

Les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi

Actualisation 2010

Eric GUASTALLI

Blandine LEJEALLE

Laureen VANNI

Août 2010

Préface

Le présent rapport vient mettre à jour respectivement compléter une série d'analyses commanditées à partir de 1997 par le Ministère de la Promotion Féminine sur la situation des femmes sur le marché du travail.

Avant de définir des stratégies politiques efficaces, il est en effet indispensable de connaître en détail la situation de départ, servant de base à la fixation d'objectifs respectivement d'instruments et de mesures mis en œuvre pour les atteindre.

Améliorer le taux d'emploi des femmes a été, dès 1997, une des priorités de la Stratégie européenne en faveur de l'emploi de même que dans la suite de la Stratégie de Lisbonne.

Améliorer les taux d'emploi figure aujourd'hui parmi les cinq objectifs communautaires fixés par le Conseil européen dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ».

S'intéresser exclusivement et de manière isolée à la participation des femmes au marché du travail serait une erreur à un double niveau :

1. Tout d'abord, il convient d'analyser également le contexte familial des femmes respectivement leur place dans la société.

L'égalité entre hommes et femmes ne deviendra une réalité que si le partage des responsabilités entre les deux sexes est remis en question dans tous les domaines de la vie : l'augmentation du taux d'emploi des femmes doit aller de pair aussi bien avec une redistribution des tâches au sein de la famille et de la vie privée qu'avec une amélioration de la place des femmes dans la prise de décision économique et politique. Ainsi, la conciliation entre vie familiale et travail n'est pas seulement le défi des femmes. De même, les positions hiérarchiques supérieures ne doivent pas être réservées aux seuls hommes.

2. Ensuite, il faut absolument considérer les hommes dans les politiques d'égalité.

C'est pourquoi, le présent rapport renseigne également aussi bien sur le volet quantitatif que sur le volet qualitatif de l'emploi masculin au Grand-Duché de Luxembourg. L'évolution dans le temps de ces données doit être suivie et comparée avec celle de l'emploi féminin, non pas sur un arrière-fond de concurrence mais dans un esprit de complémentarité.

Le présent rapport contient des informations pertinentes pour alimenter les discussions à mener et les projets à élaborer dans les semaines et mois à venir. Je ne citerai que le programme des actions positives, l'élimination des écarts de salaire, la participation des femmes à la prise de décision, la diversification des choix professionnels, la promotion de l'esprit d'entreprise, la révision de la législation sur le congé parental.

Je suis persuadée qu'il constitue un instrument de travail utile permettant à tous les acteurs concernés de défendre leurs intérêts de manière sereine et objective.

Françoise Hetto-Gaasch

Ministre de l'Egalité des chances

Avant propos

Ce rapport est la sixième édition d'un bilan de la situation des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi au Luxembourg. Les précédentes éditions portaient sur les années 1996, 1997/1998, 2000/2001, 2002/2003 et 2005/2006. La présente édition concerne principalement l'année 2009, voire 2010, avec un rappel de données plus anciennes, permettant une comparaison dans le temps.

Ce rapport se veut résolument axé sur le recueil systématique de données, sans oublier toutefois, l'aspect analytique de la problématique des femmes sur le marché du travail. Celui-ci transparaît dans la structure même du rapport mais aussi par le choix des indicateurs créés. Une présentation systématique des données par des tableaux de même format, parfois illustrés par des graphiques, est précédée d'une analyse des tendances observées sur la période étudiée et d'une note méthodologique.

Un sommaire détaillé permet de rechercher rapidement l'information souhaitée à l'aide d'une numérotation systématique des tableaux.

Bien que les statistiques utiles à une bonne compréhension du marché du travail ne soient pas encore toutes présentées selon le genre, il en existe déjà une multitude. Il s'agit donc ici de sélectionner, parmi les données disponibles, celles qui nous semblent les plus pertinentes et de créer les indicateurs permettant un balisage de l'évolution de l'emploi féminin. Les critères de sélection des données et de construction des indicateurs sont les suivants :

- les données doivent pouvoir être fournies régulièrement, idéalement chaque année ;
- dans la mesure du possible, ce sont les données exhaustives qui sont choisies ; à défaut, on recourt aux enquêtes par sondage ;
- les indicateurs créés répondent aux définitions utilisées dans les comparaisons internationales, notamment aux recommandations du Bureau International du Travail.

Le rapport comporte quatre parties :

- l'évolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin,
- la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail,
- les déterminants de l'activité féminine,
- les politiques publiques en faveur de l'emploi féminin.

SOMMAIRE SYNOPTIQUE DES CHAPITRES

A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN

- A.01. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPEENNE
- A.02. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG
- A.03. EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE AU LUXEMBOURG

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

- B.01. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES AYANT UN EMPLOI
 - B.01.01. **Les salarié-e-s**
 - B.01.01.01. *L'emploi salarié par secteur économique*
 - B.01.01.02. *Le secteur financier*
 - B.01.01.03. *L'artisanat*
 - B.01.01.04. *La Fonction Publique*
 - B.01.01.05. *Les professions exercées*
 - B.01.01.06. *Le type de contrat de travail*
 - B.01.01.07. *La durée du temps de travail et le travail à temps partiel*
 - B.01.01.08. *Les conditions de travail*
 - B.01.01.09. *Les salaires et pensions*
 - B.01.02. **Les non-salarié-e-s**
 - B.01.02.01. *Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS*
 - B.01.02.02. *Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du Statec*
 - B.01.03. **La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise**
- B.02. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI
 - B.02.01. **La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM**
 - B.02.02. **Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du Statec**

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

- C.01. REVENUS DES MENAGES
- C.02. NIVEAU DE FORMATION
 - C.02.01. **La formation initiale**
 - C.02.02. **La formation continue**
 - C.02.03. **L'apprentissage**
- C.03. PARTAGE DES CHARGES FAMILIALES
 - C.03.01. **LA SITUATION FAMILIALE**
 - C.03.01.01. *La situation matrimoniale et familiale*
 - C.03.01.02. *Les familles monoparentales*
 - C.03.02. **La garde des enfants**

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

- D.01. CADRE LEGAL
 - D.01.01. **Le congé parental**
 - D.01.02. **Le congé pour raisons familiales**
 - D.01.03. **La loi sur la formation continue**
 - D.01.04. **Les actions positives et le plan d'égalité des chances dans les entreprises**
- D.02. MESURES D'INSERTION ET DE FORMATION
 - D.02.01. **Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens**
 - D.02.02. **Les mesures réalisées au niveau national et communal**
 - D.02.02.01. *Le Revenu Minimum Garanti*
 - D.02.02.02. *Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM*
 - D.02.02.03. *Les services à l'égalité des chances*
 - D.02.02.04. *Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue*

TABLE DES MATIERES DES TABLEAUX

Commentaires des tendances :

Chapitre A. : Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin	15
Chapitre B. : Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail	19
Chapitre C. : Déterminants de l'activité féminine	23
Chapitre D. : Politiques publiques en faveur de l'emploi féminin	25

A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN

<i>Notes méthodologiques</i>	28
<i>Tableaux et graphiques</i>	31

A.01. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPEENNE

A.1-100	Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	32
A.1-110	Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	33
A.1-120	Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	34
A.1-121	Ecart de taux d'emploi entre femmes et hommes de 15-64 ans dans l'Union Européenne entre 1992 et 2009	35
A.1-130	Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans par sexe au Luxembourg et dans l'Union européenne entre 1990 et 2009	36
A.1-140	Part des hommes actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	37
A.1-150	Part des femmes actives de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	38
A.1-160	Taux de chômage des hommes dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	39
A.1-170	Taux de chômage des femmes dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	40
A.1-180	Part des femmes inactives de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009	41
A.1-190	Part des individus de 25-64 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur par sexe dans l'Union européenne en 2008	42
A.1-200	Part des individus de 20-24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur par sexe dans l'Union européenne en 2009	43
A.1-210	Evolution de la part des enfants de moins de 3 ans gardés selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2005 à 2008	44
A.1-220	Evolution de la part des enfants gardés ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2005 à 2008	45

A.02. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG

A.2-100	Population active par sexe entre 1907 et 2001	47
A.2-110	Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe entre 1907 et 1947	48-49
A.2-120	Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 1960 et 2009	50
A.2-130	Evolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe entre 1983 et 2009	51
A.2-140	Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009	52
A.2-150	Evolution du taux d'emploi des 15-19 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009	53
A.2-151	Evolution du taux d'emploi des 15-24 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009	54
A.2-152	Evolution du taux d'emploi des 25-49 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009	55
A.2-153	Evolution du taux d'emploi des 50-64 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009	56
A.2-160	Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2009	57
A.2-161	Evolution du taux d'activité des hommes de 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 2000 et 2009	58
A.2-162	Evolution du taux d'activité des femmes de 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 2000 et 2009	59

A.03. EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE AU LUXEMBOURG

A.3-100	Evolution du nombre de salarié-e-s par sexe entre 1988 et 2009	61
A.3-110	Répartition par âge des hommes salariés entre 1988 et 2009	62
A.3-120	Répartition par âge des femmes salariées entre 1988 et 2009	63
A.3-130	Répartition des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe en 1988 et 2009	64
A.3-131	Evolution des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2009	65
A.3-140	Evolution du nombre de salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2009	66
A.3-150	Répartition des salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 1988 et 2009	66
A.3-160	Evolution du nombre de salarié-e-s par statut professionnel et par sexe entre 1988 et 2009	66

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

<i>Notes méthodologiques</i>	68
<i>Tableaux et graphiques</i>	73

B.01. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES AYANT UN EMPLOI

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique

B.1.1.1-100	Répartition des salarié-e-s par branche d'activité économique et par sexe au 31 mars 2009	74
B.1.1.1-110	Répartition des hommes salariés par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2009	75
B.1.1.1-120	Répartition des femmes salariées par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2009	76
B.1.1.1-130	Répartition des hommes étrangers résidents salariés par branche d'activité économique et par nationalité en 2009	77
B.1.1.1-140	Répartition des femmes étrangères résidentes salariées par branche d'activité économique et par nationalité en 2009	78
B.1.1.1-150	Répartition des salarié-e-s frontaliers et frontalières par lieu de résidence et par sexe en 2009	79
B.1.1.1-160	Répartition des frontaliers et frontalières français-es par branche d'activité économique et par sexe en 2009	80
B.1.1.1-170	Répartition des frontaliers et frontalières belges par branche d'activité économique et par sexe en 2009	81
B.1.1.1-180	Répartition des frontaliers et frontalières allemand-e-s par branche d'activité économique et par sexe en 2009	82

B.01.01.02. Le secteur financier

B.1.1.2-100	Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008	84-85
B.1.1.2-110	Part des étrangers et étrangères travaillant dans le secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008	86
B.1.1.2-111	Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008	87-88
B.1.1.2-120	Evolution des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 1991 et 2008	89
B.1.1.2-130	Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité et par sexe en 1991 et 2008	90

B.01.01.03. L'artisanat

B.1.1.3-100	Evolution du nombre d'employés et d'ouvriers dans l'artisanat par sexe entre 1980 et 2009	92
B.1.1.3-110	Evolution du nombre de salarié-e-s dans l'artisanat selon le groupe de métiers par sexe entre 1980 et 2009	93
B.1.1.3-120	Répartition des salarié-e-s de l'artisanat par statut professionnel et par sexe en 2009	94
B.1.1.3-130	Répartition des salarié-e-s de l'artisanat en fonction des groupes de métiers, du statut professionnel et du sexe en 2009	94

B.01.01.04. La Fonction Publique

B.1.1.4-100	Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique par statut professionnel et par sexe entre 1995 et 2010	96
B.1.1.4-110	Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique par statut professionnel et par sexe en 2009	97
B.1.1.4-111	Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique par statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2009	98
B.1.1.4-120	Répartition des fonctionnaires par type d'administration selon temps plein ou partiel et par sexe en 2009	99
B.1.1.4-130	Répartition des fonctionnaires à plein temps par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2009	100
B.1.1.4-140	Part des fonctionnaires à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2009	101

B.1.1.4-150	Répartition des employé-e-s de la Fonction Publique par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2009	102
B.1.1.4-160	Part des employé-e-s de la Fonction Publique à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2009	102
B.1.1.4-170	Répartition des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique par type de carrière et par sexe en 2009	103
B.1.1.4-180	Part des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique à temps partiel par type de carrière et par sexe en 2009	103
B.01.01.05. Les professions exercées		
B.1.1.5-100	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession et par sexe en 2009	105
B.1.1.5-110	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession, par nationalité et par sexe en 2009	106
B.1.1.5-120	Part des salarié-e-s de 15-64 ans exerçant une responsabilité d'encadrement ou de supervision par âge et par sexe entre 2003 et 2009	106
B.01.01.06. Le type de contrat de travail		
B.1.1.6-100	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le type de contrat de travail et par sexe en 2009	108
B.1.1.6-101	Evolution de la part des salarié-e-s de 15-64 ans ayant un contrat à durée déterminée par sexe entre 1983 et 2009	109
B.1.1.6-110	Répartition des salarié-e-s intérimaires par sexe entre mars 1996 et mars 2009	110
B.1.1.6-120	Répartition des salarié-e-s intérimaires par âge et par sexe en mars 2009	111
B.1.1.6-130	Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence et du sexe en mars 2009	112
B.1.1.6-140	Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2009	113
B.1.1.6-160	Répartition des missions en fonction du sexe de l'intérimaire entre mars 1996 et mars 2009	114
B.1.1.6-170	Répartition des missions en fonction de l'âge et du sexe de l'intérimaire en mars 2009	115
B.1.1.6-180	Répartition des missions effectuées par des salarié-e-s en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2009	116
B.01.01.07 La durée du temps de travail et le travail à temps partiel		
B.1.1.7-100	Evolution de la répartition des salarié-e-s selon le temps de travail et par sexe entre 1988 et 2009	118
B.1.1.7-110	Répartition des salarié-e-s en fonction du temps de travail mensuel, du statut professionnel et du sexe en 1999 et 2009	118
B.1.1.7-120	Evolution du nombre de salarié-e-s travaillant moins de 120 heures par mois par sexe entre 1988 et 2009	119
B.1.1.7-130	Part des salarié-e-s à temps partiel par branche d'activité économique et par sexe en 2009	120
B.1.1.7-140	Part des salarié-e-s à temps partiel par lieu de résidence et par sexe en 2009	120
B.1.1.7-150	Evolution de la part des actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009 (tous statuts : y compris non-salarié-e-s)	121
B.1.1.7-160	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le temps de travail et par sexe en 2009.....	122
B.1.1.7-170	Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du type de profession en 2009	122
B.1.1.7-180	Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel par branche d'activité économique en 2009.....	123
B.1.1.7-190	Répartition des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées en 2009.....	123
B.01.01.08. Les conditions de travail		
B.1.1.8-100	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon l'exercice d'un travail atypique et par sexe en 2009	125
B.1.1.8-110	Répartition des actifs et actives de 15-64 ans selon l'exercice d'un télétravail par sexe en 2009 (tous statuts : y compris non-salarié-e-s)	126
B.1.1.8-120	Part des salarié-e-s de 15-64 ans travaillant habituellement moins de 40 heures ou à temps partiel désirant travailler un nombre d'heures plus élevé par sexe en 2009	126
B.1.1.8-130	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon leur désir de travailler plus, autant ou moins d'heures que le nombre d'heures habituellement prestées par sexe en 2009	126
B.01.01.09. Les salaires et pensions		
B.1.1.9-100	Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par statut professionnel entre 2001 et 2009	128
B.1.1.9-101	Evolution du rapport de salaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes entre 2001 et 2009	129

B.1.1.9-110	Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par lieu de résidence entre 2001 et 2009	130
B.1.1.9-120	Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité en 2001 et 2009	131
B.1.1.9-130	Evolution du nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par sexe entre 1993 et 2009	133
B.1.1.9-140	Part des salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par branche d'activité économique et par sexe en 2009	134
B.1.1.9-150	Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire et par sexe en 2009	134
B.1.1.9-170	Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2009	135
B.1.1.9-190	Evolution du nombre de pensions vieillesse, d'invalidité et de survie-conjoint par sexe entre 1980 et 2008 (avances comprises à partir de 1990)	136
B.1.1.9-200	Part des bénéficiaires résidents par catégorie de pension et par sexe en décembre 2009 (sans les avances)	137
B.1.1.9-210	Montants moyens des pensions par catégorie de pension, par lieu de résidence et par sexe, en euros par mois en décembre 2009 (sans les avances)	137
B.01.02.	Les non-salarié-e-s	
B.01.02.01.	Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS	
B.1.2.1-100	Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction du statut professionnel et du sexe entre 1993 et 2009	139-140
B.1.2.1-110	Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 2009	141
B.1.2.1-111	Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2009	142
B.1.2.1-120	Répartition des travailleurs et travailleuses intellectuels indépendants en fonction de la profession exercée et du sexe en 2009	143
B.01.02.02.	Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du Statec	
B.1.2.2-100	Répartition des non-salarié-e-s de 15-64 ans par statut professionnel et par sexe en 2009	145
B.01.03.	La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise	
B.1.3-100	Part des femmes dans les conseils d'administration par secteur d'activité et taille en 2003	147
B.1.3-110	Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2003	148
B.1.3-120	Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2003	149
B.1.3-130	Part des femmes parmi les délégué-e-s du personnel dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité en 2000 et 2003	150
B.02.	SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI	
B.02.01.	La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM	
B.2.1-100	Evolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites par sexe (au 31 décembre de l'année) entre 1998 et 2009	152
B.2.1-110	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par âge et par sexe au 31 mai 2010	153
B.2.1-120	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession et par sexe au 31 mai 2010	154
B.2.1-130	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par durée d'inscription et par sexe au 31 mai 2010	155
B.2.1-140	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon l'indemnisation et le suivi de mesures pour l'emploi par sexe au 31 mai 2010	155
B.2.1-150	Répartition des individus en mesures pour l'emploi selon le type de mesure et par sexe au 31 mai 2010	156
B.02.02.	Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du Statec	
B.2.2-100	Evolution du taux de chômage par sexe entre 1983 et 2009	158
B.2.2-110	Taux de chômage des 15-64 ans par âge et par sexe en 2009	159
B.2.2-120	Taux de chômage des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2009	160
B.2.2-130	Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation et par sexe en 2009	160
B.2.2-131	Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation, par nationalité et par sexe en 2009	161
B.2.2-140	Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par sexe en 2009	161
B.2.2-141	Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2009	162

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

<i>Notes méthodologiques</i>	164
<i>Tableaux et graphique</i>	166

C.01. REVENUS DES MENAGES

C.1-100	Salaire moyen brut d'un homme vivant en couple en fonction de son âge et de l'activité de sa conjointe (en euros par mois) en 2008	167
Encadré	Les prestations sociales et familiales au 01.07.2010	168-169

C.02. NIVEAU DE FORMATION

C.02.01. La formation initiale

C.2.1-100	Répartition des élèves dans le système éducatif luxembourgeois par ordre d'enseignement et par sexe en 2008/2009	171
C.2.1-110	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevée et du sexe en 2008	172
C.2.1-120	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevée, de l'âge et du sexe en 2008.....	173
C.2.1-130	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevée, de la nationalité et du sexe en 2008	174
C.2.1-140	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe en 2009.....	175
C.2.1-150	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe et par âge en 2009.....	176
C.2.1-160	Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé et du sexe en 2009.....	177
C.2.1-170	Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé, de la nationalité et du sexe en 2009	177

C.02.02. La formation continue

Encadré	Principaux organismes offrant des formations continue	179-180
C.2.2-100	Répartition des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Salariés par type de cours et par sexe en 2009	181
C.2.2-110	Répartition des participants aux formations continues organisées par la Chambre des Métiers par type de cours et par sexe en 2003	181
C.2.2-120	Répartition des participants aux cours de formation continue organisés par les Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de cours et par sexe entre 2000 et 2009	182
C.2.2-130	Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par carrière et par sexe en 2009	182
C.2.2-140	Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par type d'administration et par sexe en 2009	183

C.02.03. L'apprentissage

C.2.3-100	Répartition des apprenti-e-s de la Chambre de Commerce au cours de l'année 2006/2007	185
C.2.3-110	Répartition des apprenti-e-s inscrits à la Chambre des Métiers par filières de formation et par sexe au cours de l'année 2008/2009	186

C.03. PARTAGE DES CHARGES FAMILIALES

C.03.01. La situation familiale

C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale

C.3.1.1-100	Taux d'activité des 15-64 ans en fonction de l'âge, de la situation matrimoniale et du sexe en 2009	188
C.3.1.1-110	Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge et du sexe en 2009	189
C.3.1.1-120	Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge en 2009	190

C.03.01.02. Les familles monoparentales

C.3.1.2-100	Répartition des ménages privés selon le type de ménage en 2001	192
C.3.1.2-110	Répartition des mères seules et des mères en couple selon le niveau de formation et l'âge en 2009	193
C.3.1.2-120	Nombre moyen d'enfants à charge des mères seules, des pères seuls et des mères en couple en 2009	193
C.3.1.2-130	Répartition des mères seules et des mères en couple de 20 à 55 ans selon le type d'activité principale en 2009	194
C.3.1.2-140	Répartition des mères seules et des mères en couple selon le type d'activité principale et l'âge du plus jeune des enfants en 2009	195

C.03.02. La garde des enfants

C.3.2-100	Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2005 et 2008	197
C.3.2-101	Répartition des enfants de moins de 13 ans selon leur mode de garde (y compris la garde par les parents) en 2005 et 2008.....	197
C.3.2-110	Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde par nationalité en 2005 et 2008	198
C.3.2-111	Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde par quintile de niveau de vie en 2005 et 2008	198
C.3.2-112	Durée hebdomadaire de garde des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2005 et 2008	199
C.3.2-120	Structures d'accueil de jour pour enfants ayant l'agrément du Ministère de la Famille et de l'Intégration au 31 décembre 2008.....	199
C.3.2-130	Evolution du nombre de places offertes dans les structures d'accueil conventionnées selon l'âge des enfants entre 1992 et 2008	200
C.3.2-140	Evolution de la répartition des enfants inscrits dans les structures conventionnées selon leur durée de placement entre 1998 et 2008	201
C.3.2-150	Prix de référence estimé et prix réel (en euros) après décompte par place conventionnée entre 1993 et 2009	201
C.3.2-160	Nombre de demandes de places en structures d'accueil non satisfaites selon le canton de résidence et l'âge des enfants au 1er novembre 2008	202
C.3.2-161	Evolution du nombre de demandes de places en structures d'accueil non satisfaites selon le canton de résidence et l'âge des enfants entre 1996 et 2008	202
C.3.2-170	Evolution du nombre de places en Maison Relais pour Enfants selon que les enfants sont ou non scolarisés entre 2005 et 2009	203
C.3.2-190	Nombre de places pour enfants de moins de 12 ans selon le type de structure d'accueil et la région au 31 décembre 2009	203
C.3.2-200	Evolution du nombre d'assistants parentaux agréés et du nombre d'enfants pouvant être accueillis entre 2003 et 2009	203

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

<i>Notes méthodologiques</i>	206
<i>Tableaux et graphiques</i>	207

D.01. CADRE LEGAL

D.01.01. Le congé parental

Encadré	Le congé parental	208-209
---------	-------------------------	---------

D.1.1-100	Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 1er janvier de l'année en fonction du type de congé et par sexe entre 2002 et 2009	210-211
D.1.1-110	Répartition des indemnités pour congé parental par type de congé et par sexe au 1 ^{er} janv. 2010 ..	212
D.1.1-120	Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le type de congé et le lieu de résidence au 1er janvier 2010	212

D.01.02. Le congé pour raisons familiales

Encadré	Le congé pour raisons familiales	214
---------	--	-----

D.01.03. La formation professionnelle continue

Encadré	La formation professionnelle continue	216-217
---------	---	---------

D.01.04. Encadré	Les actions positives dans les entreprises du secteur privé Les actions positives dans les entreprises du secteur privé	219-221
D.02.	MESURES D'INSERTION ET DE FORMATION	
D.02.01. Encadré	Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens	223-225
D.02.02.	Les mesures réalisées au niveau national et communal	
D.02.02.01.	<i>Le Revenu Minimum Garanti</i>	
D.2.2.1-100	Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG par sexe entre 1996 et 2009	227-228
D.2.2.1-110	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe au 31 décembre 2009	229
D.2.2.1-120	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG par âge et par sexe au 31 décembre 2009	229
D.2.2.1-130	Répartition des ménages bénéficiant du RMG selon la composition familiale du ménage et par sexe de l'attributaire au 31 décembre 2009	230
D.2.2.1-140	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour l'inscription auprès de l'ADEM par sexe au 31 décembre 2009	230
D.2.2.1-150	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour les activités d'insertion professionnelle par sexe au 31 décembre 2009	231
D.2.2.1-160	Répartition des participants aux mesures d'insertion organisées par les SNAS selon le type de mesure par sexe au 31 décembre 2009	232
D.02.02.02. Encadré	<i>Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM</i> Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM - Juillet 2007	234-237
D.02.02.03. Encadré	<i>Les services à l'égalité des chances</i> Les services à l'égalité des chances	239-240
D.02.02.04. Encadré	<i>Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue</i> Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue	242-243
D.2.2.4-100	Répartition des demandeurs et demandeuses d'emploi participant aux mesures des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de mesure et par sexe entre 2000 et 2009	244

COMMENTAIRES DES TENDANCES

CHAPITRE A

EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN

L'année 2009 marque une rupture dans l'augmentation lente mais constante de l'emploi féminin au cours des vingt dernières années mais cela ne se traduit pas (ou pas encore) dans l'indicateur-clef qu'est le taux d'emploi. La crise économique et financière qui a touché tous les pays européens affecte différemment le Luxembourg en raison notamment de sa spécificité frontalière. Et l'écart de genre en matière de taux d'emploi qui s'est réduit au niveau européen en raison d'une détérioration plus importante de l'emploi masculin n'a pas vraiment eu lieu au Luxembourg (ou pas encore).

Le Luxembourg toujours en dessous de la moyenne européenne en matière de taux d'emploi féminin

En 2009, le Luxembourg, avec un taux d'emploi féminin de 57%, se classe dix-septième parmi les vingt-sept de l'Union européenne, devant la République tchèque, la Belgique, l'Espagne, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Grèce, l'Italie et Malte ; la moyenne européenne se situant à 58,6%. Depuis une dizaine d'années, l'écart entre le taux d'emploi féminin au Luxembourg et la moyenne européenne se maintient laissant toujours le Luxembourg en dessous de cette moyenne. Concernant les hommes, le Luxembourg est en dixième position avec 73,2%. Ce taux positionne le Luxembourg au dessus de la moyenne européenne des vingt-sept (70,7%). Les différences en termes de taux d'emploi au sein des vingt-sept de l'Union européenne sont nettement plus marquées pour les femmes que pour les hommes : 35 points séparent le taux d'emploi féminin le plus élevé (Danemark, 73,1%) du plus faible (Malte, 37,7%) et 23 points pour les hommes (respectivement, les Pays-Bas (82,4%) et la Lituanie (59,5%)).

Au niveau de l'Union européenne : une détérioration des taux d'emploi pour les hommes mais pas toujours pour les femmes qui conduit à une réduction des écarts de genre

En 2009, l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes est le plus élevé pour Malte (près de 34 points éloignent le taux d'emploi des femmes de celui des hommes) et le plus faible pour la Lituanie où le taux d'emploi féminin est même supérieur à celui des hommes (écart de 1,2 points). Sur cette échelle des écarts de genre en matière de taux d'emploi, le Luxembourg est vingt-troisième avec 16 points

d'écart. Seules la République tchèque (17 points), l'Italie (22 points), la Grèce (25 points) et Malte (34 points) affichent des disparités plus importantes. Entre 2008 et 2009, le Luxembourg est le seul pays des vingt-sept où le taux d'emploi des hommes n'a pas été érodé par la crise financière et économique (respectivement 71,5% et 73,2% pour le Luxembourg en 2008 et 2009 contre 72,8% et 70,7% pour l'Union des vingt-sept). En revanche, si dans de nombreux pays, l'emploi féminin a chuté à l'image de l'emploi masculin (dans 15 pays), c'est dans de bien moindres proportions. Avec l'Autriche et l'Allemagne, le Luxembourg est le seul pays à voir son taux d'emploi féminin augmenter. Les autres pays (7 pays) ont connu seulement une stagnation. Cet indicateur de taux d'emploi ainsi que ceux développés plus loin sur le chômage montrent que la crise a, au moins jusqu'en 2009, moins touché l'emploi féminin. Ces évolutions qui touchent différemment les hommes et les femmes réduisent globalement l'écart. Nous reviendrons plus loin sur les effets de la crise sur les écarts de genre en matière de chômage. Au Luxembourg, l'action combinée d'un taux d'emploi masculin et d'un taux d'emploi féminin qui augmentent conduit à ne pas voir se réduire cet écart. Réduction ne veut pas dire élimination puisque malgré ces réductions au niveau européen, les taux d'emploi féminins se maintiennent en dessous des taux masculins sauf en Lituanie et Lettonie.

Un temps partiel toujours très féminin qui, en raison de la crise, concerne toutefois un peu plus les hommes qu'auparavant

Concernant la place du temps partiel dans l'économie nationale, les femmes luxembourgeoises se positionnent au huitième rang de l'Europe des vingt-sept et les hommes luxembourgeois, à la vingtième position : 34,9% des emplois féminins s'effectuent à temps partiel contre 31% des emplois féminins de l'Union ; et 4,5% des emplois masculins au Luxembourg contre 7,4% dans l'Union. Au Luxembourg, l'écart de genre en matière de temps partiel est le plus élevé de l'Union européenne. Largement en tête du peloton, les Pays-Bas affichent une part de temps partiel masculin de 23,6% et de 75,7% pour les femmes (encore en augmentation par rapport aux années précédentes). La Bulgarie, avec 2,5% des emplois féminins à temps partiel, est en queue de peloton. Dans la plupart des pays, la proportion des emplois à temps partiel a fortement

augmenté au cours de ces dix dernières années. Cette augmentation du travail à temps partiel relativise l'augmentation des taux d'emploi observés avant la crise car, en équivalent temps plein, la progression du taux d'emploi féminin n'a été que de 1 point de pourcentage entre 2003 et 2008¹. Avec ce calcul, le Luxembourg se situe toujours en vingt-troisième position en termes d'écart de genre. Au Luxembourg, l'évolution des emplois à temps partiel a été assez spectaculaire : d'un quart des emplois résidants féminins en 2000, ils représentent plus du tiers en 2009. C'est en Italie, à Malte, en Autriche et au Luxembourg que les augmentations ont été les plus fortes. Entre 2008 et 2009, l'augmentation des emplois à temps partiel féminin marque une pause dans la moitié des pays alors qu'une autre moitié continue à afficher des taux à la hausse. En revanche, du côté des hommes, et c'est là un des effets de la crise, tous les pays ont connu une augmentation du taux d'emploi à temps partiel et l'augmentation annuelle entre 2008 et 2009 a été bien plus forte qu'au cours des années précédentes. Cette augmentation de l'emploi à temps partiel masculin a permis de limiter l'impact sur l'emploi de la contraction du PIB². La réduction du nombre d'heures effectivement travaillées a également contribué à limiter les effets négatifs sur l'emploi³.

Une augmentation lente mais constante de l'emploi national féminin au Luxembourg porté par le temps partiel et les tranches d'âges intermédiaires

En 1907, date du premier Recensement de la population au Luxembourg, les femmes représentaient 30% de la population active résidente et plus de 60 ans plus tard, en 1970, leur part n'avait pas bougé ; elle était même légèrement inférieure (26%). Il faut attendre la fin des années 70 pour voir le taux d'activité des femmes résidentes augmenter. De 40,6% en 1983, ce taux est passé à 60,6% en 2009 (+ 20 points) alors que, sur la même période, le taux d'activité des hommes est passé de 80,6% à 76,6% (- 4 points).

Structurellement, l'augmentation du taux d'emploi des femmes a été portée par les tranches d'âge intermédiaire et par le biais des emplois à temps

partiel. Le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans a baissé, illustrant le fait que les jeunes femmes poursuivent des études de plus en plus longues, ce qui devrait avoir des répercussions positives sur la position des femmes par rapport aux hommes sur le marché du travail. En 1983, le taux d'emploi des jeunes femmes de moins de 25 ans était de 53% (59% pour les jeunes hommes), en 2009, il n'est plus que de 24% (29% pour les jeunes hommes)⁴. Pour les plus de 50 ans, malgré un faible niveau, le taux d'emploi ne cesse d'augmenter mais faiblement. Le Luxembourg, comme de nombreux autres pays, est toutefois bien loin des objectifs de Lisbonne⁵ pour 2010 sur les 55-64 ans puisque le taux d'emploi n'était que de 29,4% en 2009 pour les femmes et de 46,5% pour les hommes. C'est donc aux âges intermédiaires que l'augmentation a été la plus importante et, en 2009, le taux d'emploi des femmes de 25 à 50 ans au Luxembourg est même légèrement supérieur au taux moyen européen (73,2% versus 72,4%).

En 2009, le taux d'activité des résidentes étrangères (65,2%) est toujours supérieur à celui des femmes luxembourgeoises : 72,6% pour les Portugaises, 69,8% pour les Françaises et 61,8% pour les Belges, comparativement à 56,8% pour les Luxembourgeoises. L'augmentation du taux d'activité féminin de ces dernières années concerne toutefois toutes les nationalités.

Pour la première fois, un taux de chômage moyen féminin inférieur à celui des hommes dans l'Union européenne des vingt-sept

La crise a touché tous les pays de l'Union européenne et davantage les hommes que les femmes (le même phénomène a également été observé aux États Unis⁶) : tous les pays ont connu une augmentation du taux de chômage masculin entre 2008 et 2009. Il est passé en moyenne de 6,7% à 9,1% pour les hommes (+ 2,4 points) et de 7,6% à 8,9% pour les femmes (+ 1,3 points). Pour la première fois depuis la disponibilité des données harmonisées des Enquêtes Forces de Travail sur le chômage, c'est-à-dire depuis 1987, le taux de chômage féminin moyen dans l'Union européenne est inférieur au taux de chômage masculin. Et, d'après les données recueillies par trimestre, c'est depuis le deuxième trimestre 2009 et jusqu'aux dernières données connues au moment de la rédaction de ce rapport, c'est-à-dire juin 2010, que le taux de chômage des femmes est inférieur au taux de chômage masculin. Avant 2009, huit pays

¹ Cf. *Statistical annex to the annual report on equality between women and men 2010*, Commission staff working document accompanying document to the Report from the Commission to the Council, the European parliament, the European economic and social committee and the Committee of the regions, 2009.

² Cf. Communiqué de presse, 159/2009, *Moins d'heures travaillées dans l'UE27 et plus de travail à temps partiel*, novembre 2009, Eurostat.

³ D'après les données des Enquêtes Forces de Travail du Statec, le nombre d'heures effectivement travaillées aurait augmenté entre 2008 et 2009. Or, d'après le Statec (cf. Note de conjoncture n°1/10 p.118), cela est peu vraisemblable et sur la base des données de l'IGSS corrigées des variations saisonnières, il y aurait eu une baisse de la durée du travail sur l'ensemble de 2009 de 1,7%.

⁴ Ces taux sont de 9% et 12% pour les moins de 20 ans en 2009.

⁵ 50% pour l'ensemble des hommes et des femmes de 55 à 64 ans.

⁶ Cf. Statistiques en Bref, 20/2010, *Impact of the crisis on unemployment so far less pronounced in the EU than in the US*, 2010, Eurostat.

connaissaient déjà des taux de chômage féminins inférieurs à ceux des hommes (le Royaume Uni, l'Irlande et la Suède ainsi que l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie et la Roumanie) ; en 2009, c'est quatorze pays sur les vingt-sept. Pour un peu plus de la moitié des pays le taux de chômage féminin reste supérieur à celui des hommes.

Un écart de genre en matière de chômage qui ne se réduit pas au Luxembourg

L'écart de genre en matière de chômage se réduit donc au niveau de l'Union européenne mais pas autant au Luxembourg. Au niveau de l'Union européenne, durant la crise, la segmentation des emplois féminins sur le marché du travail a profité aux femmes car ce sont les emplois du secteur de la construction, de l'industrie manufacturière et des transports, plus traditionnellement masculins, qui ont été particulièrement touchés. Le secteur financier a évidemment été largement ébranlé. Au Luxembourg, c'est également le secteur de l'industrie et des services aux entreprises qui ont été concernés par un recul de l'emploi sur l'année 2009⁷ alors que tous les autres secteurs ont continué à progresser. Le secteur financier a perdu sa marge de progression élevée mais le stock d'emplois n'a pas diminué. L'emploi dans l'administration publique et l'enseignement a en revanche « nettement » augmenté (+ 4,2% en 2009 pour l'ensemble du secteur de l'administration publique, l'éducation, la santé, l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels et les services domestiques) constituant ainsi la quasi-totalité de l'augmentation de l'emploi en 2009.

En termes de niveau de chômage, par rapport au reste de l'Union européenne, le Luxembourg a donc une position globalement favorable pour les hommes (taux de chômage le plus faible de l'Union européenne avec les Pays-Bas) et pour les femmes également (6^{ème} taux de chômage le plus faible). Et cela aussi bien avant qu'après la crise puisque le taux de chômage y est de 5,7% en moyenne en 2009 contre 9,5% dans l'Union européenne des vingt-sept. Cependant, en termes relatifs entre hommes et femmes, l'écart de genre ne s'est pas réduit comme dans les autres pays européens parce que, comme nous l'avons déjà souligné, la situation du chômage chez les hommes ne s'est pas autant détériorée que dans le reste de l'Union européenne.

Au Luxembourg, l'impact de la crise sur l'emploi national est limité pour plusieurs raisons. D'abord, le recours au travail à temps partiel et la diminution des heures travaillées ont limité les licenciements. Ensuite, le recours au chômage partiel⁸ et aux

mesures pour l'emploi ont permis de limiter le stock des chômeurs. Enfin, les destructions d'emploi ont plus touché les frontaliers⁹, notamment en raison de leur surreprésentation dans l'emploi intérimaire, phénomène qui ne se traduit pas dans les statistiques du chômage puisque les frontaliers n'y figurent pas. Bien que la croissance de l'emploi des résidents ait baissé en 2009, cette croissance est restée positive alors que la croissance de l'emploi frontalier est devenue négative durant quelques mois.

D'après Brosius¹⁰, la crise a plus touché les hommes que les femmes par le biais de taux d'embauche plus faibles pour les hommes : la baisse initiale des recrutements au quatrième trimestre 2008 a été plus importante pour les hommes que pour les femmes. Cette différence s'est maintenue tout au long de 2009. C'est l'ébranlement du secteur de l'intérim qui explique cette détérioration des recrutements alors que les taux de séparation ont évolué de la même manière pour les hommes et les femmes.

D'après la note de conjoncture du Statec de juin 2010¹¹, le recours au chômage partiel et l'augmentation des personnes inscrites dans des mesures pour l'emploi ont également permis d'accélérer le délai de transmission entre la reprise de l'activité et la stabilisation du chômage. Le taux de chômage aurait été en 2009 d'environ 6,2% au lieu de 5,7% si les mesures de chômage partiel n'avaient pas été accordées et il ne serait pas de 6% en mars 2010 mais de 6,4% si les mesures pour l'emploi, largement sollicitées à la fin de l'année 2009, n'avaient pas existées.

Outre la hausse du taux de chômage, il y a donc lieu de souligner la hausse des travailleurs à temps partiel, la baisse des heures travaillées (et donc de la productivité du travail), l'augmentation des salariés en chômage partiel, des individus en mesures pour l'emploi et la destruction d'emplois chez les frontaliers.

Une incertitude sur l'évolution de l'écart de genre

Au niveau de l'Union européenne, après une augmentation jusqu'à la fin de l'année 2009, les chiffres des taux de chômage des deux premiers

⁷ Cf. Note de conjoncture 1/10, juin 2010, Statec.

⁸ Nous ne sommes pas sûrs de distinguer statistiquement les phénomènes de temps partiel et de chômage partiel car, pour le premier, les données permettant de le chiffrer sont issues de

l'Enquête Forces de Travail qui repose sur les déclarations des individus vis-à-vis de leur contrat de travail et pour le second, il s'agit des données de l'ADEM. Autrement dit, certains individus en chômage partiel à l'ADEM peuvent s'être considérés en temps partiel dans la première enquête.

⁹ On le voit sur les données annuelles mais pas sur les données mensuelles.

¹⁰ Cf. Brosius, Jacques, *L'analyse des flux de main-d'œuvre au Luxembourg : l'impact de la crise économique sur le marché du travail*, Working paper à paraître, 2011, CEPS/INSTEAD.

¹¹ Cf. Note de conjoncture 1/10, juin 2010, Statec.

trimestres 2010 annoncent une stabilisation globale¹² et ceci malgré des baisses d'emploi dans l'industrie manufacturière et la construction¹³ encore observées au premier trimestre 2010.

Les conséquences de la crise ne sont toutefois pas encore toutes connues. Au niveau européen, le secteur public a déjà été identifié comme le quatrième secteur en risque élevé de pertes d'emploi, notamment en raison des prévisions de réductions des dépenses publiques¹⁴. Les conséquences sur l'emploi féminin sont donc peut-être à venir car ce secteur est fortement féminisé, notamment au Luxembourg et cela même en dépit de l'augmentation de ce type d'emplois « protégés » au cours de l'année 2009.

Un autre clignotant à surveiller de près en période de crise est le taux d'inactivité car une baisse de cet indicateur peut indiquer un certain découragement de la main-d'œuvre qui préfère alors se retirer du marché du travail plutôt que de rester inscrite à la recherche d'un emploi qu'elle peine à trouver. C'est un phénomène particulièrement féminin. Or, la hausse du taux d'inactivité féminin n'a été observée que dans très peu de pays. C'est toutefois un risque auquel on peut encore s'attendre dans les mois ou années à venir. En revanche, du côté des hommes, les hausses, bien que faibles, ont été plus fréquentes attestant ainsi peut-être d'un certain découragement.

Une augmentation de l'emploi salarié intérieur féminin due essentiellement aux frontalières

Les indicateurs présentés ci-dessus se rapportent à l'emploi national (voir les Notes méthodologiques du

premier chapitre pour plus de détails sur ce concept), c'est-à-dire à l'emploi des résidents sur le territoire luxembourgeois, et ceci en raison de la nécessité d'estimer des ratios en fonction d'une population géographiquement bien définie. L'intérêt comparatif international nécessite ce type d'approche mais elle ne rend pas bien compte de la réalité du monde du travail au Luxembourg. En effet, en 2009, l'emploi salarié national (environ 189 000 actifs) représente 56% de l'emploi salarié intérieur (environ 336 000 actifs). Plus de 45% de l'emploi salarié intérieur est donc occupé par des frontaliers (environ 147 000 actifs). Et sur les 56% d'emplois occupés par des résidents, près de 29% des emplois sont occupés par des Luxembourgeois et 27% par des étrangers.

Avec une croissance de l'emploi salarié intérieur de 3,8% entre 2008 et 2009, les femmes ont fait mieux que les hommes pour lesquels cette augmentation n'a été que de 1,2%. Cette augmentation est essentiellement le fait des frontalières : représentant 13% de l'emploi salarié intérieur féminin en 1988, elles en représentent 38% en 2009. En vingt ans, le nombre de frontalières a été multiplié par sept ; celui des résidentes étrangères par 2,6 et celui des résidentes luxembourgeoises par 1,4. En 2009, le nombre de frontalières est supérieur de 6000 unités à celui des femmes actives de nationalité luxembourgeoise. Chez les hommes, l'effectif frontalier n'est pas loin du double de l'effectif des actifs résidents luxembourgeois (1,8).

¹² Cf. Communiqué de presse, euroindicateurs, 113/2010, *Le taux de chômage stable à 10% dans la zone euro – stable à 9,6% dans l'UE27*, juillet 2010, Eurostat.

¹³ Cf. Communiqué de presse, euroindicateurs, 84/2010, *Stabilité de l'emploi dans la zone euro et baisse de 0,2% dans l'UE27*, juin 2010, Eurostat.

¹⁴ Cf. *Statistical annex to the annual report on equality between women and men 2010*, Commission staff working document accompanying document to the Report from the Commission to the Council, the European parliament, the European economic and social committee and the Committee of the regions, 2009.

CHAPITRE B

SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

La comparaison des données masculines et féminines sur les caractéristiques de l'emploi au Luxembourg ne manque pas d'être pertinente. Rares sont les indicateurs qui fournissent un profil féminin similaire au profil masculin.

Des secteurs d'activité spécifiques aux femmes

La forte tertiarisation des activités se poursuit et profite aux femmes qui continuent à être absentes des emplois du milieu industriel. Plus des trois-quarts de l'emploi intérieur proviennent du secteur tertiaire : 68% des hommes sont actifs dans le tertiaire et 93% des femmes.

A la spécialisation sectorielle liée au genre s'ajoute la spécialisation liée à l'origine résidentielle. Plus du tiers des Luxembourgeoises travaille dans l'administration publique (contre moins de 6% des étrangères et moins de 2% des frontalières). Presqu'un quart des frontalières et étrangères travaille dans le commerce ou l'Horeca (contre 13% des Luxembourgeoises) ; 20% des frontalières travaillent dans les activités financières (contre 9% des Luxembourgeoises et 13% des étrangères) et notamment les frontalières belges et allemandes (24%).

En dix-sept ans, la part des femmes parmi les dirigeants a doublé dans le secteur financier mais plafonne à 24%

La présence massive des frontaliers, et notamment leur part croissante, est confirmée par les données de la BCL qui recensent les salariés du secteur financier, et cela au moins jusqu'en 2008¹⁵. Représentant 49% du secteur financier en 1991 (49% des hommes et 48% des femmes), les résidents étrangers et les frontaliers étaient 77% en 2008 : respectivement 77% des hommes et 78% des femmes. Avant la crise, le rythme de croissance de l'emploi non luxembourgeois au sein du secteur financier était encore plus soutenu que dans le reste de l'économie puisqu'en 2008, les salariés étrangers (résidents ou frontaliers) n'y représentaient « que » 73% des hommes et 67% des femmes. Dans ce secteur, les hommes continuent d'occuper les postes les plus élevés de la hiérarchie : seulement 24% des postes de dirigeants sont occupés par des femmes. Toutefois, une évolution se fait sentir : dix-sept ans auparavant, elles n'en représentaient que 12%.

Un secteur artisanal qui n'attire toujours pas plus les femmes

Dans l'artisanat, les effectifs salariés ne cessent d'augmenter : ils ont presque triplé depuis les années 80 pour atteindre 66 986 salariés en 2009. Ces dernières années, la croissance est toujours au rendez-vous : + 43,3% entre 2000 et 2009 ; + 3,1% entre 2008 et 2009. Cette croissance a plus bénéficié aux femmes qu'aux hommes : les effectifs ont presque quadruplé depuis les années 80 et la croissance entre 2008 et 2009 a été de 5%. Cependant, la part des femmes dans l'artisanat reste faible : 18% en 1980 (13% parmi les ouvriers et 44% parmi les employés) et 24% en 2009 (20% parmi les ouvriers et 36% parmi les employés).

Dans la Fonction publique : une augmentation des effectifs surtout pour les femmes fonctionnaires

En 15 ans, la part des effectifs féminins dans la Fonction Publique est passée de 42% à 51%. Alors que tous les salariés, hommes et femmes, employés, ouvriers ou fonctionnaires, ont connu une augmentation de leurs effectifs, ce sont les fonctionnaires femmes qui ont connu la plus forte progression : +110% entre 1995 et 2010 ; et l'augmentation s'est maintenue également pendant la crise : +3,7% entre 2009 et 2010 pour les femmes et +0,9% pour les hommes. La part des femmes dans l'ensemble des fonctionnaires est donc passée de 31% à 45%. Les femmes fonctionnaires exercent essentiellement dans l'Enseignement et dans l'Administration générale. En 2009, les postes à temps partiel dans la Fonction Publique ne représentent que 10% des postes occupés par des fonctionnaires avec des disparités importantes selon les administrations. Ils sont quasiment absents de la Magistrature (secteur où les femmes représentent pourtant 57% des effectifs), des Fonctions spéciales et des Douanes (secteur particulièrement masculin avec seulement 10% de femmes). Ils sont en revanche un peu plus fréquents dans l'Administration générale (31% des femmes fonctionnaires) et dans l'Enseignement (16%). Chez les hommes fonctionnaires, seulement 2% des postes sont à temps partiel. Dans l'ensemble des employés, les femmes sont largement majoritaires (68% des employés) et presque la moitié d'entre elles travaille à temps partiel. Les hommes employés de la Fonction Publique et notamment les enseignants affichent également des taux de temps partiel plus élevés que dans le reste de la population salariée masculine (16% de l'ensemble des hommes employés). Chez les ouvriers, le nombre de femmes

¹⁵ Au moment de la rédaction de ce rapport, les données de 2009 n'étaient pas disponibles.

est quasi équivalent à celui des hommes avec également une prédominance des postes à temps partiel pour les femmes : 76% des ouvrières de la Fonction Publique travaillent à temps partiel (et seulement 2,6% des hommes).

Des professions typées et des positions hiérarchiques toujours inférieures¹⁶

La concentration de l'emploi féminin telle qu'elle a pu être constatée dans les secteurs d'activité se retrouve également dans la classification des professions : les femmes sont moins présentes que les hommes dans les professions dites supérieures (seulement 17% des cadres supérieurs sont des femmes) et le sont davantage dans les professions peu qualifiées (66% des manœuvres et agents non qualifiés). Cette concentration rejoint celle observée dans les secteurs d'activité puisqu'il y a, comparativement aux hommes, très peu d'ouvrières, mais davantage d'employées de type administratif (55%) et de personnels de services (60%). Si la part des femmes parmi les dirigeants, cadres supérieurs ou parmi les professions intellectuelles et scientifiques n'augmente guère, elle augmente toutefois globalement dans la population active pour les hommes comme pour les femmes.

Assez peu d'emplois résidants sont dits « précaires », c'est-à-dire avec des contrats à durée déterminée (7% en 2009). Leur part est toutefois en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Les femmes sont un peu plus concernées par ce type de contrat que les hommes (8% contre 6% pour les hommes).

Le temps partiel conjugué au féminin

Suivant la source de données, la définition utilisée et le champ de population concernée, le taux de travail à temps partiel varie entre 29% et 36% pour les femmes et de 4 à 7% pour les hommes. Le travail à temps partiel a connu une augmentation sans précédent pour les femmes : d'après les données de l'Enquête Forces de Travail du Statec (ne concernant que les résidants), en 2002, seulement un quart des femmes salariées travaillaient à temps partiel contre 35% en 2009. Les frontalières travaillent moins fréquemment à temps partiel que les résidentes : selon la définition de l'IGSS, cela concerne 21% des frontalières françaises, 25% des frontalières belges, 27% des frontalières allemandes et 31% des Luxembourgeoises. C'est parmi les manœuvres et employées non qualifiées que le travail à temps partiel est le plus répandu (58% des emplois de ce type) ; ces postes à temps partiel restent peu fréquents chez les dirigeantes ou cadres supérieures

(environ 20%). On soulignera l'augmentation récente du travail à temps partiel masculin passant, d'après les données de l'Enquête Forces de Travail, de 2,7% en 2008 à 4,4% en 2009 ; cette augmentation illustre l'utilisation des emplois à temps partiel comme un instrument de régulation de la crise.

Le travail à mi-temps est la forme la plus répandue de travail à temps partiel chez les femmes (44% des temps partiels féminins) ; un peu moins d'un quart travaille moins de 20 heures et un autre quart, entre 21 et 30 heures.

Le degré de satisfaction quant au nombre d'heures effectuées reste élevé pour les résidants puisque 80% des salarié-e-s à temps partiel ne voudraient pas travailler plus d'heures ; ceci se vérifie autant chez les hommes que chez les femmes. Et parmi l'ensemble des salarié-e-s résidants, les deux tiers ne voudraient pas travailler un nombre d'heures différent, 18% souhaiteraient travailler moins, et 16% souhaiteraient travailler plus ; les femmes semblent toutefois un peu moins satisfaites puisque 21% souhaiteraient travailler moins d'heures que ce qu'elles font déjà (contre 17% des hommes) et 17% souhaiteraient travailler plus d'heures (contre 15% des hommes).

Un travail intérimaire en hausse surtout pour les hommes¹⁷

Alors que le nombre d'intérimaires avait plus que doublé entre mars 1996 et mars 2006 passant de 3386 à 8683 individus, la crise a plus que stoppé cette progression. Le nombre d'hommes intérimaires a baissé de 32% entre 2006 et 2009 et de 35% chez les femmes. Ce sont surtout les frontaliers qui ont été touchés par la crise et plus les femmes que les hommes : une baisse de 35% et 37% pour les frontaliers et frontalières entre 2006 et 2009 et de 21% et 30% pour les résidants et résidentes. Cette plus forte baisse chez les femmes n'a toutefois pas eu beaucoup d'impact car la part des femmes parmi les intérimaires était déjà peu élevée (23% en 2006) ; elle a donc un peu baissé (22% en 2009). Le nombre de missions a augmenté plus vite que le nombre d'intérimaires (au cours d'un mois, un intérimaire peut effectuer plusieurs missions). Le nombre de missions a été multiplié par 5 entre 1996 et 2009. Le nombre moyen de missions par intérimaire a donc connu une importante progression (1,1 missions par mois et par intérimaire en 1996 et 3,2 missions en 2009) avec, en 2009, un nombre moyen plus élevé pour les femmes (3,5) que pour les hommes (3,1).

¹⁶ Les informations qui suivent concernent l'emploi national (emplois des résidants) car ce type de données fait défaut dans les statistiques portant sur l'emploi intérieur.

¹⁷ Les informations qui suivent concernent à nouveau l'ensemble des emplois sur le territoire qu'ils soient occupés par des résidants ou des frontaliers.

Des salaires et pensions inférieures pour les femmes

En 2009, selon les données de l'IGSS, le salaire horaire brut moyen féminin des salariées de 15 à 64 ans (travaillant plus de 15 heures par semaine) représente 90% du salaire horaire brut moyen masculin. Il y a donc, en moyenne, un écart de 10%. Ce rapport défavorable pour les femmes salariées (89%) est toutefois équivalent chez les fonctionnaires (101%). L'écart s'est régulièrement réduit entre 2001 et 2009 puisque cet écart est passé de 26% à 10%. Depuis l'introduction du statut unique en janvier 2009, l'absence de distinction entre employés et ouvriers dans les statistiques de l'IGSS ne permet plus de montrer les écarts plus importants chez les employés (24% en 2006) que chez les ouvriers (18% en 2006).

Au niveau des frontaliers, l'écart de salaire entre hommes et femmes (5%) est bien moins prononcé que pour les résidents (17%).

Dans le secteur de la construction où les femmes sont peu représentées et dans le secteur des activités extraterritoriales où elles sont fortement représentées, les femmes ont, en moyenne, des salaires légèrement supérieurs à ceux des hommes. Dans tous les autres secteurs, le rapport des salaires horaires bruts moyens est en défaveur des femmes. Les secteurs des services personnels, du commerce et de l'intermédiation financière enregistrent les scores les plus défavorables. Dans ce dernier, l'écart moyen est de 24% malgré le fait que les femmes y soient les femmes les mieux rémunérées de tous les secteurs.

Moins bien rémunérées que les hommes en raison essentiellement de leur positionnement sur le marché du travail (qualifications encore globalement inférieures à celles des hommes, ancienneté dans l'entreprise moins longue, expérience professionnelle totale plus courte à cause des interruptions de carrière, secteurs d'activité occupés différents et moins rémunérateurs que ceux choisis par les hommes, positions hiérarchiques et responsabilités d'encadrement au sein des entreprises inférieures à celles des hommes, emplois dans des entreprises de plus petite taille), elles sont 15% à être rémunérées au salaire social minimum contre 9% des hommes. C'est surtout le cas des salariées du secteur de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, du commerce et des services collectifs et personnels : respectivement, 52%, 40%, 25% et 22% des femmes salariées de ces secteurs. Enfin, chez les hommes, les rémunérations au salaire social minimum sont aussi les plus fréquentes dans l'agriculture (37%) et dans l'hôtellerie-restauration (29%).

Reflète du marché du travail d'hier, le nombre de pensionnées est nettement inférieur à celui des pensionnés. Les femmes représentent 38% des bénéficiaires d'une pension d'invalidité et 29% des bénéficiaires d'une pension de vieillesse. En revanche, elles sont quasiment les seules bénéficiaires des pensions de survie en représentant 96% de l'ensemble. La part des résidents parmi les bénéficiaires de pensions est aussi le reflet du marché du travail d'hier. Près de 64% des pensions d'invalidité sont perçues par des résidents, 57% des pensions de vieillesse et 56% des pensions de survie. Chez les femmes, cette part parmi les résidents est encore plus importante que chez les hommes, reflétant ainsi le déficit passé de frontaliers et d'étrangères par rapport aux frontaliers et étrangers.

Les montants des pensions de vieillesse et d'invalidité des femmes sont aussi largement inférieurs à ceux des hommes (respectivement 61% et 82% du montant des hommes). Et la situation est encore plus marquée pour les seuls résidents (respectivement 50% et 74%). En revanche, les montants de pensions de survie des hommes sont très faibles en raison également du faible taux d'activité de leurs conjointes décédées.

L'emploi non salarié toujours en augmentation

Globalement, l'emploi non salarié continue d'augmenter et ceci de façon plus favorable pour les femmes que pour les hommes : en 2009, c'est +20% pour les hommes et +30% pour les femmes par rapport à 1995. Mais ceci est essentiellement le fait des travailleurs intellectuels indépendants. En effet, sur la même période, on observe une baisse des effectifs parmi les agriculteurs (-20% pour les hommes et -33% pour les femmes) et une hausse modérée des artisans, commerçants et industriels (+11% pour les hommes et +3% pour les femmes). En comparaison, les travailleurs intellectuels indépendants ont vu leurs effectifs augmenter de 133% (+85% pour les hommes et +27% pour les femmes). Toutefois, l'emploi non salarié demeure peu attractif ou accessible aux femmes puisqu'elles ne représentent que 36% de l'emploi non salarié en 2009. Même entre 2008 et 2009, le nombre d'artisans/commerçants continue d'augmenter chez les hommes mais depuis les changements dans le statut des dirigeants de société et des conjoints aidants de la loi du 25 juillet 2005, le nombre de femmes stagne. Du côté des travailleurs intellectuels indépendants, les effectifs continuent d'augmenter chez les hommes comme chez les femmes. En revanche, du côté des agriculteurs, les effectifs continuent de baisser légèrement mais sans changement de tendance par rapport aux années précédentes.

Une sous-représentation des femmes dans les instances de décision au sein des entreprises

Une enquête réalisée en 2000 pour le Ministère de l'Égalité des Chances auprès des entreprises installées sur le territoire luxembourgeois a été renouvelée en 2003. Elle montre que les femmes sont sous-représentées au sein des conseils d'administration, à la tête des entreprises et au sein des délégations du personnel. Elles sont sous-représentées dans les conseils d'administration où elles occupent 16% des postes alors qu'elles représentent 35% des effectifs des entreprises ayant un conseil d'administration. En 2003, cette statistique n'avait pas évolué par rapport à 2000. Les femmes sont sous-représentées à la direction des entreprises. Elles ne sont que 22% à la tête des entreprises de moins de 15 salarié-e-s (pour 41% des effectifs). Par rapport à 2000, 2003 avait marqué une légère augmentation. Dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s, elles ne sont que 11% à leur tête (pour 33% des effectifs). En 2003, on observe également une légère augmentation par rapport à 2000. Enfin, les femmes sont sous-représentées au sein des délégations du personnel (24% des délégués effectifs et 27% des délégués suppléants pour 32% des effectifs). Aucune augmentation significative n'est constatée entre 2000 et 2003. En termes de structure, au sein des délégations du personnel, les postes de président, de vice-président ou de délégué à la sécurité sont nettement moins souvent occupés par des femmes que les postes de secrétaire ou de délégué à l'égalité. L'étude n'a pas été reconduite depuis 2003.

Une forte croissance des demandes d'emploi non satisfaites

En 2009, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail est de 4,6% pour les hommes contre 6% pour les femmes (5,2% pour l'ensemble) avec une prédominance particulière chez les jeunes, les moins qualifiés et les résidents étrangers (notamment les étrangers d'un pays hors Union européenne des vingt-sept).

Ce taux est calculé à partir des Enquêtes Forces de Travail et sert de base aux comparaisons européennes mais sa définition y est différente de celle utilisée par le Statec sur la base des données de l'ADEM (cf. Notes méthodologiques). D'après ce taux de chômage désaisonnalisé, l'augmentation aurait été moins forte en 2008 et plus forte en 2009 que dans les Enquêtes Forces de Travail. Alors que les données des Enquêtes Forces de Travail indiquent une faible augmentation du taux de chômage entre 2008 et 2009, les données ADEM/Statec la renforce puisque l'on passe de 4,4% en 2008 à 5,7% en 2009 (de 4,9% à 5,2% dans les données des Enquêtes Forces de Travail).

Au sein de l'Union européenne, les jeunes ont été les plus concernés par la hausse du chômage illustrant les défauts d'absorption de main-d'œuvre du marché du travail. En 2009, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans était de 20% dans l'Union des vingt-sept, nettement supérieur au taux de chômage total de 9%¹⁸. L'augmentation a été plus forte pour les jeunes et encore plus pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Au Luxembourg, cet effet n'est pas observé. Les mesures pour l'emploi, dont certaines sont particulièrement destinées aux jeunes, ont sans doute absorbé une partie des statistiques des jeunes en recherche d'emploi¹⁹. En termes de niveau, les jeunes femmes sont plus concernées que les jeunes hommes : 18,6% contre 15,4%.

En 2009, 6334 demandes d'emploi non satisfaites enregistrées à l'ADEM émanaient de femmes alors que 8482 provenaient d'hommes (soit un total de 14816). Pour la première fois, la surreprésentation des femmes dans les statistiques du chômage a baissé : de 48% en 2007, elles sont passées à 43% en 2009 parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi non satisfaits. Les femmes ne recherchent pas le même type d'emploi que les hommes. Deux tiers des demandes d'emploi féminines non satisfaites se situent dans le domaine des emplois de bureau, des services ou de la vente. Par contre, plus de la moitié des demandes d'emploi masculines non satisfaites cible des emplois d'ouvriers ou d'artisans. Cette segmentation de genre parmi les demandeurs d'emploi non satisfaits est la même depuis de nombreuses années et reflète la spécialisation professionnelle des genres sur le marché de l'emploi.

Enfin, la participation des femmes à des mesures pour l'emploi reste inférieure à celle des hommes : elles représentent 43% des chômeurs indemnisés et seulement 38% des bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi en 2009. Une des raisons de cet écart est à nouveau à chercher dans la spécialisation professionnelle des hommes et des femmes puisque les entreprises qui offrent le plus de stages en entreprises ont plus souvent une main-d'œuvre masculine. La hausse des effectifs dans les mesures pour l'emploi est seulement observée en 2010 et non pas entre 2008 et 2009 ni entre 2007 et 2008.

Globalement, la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois a augmenté : 36% en 2007, ils représentent 41% des demandeurs d'emploi hommes et 39% des demandeuses d'emploi en 2009.

¹⁸ Cf. Communiqué de presse, 109/2009, *Le chômage des jeunes – Cinq millions de jeunes au chômage dans l'UE27 au premier trimestre 2009*, juillet 2009, Eurostat.

¹⁹ Cf. Note de conjoncture 1/10, juin 2010, Statec.

CHAPITRE C

DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

Les objectifs européens d'augmentation des taux d'activité pour les femmes, dans un objectif d'égalité des chances, conduisent chaque pays à rechercher les facteurs désincitatifs et incitatifs à l'activité féminine. Les statistiques présentées dans cette troisième partie donnent des éléments de réponse à cette thématique.

Un niveau de formation initial et professionnel encore légèrement inférieur dans l'ensemble de la main-d'œuvre féminine

Un élément désincitatif à l'activité est le niveau de formation. En effet, plus le niveau de formation est élevé, plus le taux d'activité est élevé. Or, les femmes ont encore globalement un léger déficit de formation par rapport aux hommes. Certes, les jeunes femmes sortent aujourd'hui de l'école avec des niveaux de formation au moins équivalents à ceux des hommes. Il en est de même pour les générations âgées aujourd'hui de 30 à 40 ans. En revanche, les femmes plus âgées ont encore un déficit de formation par rapport aux hommes. S'il y a un déficit de niveau, il y a également un déficit d'orientation puisque les domaines de formation des femmes sorties du système scolaire restent très concentrés sur les matières des sciences sociales, économiques et commerce (41%), de la santé et de l'action sociale (11%) et de l'enseignement (8%). Or, ces spécialités sont globalement moins rémunératrices et offrent moins de possibilités d'évolution de carrière que d'autres spécialités qui ont davantage les faveurs des jeunes hommes. En effet, chez les hommes, si les formations économiques et commerciales (20%) occupent également une part non négligeable d'entre eux, les formations d'ingénieurs ou les formations spécialisées dans la construction (21%) sont fréquentes alors qu'elles sont beaucoup plus rares chez les femmes (4%). Même parmi les jeunes femmes de moins de 40 ans, la spécialisation dans des filières de formation moins rémunératrices que celles choisies par les jeunes hommes reste très forte. Les spécialisations des filières d'apprentissage illustrent le même phénomène.

D'une manière générale, la participation des femmes à la formation professionnelle demeure inférieure à ce qu'elle devrait être compte tenu de leur participation au marché du travail : les femmes représentent environ un tiers des participants aux cours de formation continue de la Chambre des Métiers²⁰, 25% des participants aux cours organisés par les Centres de Formation Professionnelle

Continue (dont seulement 19% aux cours spécifiques de formation professionnelle continue) et 37% des participants aux cours organisés par l'Institut National d'Administration Publique. Elles représentent toutefois 57% des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Employés Privés qui sont plus orientés vers des métiers à dominance féminine.

Concernant les apprentis, on constate toujours une nette désaffection des formations techniques chez les filles : moins de 2% des apprenties inscrites à la Chambre des Métiers ont choisi les métiers des services et biens mécaniques (contre 32% des apprentis) et moins de 3% ont choisi la section Bâtiment et parachèvement (contre 54% des apprentis). Les domaines d'apprentissage axés sur le secteur industriel de la Chambre de Commerce font toujours aussi peu recette auprès des jeunes femmes : ces secteurs sont quasi exclusivement masculins. Même parmi les nouvelles sections répondant sans doute à des métiers d'avenir, comme informaticien qualifié ou mécatronicien, les jeunes femmes sont absentes.

Des charges familiales et domestiques pas assez partagées entre femmes et hommes et des conséquences sur les carrières professionnelles des femmes

Les charges familiales et domestiques restent essentiellement assumées par les femmes, qu'elles exercent ou non une activité professionnelle. Les interruptions temporaires de carrière se transforment souvent en interruptions définitives lorsque la garde des enfants est difficilement conciliable avec deux activités professionnelles à plein temps. Le nombre d'enfants, le coût et la disponibilité d'un mode de garde, les gains professionnels des parents, l'intérêt pour son travail sont autant de facteurs à prendre en compte dans la décision de maintenir une occupation professionnelle. Le travail à temps partiel peut répondre aux besoins de conciliation des temps familial et professionnel des familles. L'augmentation du taux d'emploi des femmes de ces dernières années n'a d'ailleurs pu se faire que par la création de postes à temps partiel. Longtemps inexistant, les emplois à temps partiel se sont spectaculairement développés : de 16% en 1992, la part des femmes actives à temps partiel est passée à 26% dix ans plus tard, et se situe à 36% en 2009. Une comparaison internationale montre que l'économie luxembourgeoise, avec l'Italie et Malte, a connu le taux de croissance des emplois à temps partiel le plus élevé de l'Europe des vingt-sept depuis une quinzaine d'années.

²⁰ Données qui datent de 2003, année de la dernière mise à jour possible.

La situation matrimoniale est un indicateur de la présence d'un conjoint et donc de l'existence potentielle d'un revenu dans le ménage qui, si ce revenu est suffisant, offre l'alternative de ne pas exercer d'activité professionnelle. Ainsi, le taux d'activité des femmes mariées a toujours été plus faible que celui des femmes célibataires. Pourtant, pour la première fois, dans les données de 2009, ce n'est pas le cas : le taux d'activité des femmes mariées (60,8%) est supérieur à celui des célibataires (57,1%). Le développement de l'union libre qui, jusqu'à une dizaine d'années encore, était peu répandu, brouille aujourd'hui l'hypothèse sous-jacente de la présence d'un conjoint liée au statut matrimonial²¹ et derrière le statut de célibataire se profilent aujourd'hui beaucoup de personnes en couple. Le taux d'activité des femmes mariées est toutefois clairement en constante augmentation : 50% en 2000, 56% en 2006 et 61% en 2009. Les femmes divorcées ou séparées sont toujours les plus actives : elles affichent des taux similaires à ceux des hommes (environ 80%).

La présence des enfants, et le temps qu'il est nécessaire de leur consacrer, sont les éléments clefs des interruptions de carrière chez les femmes. Après deux enfants, plus le nombre d'enfants est élevé, plus le taux d'activité est faible. On note cependant une augmentation au cours du temps des taux d'activité des femmes avec enfants : par exemple, avec un enfant à charge, le taux d'activité est passé de 62% en 2000 à 72% en 2009 ; avec deux enfants, de 58% à 73% et avec trois enfants, de 41% à 63%.

En Europe, l'impact de la parentalité est clairement négatif chez les femmes et positif chez les hommes. Le Luxembourg détient le record de l'impact positif de la parentalité chez les hommes : le taux d'emploi des hommes âgés entre 25 et 49 ans avec au moins un enfant de moins de 12 ans avoisine les 98%.

Une forte augmentation des places de garde pour enfants

Coût et disponibilité sont les mots-clefs de la garde des enfants et de la possibilité pour les mères d'exercer une activité professionnelle. Les grands-parents restent le mode de garde le plus usité en raison notamment de sa gratuité : en 2008, 36% des enfants (de moins de 13 ans ayant besoin d'être gardés et dont la mère exerce une activité professionnelle) sont gardés par leurs grands-parents, d'autres membres de la famille ou des amis/voisins. Face à l'offre croissante de structures d'accueil, leur recours est toutefois en nette diminution et les structures d'accueil collectives sont

aujourd'hui autant sollicitées que le groupe précédent de garde informelle (36%). L'augmentation du nombre de places offertes à la fois dans les structures d'accueil conventionnées et non conventionnées (4881 en 2009) mais aussi dans les maisons relais pour enfants (18 481) y est pour beaucoup. Le nombre de places en maisons relais pour enfants a plus que doublé depuis sa création car elles n'étaient que de 8000 en 2005. Après les grands-parents et les structures d'accueil collectives, il reste donc 28% des enfants qui sont gardés de manière individuelle par une gardienne ou une employée de maison et là aussi on a pu observer une augmentation du nombre d'assistants parentaux (1606 en 2009). Au total, en 2009, près de 25 000 places pour enfants sont donc disponibles dans les structures d'accueil collectives ou individuelles.

Malgré cet important déploiement de moyens pour accueillir toujours plus d'enfants, la liste des demandes de places non satisfaites auprès des structures d'accueil – qui avait atteint son apogée en 2003 avec 1434 demandes non satisfaites et qui avait dès lors baissé jusqu'à 642 en 2007 – s'est maintenue en 2009 par rapport à l'année précédente puisque 944 demandes ont dû être refusées. Cela ne veut toutefois pas dire qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction ailleurs, car les doublons sur les listes d'attente sont possibles.

Tous les parents ne disposent pas de la même palette de choix en matière de mode de garde. En effet, le recours aux grands-parents n'est pas toujours possible, notamment pour les ménages immigrants. Les choix des modes de garde sont donc différents selon la nationalité des parents. Le recours aux grands-parents/amis/voisins pour un enfant non scolarisé est, en effet, plus fréquent pour les Luxembourgeois (50%) alors que les Portugais optent davantage pour les structures d'accueil collectives (48%), tout comme les étrangers d'une autre nationalité (67%).

D'après Eurostat, le Luxembourg atteint presque les objectifs de Barcelone quant à la mise en place de structures d'accueil pour enfants. Ces objectifs sont, pour 2010, de 33% pour l'accueil d'enfants âgés de moins de 3 ans et de 90% pour les enfants ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire. Le Luxembourg affiche des taux respectifs de 26% et 77% en 2008 ; la moyenne européenne se situant à 28% et 83%.

²¹ La supériorité du taux d'activité des femmes mariées est toutefois à considérer avec prudence et reste à être confirmée avec les données d'enquêtes ultérieures.

CHAPITRE D

POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

Ce chapitre présente l'éventail des principales mesures en faveur de l'emploi féminin, que ce soit des mesures en faveur de l'insertion, de la réinsertion professionnelle ou de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Le congé parental toujours conjugué au féminin

La loi du 12 février 1999 concernant le Plan d'Action National pour l'emploi prévoit, entre autres, un congé parental. Celui-ci permet à tout parent, soit d'interrompre sa carrière professionnelle durant 6 mois avec la garantie de retrouver son emploi à son retour, soit de travailler 12 mois à mi-temps, toujours avec cette même garantie. La loi de décembre 2006 a apporté quelques modifications en introduisant, entre autres, un congé parental non rémunéré d'une durée comprise entre 3 et 6 mois. Le congé pour raisons familiales, introduit également dans la loi du 12 février 1999, permet la prise en charge d'un enfant malade²² pendant une durée maximale de deux jours.

Depuis sa création, le nombre de congés parentaux est en constante augmentation. Près de 3880 indemnités de congé parental étaient versées au 1^{er} janvier 2010 contre 2160 en 2002. Trois congés parentaux sur quatre sont pris par les femmes. Chacun des parents peut prendre un congé parental ; un premier congé parental peut donc être suivi d'un deuxième. Les premiers congés parentaux sont pris à 96% par les femmes et les seconds congés parentaux à 77% par les hommes. Depuis sa création, le nombre de premiers congés parentaux masculins n'a absolument pas décollé mais c'est sur les seconds congés parentaux que les pères montrent une plus forte implication qui ne permet toutefois pas de parler d'une franche évolution puisque la part des pères dans l'ensemble des parents ayant pris un congé parental n'est passée que de 20% à 23% en 6 ans. Que ce soit en premier ou en deuxième congé parental, les hommes choisissent plus fréquemment que les femmes le congé à temps partiel : 61% des congés parentaux masculins sont pris à temps partiel. En revanche, les femmes ne sont que 38% à prendre le congé parental à temps partiel lors du premier congé et 60% lorsqu'il s'agit du second congé. Globalement, c'est 45% des congés parentaux qui sont pris à temps partiel. La répartition des congés parentaux selon le pays de résidence des salarié-e-s est quasi-conforme à la répartition des salarié-e-s selon le pays de résidence : représentant 56% des salarié-e-s, les

résidents bénéficient pour 57% de l'ensemble des congés parentaux.

La formation professionnelle continue comme seconde chance de compenser les déficits en formation initiale

La loi du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 et a donné une base légale à une meilleure formation professionnelle profitant aux femmes et aux hommes. Elle a été complétée par la loi du 10 juin 2002 et par la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un code du travail. La loi du 24 octobre 2007 a permis la création d'un congé individuel de formation. Ainsi, il existe toute une série de congés permettant aux salarié-e-s mais aussi aux indépendants de se former : le congé individuel de formation de 80 jours, le congé linguistique pour apprendre le luxembourgeois, le congé sans solde pour formation et l'aménagement personnel du temps de travail dans le cadre d'un règlement d'horaire mobile.

Des actions positives au sein des entreprises du secteur privé

Dans le cadre de la loi du 22 juin 1999, des mesures ont été inscrites afin d'améliorer l'égalité des chances entre hommes et femmes au sein des entreprises²³. Les actions positives sont maintenant inscrites dans le Code du Travail de 2007. Elles concernent l'organisation du travail, le recrutement, les actions de formation spéciales, les mesures relatives à des changements de métiers, les actions de promotion, les actions favorisant l'accès du sexe sous-représenté aux postes de responsabilité et de décision, et les mesures tendant à une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle. La contribution de l'Etat se fait alors sous forme de subvention. Depuis 2009, avec le support du Statec, le Ministère de l'égalité des Chances a mis à disposition des entreprises un instrument d'évaluation de l'égalité salariale qui permet d'analyser si une entreprise garantit l'égalité de salaire entre femmes et hommes, c'est-à-dire si pour un travail égal ou de même valeur, les employés perçoivent les mêmes niveaux de salaire.

²² Cf. Code du Travail www.legilux.public.lu

²³ Subvention aux employeurs qui recrutent des personnes du sexe sous-représenté dans certaines professions, subvention aux entreprises qui organisent des actions positives, etc.

La création des maisons-relais et la mise en place du chèque-service accueil augmentent les capacités d'accueil des enfants

Comme évoqué au chapitre précédent, la création des maisons relais pour enfants en 2005 a permis d'augmenter considérablement l'offre d'accueil des enfants, notamment lors des périodes périscolaires. Une étude du CEPS/INSTEAD²⁴ commanditée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration confirme que l'impact d'une offre de modes de garde collectifs adaptée aux besoins de garde des enfants joue un rôle positif sur l'offre d'emploi des mères : la part des femmes en emploi est relativement plus importante parmi celles dont les chances d'obtenir une place dans une structure collective sont les plus élevées. Une autre étude²⁵, antérieure à la mise en place du chèque-service accueil, montrait, d'un côté, qu'avec ce système, le montant des frais de garde d'enfants restant à charge des parents serait relativement faible et, d'un autre côté, que la réduction des dépenses des frais de garde d'enfants serait importante pour tout le monde et tout particulièrement pour les familles les plus modestes.

Des mesures de formation adaptées aux femmes à la recherche d'un emploi

Dans un objectif de lutte contre le chômage, de multiples mesures de formation sont proposées par l'ADEM, par les Centres de Formation Professionnelle Continue ou par des associations œuvrant dans l'intérêt des femmes. Les mesures proposées par l'ADEM accueillent proportionnellement moins de femmes (38%) que ce qu'elles représentent parmi les chômeurs indemnisés (43%). Les contrats appui-emploi et les Mesures spéciales leur échappent – comme c'était déjà le cas des Stages d'Insertion en Entreprise – puisque ces mesures ne concernent respectivement que 29% de femmes pour 71% d'hommes. Par ailleurs, les Centres de Formation Professionnelle Continue proposent différentes formations, dont certaines sont destinées particulièrement aux femmes désirant réintégrer le marché du travail après une interruption de carrière. La participation des demandeuses d'emploi à ces formations est plus élevée que celle des hommes (60%) et notamment parmi les mesures d'initiation et de formation (71% de femmes).

Un nombre de RMGistes fortement en hausse

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, un Revenu Minimum Garanti (RMG) a été institué qui confère, dans les conditions fixées par la loi, des moyens d'existence suffisants ainsi que des mesures d'insertion professionnelle et sociale. Cette aide sociale n'est pas exclusivement destinée aux femmes.

En 13 ans, le nombre d'individus bénéficiant du RMG a plus que doublé. Cette forte augmentation n'a toutefois pas touché davantage les femmes (×2,65) que les hommes (×2,63). Depuis 1996, la part des femmes parmi les bénéficiaires du RMG est constante : elles représentent 53% des bénéficiaires. Entre 2008 et 2009, l'augmentation annuelle a été particulièrement forte (+16% contre +3% l'année précédente) : 2261 personnes sont venues grossir les rangs des RMGistes dont toujours 53% sont des femmes. La crise marque bien ici son effet sans toutefois discriminer davantage les femmes que les hommes. Les jeunes de moins de 18 ans sont un peu plus concernés car un peu plus de ménages avec enfants en bénéficient et notamment des couples avec enfants (en 2006, 12% des bénéficiaires appartenaient à un ménage avec deux adultes et un ou plusieurs enfants contre 14,5% en 2009). Les personnes seules restent les plus concernées (58%) ainsi que les familles monoparentales et notamment les mères seules : 31% des ménages dont l'attributaire est une femme sont des familles monoparentales. Très peu d'hommes bénéficiaires du RMG résident seuls avec un ou plusieurs enfants à charge.

Le nombre de bénéficiaires occupés dans des mesures d'insertion organisées par le SNAS a également augmenté suite à l'augmentation du nombre de RMGistes. La participation des femmes à ces mesures s'est intensifiée : représentant 41% des Affectations Temporaires Indemnisées en 2006, elles en représentent 45% en 2009 ; de même, leur part passe de 45% à 57% parmi ceux qui effectuent des stages en entreprises. Globalement, leur participation à des mesures passe de 44% à 48%.

²⁴ Bousselin, A., *Disponibilité locale des structures collectives d'accueil de jeunes enfants. Etat des lieux et lien avec l'emploi des mères de jeunes enfants*. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2008, Mai 2010, CEPS/INSTEAD.

²⁵ Bousselin, A., *L'impact du chèque-service accueil sur les dépenses de garde d'enfants : Estimation par méthode de simulation*. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en janvier 2009, Juin 2010, CEPS/INSTEAD.

**A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS
DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN**

NOTES METHODOLOGIQUES

Emploi national et emploi intérieur

L'emploi intérieur comprend les personnes salariées et non-salariées travaillant sur le territoire du Grand-Duché qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers et frontalières qui travaillent au Luxembourg, mais ne comprend ni les résident-e-s qui travaillent en dehors du territoire luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

L'emploi national comprend l'emploi des personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il inclut les fonctionnaires et les agents des institutions internationales ainsi que les résident-e-s allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe.

Dans ce rapport, plusieurs sources statistiques ont été utilisées. Les enquêtes auprès des ménages comme le Recensement général de la Population (Statec), l'Enquête Forces de Travail (Statec) et l'EU-SILC (CEPS/INSTEAD, Statec) concernent l'emploi national. Les enquêtes du Statec auprès des entreprises ainsi que les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale se réfèrent au concept d'emploi intérieur (intégrant les frontaliers-ières) qui est également utilisé dans les comptes nationaux. Dans la mesure du possible, ce sont les données sur l'emploi intérieur qui sont utilisées car elles illustrent de manière exhaustive la situation des actifs au Luxembourg. A défaut, ce sont les données sur l'emploi national qui sont utilisées.

Taux d'emploi et taux d'activité

La **population active** comprend les salarié-e-s, les non-salarié-e-s et les chômeurs et chômeuses déduction faite des frontaliers et frontalières nets.

Par **salarié-e-s**, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, moyennant un contrat, pour un employeur résidant, en échange d'un salaire ou d'une rétribution en espèces ou en nature.

Suivant la définition du Bureau International du Travail est considéré comme **chômeur et chômeuse** toute personne ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant-e ou en tant que salarié-e, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

Les **inactifs et inactives** sont ceux qui ne sont classés ni comme personnes ayant un emploi, ni comme chômeurs et chômeuses.

Le **taux d'activité** représente la proportion de la population active résidente dans la population totale vivant dans des ménages privés.

Le **taux d'emploi** représente la proportion de la population résidente ayant un emploi dans la population totale vivant dans des ménages privés.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et chômeuses et la population active.

On estime habituellement ces indicateurs à partir de la population des 15-64 ans afin de minimiser, notamment dans les comparaisons internationales, l'impact des effets de structure de l'âge des différentes populations.

Au Luxembourg, le taux d'emploi est quasi similaire au taux d'activité en raison du faible taux de chômage mais cela n'étant pas le cas de la majorité des pays européens, c'est le taux d'emploi qui est le plus fréquemment utilisé dans les comparaisons internationales pour mesurer l'intensité des forces de travail ayant effectivement un emploi.

La Classification Internationale Type des Professions (CITP) du Bureau International du Travail (BIT)

La CITP est un instrument de classification international des emplois en fonction des tâches effectuées. La première version de la CITP a été adoptée en 1957 par la 9^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Cette version a été remplacée par la CITP-68, puis la CITP-88. Elle a été récemment mise à jour en raison des évolutions survenues dans le monde du travail depuis 1988 (CITP-08). La mise à jour n'a pas affectée les principes de base ni la structure de la classification de 1988, mais effectuée des améliorations considérables dans certains domaines.

La CITP classe les professions suivant une structure pyramidale. Au niveau le plus bas de cette hiérarchie se trouve l'unité statistique de classification - l'emploi - qui est définie comme un ensemble de tâches et de devoirs devant être exécutés par une même personne. Un ensemble d'emplois dont les tâches présentent une grande similitude constitue une profession. Dans le but d'agréger les professions en catégories quasiment similaires à différents niveaux de la hiérarchie, la CITP-88 utilise quatre niveaux de compétences pour définir sa structure de classification au niveau le plus agrégé. La définition pratique de ces quatre niveaux de compétences est empruntée en partie à la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) et en partie à la formation professionnelle qui peut permettre d'acquérir le niveau de compétence nécessaire. Le premier degré de compétence correspond à l'enseignement du premier degré, lequel commence en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et s'étend sur cinq années ; le deuxième niveau correspond au premier et au deuxième cycles de l'enseignement du second degré (de 11 ou 12 ans jusqu' à 16 ou 17 ans) ; le troisième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans s'étendant sur quatre années environ et s'achève sur un diplôme qui n'équivaut pas à un premier grade universitaire. Enfin, le quatrième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans, qui s'étend sur trois ou quatre années, voire davantage et ouvre accès à un grade universitaire ou à un grade universitaire supérieur, ou à un diplôme équivalent.

La CITP se compose ainsi de 10 grands groupes, 28 sous-grands groupes, 118 sous-groupes et 390 groupes de base.

Les grands groupes sont les suivants :

1. Directeurs, cadres de direction et gérants
2. Professions intellectuelles et scientifiques
3. Professions intermédiaires
4. Employés de type administratif
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
9. Professions élémentaires, ouvriers et employés non qualifiés
10. Professions militaires

Les données de l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail (EFT-UE) d'Eurostat

L'Enquête communautaire sur les Forces de Travail (EFT-UE) est une grande enquête trimestrielle par sondage couvrant la population vivant dans les ménages privés de l'Union européenne, de l'AELE (à l'exception du Liechtenstein) et des pays candidats. L'enquête fournit des résultats annuels et trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que sur les personnes hors des forces de travail.

En fournissant des données sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, l'EFT-UE est une importante source d'information sur la situation et les tendances du marché du travail dans l'Union européenne. Les données sont ventilées par âge, par sexe, par niveau de scolarité, entre emploi temporaire et permanent, entre emploi à temps plein et à temps partiel, et selon bien d'autres critères encore.

L'EFT-UE trimestrielle constitue également la base pour le calcul par Eurostat des chiffres mensuels du chômage, complétée soit par les estimations mensuelles des taux de chômage de l'EFT ou par d'autres sources telles que les registres du chômage. Le taux de chômage harmonisé mensuel qui en résulte – l'un des indicateurs à court terme clef d'Eurostat – est publié dans un communiqué de presse et dans la base de données en ligne.

La taille de l'échantillon de population de l'EFT-UE est d'environ 1,5 million de personnes à chaque trimestre. Les taux d'échantillonnage trimestriels varient entre 0,2 % et 3,3 % dans chaque pays. Eurostat a commencé à recueillir des microdonnées en 1983 avec un trimestre de référence par an (habituellement au printemps). Entre 1998 et 2005, l'enquête est progressivement devenue une enquête trimestrielle continue. Maintenant, tous les États membres de l'UE communiquent des résultats trimestriels.

Il n'y a que depuis 2007 que le Luxembourg a mis en place un protocole d'enquête lui permettant de produire des informations trimestrielles comme les autres pays.

Au Luxembourg, c'est le Statec qui réalise cette enquête. Elle permet de construire l'essentiel des indicateurs structurels de l'emploi **national**. De 1992 à 2003, le protocole d'enquête est resté le même. En 2003, une partie du protocole d'enquête a changé (enquêtes téléphoniques et non plus en vis-à-vis, saisie immédiate des informations collectées, répartition paritaire des enquêtes sur l'ensemble des semaines de l'année de référence), une rupture de série est donc possible. A partir de 2007, le Statec a mis en place un protocole permettant de fournir, à l'instar des autres pays européens, des informations trimestrielles.

Une rupture de série est également possible en 2009 en raison du changement de sous-traitant dans la collecte des données. Une incohérence dans la variation du nombre d'heures travaillées a pu être relevée entre 2008 et 2009.

Un emploi est dit à **temps partiel** si l'enquêté le déclare comme tel à partir de la nature de son contrat de travail.

Les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi **intérieur** et sont exhaustives.

La loi du 13 mai 2008 a introduit un statut unique pour les salarié-e-s du secteur privé. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi vise principalement à supprimer les différences de statut entre ouvriers et employés privés et introduit le statut unique de salarié. Suite à ce changement, les différentes caisses de maladie et caisses de pension du secteur privé n'ont plus de raison d'être. Elles sont donc fusionnées en une Caisse Nationale de Santé (CNS) et une Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP). Ouvriers et employés privés deviennent des salariés ayant les mêmes droits et obligations.

Pour les personnes ayant une (ou plusieurs) occupation salariale et une occupation non salariale, la méthode de détermination de l'occupation principale a changé :

- Avant l'introduction du statut unique, l'occupation principale était déterminée par un indicateur ayant la valeur "P" pour le régime principal et la valeur "A" pour le régime accessoire.
- A partir de janvier 2009, cette notion disparaît. L'occupation principale est désormais déterminée par l'affiliation renseignant le plus grand nombre d'heures de travail.

Les enregistrements des occupations non salariales ne contenant pas d'heures ouvrées, la règle suivante est appliquée à partir de janvier 2009 : si le nombre d'heures ouvrées est inférieur à 80 heures par mois, l'occupation non salariale devient l'occupation principale. En appliquant cette règle en décembre 2008, environ 200 personnes comptées parmi les non-salarié-e-s auraient été considérées comme des salarié-e-s.

A cause des différences entre les séries de données avant et après l'introduction du statut unique, une comparaison entre les salaires médians ou moyens entre 2008 et 2009 s'avère impossible.

Les données de l'EU-Statistics on Income and Living Conditions d'Eurostat (EU-SILC)

Cette enquête est la source de référence européenne pour estimer les indicateurs monétaires et non monétaires des conditions de vie et de l'inclusion sociale des ménages et des individus les composant. Il s'agit d'une enquête communautaire permettant de collecter des micro-données comparables sur les thèmes suivants : revenus, pauvreté, exclusion sociale, logement, emploi, éducation et santé. En plus de fournir des données annuelles, cette enquête produit également des données longitudinales.

La population de référence englobe les ménages privés résidant sur le territoire national et chacun de ses membres. Les personnes vivant dans des ménages collectifs ou dans des institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

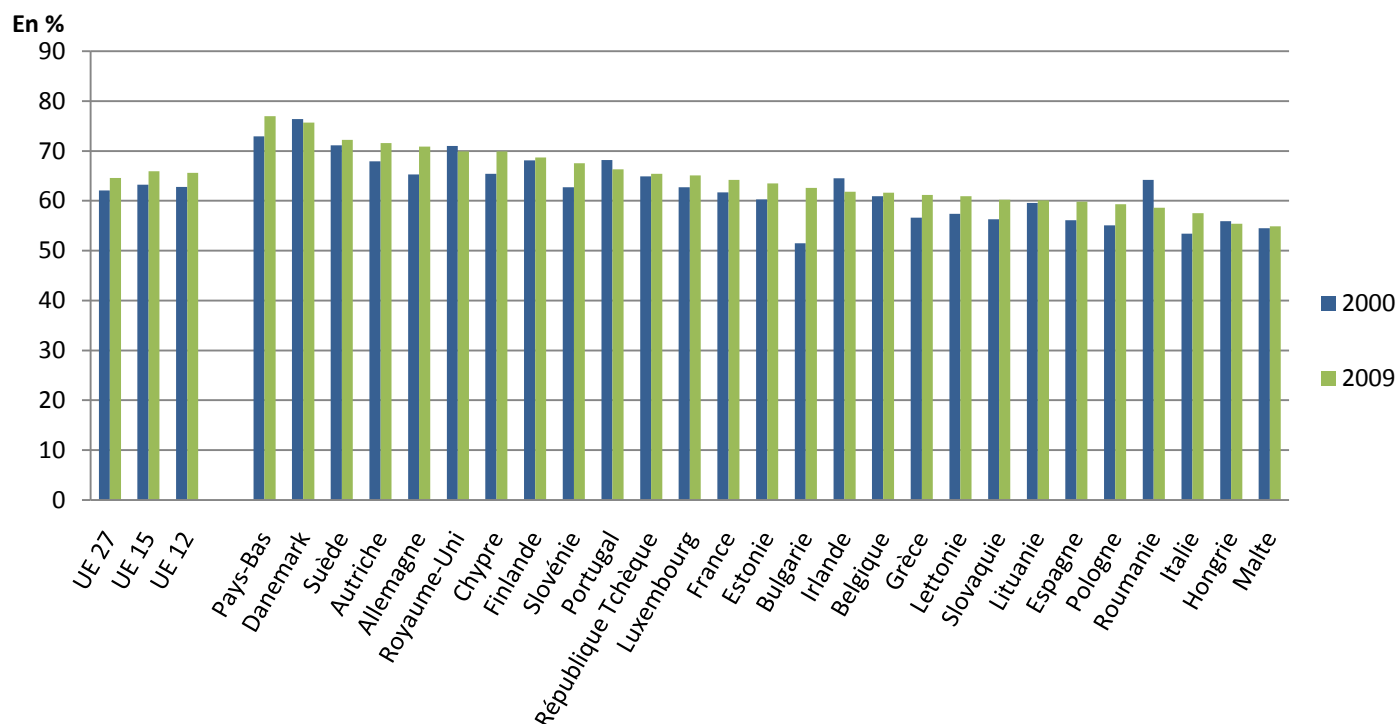
Au Luxembourg, la collecte des données est assurée par le CEPS/INSTEAD.

A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN

**A.01. Evolution de l'emploi féminin et masculin au
Luxembourg et dans l'Union européenne**

A.1-100

Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Pays-Bas	63,7	64,2	72,9	73,2	77,2	77,0
Danemark	74,5	73,9	76,4	75,9	78,1	75,7
Suède	75,9	70,7	71,1	72,5*	74,3	72,2
Autriche	nd	68,4	67,9	68,6	72,1	71,6
Allemagne	66,6	64,7	65,3	66,0	70,7	70,9
Royaume-Uni	68,1	68,1	71,0	71,7	71,5	69,9
Chypre	nd	nd	65,4	68,5	70,9	69,9
Finlande	65,1	59,7	68,1	68,4	71,1	68,7
Slovénie	nd	nd	62,7	66,0	68,6	67,5
Portugal	65,9	62,5	68,2	67,5	68,2	66,3
République tchèque	nd	nd	64,9	64,8	66,6	65,4
Luxembourg	61,5	58,5	62,7	63,6	63,4	65,1
France	60,2	59,6	61,7	63,7	64,9	64,2
Estonie	nd	nd	60,3	64,4	69,8	63,5
Bulgarie	nd	nd	51,5	55,8	64,0	62,6
Irlande	50,8	54,1	64,5	67,6	67,6	61,8
Belgique	56,5	56,3	60,9	61,1	62,4	61,6
Grèce	53,6	54,5	56,6	60,1	61,9	61,2
Lettonie	nd	nd	57,4	63,3	68,6	60,9
Slovaquie	nd	nd	56,3	57,7	62,3	60,2
Lituanie	nd	nd	59,6	62,6	64,3	60,1
Espagne	49,1	46,8	56,1	63,3*	64,3	59,8
Pologne	nd	nd	55,1	52,8	59,2	59,3
Roumanie	nd	nd	64,2	57,6	59,0	58,6
Italie	53,1	50,8	53,4	57,6	58,7	57,5
Hongrie	nd	nd	55,9	56,9	56,7	55,4
Malte	nd	nd	54,5	53,9	55,3	54,9
UE 27	nd	nd	62,1	64,5	65,9	64,6
UE 15	61,2	59,9	63,2	65,4	67,3	65,9
UE 12	60,7	59,5	62,8	65,1	66,9	65,6

* : rupture de série

nd : non disponible

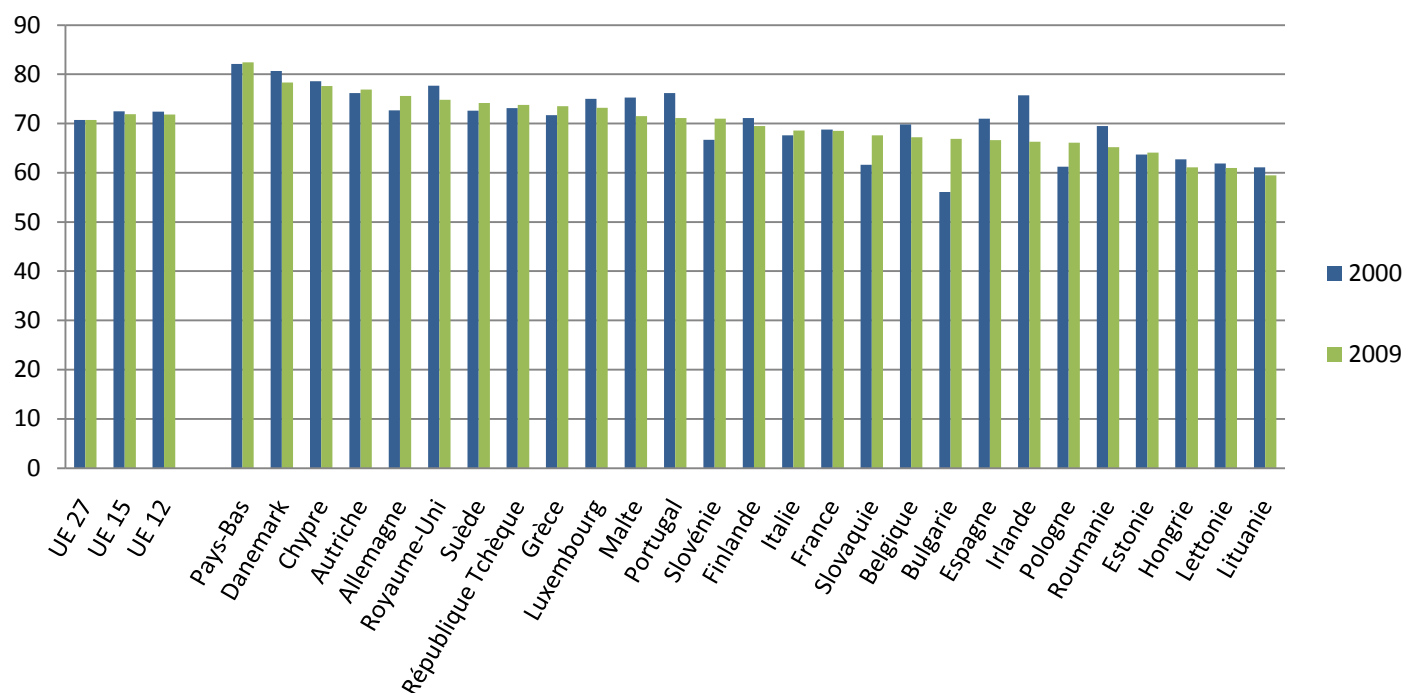
Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009

A.1-110

En %



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Pays-Bas	76,1	75,0	82,1	79,9	83,2	82,4
Danemark	78,5	80,7	80,7	79,8	81,9	78,3
Chypre	nd	nd	78,6	79,2	79,2	77,6
Autriche	nd	77,6	76,2	75,4	78,5	76,9
Allemagne	76,9	73,9	72,7	71,3	75,9	75,6
Royaume-Uni	75,3	74,8	77,7	77,7	77,3	74,8
Suède	nd	71,6	72,6	74,4*	76,7	74,2
République tchèque	nd	nd	73,1	73,3	75,4	73,8
Grèce	72,3	72,2	71,7	74,2	75,0	73,5
Luxembourg	76,4	74,3	75,0	73,3	71,5	73,2
Malte	nd	nd	75,3	73,8	72,5	71,5
Portugal	77,2	71,2	76,2	73,4	74,0	71,1
Slovénie	nd	nd	66,7	70,4	72,7	71,0
Finlande	66,6	61,4	71,1	70,3	73,1	69,5
Italie	70,1	66,4	67,6	69,9	70,3	68,6
France	69,4	67,4	68,8	69,2	69,6	68,5
Slovaquie	nd	nd	61,6	64,6	70,0	67,6
Belgique	68,4	66,9	69,8	68,3	68,6	67,2
Bulgarie	nd	nd	56,1	60,0	68,5	66,9
Espagne	66,7	62,0	71,0	75,2*	73,5	66,6
Irlande	64,7	66,7	75,7	76,9	74,9	66,3
Pologne	nd	nd	61,2	58,9	66,3	66,1
Roumanie	nd	nd	69,5	63,7	65,7	65,2
Estonie	nd	nd	63,7	67,0	73,6	64,1
Hongrie	nd	nd	62,7	63,1	63,0	61,1
Lettonie	nd	nd	61,9	67,6	72,1	61,0
Lituanie	nd	nd	61,1	66,1	67,1	59,5
UE 27	nd	nd	70,7	70,8	72,8	70,7
UE 15	72,8	70,3	72,5	73	74,2	71,9
UE 12	72,7	70,2	72,4	72,9	74,0	71,8

* : rupture de série

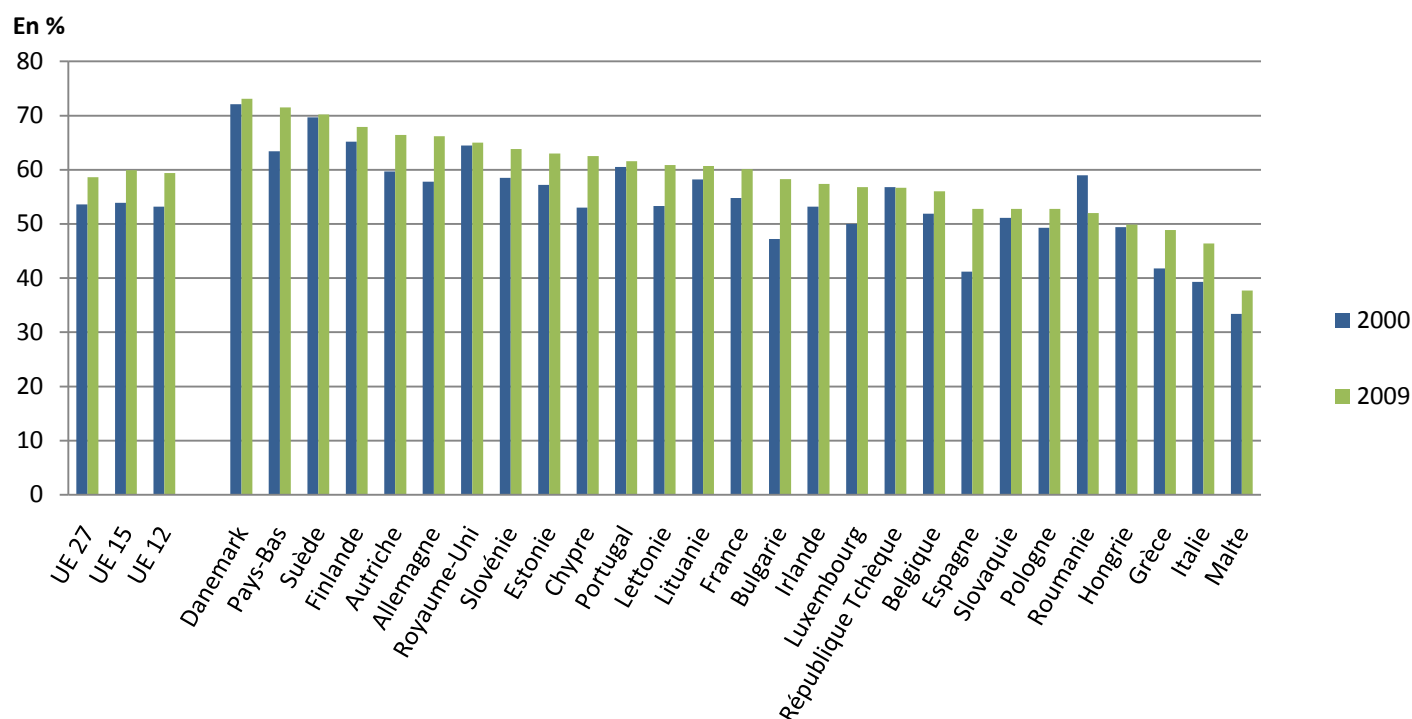
nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

A.1-120

Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Danemark	70,4	67,0	72,1	71,9	74,3	73,1
Pays-Bas	50,9	53,2	63,4	66,4	71,1	71,5
Suède	73,1	69,8	69,7	70,4*	71,8	70,2
Finlande	63,7	58,1	65,2	66,5	69,0	67,9
Autriche	nd	59,2	59,7	62,0	65,8	66,4
Allemagne	56,0	55,3	57,8	60,6	65,4	66,2
Royaume-Uni	61,0	61,4	64,5	65,8	65,8	65,0
Slovénie	nd	nd	58,5	61,3	64,2	63,8
Estonie	nd	nd	57,2	62,1	66,3	63,0
Chypre	nd	nd	53,0	58,4	62,9	62,5
Portugal	55,7	54,3	60,5	61,7	62,5	61,6
Lettonie	nd	nd	53,3	59,3	65,4	60,9
Lituanie	nd	nd	58,2	59,4	61,8	60,7
France	51,4	52,1	54,8	58,4	60,4	60,1
Bulgarie	nd	nd	47,2	51,7	59,5	58,3
Irlande	36,8	41,3	53,2	58,3	60,2	57,4
Luxembourg	46,2	42,2	50,0	53,7	55,1	56,8
République tchèque	nd	nd	56,8	56,3	57,6	56,7
Belgique	44,6	45,4	51,9	53,8	56,2	56,0
Espagne	31,7	31,7	41,2	51,2*	54,9	52,8
Slovaquie	nd	nd	51,1	50,9	54,6	52,8
Pologne	nd	nd	49,3	46,8	52,4	52,8
Roumanie	nd	nd	59,0	51,5	52,5	52,0
Hongrie	nd	nd	49,4	51,0	50,6	49,9
Grèce	36,2	38,0	41,8	46,1	48,7	48,9
Italie	36,5	35,5	39,3	45,3	47,2	46,4
Malte	nd	nd	33,4	33,7	37,4	37,7
UE 27	nd	nd	53,6	56,3	59,1	58,6
UE 15	49,7	49,6	53,9	57,8	60,4	59,9
UE 12	48,8	48,8	53,2	57,3	59,9	59,4

* : rupture de série

nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

**Ecart de taux d'emploi entre femmes et hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne
entre 1992 et 2009***

A.1-121

Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Lituanie	nd	nd	2,9	6,7	5,3	-1,2
Lettonie	nd	nd	8,6	8,3	6,7	0,1
Estonie	nd	nd	6,5	4,9	7,3	1,1
Finlande	2,9	3,3	5,9	3,8	4,1	1,6
Suède	nd	1,8	2,9	nd	4,9	4,0
Danemark	8,1	13,7	8,6	7,9	7,6	5,2
Slovénie	nd	nd	8,2	9,1	8,5	7,2
France	18,0	15,3	14,0	10,8	9,2	8,4
Bulgarie	nd	nd	8,9	8,3	9,0	8,6
Irlande	27,9	25,4	22,5	18,6	14,7	8,9
Allemagne	20,9	18,6	14,9	10,7	10,5	9,4
Portugal	21,5	16,9	15,7	11,7	11,5	9,5
Royaume-Uni	14,3	13,4	13,2	11,9	11,5	9,8
Autriche	nd	18,4	16,5	13,4	12,7	10,5
Pays-Bas	25,2	21,8	18,7	13,5	12,1	10,9
Belgique	23,8	21,5	17,9	14,5	12,4	11,2
Hongrie	nd	nd	13,3	12,1	12,4	11,2
Roumanie	nd	nd	10,5	12,2	13,2	13,2
Pologne	nd	nd	11,9	12,1	13,9	13,3
Espagne	35	30,3	29,8	nd	18,6	13,8
Slovaquie	nd	nd	10,5	13,7	15,4	14,8
Chypre	nd	nd	25,6	20,8	16,3	15,1
Luxembourg	30,2	32,1	25,0	19,6	16,4	16,4
République tchèque	nd	nd	16,3	17,0	17,8	17,1
Italie	33,6	30,9	28,3	24,6	23,1	22,2
Grèce	36,1	34,2	29,9	28,1	26,3	24,6
Malte	nd	nd	41,9	40,1	35,1	33,8
UE 27	nd	nd	17,1	14,5	13,7	12,1
UE 15	23,1	20,7	18,6	15,2	13,8	12,0
UE 12	23,9	21,4	19,2	15,6	14,1	12,4

* Ecart en points de pourcentage.

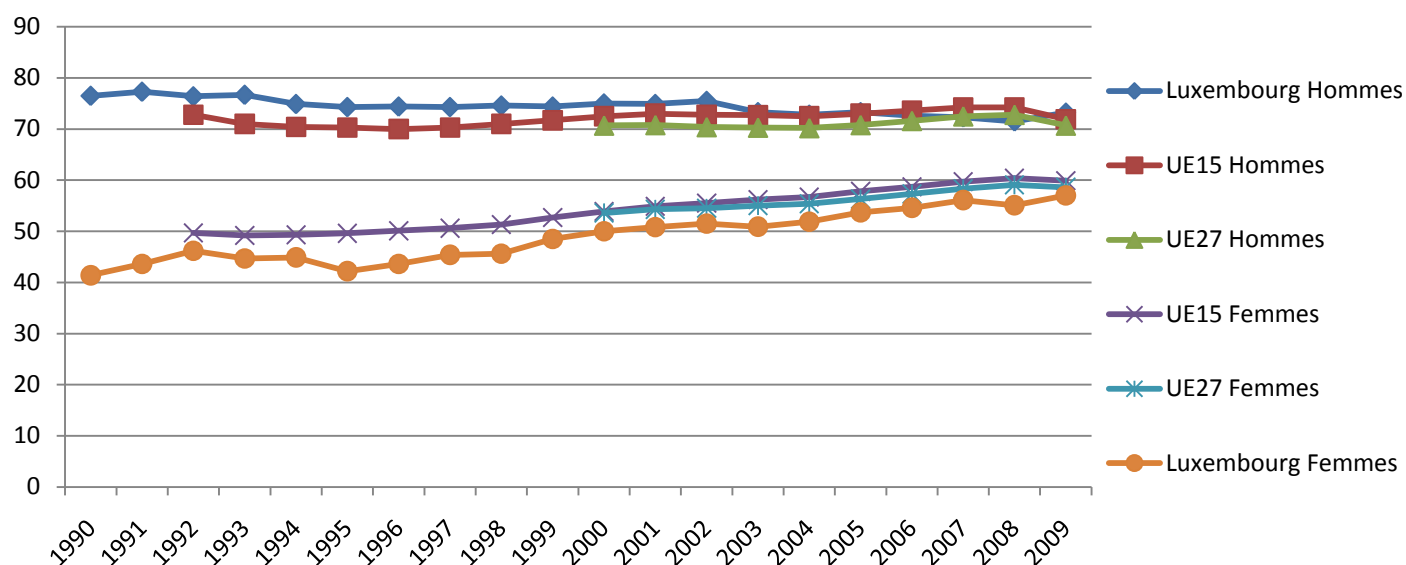
nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

A.1-130

Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans par sexe au Luxembourg et dans l'Union européenne entre 1990 et 2009



Année	Résidents au Luxembourg		Résidents dans l'Union européenne des 15		Résidents dans l'Union européenne des 27	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1990	76,5	41,4	nd	nd	nd	nd
1991	77,3	43,6	nd	nd	nd	nd
1992	76,4	46,2	72,8	49,7	nd	nd
1993	76,7	44,7	71,0	49,2	nd	nd
1994	74,9	44,9	70,4	49,3	nd	nd
1995	74,3	42,2	70,3	49,6	nd	nd
1996	74,4	43,6	70,0	50,1	nd	nd
1997	74,3	45,4	70,3	50,6	nd	nd
1998	74,6	45,6	71,0	51,3	nd	nd
1999	74,4	48,5	71,7	52,7	nd	nd
2000	75,0	50,0	72,5	53,9	70,7	53,6
2001	74,9	50,8	73,0	54,9	70,8	54,3
2002	75,5	51,5	72,8	55,5	70,4	54,5
2003	73,3	50,9	72,7	56,2	70,3	55,0
2004	72,8	51,9	72,5	56,7	70,2	55,4
2005	73,3	53,7	73,0	57,8	70,8	56,3
2006	72,6	54,6	73,6	58,7	71,6	57,3
2007	72,3	56,1	74,2	59,7	72,5	58,3
2008	71,5	55,1	74,2	60,4	72,8	59,1
2009	73,2	57,0	71,9	59,9	70,7	58,6

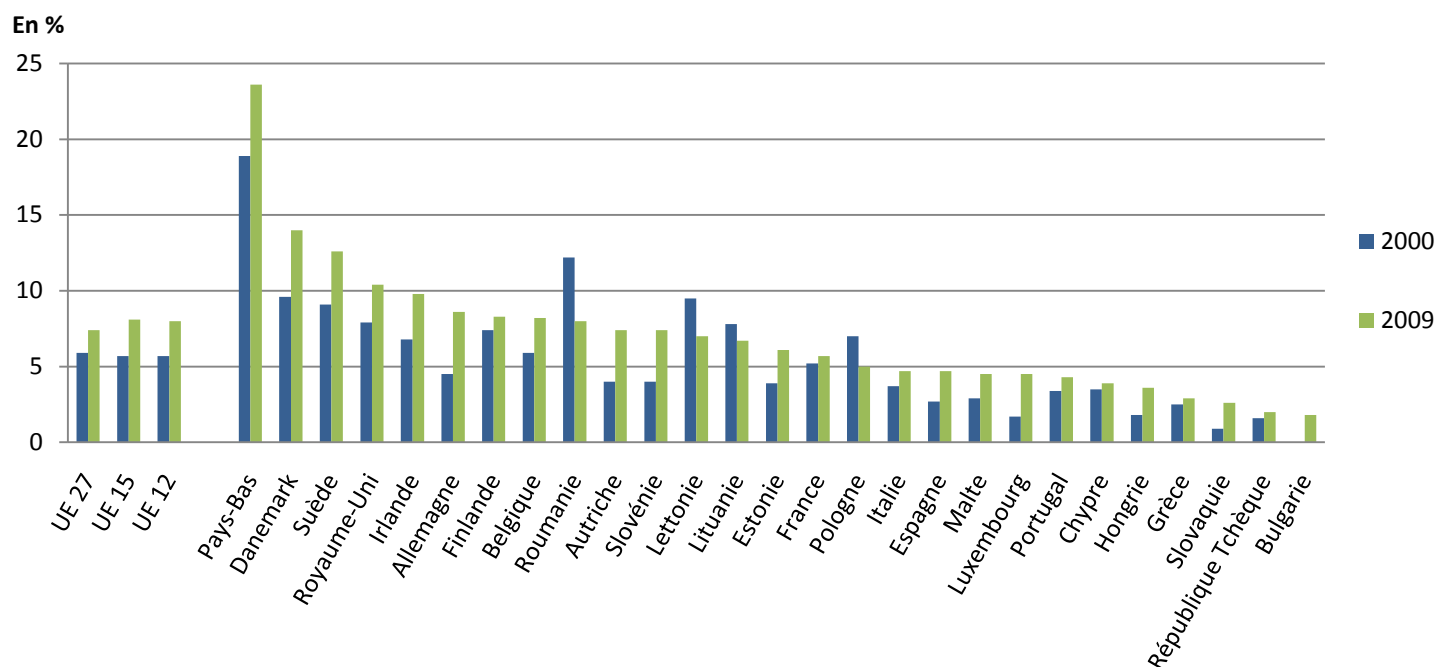
nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

**Part des hommes actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel
dans l'Union européenne entre 1992 et 2009**

A.1-140



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Pays-Bas	14,8	16,1	18,9	21,8	22,8	23,6
Danemark	9,1	10,0	9,6	11,7	13,1	14,0
Suède	nd	9,3	9,1	10,3*	11,9	12,6
Royaume-Uni	5,0	6,5	7,9	9,1	9,8	10,4
Irlande	3,6	5,2	6,8	5,9**	7,1	9,8
Allemagne	2,3	3,2	4,5	6,9	8,4	8,6
Finlande	nd	7,5	7,4	8,6	7,9	8,3
Belgique	2,0	2,7	5,9**	7,1**	7,5	8,2
Roumanie	nd	nd	12,2	9,1	8,1	8,0
Autriche	nd	3,3	4,0	5,6	6,9	7,4
Slovaquie	nd	nd	4,0	6,1	6,2	7,4
Lettonie	nd	nd	9,5	5,6	3,9	7,0
Lituanie	nd	nd	7,8	4,9	4,7	6,7
Estonie	nd	nd	3,9	4,2**	3,5**	6,1**
France	3,3	4,8	5,2	5,5	5,6	5,7
Pologne	nd	nd	7,0	7,0	5,1	5,0
Italie	2,6	2,7	3,7	4,3	4,8	4,7
Espagne	1,8	2,5	2,7	4,3*	4,0	4,7
Malte	nd	nd	2,9**	4,1	4,0	4,5
Luxembourg	1,1	1,0**	1,7	2,4	2,7	4,5
Portugal	2,9	2,9	3,4	3,8	4,1	4,3
Chypre	nd	nd	3,5	3,2	3,4	3,9
Hongrie	nd	nd	1,8**	2,4	3,0	3,6
Grèce	2,5	2,4	2,5	2,1	2,5	2,9
Slovaquie	nd	nd	0,9**	1,2	1,3	2,6
République tchèque	nd	nd	1,6	1,6	1,6	2,0
Bulgarie	nd	nd	nd	1,5	1,6	1,8
UE 27	nd	nd	5,9	6,7	7,0	7,4
UE 15	nd	nd	5,7	7,0	7,6	8,1
UE 12	3,7	4,6	5,7	6,9	7,5	8,0

* : rupture de série

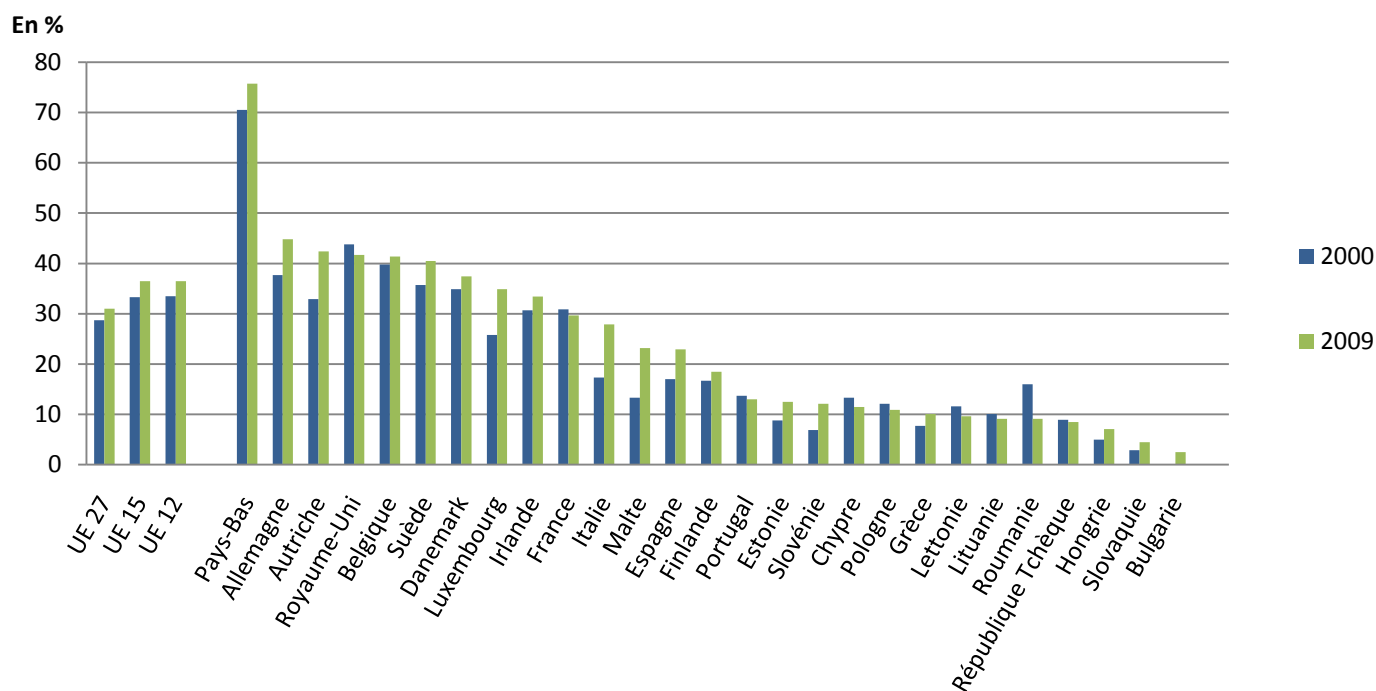
** : données extrêmement peu fiables

nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

A.1-150

Part des femmes actives de 15-64 ans travaillant à temps partiel
dans l'Union européenne entre 1992 et 2009

Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Pays-Bas	63,7	67,2	70,5	75,0	75,2	75,7
Allemagne	30,5	33,5	37,7	43,0	44,9	44,8
Autriche	nd	26,4	32,9	39,1	41,1	42,4
Royaume-Uni	43,3	43,7	43,8	41,9	41,0	41,7
Belgique	28,2	29,8	39,8	40,4	40,8	41,4
Suède	nd	43,0	35,7	39,2*	40,9	40,5
Danemark	36,3	35,3	34,9	32,6	36,0	37,4
Luxembourg	16,4	20,3	25,8	38,2	38,2	34,9
Irlande	18,5	23,0	30,7	31,5	31,9	33,4
France	24,4	28,8	30,9	30,2	29,3	29,7
Italie	11,7	13,1	17,3	25,6	27,8	27,9
Malte	nd	nd	13,3	20,9	25,3	23,2
Espagne	13,5	16,3	17,0	24,0*	22,6	22,9
Finlande	nd	15,5	16,7	18,2	17,8	18,5
Portugal	10,5	10,5	13,7	13,2	13,9	13,0
Estonie	nd	nd	8,8	9,1	9,3	12,5
Slovénie	nd	nd	6,9	9,8	10,4	12,1
Chypre	nd	nd	13,3	13,2	10,8	11,5
Pologne	nd	nd	12,1	13,3	10,9	10,9
Grèce	7,8	7,9	7,7	9,0	9,8	10,1
Lettonie	nd	nd	11,6	9,7	7,1	9,6
Lituanie	nd	nd	10,1	8,8	8,3	9,1
Roumanie	nd	nd	16,0	9,2	9,3	9,1
République tchèque	nd	nd	8,9	8,0	7,8	8,5
Hongrie	nd	nd	5,0	5,6	5,8	7,1
Slovaquie	nd	nd	2,9	3,9	4,1	4,5
Bulgarie	nd	nd	nd	2,3	2,4	2,5
UE 27	nd	nd	28,7	30,5	30,6	31,0
UE 15	nd	31,1	33,3	35,8	36,2	36,5
UE 12	28,7	31,1	33,5	35,9	36,2	36,5

* : rupture de série

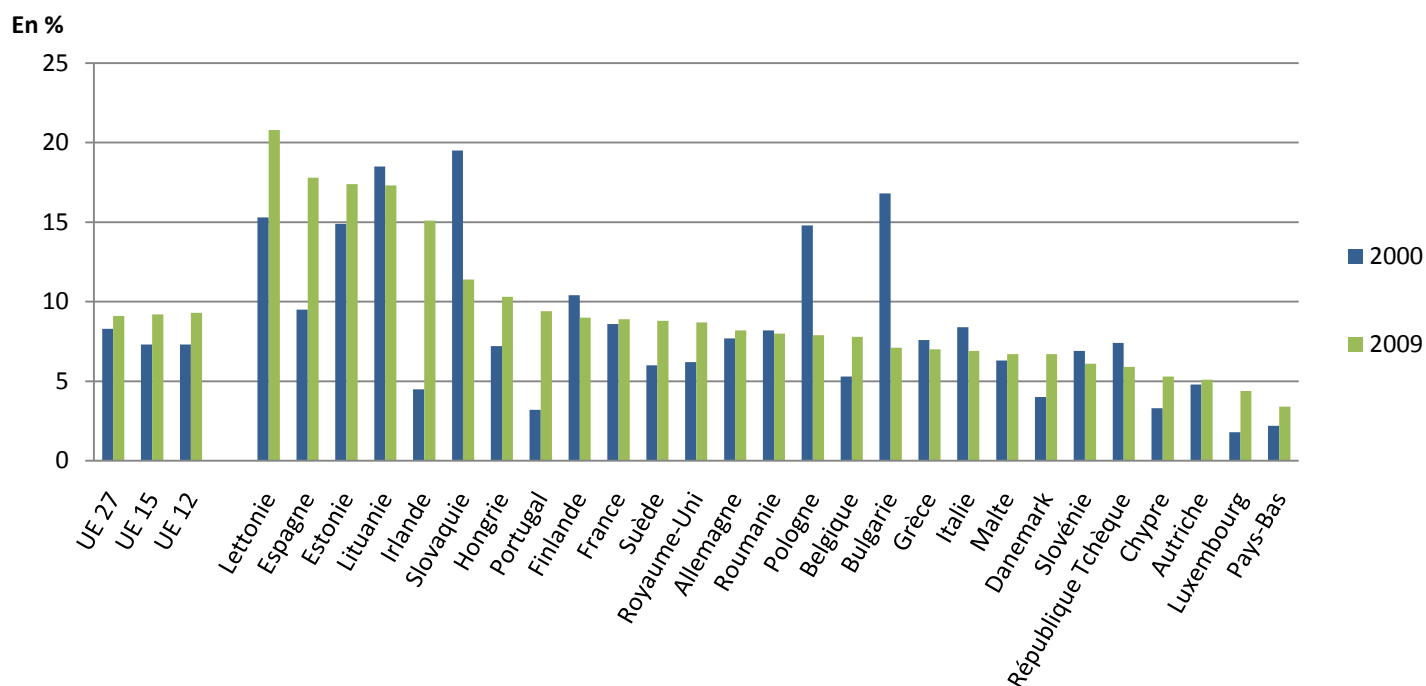
nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

Taux de chômage des hommes dans l'Union européenne entre 1992 et 2009

A.1-160



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Lettonie	nd	nd	15,3	9,2	8,3	20,8
Espagne	13,6	18,0	9,5	7,1*	10,1	17,8
Estonie	nd	nd	14,9	9,0	5,9	17,4
Lituanie	nd	nd	18,5	8,3	6,1	17,3
Irlande	15,3	12,3	4,5	4,7	7,3	15,1
Slovaquie	nd	nd	19,5	15,5	8,4	11,4
Hongrie	nd	nd	7,2	7,0	7,7	10,3
Portugal	3,5	6,8	3,2	7,1	6,9	9,4
Finlande	13,6	18,0	10,4	8,3	6,2	9,0
France	8,1	10,0	8,6	8,0	6,9	8,9
Suède	6,6	10,1	6,0	8,0*	6,0	8,8
Royaume-Uni	11,7	10,2	6,2	5,2	6,2	8,7
Allemagne	4,9	7,1	7,7	11,6	7,5	8,2
Roumanie	nd	nd	8,2	8,1	7,0	8,0
Pologne	nd	nd	14,8	16,8	6,5	7,9
Belgique	4,8	7,4	5,3	7,7	6,5	7,8
Bulgarie	nd	nd	16,8	10,4	5,6	7,1
Grèce	5,0	6,4	7,6	6,2	5,1	7,0
Italie	6,8	9,2	8,4	6,3	5,6	6,9
Malte	nd	nd	6,3	6,6	5,7	6,7
Danemark	8,5	5,7	4,0	4,5	3,1	6,7
Slovénie	nd	nd	6,9	6,2	4,1	6,1
République tchèque	nd	nd	7,4	6,5	3,5	5,9
Chypre	nd	nd	3,3	4,5	3,3	5,3
Autriche	nd	4,0	4,8	4,9	3,6	5,1
Luxembourg	1,6	2,1	1,8	3,5	4,3	4,4
Pays-Bas	4,1	6,2	2,2	4,5	2,5	3,4
UE 27	nd	nd	8,3	8,4	6,7	9,1
UE 15	7,7	9,6	7,3	7,6	6,7	9,2
UE 12	7,9	9,6	7,3	7,6	6,8	9,3

* : rupture de série

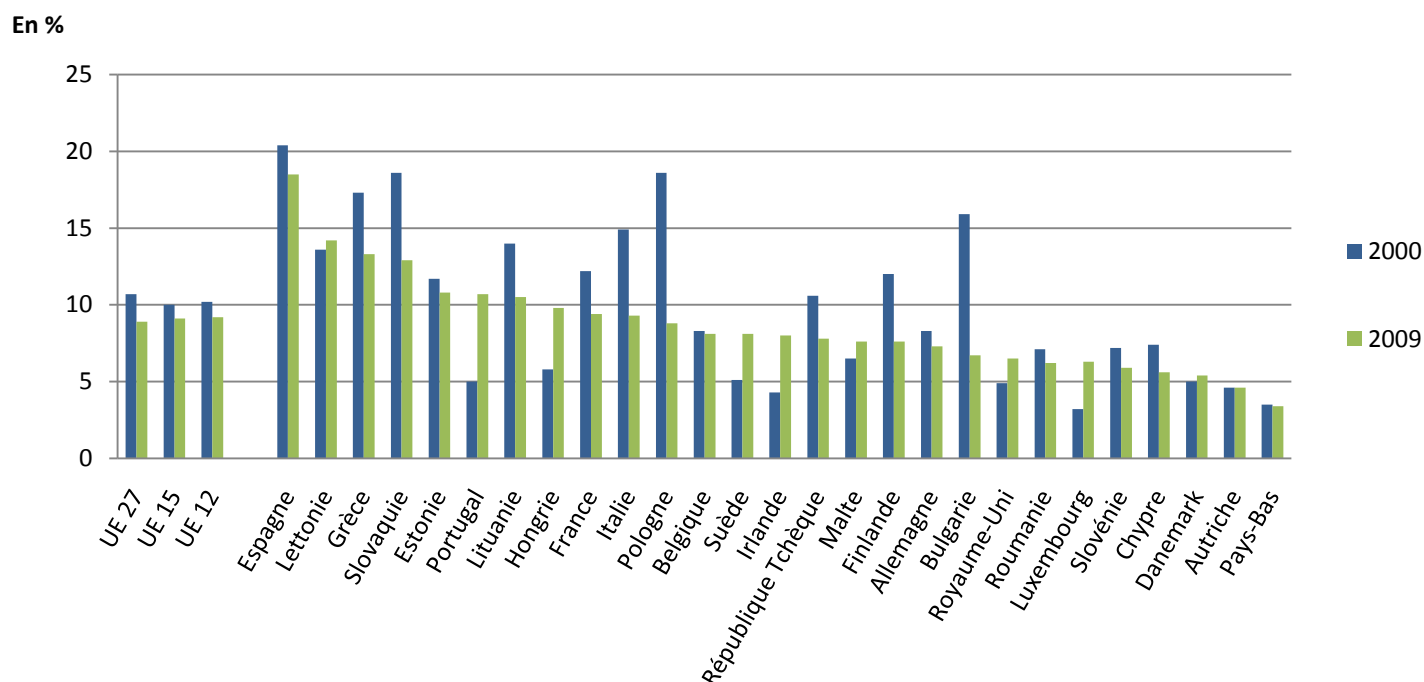
nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

A.1-170

Taux de chômage des femmes dans l'Union européenne entre 1992 et 2009



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Espagne	25,4	30,8	20,4	12,2*	13,1	18,5
Lettonie	nd	nd	13,6	8,8	7,2	14,2
Grèce	13,2	14,1	17,3	15,4	11,5	13,3
Slovaquie	nd	nd	18,6	17,2	11,0	12,9
Estonie	nd	nd	11,7	7,2	5,4	10,8
Portugal	4,9	8,1	5,0	9,2	9,4	10,7
Lituanie	nd	nd	14,0	8,4	5,7	10,5
Hongrie	nd	nd	5,8	7,4	8,1	9,8
France	12,9	14,1	12,2	9,8	7,9	9,4
Italie	14,0	16,2	14,9	10,1	8,6	9,3
Pologne	nd	nd	18,6	19,4	8,0	8,8
Belgique	9,5	12,3	8,3	9,5	7,6	8,1
Suède	4,4	7,9	5,1	7,8*	6,6	8,1
Irlande	15,4	12,1	4,3	4,0	4,7	8,0
République tchèque	nd	nd	10,6	9,9	5,7	7,8
Malte	nd	nd	6,5	8,9	6,8	7,6
Finlande	9,6	16,3	12,0	8,7	6,7	7,6
Allemagne	8,3	9,7	8,3	10,8	7,6	7,3
Bulgarie	nd	Nd	15,9	9,9	5,8	6,7
Royaume-Uni	7,5	7,0	4,9	4,3	5,1	6,5
Roumanie	nd	nd	7,1	6,8	5,0	6,2
Luxembourg	2,8	4,4	3,2	5,8	6,1	6,3
Slovénie	nd	nd	7,2	7,2	4,9	5,9
Chypre	nd	nd	7,4	6,6	4,3	5,6
Danemark	10,0	8,6	5,0	5,3	3,7	5,4
Autriche	nd	4,9	4,6	5,5	4,2	4,6
Pays-Bas	7,8	8,7	3,5	5,1	3,0	3,4
UE 27	nd	nd	10,7	9,8	7,6	8,9
UE 15	10,5	12,5	10,0	9,0	7,7	9,1
UE 12	11,3	12,8	10,2	9,1	7,8	9,2

* : rupture de série

nd : non disponible

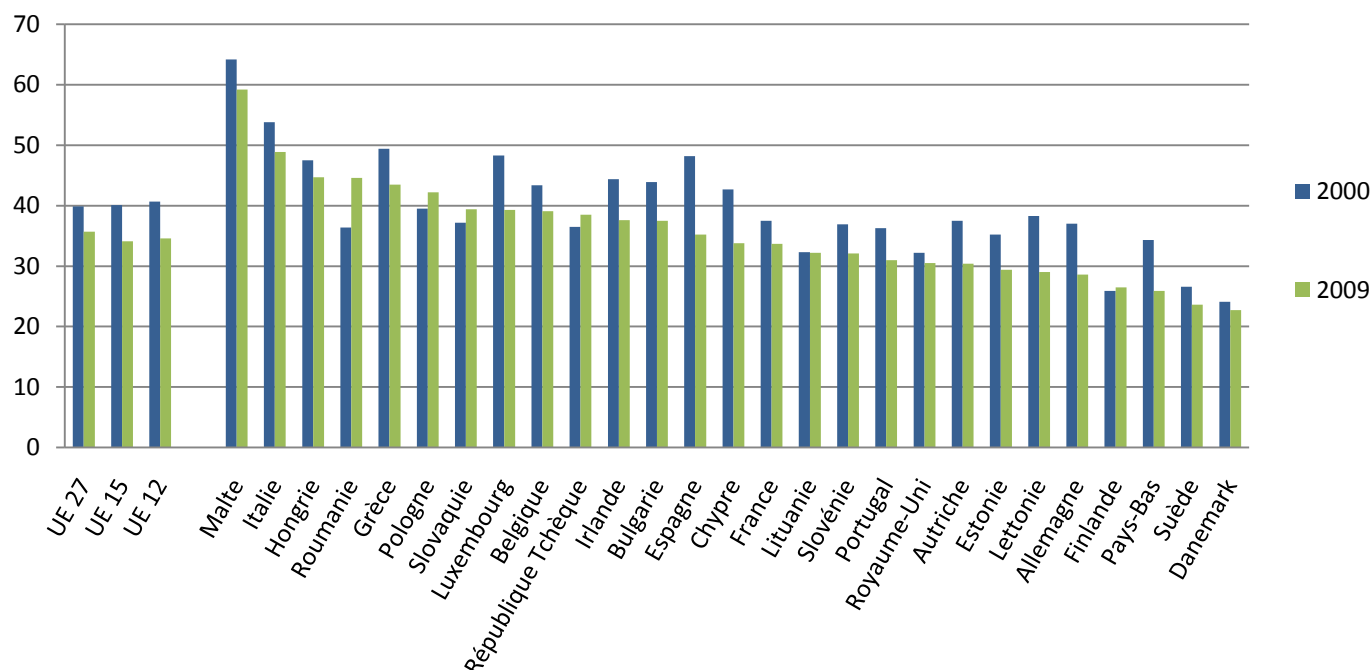
Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

Part des femmes inactives* de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2009

A.1-180

En %



Pays	1992	1995	2000	2005	2008	2009
Malte	nd	nd	64,2	63,1	59,8	59,2
Italie	57,5	57,6	53,8	49,6	48,4	48,9
Hongrie	nd	nd	47,5	44,9	45,0	44,7
Roumanie	nd	nd	36,4	44,7	44,8	44,6
Grèce	58,3	55,7	49,4	45,5	44,8	43,5
Pologne	nd	nd	39,5	41,9	44,9	42,2
Slovaquie	nd	nd	37,2	38,5	38,7	39,4
Luxembourg	52,5	55,9	48,3	43,0	43,0	39,3
Belgique	50,7	48,3	43,4	40,5	38,7	39,1
République tchèque	nd	nd	36,5	37,6	41,3	38,5
Irlande	56,6	52,9	44,4	39,2	39,0	37,6
Bulgarie	nd	nd	43,9	42,7	36,9	37,5
Espagne	57,4	54,2	48,2	41,7**	36,9	35,2
Chypre	nd	nd	42,7	37,5	34,4	33,8
France	41,0	39,4	37,5	35,2	34,3	33,7
Lituanie	nd	nd	32,3	35,1	36,8	32,2
Slovénie	nd	nd	36,9	33,9	34,5	32,1
Portugal	41,4	40,9	36,3	32,1	31,1	31,0
Royaume-Uni	34,1	34,0	32,2	31,2	30,6	30,5
Autriche	nd	37,7	37,5	34,4	32,5	30,4
Estonie	nd	nd	35,2	33,1	31,4	29,4
Lettonie	nd	nd	38,3	34,9	29,9	29,0
Allemagne	38,9	38,7	37,0	32,0	29,5	28,6
Finlande	nd	30,6	25,9	27,2	26,1	26,5
Pays-Bas	44,7	41,7	34,3	30,0	29,2	25,9
Suède	nd	24,1	26,6	23,7**	26,7	23,6
Danemark	21,8	26,7	24,1	24,1	23,1	22,7
UE 27	nd	nd	39,9	37,6	36,1	35,7
UE 15	nd	43,2	40,1	36,5	34,6	34,1
UE 12	44,9	44,0	40,7	37,0	35,0	34,6

nd : non disponible

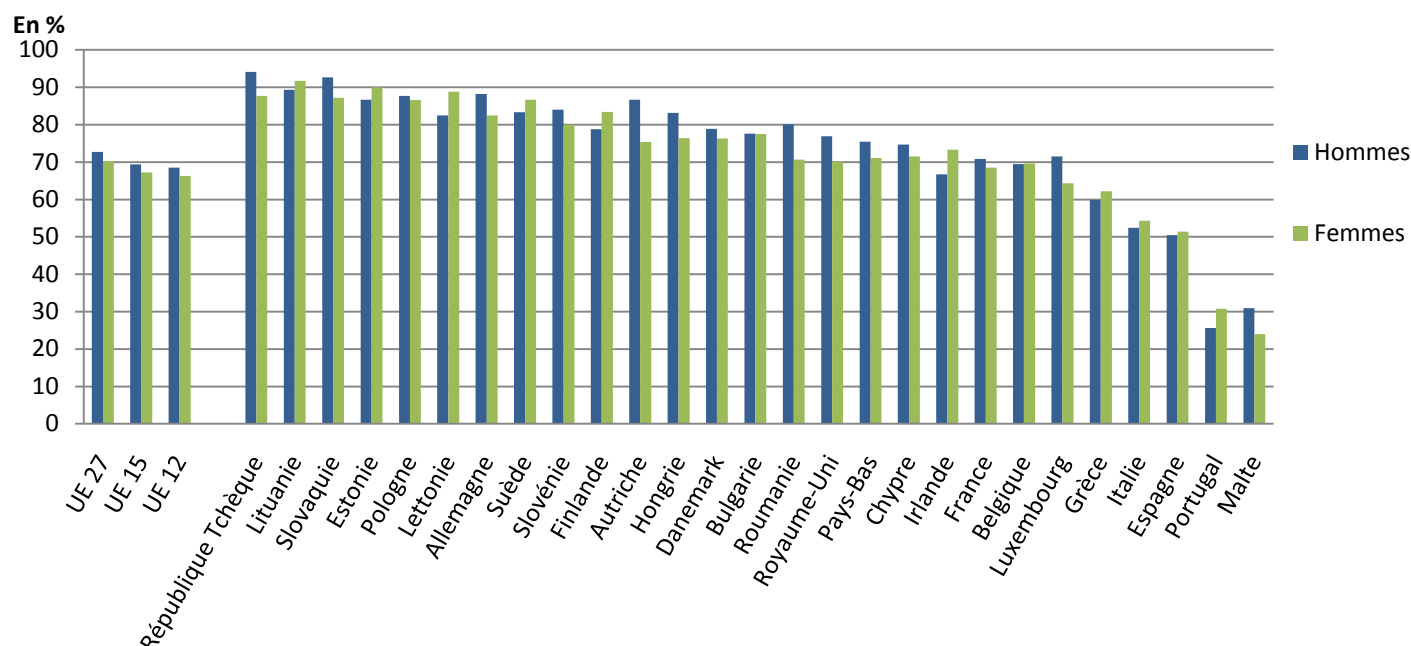
* Les chômeurs ne sont pas considérés comme des personnes inactives.

** : rupture de série

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 21/07/2010)

Champ : résidents

A.1-190

Part des individus de 25-64 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur*
par sexe dans l'Union européenne en 2008

Pays	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence Hommes-Femmes***
Autriche	86,7	75,4	81,0	11,3
Roumanie	80,1	70,7	75,3	9,4
Luxembourg	71,5	64,3	67,9	7,2
Malte	30,9	24,0	27,5	6,9
Royaume-Uni	76,9	70,1	73,4	6,8
Hongrie	83,2	76,4	79,7	6,8
République tchèque	94,1	87,7	90,9	6,4
Allemagne	88,2	82,5	85,3	5,7
Slovaquie	92,7	87,2	89,9	5,5
Pays-Bas	75,5	71,1	73,3	4,4
Slovénie	84,0	80,0	82,0	4,0
Chypre	74,7	71,5	73,1	3,2
Danemark	78,9	76,3	77,6	2,6
France	70,8	68,5	69,6	2,3
Pologne	87,7	86,6	87,1	1,1
Bulgarie	77,6	77,5	77,5	0,1
Belgique	69,5	69,6	69,6	-0,1
Espagne	50,5	51,4	51,0	-0,9
Italie	52,4	54,3	53,3	-1,9
Grèce	59,9	62,2	61,1	-2,3
Lituanie	89,3	91,7	90,6	-2,4
Estonie	86,7	90,0	88,5	-3,3
Suède	83,3	86,7	85,0	-3,4
Finlande	78,8	83,4	81,1	-4,6
Portugal	25,6	30,8	28,2	-5,2
Lettonie	82,5	88,8	85,8	-6,3
Irlande	66,7	73,3	70,0	-6,6
UE 27	72,7	70,2	71,5	2,5
UE 15	69,4	67,2	68,3	2,2
UE 12	68,5	66,3	67,4	2,2

* CITE >= 3 ou 4

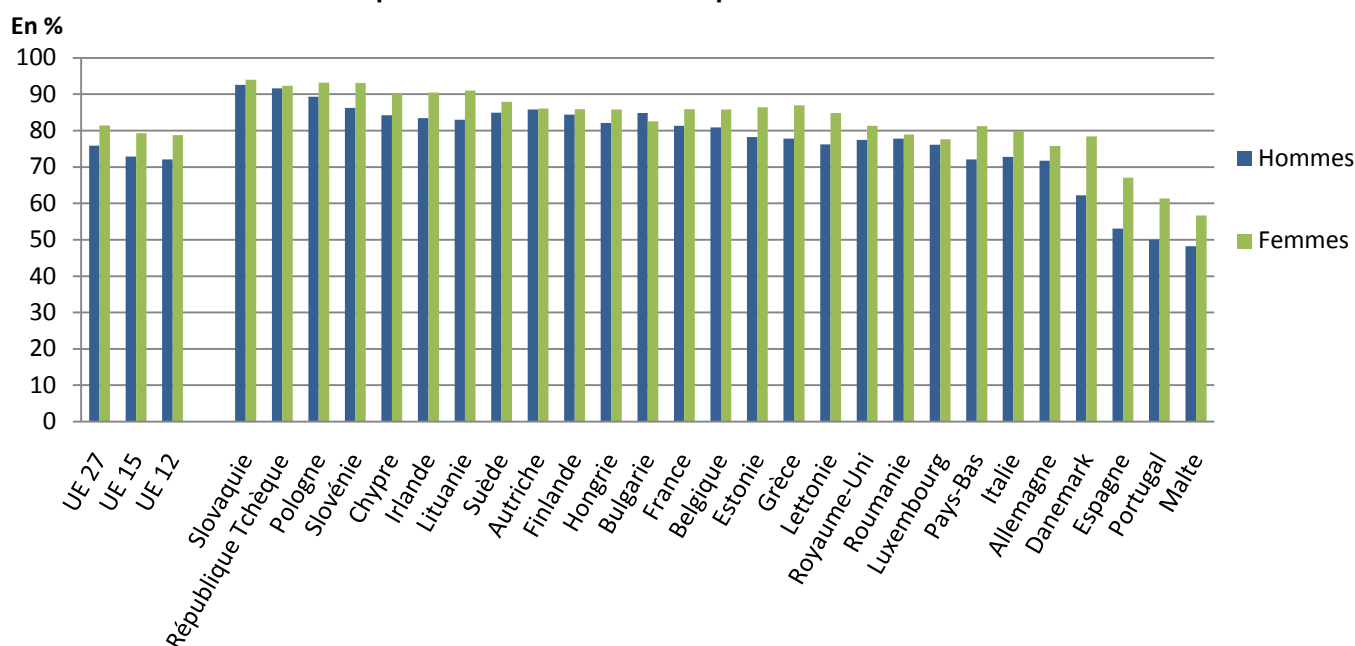
** : données provisoires

*** Différence en points de pourcentage.

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 14/07/2010)

Champ : résidents

**Part des individus de 20-24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur*
par sexe dans l'Union européenne en 2009**



Pays	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence Hommes-Femmes***
Slovaquie	92,6	94,0	92,3	-1,4
République tchèque	91,6	92,3	91,9	-0,7
Pologne	89,3	93,2	91,3	-3,9
Slovénie	86,2	93,1	89,4	-6,9
Chypre	84,2	90,2	87,4	-6,0
Irlande	83,4	90,5	87,0	-7,1
Lituanie	83,0	91,0	86,9	-8,0
Suède	84,9	87,9	86,4	-3,0
Autriche	85,8	86,1	86,0	-0,3
Finlande	84,4	85,9	85,1	-1,5
Hongrie	82,1	85,8	84,0	-3,7
Bulgarie	84,8	82,5	83,7	2,3
France	81,3	85,9	83,6	-4,6
Belgique	80,9	85,8	83,3	-4,9
Estonie	78,2	86,4	82,3	-8,2
Grèce	77,8	86,9	82,2	-9,1
Lettonie	76,2	84,8	80,5	-8,6
Royaume-Uni	77,4	81,3	79,3	-3,9
Roumanie	77,8	78,9	78,3	-1,1
Luxembourg	76,1	77,6	76,8	-1,5
Pays-Bas	72,1	81,2	76,6	-9,1
Italie	72,8	79,9	76,3	-7,1
Allemagne	71,7	75,8	73,7	-4,1
Danemark	62,2	78,4	70,1	-16,2
Espagne	53,1	67,1	59,9	-14,0
Portugal	50,0	61,3	55,5	-11,3
Malte	48,2	56,7	52,1	-1,4
UE 27	75,9	81,4	78,6	-5,5
UE 15	72,9	79,3	76,1	-6,4
UE 12	72,1	78,8	75,4	-6,7

* CITE ≥ 3 ou 4

** : données provisoires

*** Différence en points de pourcentage.

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 14/07/2010)

Champ : résidents

A.1-210

**Evolution de la part des enfants de moins de 3 ans gardés
selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2005 à 2008**

Pays	Garde formelle *				Garde informelle **			
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008
Danemark	73	73	70	73	nd	1	nd	0
Suède	53	44	47	49	0	4	4	4
Pays-Bas	40	45	43	47	51	56	63	60
Belgique	42	40	44	43	21	30	26	24
France	32	31	28	41	30	29	30	24
Espagne	39	39	40	38	24	26	28	23
Royaume-Uni	29	33	38	35	36	39	41	37
Portugal	30	33	27	33	47	46	43	45
Slovénie	24	29	30	31	49	60	48	44
Italie	25	26	25	28	33	35	31	33
Finlande	27	26	26	26	5	5	5	2
Chypre	19	25	18	26	55	57	56	54
Luxembourg	22	31	25	26	43	41	40	41
Irlande	20	18	24	24	38	36	26	28
Allemagne	16	18	nd	20	27	7	nd	20
Estonie	12	18	15	17	28	32	35	36
Malte	5	8	13	15	21	16	19	21
Lettonie	18	16	16	14	17	14	17	18
Grèce	7	10	10	12	48	54	45	55
Bulgarie	nd	nd	8	11	nd	nd	34	24
Lituanie	11	4	nd	9	18	21	nd	17
Roumanie	nd	nd	6	8	nd	nd	45	50
Hongrie	7	8	8	7	46	48	37	31
Autriche	4	4	8	6	29	36	28	28
Pologne	2	3	2	3	35	37	33	33
République tchèque	2	2	2	1	18	20	31	36
Slovaquie	3	5	2	nd	17	23	20	13
UE 27	nd	nd	28	28	nd	nd	35	30
UE 25	25	26	30	29	31	29	34	29
UE 15	30	29	34	33	31	28	35	29

nd : non disponible

* Les structures formelles de garde d'enfants incluent les centres d'accueil de jour et les systèmes d'éducation préscolaire. Les nourrices/assistants parentaux ayant des arrangements directs avec les parents n'y sont pas comptés.

** Les structures informelles de garde d'enfants incluent tout autre mode de garde que les structures formelles définies ci-dessus.

Source : Eurostat – EU SILC

**Evolution de la part des enfants gardés ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire
selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2005 à 2008**

A.1-220

Pays	Garde formelle *				Garde informelle **			
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008
Belgique	98	98	100	99	24	32	32	29
Danemark	94	96	97	96	nd	nd	nd	nd
Espagne	94	91	92	95	14	16	18	12
France	95	94	93	95	28	27	27	25
Suède	87	92	91	95	3	4	4	4
Italie	91	90	90	91	35	36	37	38
Allemagne	87	93	96	91	30	3	22	21
Pays-Bas	89	89	91	89	53	52	57	58
Estonie	78	85	86	88	34	25	28	28
Royaume-Uni	88	89	84	87	36	38	47	46
Irlande	78	93	86	85	34	34	29	27
Chypre	85	87	87	85	36	44	42	47
Slovénie	77	81	84	85	43	60	51	52
Hongrie	84	79	84	81	50	51	42	39
Finlande	76	77	76	78	5	5	7	5
Portugal	30	75	75	78	53	31	33	40
Luxembourg	63	58	66	77	48	42	44	36
Malte	55	57	65	75	18	13	16	15
Autriche	69	71	70	71	34	37	35	33
Lettonie	66	60	52	70	28	13	10	10
République tchèque	70	67	69	69	20	22	30	35
Grèce	61	61	65	67	39	40	33	41
Bulgarie	nd	nd	59	67	nd	nd	38	30
Lituanie	57	56	nd	62	13	13	nd	15
Roumanie	nd	nd	62	61	nd	nd	48	52
Slovaquie	67	73	75	60	22	26	25	25
Pologne	30	28	31	35	36	36	32	31
UE 27	nd	nd	82	83	nd	nd	31	30
UE 25	82	84	84	85	29	26	30	29
UE 15	88	90	90	90	29	24	29	28

nd : non disponible

* Les structures formelles de garde d'enfants incluent les centres d'accueil de jour et les systèmes d'éducation préscolaire. Les nourrices/assistants parentaux ayant des arrangements directs avec les parents n'y sont pas comptés.

** Les structures informelles de garde d'enfants incluent tout autre mode de garde que les structures formelles définies ci-dessus.

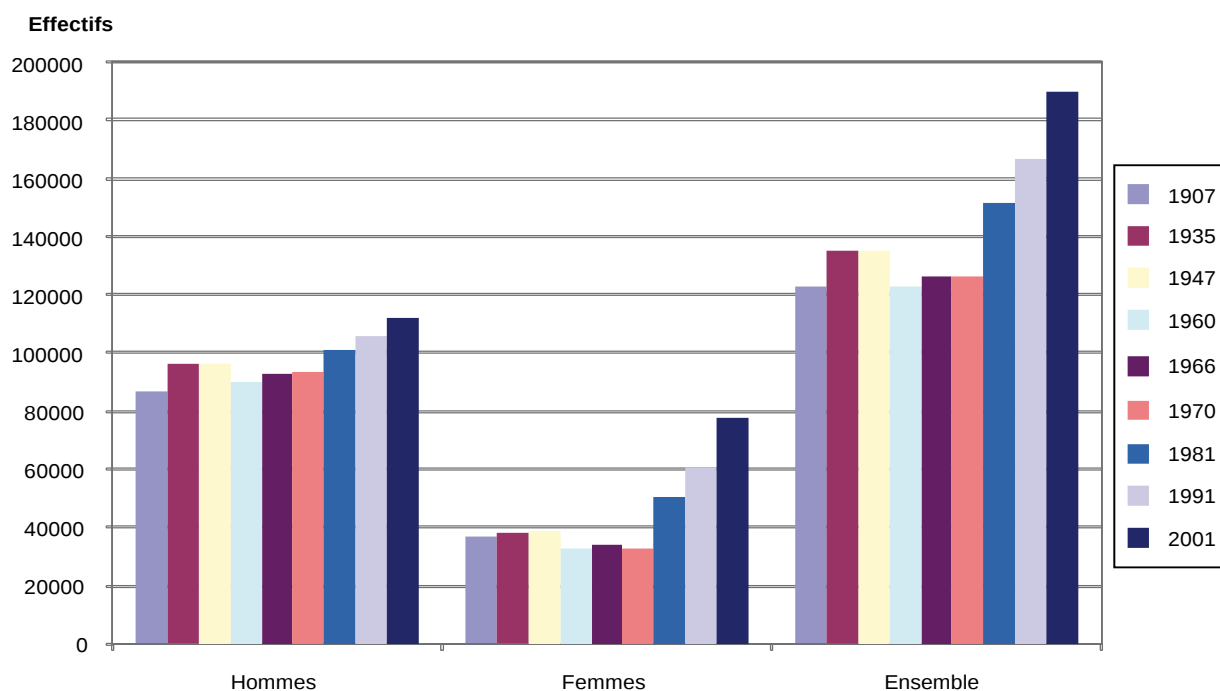
Source : Eurostat – EU SILC

A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN

**A.02. Evolution de l'emploi féminin et masculin au
Luxembourg**

Population active par sexe entre 1907 et 2001

A.2-100

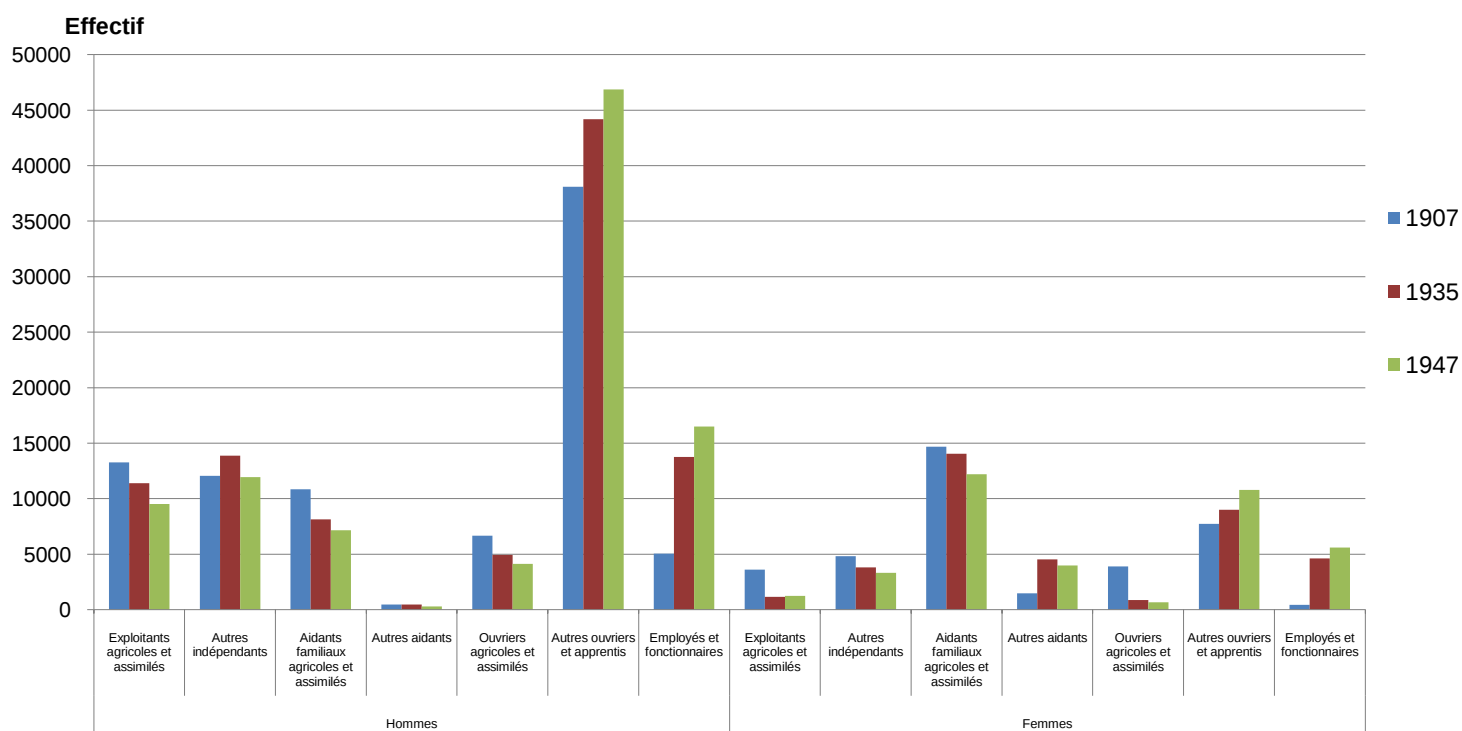


Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1907	86447	36699	123146	70,2	29,8	100,0
1935	96321	38526	134847	71,4	28,6	100,0
1947	96414	38725	135139	71,3	28,7	100,0
1960	90377	32648	123025	73,5	26,5	100,0
1966	92562	33942	126504	73,2	26,8	100,0
1970	93638	32823	126461	74,0	26,0	100,0
1981	101347	50382	151729	66,8	33,2	100,0
1991	105864	60742	166606	63,5	36,5	100,0
2001	111745	77916	189661	58,9	41,1	100,0

Source : Recensements de la Population – Statec
Champ : résidents

A.2-110

Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe
entre 1907 et 1947



Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe
entre 1907 et 1947

A.2-110

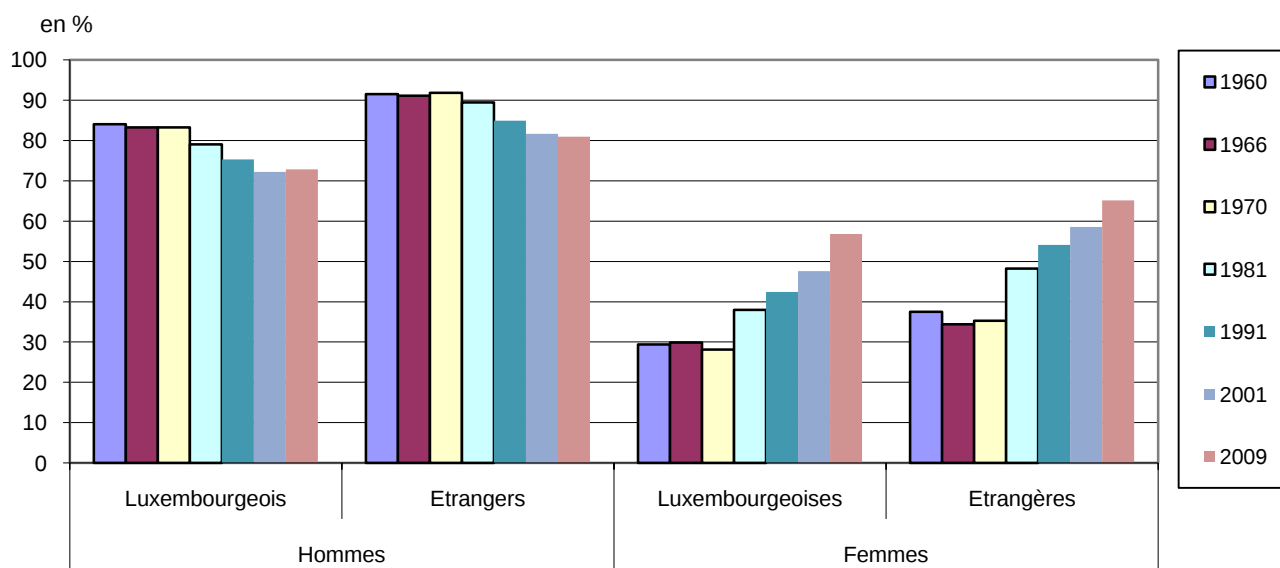
Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Exploitants agricoles et assimilés						
1907	13264	3626	16890	78,5	21,5	100,0
1935	11407	1151	12558	90,8	9,2	100,0
1947	9515	1250	10765	88,4	11,6	100,0
Autres indépendants						
1907	12056	4809	16865	71,5	28,5	100,0
1935	13891	3807	17698	78,5	21,5	100,0
1947	11956	3327	15283	78,2	21,8	100,0
Aidants familiaux agricoles et assimilés						
1907	10852	14681	25533	42,5	57,5	100,0
1935	8148	14046	22194	36,7	63,3	100,0
1947	7162	12193	19355	37,0	63,0	100,0
Autres aidants						
1907	469	1492	1961	23,9	76,1	100,0
1935	466	4548	5014	9,3	90,7	100,0
1947	308	3982	4290	7,2	92,8	100,0
Ouvriers agricoles et assimilés						
1907	6668	3897	10565	63,1	36,9	100,0
1935	4942	879	5821	84,9	15,1	100,0
1947	4127	683	4810	85,8	14,2	100,0
Autres ouvriers et apprentis						
1907	38087	7740	45827	83,1	16,9	100,0
1935	44183	8997	53180	83,1	16,9	100,0
1947	46870	10800	57670	81,3	18,7	100,0
Employés et fonctionnaires						
1907	5051	454	5505	91,8	8,2	100,0
1935	13750	4632	18382	74,8	25,2	100,0
1947	16513	5602	22115	74,7	25,3	100,0
Ensemble						
1907	86447	36699	123146	70,2	29,8	100,0
1935	96321	38526	134847	71,4	28,6	100,0
1947	96414	38725	135139	71,3	28,7	100,0

Source : Recensements de la Population de 1907, 1935 et 1947 – Statec

Champ : résidents

A.2-120

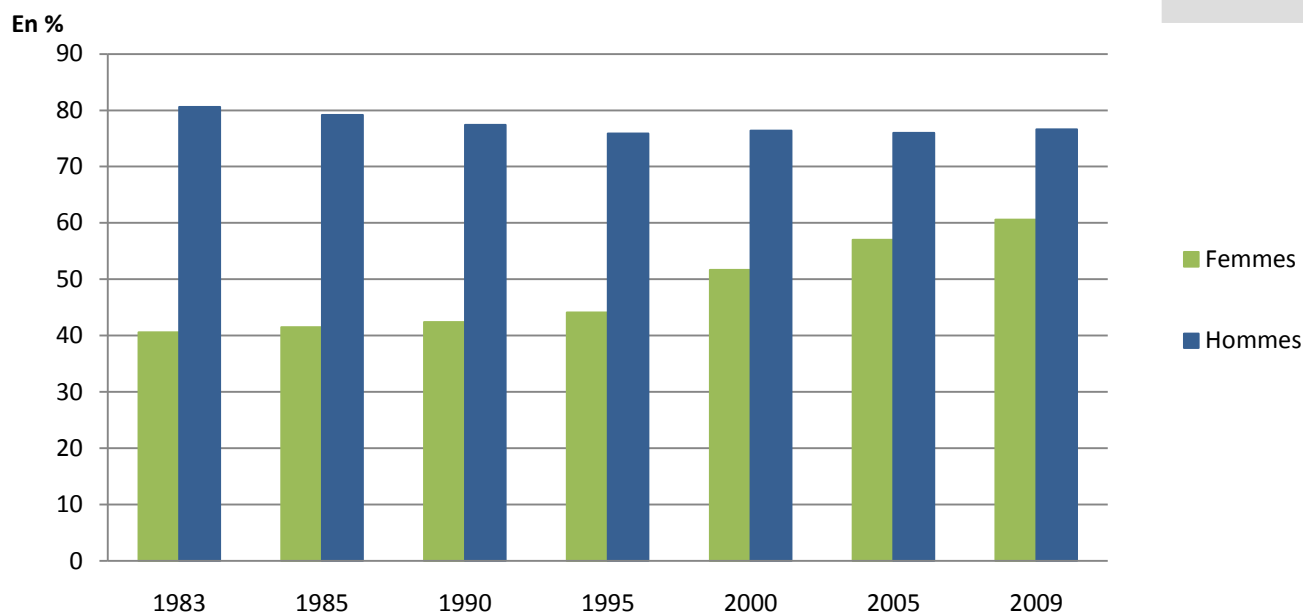
Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 1960 et 2009



Année	Luxembourgeois		Etrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1960	84,0	29,4	91,5	37,5
1966	83,2	29,9	91,1	34,4
1970	83,2	28,1	91,8	35,3
1981	79,0	38,0	89,4	48,2
1991	75,3	42,4	84,9	54,1
2001	72,2	47,6	81,6	58,5
2009	72,8	56,8	80,9	65,2

Source : Recensements de la Population pour 1960 à 1991 et Enquêtes Forces de Travail pour 2001 à 2009 – Statec
 Champ : résidents

Evolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe entre 1983 et 2009

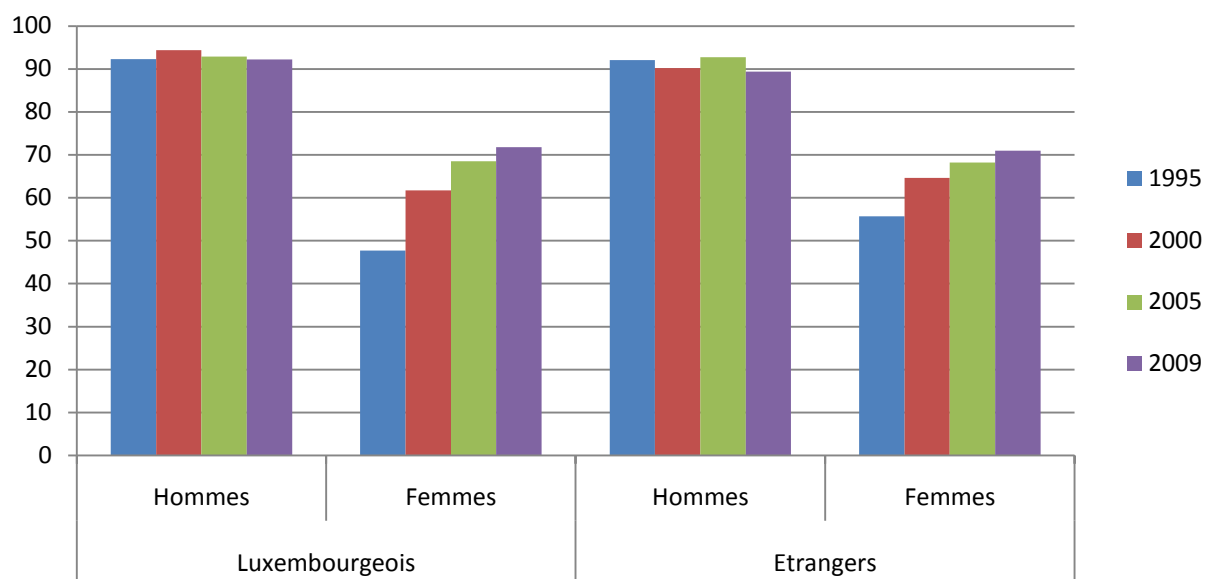


Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1983	80,6	40,6	60,6
1984	80,5	40,6	60,6
1985	79,2	41,5	60,3
1986	79,9	42,4	61,1
1987	79,9	43,5	61,6
1988	78,3	41,7	60,0
1989	77,9	42,4	60,2
1990	77,4	42,4	60,1
1991	78,2	44,6	61,7
1992	77,6	47,5	62,8
1993	78,2	46,1	62,4
1994	77,3	47,0	62,3
1995	75,9	44,1	60,3
1996	76,3	45,7	61,1
1997	75,7	47,1	61,5
1998	76,0	47,6	61,9
1999	75,7	50,2	63,1
2000	76,4	51,7	64,2
2001	76,1	52,0	64,1
2002	77,0	53,5	65,3
2003	75,5	53,5	64,6
2004	75,6	55,8	65,8
2005	76,0	57,0	66,6
2006	75,3	58,2	66,7
2007	75,0	58,9	66,9
2008	74,7	58,7	66,8
2009	76,6	60,6	68,7

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec
Champ : résidents

A.2-140

**Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans par nationalité et par sexe
entre 1983 et 2009**



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	93,0	36,0	95,1	47,0	93,8	39,3
1984	93,6	37,6	94,9	47,7	94,0	40,6
1985	93,4	38,7	93,8	48,1	93,5	41,6
1986	94,4	41,1	95,5	49,8	94,7	43,9
1987	94,5	42,9	96,1	54,0	94,9	46,4
1988	95,0	43,0	95,4	50,9	95,1	45,5
1989	93,6	43,8	94,8	53,8	94,0	47,0
1990	nd	nd	nd	nd	94,0	48,7
1991	nd	nd	nd	nd	94,4	50,3
1992	93,8	49,8	93,7	60,0	93,8	53,4
1993	92,9	50,7	94,7	59,3	93,3	52,5
1994	92,5	49,9	92,6	60,5	92,6	53,5
1995	92,3	47,7	92,1	55,7	92,2	50,6
1996	92,0	51,8	92,2	56,4	92,1	53,6
1997	92,2	53,3	91,7	61,0	92,0	56,3
1998	93,1	55,0	92,3	57,9	92,8	56,2
1999	93,0	57,9	92,7	63,4	92,9	60,2
2000	94,4	61,7	90,2	64,6	92,8	63,0
2001	93,1	62,0	93,2	66,2	93,2	63,8
2002	93,9	62,7	92,5	66,9	93,3	64,5
2003	91,8	62,3	91,4	65,5	91,6	63,8
2004	93,1	65,9	91,1	66,5	92,2	66,2
2005	92,9	68,5	92,7	68,2	92,8	68,4
2006	93,3	70,1	92,0	68,7	92,7	69,5
2007	92,7	70,0	91,7	73,6	92,2	71,7
2008	92,8	69,7	87,4	69,4	90,2	69,5
2009	92,2	71,8	89,4	71,0	90,8	71,4

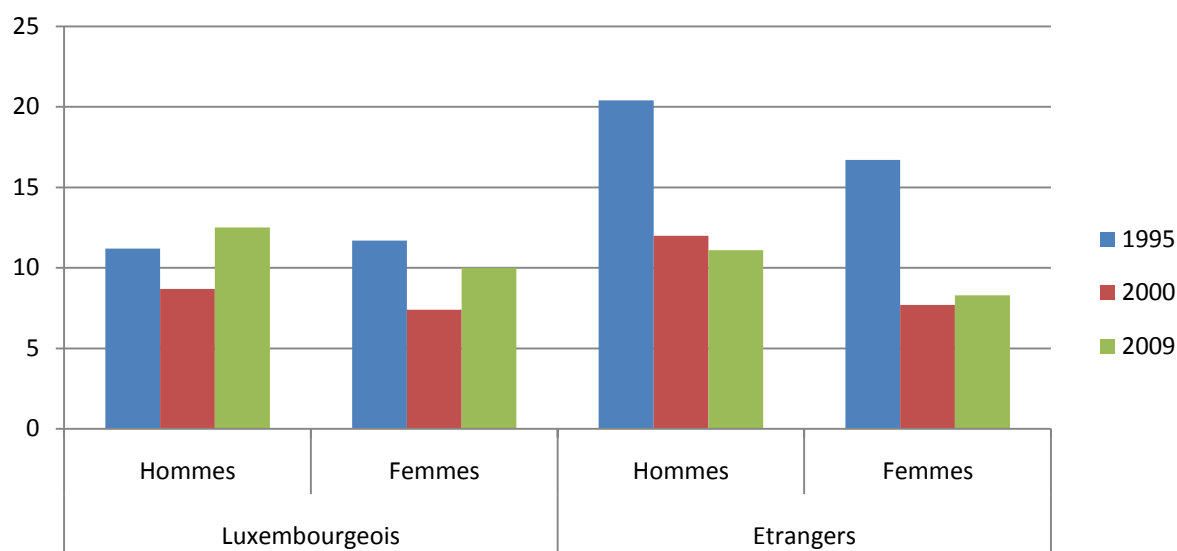
nd : non disponible

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec

Champ : résidents

Evolution du taux d'emploi des 15-19 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009

A.2-150



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	38,2	36,1	43,4	46,9	39,7	39,1
1984	35,6	31,2	43,8	39,1	37,7	33,4
1985	32,3	31,6	36,0	39,1	33,6	34,3
1986	31,0	30,7	32,4	32,4	31,5	31,4
1987	28,0	24,7	38,3	35,8	31,0	28,0
1988	20,4	22,7	35,5	30,9	25,0	25,2
1989	24,1	20,4	33,9	24,7	27,3	21,7
1990	nd	nd	nd	nd	17,4	11,8**
1991	nd	nd	nd	nd	30,8	22,6
1992	19,3	21,0	28,8	24,2	22,9	22,2
1993	8,8	8,5	22,2	21,3	19,2	16,2
1994	13,8	14,1	18,7	21,1	16,0	16,4
1995	11,3**	11,2**	21,0**	15,7**	15,2	13,0**
1996	9,0**	7,7**	20,3**	16,0**	13,3**	10,9**
1997	7,4	3,5	13,5**	10,7	9,7**	6,4**
1998	10,6**	5,0	9,4	10,0	10,1**	7,1**
1999	10,8**	6,2	14,7**	12,1**	12,3**	8,6**
2000	9,2**	8,1	14,7**	7,7	11,3**	7,9**
2001	11,5**	nd	16,1**	18,7**	13,4	10,9**
2002	11,0**	8,9	16,8**	nd	13,0	9,0**
2003	7,7**	6,3	11,5**	5,6	9,2**	5,2**
2004	6,6**	nd	nd	nd	6,9**	4,9**
2005	8,8**	nd	nd	nd	8,7**	nd
2006	7,4**	3,4	7,3	5,1	7,3**	4,1**
2007	nd	nd	nd	nd	8,6**	nd
2008	nd	nd	nd	nd	11,4**	nd
2009	12,2**	10,0	11,1	8,3	11,8**	8,9**

nd : non disponible

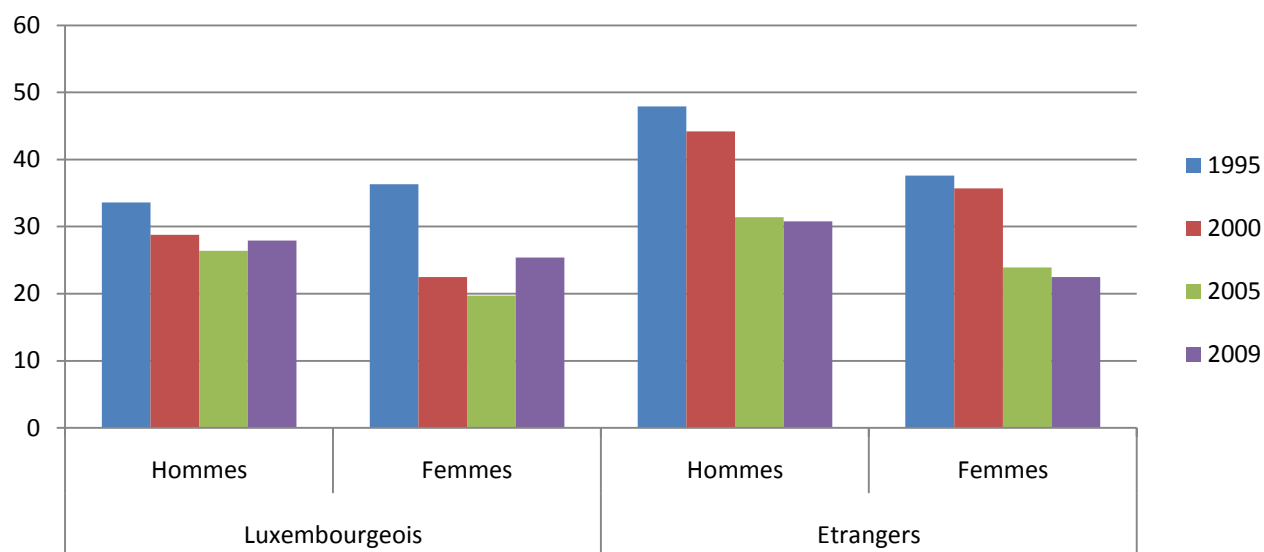
** : données extrêmement peu fiables

Source : Enquêtes Forces de Travail - Statec

Champ : résidents

A.2-151

Evolution du taux d'emploi des 15-24 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	59,5	53,1
1984	nd	nd	nd	nd	58,2	52,3
1985	nd	nd	nd	nd	55,3	54,3
1986	nd	nd	nd	nd	56,4	52,6
1987	nd	nd	nd	nd	56,0	50,6
1988	nd	nd	nd	nd	51,1	48,9
1989	nd	nd	nd	nd	52,9	48,6
1990	nd	nd	nd	nd	44,8	41,8
1991	nd	nd	nd	nd	54,7	48,7
1992	nd	nd	nd	nd	50,0	48,8
1993	nd	nd	nd	nd	47,8	43,6
1994	nd	nd	nd	nd	43,8	41,8
1995	33,6	36,3	47,9	37,6	39,6	36,8
1996	32,0	30,2	47,9	42,3	38,5	35,3
1997	32,5	28,0	43,6	37,3	37,2	32,1
1998	31,2	24,8	40,0	38,6	35,1	31,0
1999	30,3	24,2	38,0	35,8	33,7	29,5
2000	28,8	22,5	44,2	35,7	35,3	28,3
2001	29,6	25,8	40,6	36,8	34,2	30,3
2002	32,3	23,7	43,1	35,4	36,1	28,4
2003	25,1	23,8	32,7	29,6	28,0	26,1
2004	24,2	21,3	28,9	19,1	26,0	20,5
2005	26,4	19,7	31,4	23,9	28,4	21,3
2006	25,5	18,9	25,4	24,8	25,4	21,2
2007	24,7	18,9	29,1	17,7**	26,5	18,4
2008	23,8	18,0*	31,9	24,6**	27,0	20,6
2009	27,9	25,4	30,8	22,5**	29,1	24,2

nd : non disponible

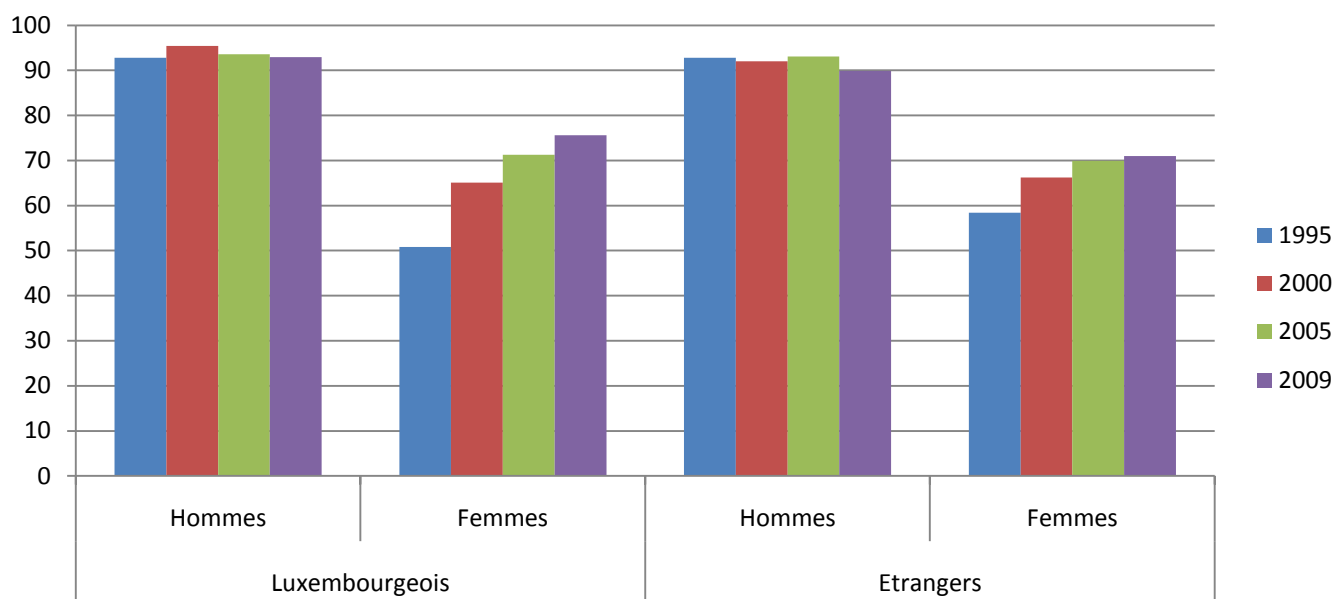
** : données peu fiables

Source : Eurostat

Champ : résidents

Evolution du taux d'emploi des 25-49 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009

A.2-152



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	95,7	42,9
1984	nd	nd	nd	nd	95,5	44,0
1985	nd	nd	nd	nd	94,9	44,2
1986	nd	nd	nd	nd	96,0	47,3
1987	nd	nd	nd	nd	95,7	49,3
1988	nd	nd	nd	nd	96,3	49,0
1989	nd	nd	nd	nd	95,2	50,4
1990	nd	nd	nd	nd	94,7	51,3
1991	nd	nd	nd	nd	95,6	53,8
1992	nd	nd	nd	nd	94,8	56,8
1993	nd	nd	nd	nd	94,6	55,6
1994	nd	nd	nd	nd	93,4	56,3
1995	92,8	50,8	92,8	58,4	92,8	53,6
1996	93,4	54,6	93,1	58,8	93,3	56,3
1997	93,7	56,6	92,9	63,2	93,4	59,2
1998	94,6	57,8	93,1	58,4	94,0	58,0
1999	94,0	60,9	93,4	64,9	93,8	62,6
2000	95,4	65,1	92,0	66,2	94,0	65,6
2001	94,1	65,9	94,4	68,1	94,2	66,9
2002	94,6	65,5	93,5	68,6	94,1	66,9
2003	92,9	65,3	92,0	67,2	92,5	66,2
2004	93,9	68,8	91,2	68,3	92,6	68,6
2005	93,6	71,3	93,1	69,9	93,4	70,6
2006	93,8	73,5	92,3	70,5	93,1	72,1
2007	93,4	73,5	92,5	74,5	92,9	74,0
2008	93,1	73,1	87,1	69,8	90,1	71,4
2009	92,9	75,6	89,9	71,0	91,3	73,2

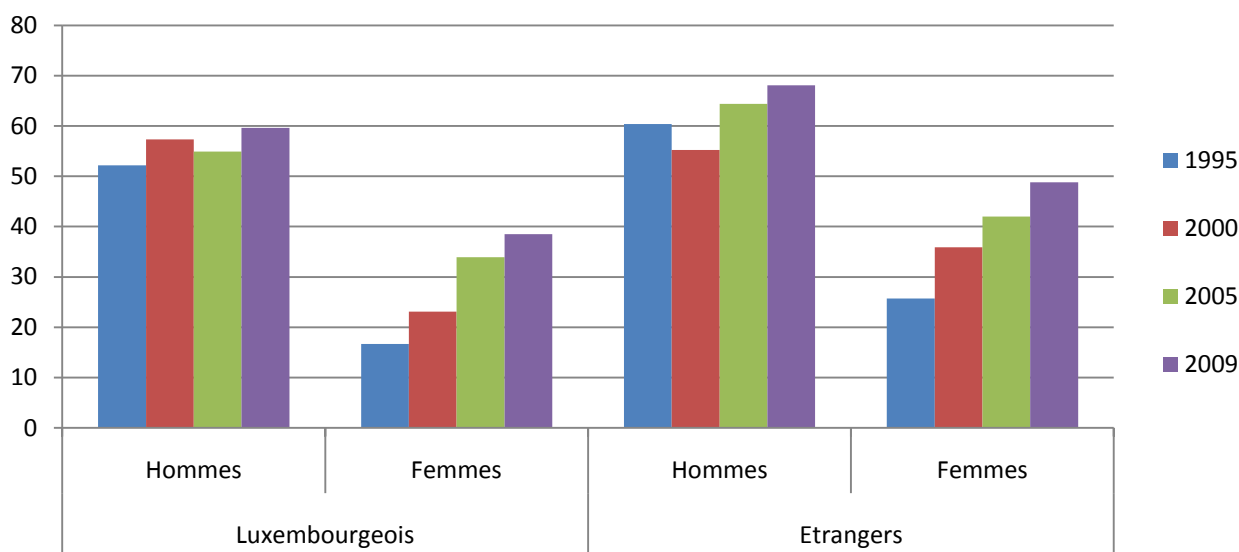
nd : non disponible

Source : Eurostat

Champ : résidents

A.2-153

Evolution du taux d'emploi des 50-64 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	58,2	16,7
1984	nd	nd	nd	nd	59,9	17,4
1985	nd	nd	nd	nd	58,6	18,5
1986	nd	nd	nd	nd	59,2	17,7
1987	nd	nd	nd	nd	59,1	19,5
1988	nd	nd	nd	nd	57,1	16,3
1989	nd	nd	nd	nd	55,1	16,7
1990	nd	nd	nd	nd	56,4	17,5
1991	nd	nd	nd	nd	52,4	18,1
1992	nd	nd	nd	nd	52,8	20,5
1993	nd	nd	nd	nd	54,8	20,5
1994	nd	nd	nd	nd	52,6	20,7
1995	52,2	16,7	60,4	25,7	54,3	18,9
1996	49,8	17,4	60,9	22,0	52,7	18,6
1997	49,8	17,5	58,6	28,3	52,2	20,5
1998	51,1	21,2	56,7	33,8	52,7	24,8
1999	52,4	24,5	56,8	31,6	53,7	26,6
2000	57,3	23,1	55,2	35,9	56,6	27,7
2001	49,9	22,4	68,2	33,9	56,0	25,8
2002	55,6	27,8	62,6	34,7	57,9	30,0
2003	54,4	28,5	65,7	37,7	58,2	31,4
2004	54,8	30,8	65,4	39,6	58,5	33,6
2005	54,9	33,9	64,4	42,0	58,2	36,6
2006	56,0	35,1	65,2	46,1	59,1	39,0
2007	53,3	35,9	62,8	48,7	56,5	40,6
2008	56,0	37,2	64,5	49,0	59,2	41,1
2009	59,6	38,5	68,1	48,8	62,9	42,1

nd : non disponible

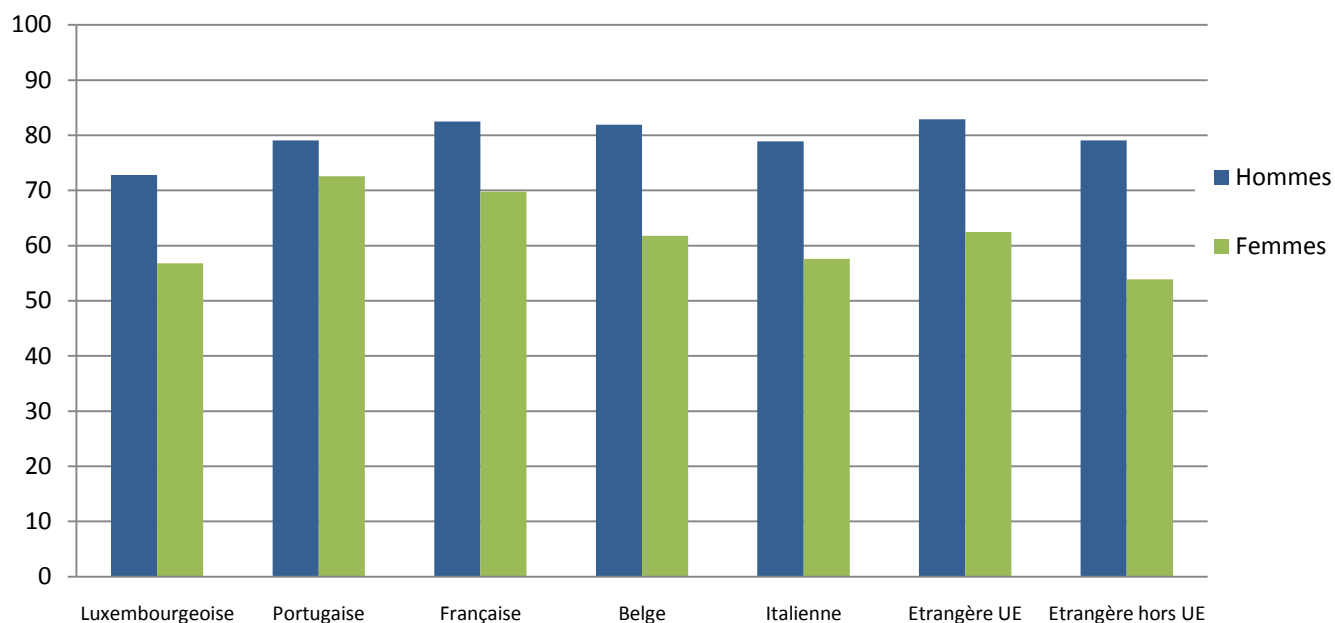
Source : Eurostat

Champ : résidents

Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2009

A.2-160

En %

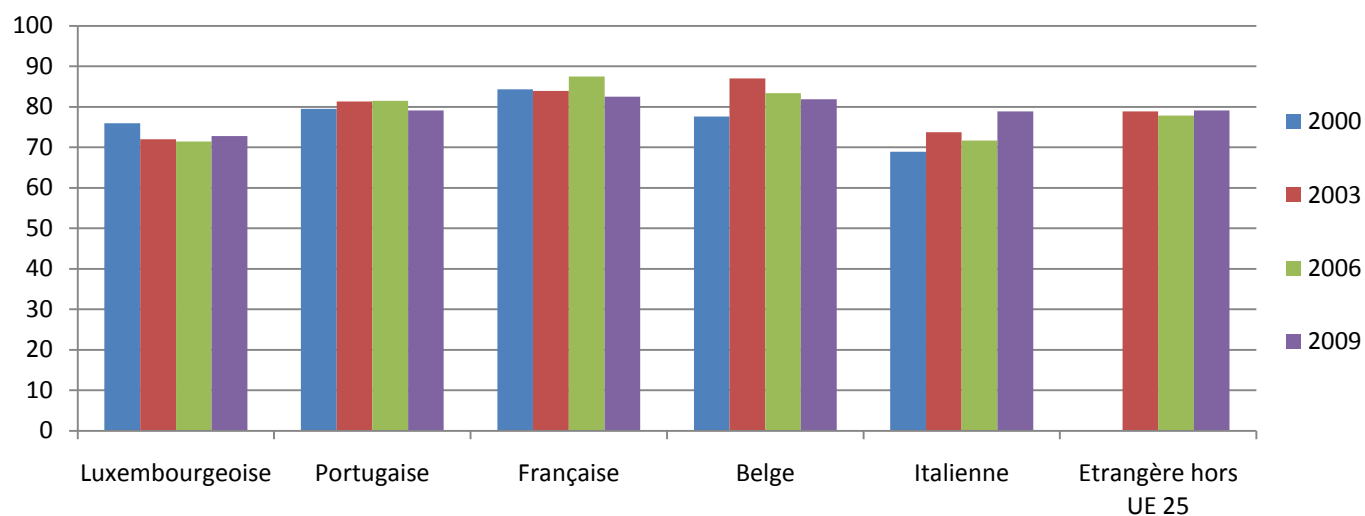


Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeoise	72,8	56,8	64,9
Etrangère UE 25	81,1	66,6	74,0
Dont : - Portugaise	79,1	72,6	75,9
- Française	82,5	69,8	76,3
- Belge	81,9	61,8	72,7
- Italienne	78,9	57,6	69,0
Etrangère hors UE 25	79,1	53,9	65,3
Ensemble	76,6	60,7	68,7

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

A.2-161

**Evolution du taux d'activité des hommes de 15-64 ans
par nationalité et par sexe entre 2000 et 2009**



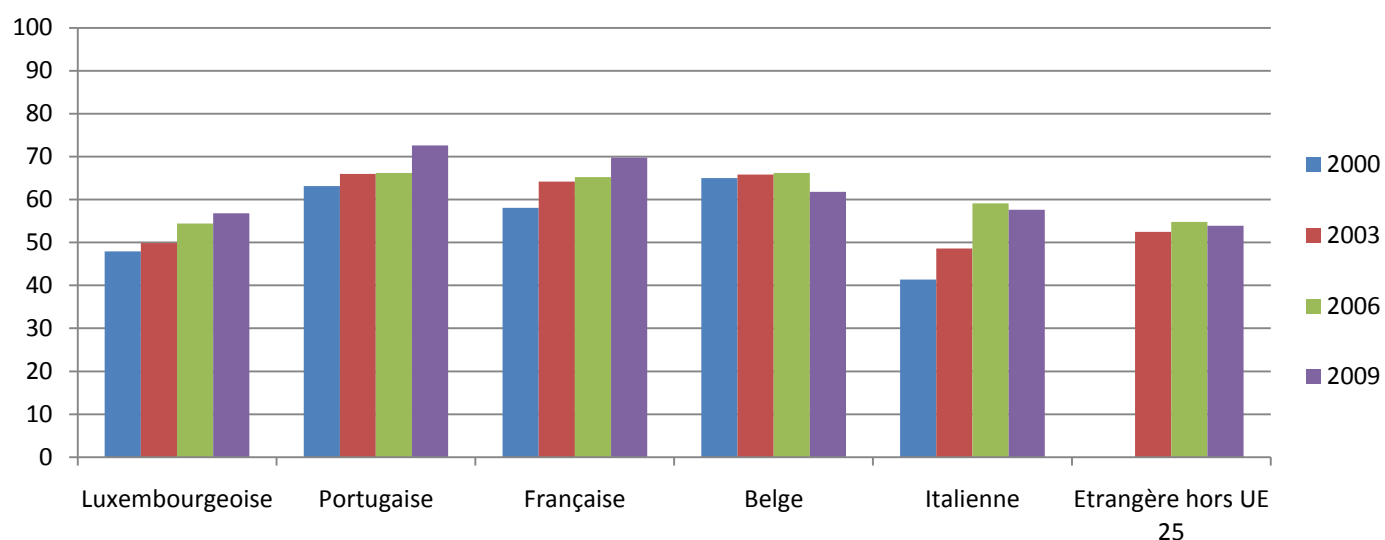
nd : non disponible

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec

Champ : résidents

**Evolution du taux d'activité des femmes de 15-64 ans
par nationalité et par sexe entre 2000 et 2009**

A.2-162



Nationalité	2000	2003	2006	2009
Luxembourgeoise	47,9	49,9	54,4	56,8
Etrangère UE 25	nd	55,9	63,7	62,5
Dont : - Portugaise	63,1	66	66,2	72,6
- Française	58,1	64,2	65,2	69,8
- Belge	65	65,8	66,2	61,8
- Italienne	41,4	48,6	59,1	57,6
Etrangère hors UE 25	nd	52,5	54,8	53,9
Ensemble	51,7	54,5	58,2	60,7

nd : non disponible

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec

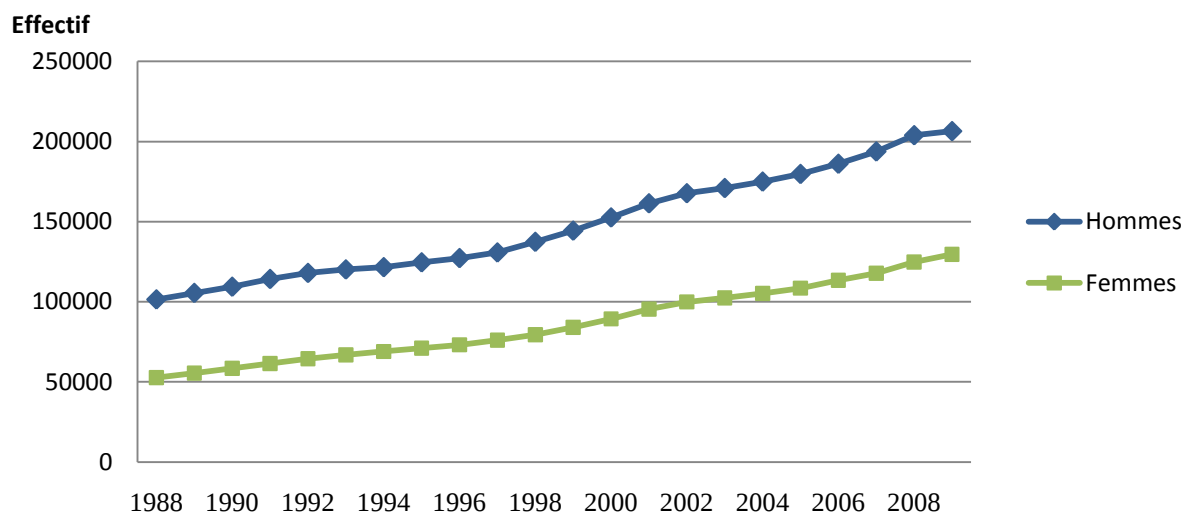
Champ : résidents

A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN

A.03. Evolution de l'emploi salarié au Luxembourg

Evolution du nombre de salarié-e-s par sexe entre 1988 et 2009

A.3-100



Année	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Variation en % *	Effectifs	Variation en % *
1988	101446		52650	
1989	105504	4,0	55439	5,3
1990	109370	3,7	58506	5,5
1991	114203	4,4	61542	5,2
1992	117972	3,3	64445	4,7
1993	120150	1,8	66812	3,7
1994	121574	1,2	68985	3,3
1995	124586	2,5	71014	2,9
1996	127250	2,1	73152	3,0
1997	130748	2,7	76072	4,0
1998	137382	5,1	79455	4,4
1999	144366	5,1	84050	5,8
2000	152606	5,7	89342	6,3
2001	161422	5,8	95452	6,8
2002	167728	3,9	99913	4,7
2003	170977	1,9	102450	2,5
2004	174998	2,4	105208	2,7
2005	179766	2,7	108519	3,1
2006	186131	3,5	113371	4,5
2007	193809	4,1	117872	4,0
2008	203969	5,2	124807	5,9
2009	206515	1,2	129549	3,8
Variation moyenne entre 1988 et 2009		3,4		4,4

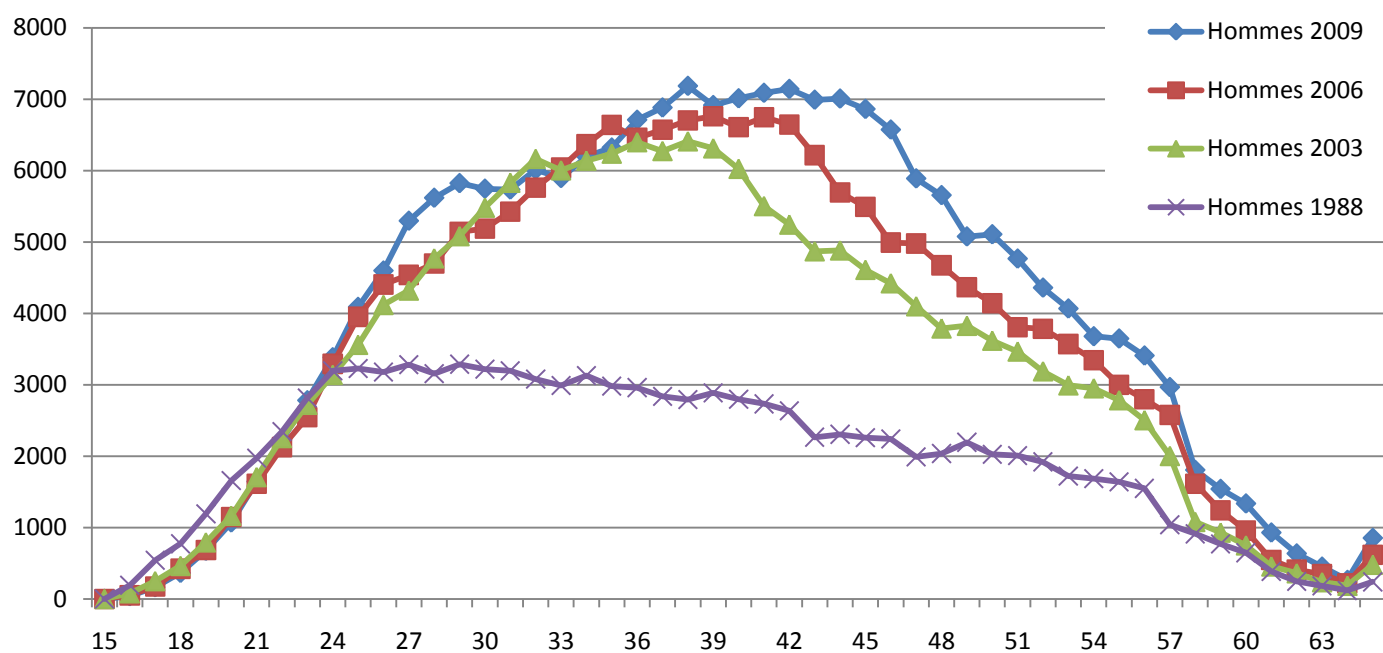
* Il s'agit de la variation en % au 31 mars de chaque année

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

A.3-110

Répartition par âge des hommes salariés entre 1988 et 2009

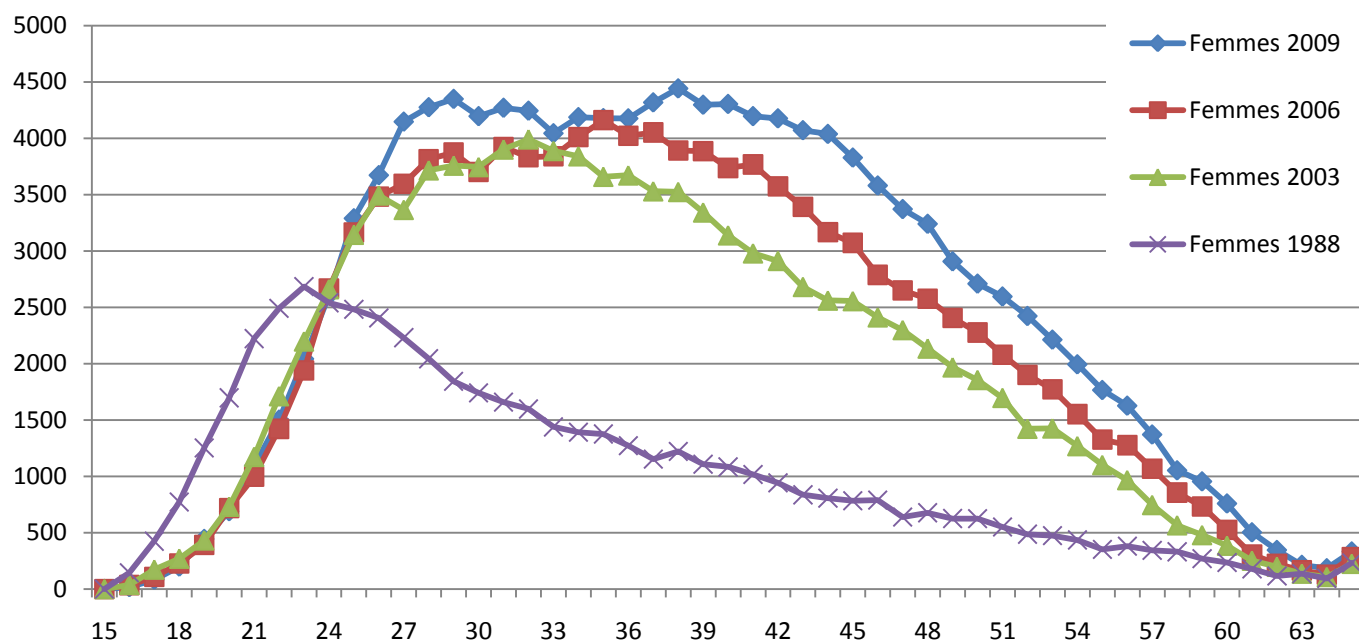


Age	1988	2003	2006	2009	Age	1988	2003	2006	2009
15	0	1	0	0	41	2733	5504	6750	7089
16	191	81	51	39	42	2636	5245	6645	7143
17	542	251	175	164	43	2266	4871	6217	6992
18	773	464	423	365	44	2306	4883	5695	7008
19	1192	794	684	674	45	2259	4611	5494	6863
20	1659	1166	1148	1071	46	2242	4423	4993	6574
21	1971	1708	1614	1645	47	1991	4101	4980	5890
22	2345	2255	2127	2224	48	2037	3790	4674	5656
23	2815	2721	2546	2782	49	2194	3827	4366	5077
24	3197	3140	3293	3384	50	2027	3619	4142	5108
25	3229	3561	3953	4090	51	2008	3467	3806	4767
26	3178	4119	4406	4599	52	1920	3190	3785	4360
27	3283	4321	4540	5297	53	1721	2993	3572	4068
28	3156	4772	4699	5619	54	1685	2952	3345	3679
29	3288	5083	5143	5824	55	1641	2785	2998	3647
30	3218	5482	5189	5746	56	1549	2505	2797	3409
31	3197	5831	5426	5734	57	1039	2004	2577	2967
32	3079	6165	5762	6014	58	912	1080	1613	1807
33	2989	6005	6042	5895	59	769	931	1240	1541
34	3128	6141	6370	6197	60	647	752	957	1337
35	2982	6239	6642	6322	61	384	457	546	930
36	2961	6399	6459	6711	62	245	361	409	637
37	2839	6275	6574	6883	63	183	236	349	452
38	2792	6411	6704	7186	64	118	186	218	266
39	2888	6313	6763	6917	65 et +	239	480	619	854
40	2797	6026	6611	7012	Ensemble	101440	170977	186131	206515

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

Répartition par âge des femmes salariées entre 1988 et 2009



Age	1988	2003	2006	2009	Age	1988	2003	2006	2009
15	0	0	0	0	41	1016	2980	3768	4197
16	144	37	35	17	42	943	2913	3574	4177
17	425	173	108	83	43	837	2682	3391	4072
18	773	270	227	199	44	807	2561	3167	4039
19	1252	432	392	444	45	784	2556	3072	3829
20	1697	731	718	690	46	790	2412	2788	3581
21	2223	1173	998	1094	47	639	2299	2651	3372
22	2492	1712	1422	1503	48	677	2135	2577	3241
23	2685	2198	1941	2043	49	626	1968	2407	2908
24	2541	2662	2667	2609	50	624	1856	2277	2710
25	2482	3145	3165	3290	51	552	1697	2079	2596
26	2406	3494	3482	3673	52	487	1423	1901	2423
27	2231	3366	3597	4148	53	475	1426	1773	2213
28	2044	3717	3816	4276	54	436	1269	1552	1994
29	1844	3759	3873	4350	55	352	1101	1326	1766
30	1742	3746	3702	4197	56	380	967	1277	1627
31	1659	3902	3923	4271	57	343	746	1069	1371
32	1598	3992	3833	4245	58	331	566	856	1053
33	1439	3889	3841	4045	59	270	479	733	955
34	1392	3842	4011	4188	60	236	385	525	759
35	1376	3660	4161	4179	61	178	252	306	503
36	1272	3672	4022	4177	62	117	198	224	346
37	1153	3531	4052	4319	63	136	137	166	214
38	1222	3525	3891	4443	64	95	107	128	184
39	1108	3343	3886	4298	65 et +	232	224	284	333
40	1084	3140	3737	4305	Ensemble	52647	102450	113371	129549

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

A.3-130

Répartition des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe en 1988 et 2009

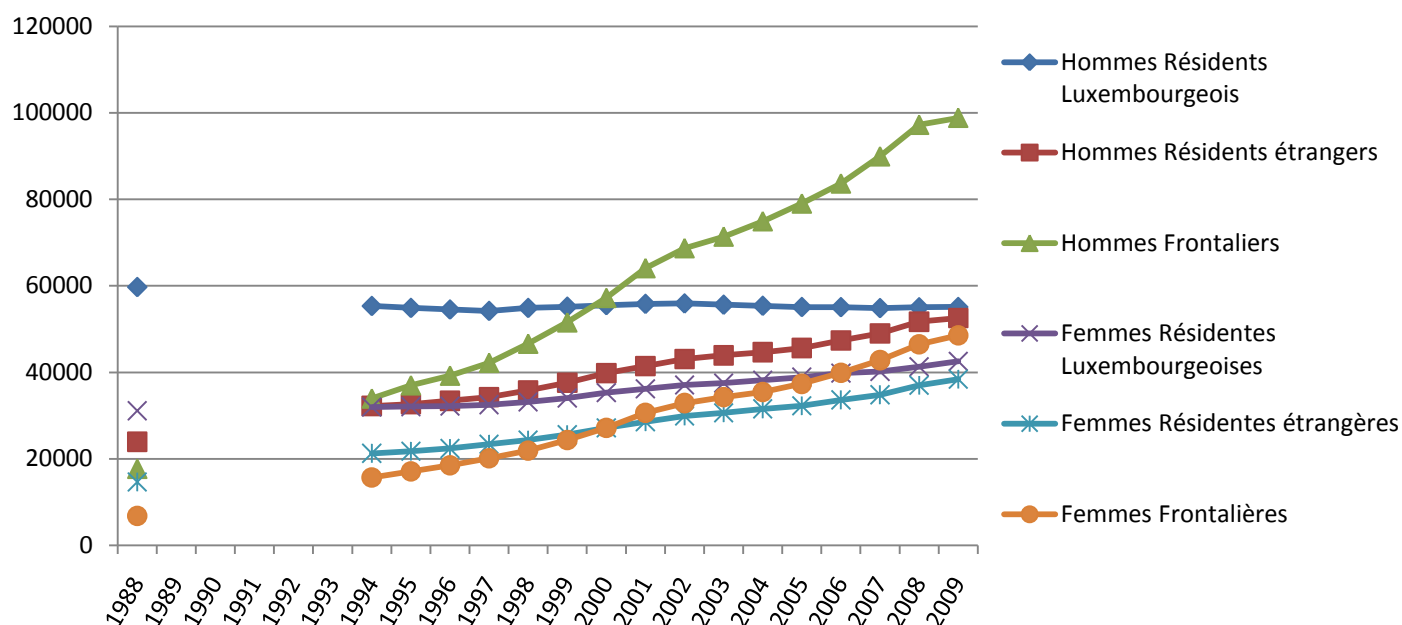
Résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988									
Résidants	83692	45837	129529	64,6	35,4	100,0	82,5	87,1	84,1
Dont :									
- Luxembourgeois	59725	31139	90864	65,7	34,3	100,0	58,9	59,1	59,0
- Etrangers	23967	14698	38665	62,0	38,0	100,0	23,6	27,9	25,1
Frontaliers	17754	6813	24567	72,3	27,7	100,0	17,5	12,9	15,9
Total	101446	52650	154096	65,8	34,2	100,0	100,0	100,0	100,0
2009									
Résidants	107684	80980	188664	57,1	42,9	100,0	52,1	62,5	56,1
Dont :									
- Luxembourgeois	55115	42555	97670	56,4	43,6	100,0	26,7	32,8	29,1
- Etrangers	52569	38425	90994	57,8	42,2	100,0	25,5	29,7	27,1
Frontaliers	98831	48569	147400	67,0	33,0	100,0	47,9	37,5	43,9
Total	206515	129549	336064	61,5	38,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

Evolution des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2009

A.3-131



Année	Hommes			Femmes		
	Résidents luxemb.	Résidents étrangers	Frontaliers	Résidentes luxemb.	Résidentes étrangères	Frontalières
1988	59725	23967	17754	31139	14698	6813
1989	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1990	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1991	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1992	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1993	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1994	55355	32239	33980	31993	21292	15700
1995	54901	32653	37032	32112	21778	17124
1996	54531	33444	39275	32229	22416	18507
1997	54213	34302	42233	32535	23400	20137
1998	54899	35836	46647	33157	24369	21929
1999	55185	37610	51571	34093	25599	24358
2000	55547	39843	57224	35307	27168	27178
2001	55840	41483	64099	36191	28599	30662
2002	55932	43083	68713	37074	29931	32908
2003	55644	43945	71388	37538	30638	34274
2004	55393	44670	74935	38168	31571	35469
2005	55110	45631	79025	38897	32266	37356
2006	55083	47392	83656	39817	33642	39912
2007	54863	49020	89926	40220	34834	42818
2008	55045	51710	97214	41288	37017	46502
2009	55115	52569	98831	42555	38425	48569

nd : non disponible

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

A.3-140**Evolution du nombre de salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2009**

Evolution 1988/2009	Hommes	Femmes	Ensemble
Résidants	+ 28,7%	+ 76,7%	+ 45,7%
dont : - Luxembourgeois	-7,7%	+ 36,7%	+ 7,5%
- Etrangers	+ 119,3%	+ 161,4%	+ 135,3%
Frontaliers	+ 456,7%	+ 612,9%	+ 500,0%
Total	+ 103,6%	+ 146,1%	+ 118,1%

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

A.3-150**Répartition des salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 1988 et 2009**

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988									
Salariés (SU)*	86795	49178	135973	63,8	36,2	100,0	85,6	93,4	88,2
Dont : - Ouvriers	57873	22098	79971	72,4	27,6	100,0	57,1	42,0	51,9
- Employés	28922	27080	56002	51,6	48,4	100,0	28,5	51,4	36,3
Fonctionnaires	14645	3470	18115	80,8	19,2	100,0	14,4	6,6	11,8
Total	101440	52648	154088	65,8	34,2	100,0	100,0	100,0	100,0
2009									
Salariés (SU)*	189537	120281	309818	61,2	38,8	100,0	91,8	92,8	92,2
Fonctionnaires	16978	9268	26246	64,7	35,3	100,0	8,2	7,2	7,8
Total	206515	129549	336064	61,5	38,5	100,0	100,0	100,0	100,0

* : Statut Unique, les ouvriers et employés sont désormais considérés comme des salariés

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

A.3-160**Evolution du nombre de salarié-e-s par statut professionnel et par sexe entre 1988 et 2009**

Evolution 1988/2009	Hommes	Femmes	Total
Salariés (SU) *	+ 118,4 %	+ 144,6 %	+127,9 %
Fonctionnaires	+ 15,9 %	+ 167,1 %	+ 44,9 %
Total	+ 103,6 %	+ 146,1 %	+ 118,1 %

* : Statut Unique, les ouvriers et employés sont désormais considérés comme des salariés

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

NOTES METHODOLOGIQUES

Emploi national et emploi intérieur

L'emploi intérieur comprend les personnes salariées et non-salariées travaillant sur le territoire du Grand-duché qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers et frontalières étrangers et étrangères qui travaillent au Luxembourg, mais ne comprend ni les résident-e-s qui travaillent en dehors du territoire luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

L'emploi national comprend l'emploi des personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il inclut les fonctionnaires et les agents des institutions internationales ainsi que les résident-e-s allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe.

Dans ce rapport, plusieurs sources statistiques ont été utilisées. Les enquêtes auprès des ménages comme le Recensement général de la Population (Statec), l'Enquête Forces de Travail (Statec) et l'EU-SILC (CEPS/INSTEAD, Statec) concernent l'emploi national. Les enquêtes du Statec auprès des entreprises ainsi que les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale se réfèrent au concept d'emploi intérieur (intégrant les frontaliers-ières) qui est également utilisé dans les comptes nationaux. Dans la mesure du possible, ce sont les données sur l'emploi intérieur qui sont utilisées car elles illustrent de manière exhaustive la situation des actifs au Luxembourg. A défaut, ce sont les données sur l'emploi national qui sont utilisées.

La Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) d'Eurostat

Il s'agit d'un système de classification des activités économiques créé en 1986 lors de la mise sur pied d'Eurostat. Cette nomenclature a été mise à jour en 1989, en 1993 (rév. 1.1) et en 2008 (rév. 2). Les quatre premières positions de son code ont la même signification dans tous les pays européens, la cinquième peut varier d'un pays à l'autre.

Cette nomenclature constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe. En raison de ses liens avec la Classification Internationale Type par Industrie (CITI), la NACE est un outil important pour la comparaison des données statistiques sur les activités économiques au niveau mondial.

La NACE Rév. 2, qui est la nouvelle version révisée de la NACE Rév. 1 et de sa mise à jour mineure, la NACE Rév. 1.1, est le résultat d'une importante révision du système international intégré de nomenclatures économiques qui s'est déroulée entre 2000 et 2007. La NACE Rév. 2 reflète les évolutions technologiques et les changements structurels intervenus dans l'économie.

La version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, la NACELUX Rév. 2, a été élaborée par le Statec et approuvée par la Commission Européenne en date du 6 juin 2008. La seule différence avec la version européenne est un niveau supplémentaire de détail.

Bien que certaines règles concernant l'application de la NACE aient été modifiées et que les critères d'élaboration de la classification ainsi que le libellé des notes explicatives aient été revus, les caractéristiques essentielles de la NACE demeurent inchangées. De nouveaux concepts ont été introduits au niveau le plus élevé de la nomenclature et des subdivisions nouvelles ont été créées afin de refléter les différentes formes de production et les branches d'activité émergentes.

Les sections de la NACE Rév. 2 sont les suivantes :

- A Agriculture, sylviculture et pêche
- B Industries extractives
- C Industrie manufacturière
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- F Construction
- G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- I Hébergement et restauration
- H Transports et entreposage
- J Information et communication
- K Activités financières et d'assurance
- L Activités immobilières
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- N Activités de services administratifs et de soutien
- O Administration publique
- P Enseignement
- Q Santé humaine et action sociale
- R Arts, spectacles et activités récréatives
- S Autres activités de services
- T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- U Activités extraterritoriales

Pour plus de détails : voir : *NACELUX Rév. 2 – Version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne* – Introduction, structure et notes explicatives, Statec

La Classification Internationale Type des Professions (CITP) du Bureau International du Travail (BIT)

La CITP est un instrument de classification international des emplois en fonction des tâches effectuées. La première version de la CITP a été adoptée en 1957 par la 9^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Cette version a été remplacée par la CITP-68, puis la CITP-88. Elle a été récemment mise à jour en raison des évolutions survenues dans le monde du travail depuis 1988 (CITP-08). La mise à jour n'a pas affectée les principes de base ni la structure de la classification de 1988, mais effectue des améliorations considérables dans certains domaines.

La CITP classe les professions suivant une structure pyramidale. Au niveau le plus bas de cette hiérarchie se trouve l'unité statistique de classification - l'emploi - qui est définie comme un ensemble de tâches et de devoirs devant être exécutés par une même personne. Un ensemble d'emplois dont les tâches présentent une grande similitude constitue une profession. Dans le but d'agréger les professions en catégories quasiment similaires à différents niveaux de la hiérarchie, la CITP-88 utilise quatre niveaux de compétences pour définir sa structure de classification au niveau le plus agrégé. La définition pratique de ces quatre niveaux de compétences est empruntée en partie à la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) et en partie à la formation professionnelle qui peut permettre d'acquérir le niveau de compétence nécessaire. Le premier degré de compétence correspond à l'enseignement du premier degré, lequel commence en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et s'étend sur cinq années ; le deuxième niveau correspond au premier et au deuxième cycles de l'enseignement du second degré (de 11 ou 12 ans jusqu' à 16 ou 17 ans) ; le troisième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans s'étendant sur quatre années environ et s'achève sur un diplôme qui n'équivaut pas à un premier grade universitaire. Enfin, le quatrième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans, qui s'étend sur trois ou quatre années, voire davantage et ouvre accès à un grade universitaire ou à un grade universitaire supérieur, ou à un diplôme équivalent.

La CITP se compose ainsi de 10 grands groupes, 28 sous-grands groupes, 118 sous-groupes et 390 groupes de base.

Les grands groupes sont les suivants :

1. Directeurs, cadres de direction et gérants
2. Professions intellectuelles et scientifiques
3. Professions intermédiaires
4. Employés de type administratif
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
9. Professions élémentaires, ouvriers et employés non qualifiés
10. Professions militaires

Les données sur le secteur financier de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL)

Le secteur financier est composé d'établissements de crédit (les banques) et d'autres professionnels du secteur financier (le secteur financier de support, les autres professionnels du secteur financier, les entreprises d'investissement et les sociétés de gestion). La loi du 21 septembre 1990, entrée en vigueur le 21 janvier 1991, a entraîné la transformation de certains établissements financiers bancaires en "d'autres professionnels du secteur financier" qui, jusqu'en septembre 1991, n'étaient pas encore comptabilisés dans la statistique de la BCL. Ils le sont à partir de décembre 1991 et permettent ainsi depuis lors une analyse comparative des données.

Les données ne nous permettent pas de prendre en compte les fonctionnaires de la BCL.

Le statut de dirigeant inclut les administrateurs délégués.

La catégorie des « étrangers » concerne aussi bien les étrangers résidents que les frontaliers.

Les données sur l'artisanat de la Chambre des Métiers

Selon la Chambre des Métiers à laquelle les entreprises du secteur artisanal sont affiliées, le secteur artisanal au Luxembourg se compose de cinq groupes de métiers :

- métiers de l'alimentation
- métiers de la mode, de la santé, de l'hygiène
- métiers de la mécanique
- métiers de la construction et de l'habitat
- métiers divers

Avant le statut unique, la Chambre des Métiers utilisait les définitions suivantes pour les différents statuts de travailleurs et travailleuses dans l'artisanat :

- les **salarié-e-s** : ouvriers, ouvrières et employé-e-s ;
- les **ouvriers et ouvrières** : personnes cotisant aux organismes de sécurité sociale réservés aux ouvriers et ouvrières et travaillant dans les entreprises affiliées à la Chambre des Métiers ; sont également compris dans ce groupe les apprenti-e-s ;
- les **employé-e-s** : personnes affiliées auprès de la Caisse de Pension des Employés Privés et occupées par une entreprise artisanale, c'est-à-dire les employé-e-s de bureau, les employé-e-s techniques, les cadres, les contremaîtres, les gérant-e-s de société ;
- les **apprenti-e-s** : cette catégorie de salarié-e-s est comprise dans celle des ouvriers et ouvrières en ce qui concerne les statistiques générales. Toutefois, des statistiques relatives à cette catégorie de salarié-e-s proviennent des données des contrats d'apprentissage tenues à jour par la Chambre des Métiers.

Les données sur les salarié-e-s de la Fonction Publique du Ministère de la Fonction Publique

Les données de la Fonction Publique se rapportent au mois de mai de chaque année considérée à l'exception de l'année 2006. Pour cette année les données se rapportent au mois de décembre.

Elles n'englobent pas les ministres du Culte.

Les données sur les fonctionnaires comprennent les stagiaires.

Le personnel militaire est inclus dans les données de la Force Publique.

Les données sur les intérimaires de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

L'IGSS fournit deux types d'informations sur les intérimaires : le nombre d'intérimaires et le nombre de missions. Le nombre d'intérimaires et le nombre de missions ne sont pas équivalents car un intérimaire peut avoir effectué plusieurs missions.

Dans les données de l'IGSS, un emploi est dit à **temps partiel** s'il s'agit d'un emploi de moins de 130 heures par mois, soit 30 heures par semaine.

Les données de l'Enquête Forces de Travail du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (Statec)

Il s'agit d'une enquête européenne réalisée par le Statec à la demande d'Eurostat sur le thème de l'emploi et du chômage. Elle permet de construire l'essentiel des indicateurs structurels de l'emploi **national**. De 1992 à 2003, le protocole d'enquête est resté le même. En 2003, une partie du protocole d'enquête a changé (enquêtes téléphoniques et non plus en vis-à-vis, saisie immédiate des informations collectées, répartition paritaire des enquêtes sur l'ensemble des semaines de l'année de référence), une rupture de série est donc possible. A partir de 2007, le Statec a mis en place un protocole permettant de fournir, à l'instar des autres pays européens, des informations trimestrielles. Une rupture de série est également possible en 2009 en raison du changement de sous-traitant dans la collecte des données. Une incohérence dans la variation du nombre d'heures travaillées a pu être relevée entre 2008 et 2009.

Un emploi est dit à **temps partiel** si l'enquêté le déclare comme tel à partir de la nature de son contrat de travail.

Les données sur le Salaire Social Minimum (SSM) de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi **intérieur** et sont exhaustives.

Les montants du salaire social minimum (SSM) au 1^{er} juillet 2010 sont les suivants :

- concernant le SSM pour les travailleurs et travailleuses non qualifié-e-s :
 - 1724,81 euros pour les individus âgés de plus de 18 ans,
 - 1379,85 euros pour les individus âgés entre 17 et 18 ans,
 - 1293,61 euros pour les individus âgés entre 15 et 17 ans ;
- concernant le SSM pour les travailleurs et travailleuses qualifié-e-s :
 - 2069,77 euros.

Le salaire social minimum horaire (HSSM) s'élève à environ 9,97 euros par heure (1724,81 euros par mois pour 173 heures par mois).

Les données sur la rémunération de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Les employeurs sont obligés de déclarer tous les mois les salaires bruts. Le salaire mensuel à déclarer doit être ventilé en rémunération de base et en compléments et accessoires payables mensuellement en espèces. La rémunération de base est celle qui est fixe et qui doit, selon le droit du travail, être définie comme telle dans le contrat de travail. Sont inclus dans la rémunération de base :

- les suppléments dont l'attribution même dépend de la réalisation de certains aléas ou de certaines conditions mais dont le montant reste fixe d'un mois à l'autre (par exemple, allocations de famille en cas de mariage, prime de formation payée au profit des salarié-e-s ayant suivi certains cours de formation professionnelle, prime de responsabilité, ...);
- les augmentations de droit s'opérant en vertu des dispositions d'ordre public concernant le salaire social minimum et l'adaptation automatique de la rémunération à l'évolution du coût de la vie ainsi que les majorations régulières prévues par le contrat de travail ou des conventions collectives de travail.

L'employeur doit déclarer le nombre exact des heures de travail qui correspondent effectivement à la rémunération de base (et non pas d'office la moyenne mensuelle de 173 heures). Sont visées les heures de travail effectivement prestées par le ou la salarié-e, à l'exclusion des heures supplémentaires.

Les données sur les salarié-e-s de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

La loi du 13 mai 2008 a introduit un statut unique pour les salarié-e-s du secteur privé. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi vise principalement à supprimer les différences de statut entre ouvriers et employés privés et introduit le statut unique de salarié. Suite à ce changement, les différentes caisses de maladie et caisses de pension du secteur privé n'ont plus de raison d'être. Elles sont donc fusionnées en une Caisse Nationale de Santé (CNS) et une Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP). Ouvriers et employés privés deviennent des salariés ayant les mêmes droits et obligations.

Pour les personnes ayant une (ou plusieurs) occupation salariale et une occupation non salariale, la méthode de détermination de l'occupation principale a changé :

- Avant l'introduction du statut unique, l'occupation principale était déterminée par un indicateur ayant la valeur "P" pour le régime principal et la valeur "A" pour le régime accessoire.
- A partir de janvier 2009, cette notion disparaît. L'occupation principale est désormais déterminée par l'affiliation renseignant le plus grand nombre d'heures de travail.

Les enregistrements des occupations non salariales ne contenant pas d'heures ouvrées, la règle suivante est appliquée à partir de janvier 2009 : si le nombre d'heures ouvrées est inférieur à 80 heures par mois, l'occupation non salariale devient l'occupation principale. En appliquant cette règle en décembre 2008, environ 200 personnes comptées parmi les non-salarié-e-s auraient été considérées comme des salarié-e-s.

A cause des différences entre les séries de données avant et après l'introduction du statut unique, une comparaison entre les salaires médians ou moyens entre 2008 et 2009 s'avère impossible.

Les données sur les non-salarié-e-s de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Les non-salarié-e-s regroupent :

- les travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles indépendant-e-s,
- les agriculteurs et agricultrices,
- les artisans et artisanes,
- les commerçants et commerçantes,
- les industriels et industrielles.

Sont défini(e)s comme **indépendant-e-s** au sens de la législation sociale, les travailleurs et travailleuses exerçant au Luxembourg, pour leur propre compte, une activité professionnelle relevant de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce ou de la Chambre d'Agriculture.

Sont défini(e)s comme **travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles indépendant-e-s** (TII), au sens de la législation sociale, les personnes exerçant au Luxembourg, pour leur propre compte, une activité professionnelle ayant un caractère principalement intellectuel et non commercial.

A partir du 1^{er} janvier 2001, toute activité professionnelle non salariée accessoire, même à revenu insignifiant dispensée du paiement de cotisations en matière d'assurance maladie et d'assurance pension, est déclarée au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Les répercussions de la loi du 25 juillet 2005 sur le statut des dirigeants de sociétés et des conjoints-aidants sont à observer en 2006. Les principales modifications sont les suivantes :

- L'autorisation d'établissement sur laquelle figure le nom de la personne qui assure la gérance de la société est retenue comme principal critère pour affilier celle-ci à la sécurité sociale en qualité d'indépendant, quelle que soit la forme de la société. Néanmoins, pour les sociétés de personnes ainsi que pour les Sàrl, il faut en outre que la personne en question détienne plus de 25 % des parts sociales.
- L'affiliation comme indépendant par le simple fait de détenir seul ou ensemble avec son conjoint plus de la moitié des parts sociales est abandonnée.
- Le statut de conjoint-aidant est désormais réservé à la seule personne qui apporte son aide à son conjoint en dehors d'un lien sociétaire (ex : le conjoint d'un médecin, d'un avocat, etc.). Par contre, ce statut ne sera plus retenu pour le conjoint d'un indépendant œuvrant dans le cadre d'une société. Ledit conjoint pourra dès lors être affilié comme salarié de la société, à condition de ne pas remplir lui-même les conditions pour être qualifié d'indépendant.

Les données de l'enquête Femmes dans la prise de décision du CEPS/INSTEAD

En 2000 et 2003, le CEPS/INSTEAD a réalisé, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, une enquête sur les femmes et la prise de décision au sein des entreprises résidentes sur le territoire luxembourgeois. Ces enquêtes avaient été commanditées par le Ministère de la Promotion Féminine. Elles ont permis de mesurer la présence des femmes dans les conseils d'administration, à la tête des entreprises, parmi les cadres de l'entreprise et parmi les délégués du personnel.

Les données sur le chômage de l'Administration de l'Emploi (ADEM) et de l'Enquête Forces de Travail du Statec

Le **taux de chômage** défini officiellement par le Bureau International du Travail (BIT) dans les comparaisons internationales pour le Luxembourg est issu de l'Enquête Forces de Travail du Statec.

Il est mesuré par le rapport entre le nombre de chômeurs et chômeuses et la population active. Habituellement, il est estimé sur la population des 15-64 ans.

Suivant la définition du BIT, est considéré comme **chômeur et chômeuse** toute personne ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant-e ou en tant que salarié-e, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

La **population active** comprend les salarié-e-s, les non-salarié-e-s et les chômeurs et chômeuses déduction faite des frontaliers et frontalières nets.

L'Administration de l'Emploi (ADEM) considère comme demandeur d'emploi, toute personne sans emploi, disponible pour le marché du travail, à la recherche d'un emploi approprié, non affectée à une mesure pour l'emploi, indemnisée ou non et ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

La majorité des données fournies par l'ADEM dans ce rapport sont établies au 31 mai 2010.

Les données sur les mesures pour l'emploi de l'ADEM

Ces mesures pour l'emploi sont proposées par l'Administration de l'emploi. On y distingue : les aides financières, les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, les mesures en faveur des personnes âgées de plus de 30 ans et d'autres mesures non réservées à un groupe spécifique de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'ADEM dispose d'un service de l'emploi féminin spécifique pour les femmes.

Pour plus de détails sur les mesures pour l'emploi proposées par l'ADEM : voir l'encadré D.02.02.02.

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

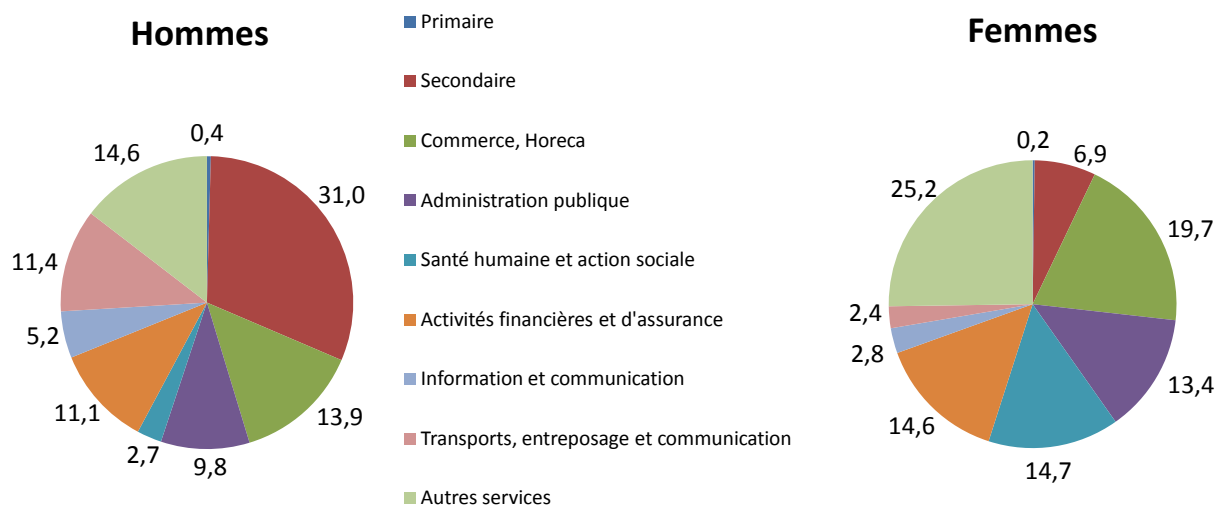
B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique

B.1.1.1-100

Répartition des salarié-e-s par branche d'activité économique et par sexe au 31 mars 2009



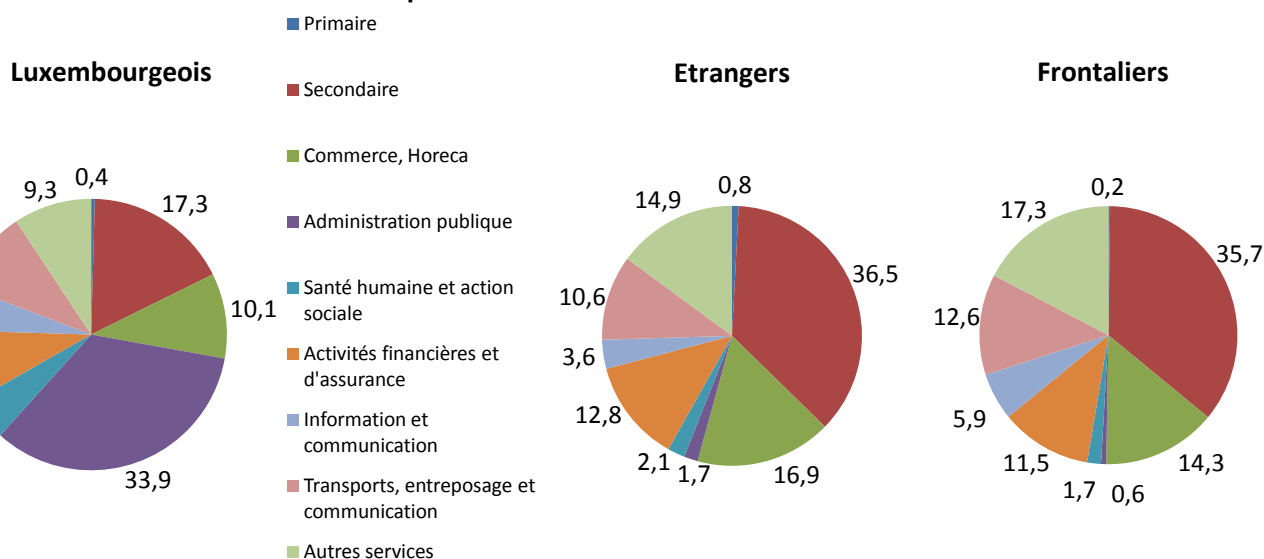
Branche d'activité Economique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	888	304	1192	74,5	25,5	100,0	0,4	0,2	0,4
Industries extractives	294	34	328	89,6	10,4	100,0	0,1	0,0	0,1
Industries manufacturières	27170	5517	32687	83,1	16,9	100,0	13,2	4,3	9,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	892	174	1066	83,7	16,3	100,0	0,4	0,1	0,3
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	1228	193	1421	86,4	13,6	100,0	0,6	0,1	0,4
Construction	34435	2989	37424	92,0	8,0	100,0	16,7	2,3	11,1
Commerce, réparations automobiles	22160	18307	40467	54,8	45,2	100,0	10,7	14,1	12,0
Transports, entreposage et communication	23514	3172	26686	88,1	11,9	100,0	11,4	2,4	7,9
Hébergement et restauration	6485	7181	13666	47,5	52,5	100,0	3,1	5,5	4,1
Information et communication	10672	3652	14324	74,5	25,5	100,0	5,2	2,8	4,3
Activités financières et d'assurance	22842	18852	41694	54,8	45,2	100,0	11,1	14,6	12,4
Activités immobilières	1045	923	1968	53,1	46,9	100,0	0,5	0,7	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14006	10715	24721	56,7	43,3	100,0	6,8	8,3	7,4
Activités de services administratifs et de soutien	10598	9848	20446	51,8	48,2	100,0	5,1	7,6	6,1
Administration publique	20206	17401	37607	53,7	46,3	100,0	9,8	13,4	11,2
Enseignement	1060	1421	2481	42,7	57,3	100,0	0,5	1,1	0,7
Santé humaine et sociale	5637	19083	24720	22,8	77,2	100,0	2,7	14,7	7,4
Arts, spectacles et activités récréatives	898	647	1545	58,1	41,9	100,0	0,4	0,5	0,5
Autres activités de services	1272	3755	5027	25,3	74,7	100,0	0,6	2,9	1,5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	127	4539	4666	2,7	97,3	100,0	0,1	3,5	1,4
Activités extra territoriales	208	379	587	35,4	64,6	100,0	0,1	0,3	0,2
Autres activités	878	463	1341	65,5	34,5	100,0	0,4	0,4	0,4
Total	206515	129549	336064	61,5	38,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

Répartition des hommes salariés par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2009

B.1.1.1-110



Branche d'activité économique	Effectifs				Pourcentages en lignes				Pourcentages en colonnes			
	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	241	434	213	888	27,1	48,9	24,0	100,0	0,4	0,8	0,2	0,4
Industries extractives	69	85	140	294	23,5	28,9	47,6	100,0	0,1	0,2	0,1	0,1
Industries manufacturières	5608	4480	17082	27170	20,6	16,5	62,9	100,0	10,2	8,5	17,3	13,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	725	62	105	892	81,3	7,0	11,8	100,0	1,3	0,1	0,1	0,4
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	416	191	621	1228	33,9	15,6	50,6	100,0	0,8	0,4	0,6	0,6
Construction	2690	14365	17380	34435	7,8	41,7	50,5	100,0	4,9	27,3	17,6	16,7
Commerce, réparations automobiles	4890	5392	11878	22160	22,1	24,3	53,6	100,0	8,9	10,3	12,0	10,7
Transports, entreposage et communication	5465	5567	12482	23514	23,2	23,7	53,1	100,0	9,9	10,6	12,6	11,4
Hébergement et restauration	699	3517	2269	6485	10,8	54,2	35,0	100,0	1,3	6,7	2,3	3,1
Information et communication	2926	1895	5851	10672	27,4	17,8	54,8	100,0	5,3	3,6	5,9	5,2
Activités financières et d'assurance	4794	6721	11327	22842	21,0	29,4	49,6	100,0	8,7	12,8	11,5	11,1
Activités immobilières	304	342	399	1045	29,1	32,7	38,2	100,0	0,6	0,7	0,4	0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2539	3833	7634	14006	18,1	27,4	54,5	100,0	4,6	7,3	7,7	6,8
Activités de services administratifs et de soutien	851	2320	7427	10598	8,0	21,9	70,1	100,0	1,5	4,4	7,5	5,1
Administration publique	18661	910	635	20206	92,4	4,5	3,1	100,0	33,9	1,7	0,6	9,8
Enseignement	391	343	326	1060	36,9	32,4	30,8	100,0	0,7	0,7	0,3	0,5
Santé humaine et sociale	2803	1122	1712	5637	49,7	19,9	30,4	100,0	5,1	2,1	1,7	2,7
Arts, spectacles et activités récréatives	300	271	327	898	33,4	30,2	36,4	100,0	0,5	0,5	0,3	0,4
Autres activités de services	567	312	393	1272	44,6	24,5	30,9	100,0	1,0	0,6	0,4	0,6
Activités des ménages en tant qu'employeurs	54	58	15	127	42,5	45,7	11,8	100,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Activités extra territoriales	29	97	82	208	13,9	46,6	39,4	100,0	0,1	0,2	0,1	0,1
Autres activités	93	252	533	878	10,6	28,7	60,7	100,0	0,2	0,5	0,5	0,4
Total	55115	52569	98831	206515	26,7	25,5	47,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.1-120

Répartition des femmes salariées par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2009

Luxembourgeoises

Etrangères

Frontalières



Branche d'activité économique	Effectifs				Pourcentages en lignes				Pourcentages en colonnes			
	Luxemb.	Etrangères	Frontalières	Total	Luxemb.	Etrangères	Frontalières	Total	Luxemb.	Etrangères	Frontalières	Total
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	179	87	38	304	58,9	28,6	12,5	100,0	0,4	0,2	0,1	0,2
Industries extractives	16	8	10	34	47,1	23,5	29,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	1182	1503	2832	5517	21,4	27,2	51,3	100,0	2,8	3,9	5,8	4,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	133	28	13	174	76,4	16,1	7,5	100,0	0,3	0,1	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	71	21	101	193	36,8	10,9	52,3	100,0	0,2	0,1	0,2	0,1
Construction	903	741	1345	2989	30,2	24,8	45,0	100,0	2,1	1,9	2,8	2,3
Commerce, réparations automobiles	4595	4712	9000	18307	25,1	25,7	49,2	100,0	10,8	12,3	18,5	14,1
Transports, entreposage et communication	1002	815	1355	3172	31,6	25,7	42,7	100,0	2,4	2,1	2,8	2,4
Hébergement et restauration	769	3821	2591	7181	10,7	53,2	36,1	100,0	1,8	9,9	5,3	5,5
Information et communication	1167	885	1600	3652	32,0	24,2	43,8	100,0	2,7	2,3	3,3	2,8
Activités financières et d'assurance	4030	4934	9888	18852	21,4	26,2	52,5	100,0	9,5	12,8	20,4	14,6
Activités immobilières	297	358	268	923	32,2	38,8	29,0	100,0	0,7	0,9	0,6	0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1844	3281	5590	10715	17,2	30,6	52,2	100,0	4,3	8,5	11,5	8,3
Activités de services administratifs et de soutien	725	4765	4358	9848	7,4	48,4	44,3	100,0	1,7	12,4	9,0	7,6
Administration publique	14592	2123	686	17401	83,9	12,2	3,9	100,0	34,3	5,5	1,4	13,4
Enseignement	511	520	390	1421	36,0	36,6	27,4	100,0	1,2	1,4	0,8	1,1
Santé humaine et sociale	8429	4396	6258	19083	44,2	23,0	32,8	100,0	19,8	11,4	12,9	14,7
Arts, spectacles et activités récréatives	246	194	207	647	38,0	30,0	32,0	100,0	0,6	0,5	0,4	0,5
Autres activités de services	1239	1320	1196	3755	33,0	35,2	31,9	100,0	2,9	3,4	2,5	2,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs	517	3501	521	4539	11,4	77,1	11,5	100,0	1,2	9,1	1,1	3,5
Activités extra territoriales	46	250	83	379	12,1	66,0	21,9	100,0	0,1	0,7	0,2	0,3
Autres activités	62	162	239	463	13,4	35,0	51,6	100,0	0,1	0,4	0,5	0,4
Total	42555	38425	48569	129549	32,8	29,7	37,5	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

Répartition des hommes étrangers résidents salariés par branche d'activité économique et par nationalité en 2009

B.1.1.1-130

Branche d'activité économique	Pourcentages en colonnes									
	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Anglaise	Néerlandaise	Espagnole	Autres UE	Autres
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0,9	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2	0,7	0,2	0,1	0,7
Industries extractives	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,1
Industries manufacturières	9,6	7,5	9,9	7,4	9,9	4,0	4,5	9,8	3,2	9,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,0	0,2	0,2	0,2	1,2
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,5	0,1	0,5	0,2	0,4	0,0	0,1	0,4	0,0	0,7
Construction	51,1	4,7	11,5	5,5	8,5	0,4	1,1	10,0	2,6	6,4
Commerce, réparations automobiles	10,9	9,1	13,4	12,1	10,8	5,0	5,3	12,9	3,3	9,0
Transports, entreposage et communication	6,8	3,6	5,2	5,1	8,7	7,1	57,4	12,9	10,1	11,7
Hébergement et restauration	4,7	12,2	12,7	3,0	1,9	3,2	2,8	3,4	2,0	2,4
Information et communication	0,9	8,5	3,7	8,4	4,8	13,8	2,5	5,5	8,1	4,9
Activités financières et d'assurance	1,7	23,5	20,6	29,5	25,9	44,4	12,2	21,0	56,1	8,5
Activités immobilières	0,5	0,9	1,0	0,9	0,9	0,5	0,1	1,5	0,5	0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,7	17,8	10,2	17,0	12,7	11,5	7,2	7,9	6,5	4,8
Activités de services administratifs et de soutien	5,9	3,9	2,9	2,8	2,4	2,1	1,1	2,8	1,5	1,9
Administration publique	1,7	1,3	2,4	1,7	2,9	0,6	1,3	4,2	0,8	30,0
Enseignement	0,2	1,0	0,4	0,6	2,3	3,1	0,9	1,5	0,8	0,7
Santé humaine et sociale	1,7	2,5	3,0	2,7	4,3	0,4	1,1	3,0	0,5	4,8
Arts, spectacles et activités récréatives	0,2	0,8	0,3	0,7	1,1	0,5	0,3	0,4	1,6	0,6
Autres activités de services	0,4	1,0	0,9	0,8	0,5	0,7	0,3	0,4	0,3	1,0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Activités extra territoriales	0,1	0,3	0,4	0,0	0,1	1,0	0,2	0,8	0,9	0,1
Autres activités	0,2	0,7	0,6	0,9	1,0	1,4	0,6	0,8	1,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS
Champ : résidents

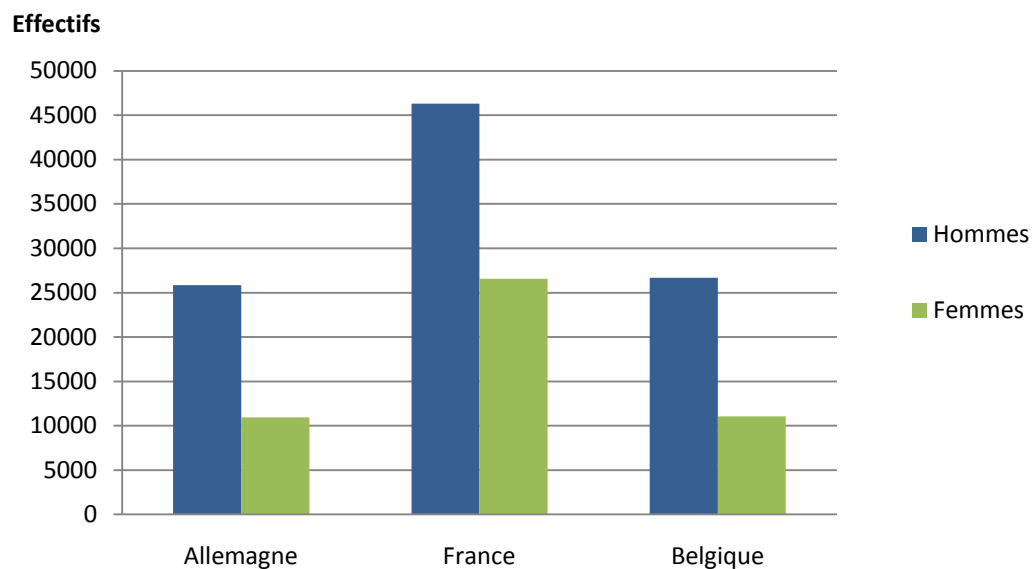
B.1.1.1-140

Répartition des femmes étrangères résidentes salariées
par branche d'activité économique et par nationalité en 2009

Branche d'activité économique	Pourcentages en colonnes									
	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Néerlandaise	Espagnole	Anglaise	Autres UE	Autres
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0,3	0,1	0,1	0,2	0,4	1,0	0,0	0,0	0,1	0,4
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	4,7	3,6	3,0	3,5	3,6	2,1	5,8	1,5	1,3	2,8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	0,3
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1
Construction	2,3	1,5	2,5	1,8	2,6	1,2	1,8	0,2	0,3	2,0
Commerce, réparations automobiles	12,9	12,2	15,8	13,3	11,8	8,1	10,1	5,0	4,2	10,8
Transports, entreposage et communication	1,3	1,7	1,6	1,8	2,6	12,8	2,3	3,5	4,1	2,5
Hébergement et restauration	11,3	8,3	7,0	2,9	3,3	7,0	4,1	1,6	1,7	3,6
Information et communication	1,1	4,5	2,7	3,5	3,1	2,1	3,1	5,8	4,2	2,7
Activités financières et d'assurance	3,0	23,0	21,0	27,8	22,5	19,2	25,5	41,5	52,2	9,3
Activités immobilières	0,8	1,4	1,2	1,6	1,0	0,2	1,0	0,8	0,3	0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,6	18,8	10,2	14,1	12,8	10,9	9,9	10,3	9,9	4,8
Activités de services administratifs et de soutien	18,9	4,1	4,4	3,8	2,9	4,8	5,1	4,5	2,8	3,2
Administration publique	5,9	3,9	8,5	4,5	8,0	6,0	9,9	2,1	2,3	30,9
Enseignement	0,5	1,8	0,5	1,4	3,1	2,3	1,0	12,6	2,3	1,3
Santé humaine et sociale	12,6	9,5	13,3	13,9	14,2	16,7	9,6	2,7	4,2	18,5
Arts, spectacles et activités récréatives	0,3	0,6	0,2	0,6	1,4	0,0	0,6	0,5	0,4	0,6
Autres activités de services	4,2	2,5	4,3	2,3	2,7	1,9	1,9	2,1	1,7	2,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs	15,6	1,5	2,6	1,1	2,2	1,6	2,9	0,8	1,4	2,1
Activités extra territoriales	0,2	0,6	0,6	1,2	0,4	1,6	3,7	3,7	5,2	0,1
Autres activités	0,2	0,5	0,5	0,6	1,2	0,6	1,0	0,8	1,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS
Champ : résidents

**Répartition des salarié-e-s frontaliers et frontalières
par lieu de résidence et par sexe en 2009**



Pays de résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	25847	10944	36791	70,3	29,7	100,0	26,2	22,5	25,0
France	46298	26588	72886	63,5	36,5	100,0	46,8	54,7	49,4
Belgique	26686	11037	37723	70,7	29,3	100,0	27,0	22,7	25,6
Ensemble	98831	48569	147400	67,0	33,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS
Champ : frontaliers

B.1.1.1-160

Répartition des frontaliers et frontalières français-es par branche d'activité économique et par sexe en 2009

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	36	10	46	78,3	21,7	100,0	0,1	0,0	0,1
Industries extractives	82	7	89	92,1	7,9	100,0	0,2	0,0	0,1
Industries manufacturières	9150	1573	10723	85,3	14,7	100,0	19,8	5,9	14,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	42	6	48	87,5	12,5	100,0	0,1	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	450	74	524	85,9	14,1	100,0	1,0	0,3	0,7
Construction	6912	568	7480	92,4	7,6	100,0	14,9	2,1	10,3
Commerce, réparations automobiles	5699	5038	10737	53,1	46,9	100,0	12,3	18,9	14,7
Transports, entreposage et communication	4413	580	4993	88,4	11,6	100,0	9,5	2,2	6,9
Hébergement et restauration	1653	1979	3632	45,5	54,5	100,0	3,6	7,4	5,0
Information et communication	3119	966	4085	76,4	23,6	100,0	6,7	3,6	5,6
Activités financières et d'assurance	4326	4728	9054	47,8	52,2	100,0	9,3	17,8	12,4
Activités immobilières	191	140	331	57,7	42,3	100,0	0,4	0,5	0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2912	2834	5746	50,7	49,3	100,0	6,3	10,7	7,9
Activités de services administratifs et de soutien	5655	3585	9240	61,2	38,8	100,0	12,2	13,5	12,7
Administration publique	196	217	413	47,5	52,5	100,0	0,4	0,8	0,6
Enseignement	128	197	325	39,4	60,6	100,0	0,3	0,7	0,4
Santé humaine et sociale	634	2836	3470	18,3	81,7	100,0	1,4	10,7	4,8
Arts, spectacles et activités récréatives	185	113	298	62,1	37,9	100,0	0,4	0,4	0,4
Autres activités de services	235	715	950	24,7	75,3	100,0	0,5	2,7	1,3
Activités des ménages en tant qu'employeurs	9	264	273	3,3	96,7	100,0	0,0	1,0	0,4
Activités extra territoriales	61	42	103	59,2	40,8	100,0	0,1	0,2	0,1
Autres activités	210	116	326	64,4	35,6	100,0	0,5	0,4	0,4
Total	46298	26588	72886	63,5	36,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : frontaliers

**Répartition des frontaliers et frontalières belges par branche d'activité
économique et par sexe en 2009**

B.1.1.1-170

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	109	9	118	92.4	7.6	100.0	0.4	0.1	0.3
Industries extractives	13	0	13	100.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
Industries manufacturières	3886	399	4285	90.7	9.3	100.0	14.6	3.6	11.4
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	14	3	17	82.4	17.6	100.0	0.1	0.0	0.0
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	63	6	69	91.3	8.7	100.0	0.2	0.1	0.2
Construction	4163	329	4492	92.7	7.3	100.0	15.6	3.0	11.9
Commerce, réparations automobiles	3595	2315	5910	60.8	39.2	100.0	13.5	21.0	15.7
Transports, entreposage et communication	3541	265	3806	93.0	7.0	100.0	13.3	2.4	10.1
Hébergement et restauration	412	372	784	52.6	47.4	100.0	1.5	3.4	2.1
Information et communication	2029	405	2434	83.4	16.6	100.0	7.6	3.7	6.5
Activités financières et d'assurance	3714	2572	6286	59.1	40.9	100.0	13.9	23.3	16.7
Activités immobilières	110	73	183	60.1	39.9	100.0	0.4	0.7	0.5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2976	1738	4714	63.1	36.9	100.0	11.2	15.7	12.5
Activités de services administratifs et de soutien	1131	510	1641	68.9	31.1	100.0	4.2	4.6	4.4
Administration publique	150	149	299	50.2	49.8	100.0	0.6	1.4	0.8
Enseignement	71	93	164	43.3	56.7	100.0	0.3	0.8	0.4
Santé humaine et sociale	392	1331	1723	22.8	77.2	100.0	1.5	12.1	4.6
Arts, spectacles et activités récréatives	61	38	99	61.6	38.4	100.0	0.2	0.3	0.3
Autres activités de services	91	250	341	26.7	73.3	100.0	0.3	2.3	0.9
Activités des ménages en tant qu'employeurs	4	88	92	4.3	95.7	100.0	0.0	0.8	0.2
Activités extra territoriales	14	31	45	31.1	68.9	100.0	0.1	0.3	0.1
Autres activités	147	61	208	70.7	29.3	100.0	0.6	0.6	0.6
Total	26686	11037	37723	70,7	29,3	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS
Champ : frontaliers

B.1.1.1-180**Répartition des frontaliers et frontalières allemand-e-s par branche d'activité économique en 2009**

Branche d'activité	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Economique									
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	68	19	87	78,2	21,8	100,0	0,3	0,2	0,2
Industries extractives	45	3	48	93,8	6,3	100,0	0,2	0,0	0,1
Industries manufacturières	4046	860	4906	82,5	17,5	100,0	15,7	7,9	13,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	49	4	53	92,5	7,5	100,0	0,2	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	108	21	129	83,7	16,3	100,0	0,4	0,2	0,4
Construction	6305	448	6753	93,4	6,6	100,0	24,4	4,1	18,4
Commerce, réparations automobiles	2584	1647	4231	61,1	38,9	100,0	10,0	15,0	11,5
Transports, entreposage et communication	4528	510	5038	89,9	10,1	100,0	17,5	4,7	13,7
Hébergement et restauration	204	240	444	45,9	54,1	100,0	0,8	2,2	1,2
Information et communication	703	229	932	75,4	24,6	100,0	2,7	2,1	2,5
Activités financières et d'assurance	3287	2588	5875	55,9	44,1	100,0	12,7	23,6	16,0
Activités immobilières	98	55	153	64,1	35,9	100,0	0,4	0,5	0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1746	1018	2764	63,2	36,8	100,0	6,8	9,3	7,5
Activités de services administratifs et de soutien	641	263	904	70,9	29,1	100,0	2,5	2,4	2,5
Administration publique	289	320	609	47,5	52,5	100,0	1,1	2,9	1,7
Enseignement	127	100	227	55,9	44,1	100,0	0,5	0,9	0,6
Santé humaine et sociale	686	2091	2777	24,7	75,3	100,0	2,7	19,1	7,5
Arts, spectacles et activités récréatives	81	56	137	59,1	40,9	100,0	0,3	0,5	0,4
Autres activités de services	67	231	298	22,5	77,5	100,0	0,3	2,1	0,8
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2	169	171	1,2	98,8	100,0	0,0	1,5	0,5
Activités extra territoriales	7	10	17	41,2	58,8	100,0	0,0	0,1	0,0
Autres activités	176	62	238	73,9	26,1	100,0	0,7	0,6	0,6
Total	25847	10944	36791	70,3	29,7	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS
Champ : frontaliers

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

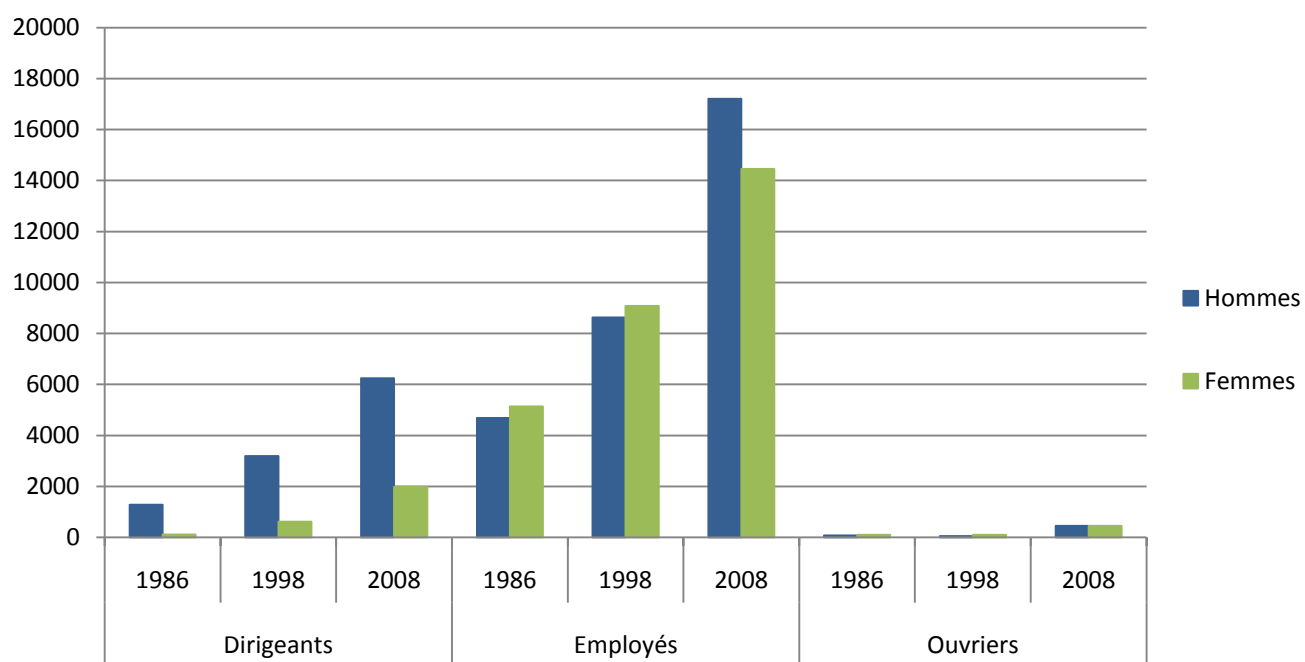
B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.02. Le secteur financier

B.1.1.2-100

Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008



Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008

B.1.1.2-100

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants*						
1986	1280	119	1399	91,5	8,5	100,0
1991	2131	284	2415	88,2	11,8	100,0
1992	2285	325	2610	87,5	12,5	100,0
1993	2401	392	2793	86,0	14,0	100,0
1994	2671	526	3197	83,5	16,5	100,0
1995	2791	488	3279	85,1	14,9	100,0
1996	2940	522	3462	84,9	15,1	100,0
1997	3103	594	3697	83,9	16,1	100,0
1998	3227	643	3870	83,4	16,6	100,0
1999	3477	758	4235	82,1	17,9	100,0
2000	3789	889	4678	81,0	19,0	100,0
2001	4158	1052	5210	79,8	20,2	100,0
2002	4266	1136	5402	79,0	21,0	100,0
2003	4316	1199	5515	78,3	21,7	100,0
2004	4511	1305	5816	77,6	22,4	100,0
2005	4707	1387	6094	77,2	22,8	100,0
2006	5093	1504	6597	77,2	22,8	100,0
2007	5655	1749	7404	76,4	23,6	100,0
2008	6247	1992	8239	75,8	24,2	100,0
Employés						
1986	4683	5140	9823	47,7	52,3	100,0
1991	6737	7451	14188	47,5	52,5	100,0
1992	6951	7610	14561	47,7	52,3	100,0
1993	7490	8045	15535	48,2	51,8	100,0
1994	7919	8362	16281	48,6	51,4	100,0
1995	8116	8496	16612	48,9	51,1	100,0
1996	8382	8589	16971	49,4	50,6	100,0
1997	8670	8943	17613	49,2	50,8	100,0
1998	8969	9437	18406	48,7	51,3	100,0
1999	9517	10128	19645	48,4	51,6	100,0
2000	10418	11341	21759	47,9	52,1	100,0
2001	10863	11893	22756	47,7	52,3	100,0
2002	10593	11595	22188	47,7	52,3	100,0
2003	10239	11081	21320	48,0	52,0	100,0
2004	11044	11375	22419	49,3	50,7	100,0
2005	11556	11667	23223	49,8	50,2	100,0
2006	14778	12873	27651	53,4	46,6	100,0
2007	16116	13826	29942	53,8	46,2	100,0
2008	17204	14455	31659	54,3	45,7	100,0
Ouvriers						
1986	76	100	176	43,2	56,8	100,0
1991	87	326	413	21,1	78,9	100,0
1992	88	333	421	20,9	79,1	100,0
1993	71	132	203	35,0	65,0	100,0
1994	51	130	181	28,2	71,8	100,0
1995	52	139	191	27,2	72,8	100,0
1996	50	116	166	30,1	69,9	100,0
1997	46	102	148	31,1	68,9	100,0
1998	49	101	150	32,7	67,3	100,0
1999	37	68	105	35,2	64,8	100,0
2000	37	65	102	36,3	63,7	100,0
2001	42	85	127	33,1	66,9	100,0
2002	29	74	103	28,2	71,8	100,0
2003	36	78	114	31,6	68,4	100,0
2004	227	92	319	71,2	28,8	100,0
2005	282	108	390	72,3	27,7	100,0
2006	331	101	432	76,6	23,4	100,0
2007	435	400	835	52,1	47,9	100,0
2008	457	458	915	49,9	50,1	100,0

* Les dirigeants comprennent également la fonction d'administrateur délégué.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.2-110**Part des étrangers et étrangères* travaillant dans le secteur financier
par statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008**

Année et statut professionnel	Dirigeants		Employés		Ouvriers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1986	61,9	53,8	30,7	33,1	31,6	62,0
1991	64,6	53,2	44,7	47,4	43,7	68,1
1992	66,5	52,0	46,9	49,6	46,6	69,7
1993	67,7	57,4	49,8	52,2	47,9	81,1
1994	69,8	63,1	52,6	55,3	66,7	83,1
1995	69,7	66,4	53,8	56,9	67,3	84,9
1996	69,4	65,5	55,8	57,9	64,0	83,6
1997	69,9	66,7	57,7	60,0	60,9	83,3
1998	69,1	67,2	60,1	63,0	59,2	85,1
1999	71,1	70,6	63,0	65,6	59,5	86,8
2000	72,2	75,0	66,9	68,4	54,1	84,6
2001	73,0	76,7	68,7	70,0	57,1	83,5
2002	73,0	77,8	69,3	70,5	58,6	78,4
2003	74,4	78,1	69,4	70,9	55,6	87,2
2004	74,1	79,5	71,3	71,4	58,6	77,2
2005	74,3	79,9	73,5	72,6	63,5	75,9
2006	75,8	80,5	75,2	74,7	64,4	75,2
2007	77,3	81,7	75,9	75,9	66,9	90,3
2008	78,1	82,7	76,5	76,6	73,3	93,7

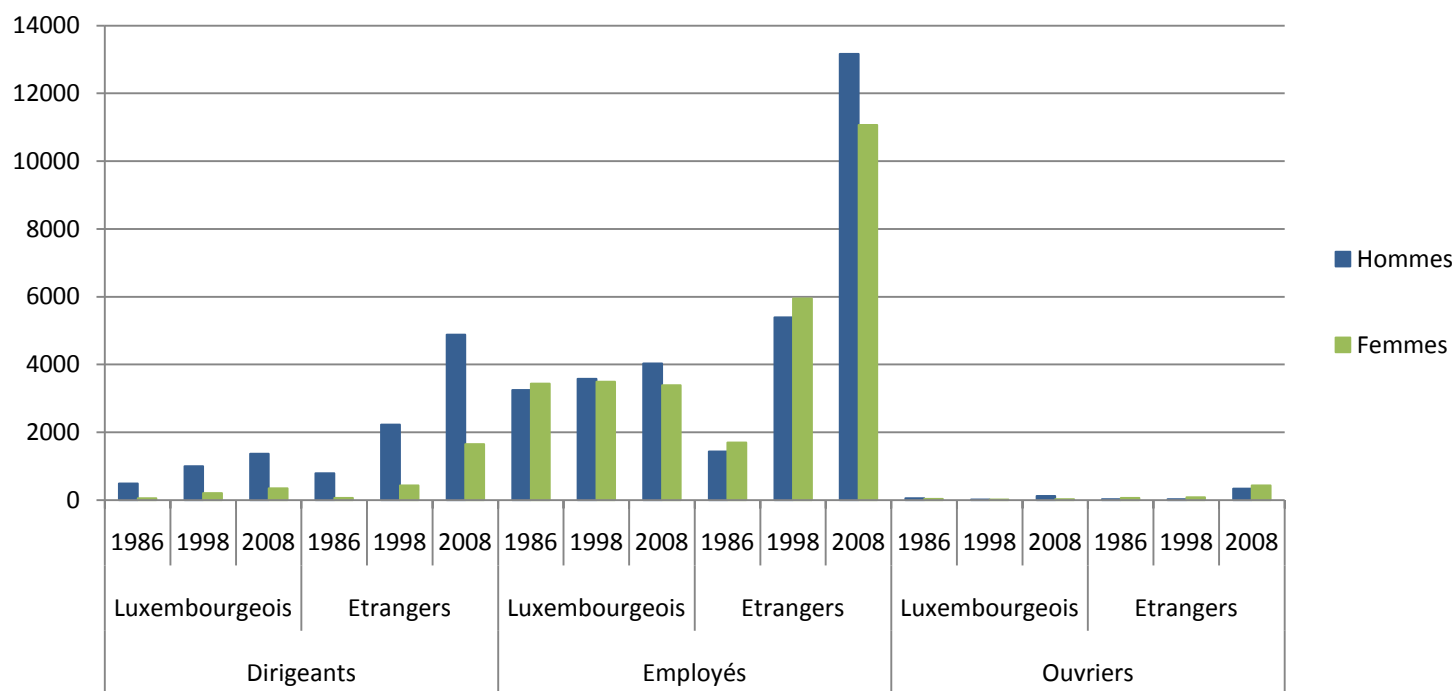
* Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008

B.1.1.2-111



B.1.1.2-111

Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 1986 et 2008

Année et statut professionnel	Luxembourgeois			Etrangers*		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants						
1986	488	55	541	792	64	858
1991	754	133	887	1 377	151	1 528
1992	766	156	922	1 519	169	1 688
1993	775	167	942	1 626	225	1 851
1994	806	194	1 000	1 865	332	2 197
1995	845	164	1 009	1 946	324	2 270
1996	899	180	1 079	2 041	342	2 383
1997	934	198	1 132	2 169	396	2 565
1998	998	211	1 209	2 229	432	2 661
1999	1 004	223	1 227	2 473	535	3 008
2000	1 054	222	1 276	2 735	667	3 402
2001	1 123	245	1 368	3 035	807	3 842
2002	1 153	252	1 405	3 113	884	3 997
2003	1 105	262	1 367	3 211	937	4 148
2004	1 169	268	1 437	3 342	1 037	4 379
2005	1 208	279	1 487	3 499	1 108	4 607
2006	1 233	293	1 526	3 860	1 211	5 071
2007	1 282	320	1 602	4 373	1 429	5 802
2008	1 366	345	1 711	4 881	1 647	6 528
Employés						
1986	3245	3439	6680	1438	1701	3143
1991	3 723	3 920	7 643	3 014	3 531	6 545
1992	3 690	3 833	7 523	3 261	3 777	7 038
1993	3 759	3 844	7 603	3 731	4 201	7 932
1994	3 757	3 737	7 494	4 162	4 625	8 787
1995	3 748	3 664	7 412	4 368	4 832	9 200
1996	3 705	3 619	7 324	4 677	4 970	9 647
1997	3 664	3 576	7 240	5 006	5 367	10 373
1998	3 575	3 489	7 064	5 394	5 948	11 342
1999	3 517	3 487	7 004	6 000	6 641	12 641
2000	3 453	3 584	7 037	6 965	7 757	14 722
2001	3 397	3 564	6 961	7 466	8 329	15 795
2002	3 249	3 415	6 664	7 344	8 180	15 524
2003	3 134	3 225	6 359	7 105	7 856	14 961
2004	3 174	3 248	6 422	7 870	8 127	15 997
2005	3 067	3 198	6 265	8 489	8 469	16 958
2006	3 660	3 261	6 921	11 118	9 612	20 730
2007	3 885	3 338	7 223	12 231	10 488	22 719
2008	4 036	3 386	7 422	13 168	11 069	24 237
Ouvriers						
1986	52	38	90	24	62	86
1991	49	104	153	38	222	260
1992	47	101	148	41	232	273
1993	37	25	62	34	107	141
1994	17	22	39	34	108	142
1995	17	21	38	35	118	153
1996	18	19	37	32	97	129
1997	18	17	35	28	85	113
1998	20	15	35	29	86	115
1999	15	9	24	22	59	81
2000	17	10	27	20	55	75
2001	18	14	32	24	71	95
2002	12	16	28	17	58	75
2003	16	10	26	20	68	88
2004	94	21	115	133	71	204
2005	103	26	129	179	82	261
2006	118	25	143	213	76	289
2007	144	39	183	291	361	652
2008	122	29	151	335	429	764

* Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

**Evolution des actifs et actives du secteur financier par nationalité,
statut professionnel et par sexe entre 1991 et 2008**

B.1.1.2-120

Taux de variation annuelle en %	Luxembourgeois			Etrangers*		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants						
1991/1992	+ 1,6	+ 17,3	+ 3,9	+ 10,3	+ 11,9	+ 10,5
1992/1993	+ 1,2	+ 7,1	+ 2,2	+ 7,0	+ 33,1	+ 9,7
1993/1994	+ 4,0	+ 16,2	+ 6,2	+ 14,7	+ 47,6	+ 18,7
1994/1995	+ 4,8	- 15,5	+ 0,9	+ 4,3	- 2,4	+ 3,3
1995/1996	+ 6,4	+ 9,8	+ 6,9	+ 4,9	+ 5,6	+ 5,0
1996/1997	+ 3,9	+ 10,0	+ 4,9	+ 6,3	+ 15,8	+ 7,6
1997/1998	+ 6,9	+ 6,6	+ 6,8	+ 2,8	+ 9,1	+ 3,7
1998/1999	+ 0,6	+ 5,7	+ 1,5	+ 10,9	+ 23,8	+ 13,0
1999/2000	+ 5,0	- 0,4	+ 4,0	+ 10,6	+ 24,7	+ 13,1
2000/2001	+ 6,5	+ 10,4	+ 7,2	+ 11,0	+ 21,0	+ 12,9
2001/2002	+ 2,7	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,6	+ 9,5	+ 4,0
2002/2003	- 4,2	+ 4,0	- 2,7	+ 3,1	+ 6,0	+ 3,8
2003/2004	+ 5,8	+ 2,3	+ 5,1	+ 4,1	+ 10,7	+ 5,6
2004/2005	+ 3,3	+ 4,1	+ 3,5	+ 4,7	+ 6,8	+ 5,2
2005/2006	+ 2,1	+ 5,0	+ 2,6	+ 10,3	+ 9,3	+ 10,1
2006/2007	+ 4,0	+ 9,2	+ 5,0	+ 13,3	+ 18,0	+ 14,4
2007/2008	+ 6,6	+ 7,8	+ 6,8	+ 11,6	+ 15,3	+ 12,5
Employés						
1991/1992	- 0,9	- 2,2	- 1,6	+ 8,2	+ 7,0	+ 7,5
1992/1993	+ 1,9	+ 0,3	+ 1,1	+ 14,4	+ 11,2	+ 12,7
1993/1994	- 0,1	- 2,8	- 1,4	+ 11,6	+ 10,1	+ 10,8
1994/1995	- 0,2	- 2,0	- 1,1	+ 4,9	+ 4,5	+ 4,7
1995/1996	- 1,1	- 1,2	- 1,2	+ 7,1	+ 2,9	+ 4,9
1996/1997	- 1,1	- 1,2	- 1,1	+ 7,0	+ 8,0	+ 7,5
1997/1998	- 2,4	- 2,4	- 2,4	+ 7,8	+ 10,8	+ 9,3
1998/1999	- 1,6	- 0,1	- 0,8	+ 11,2	+ 11,7	+ 11,5
1999/2000	- 1,8	+ 2,8	+ 0,5	+ 16,1	+ 16,8	+ 16,5
2000/2001	- 1,6	- 0,6	- 1,1	+ 7,2	+ 7,4	+ 7,3
2001/2002	- 4,4	- 4,2	- 4,3	- 1,6	- 1,8	- 1,7
2002/2003	- 3,5	- 5,6	- 4,6	- 3,3	- 4,0	- 3,6
2003/2004	+ 1,3	+ 0,7	+ 1,0	+ 10,8	+ 3,4	+ 6,9
2004/2005	- 3,4	- 1,5	- 2,4	+ 7,9	+ 4,2	+ 6,0
2005/2006	+ 19,3	+ 2,0	+ 10,5	+ 31,0	+ 13,5	+ 22,2
2006/2007	+ 6,1	+ 2,4	+ 4,4	+ 10,0	+ 9,1	+ 9,6
2007/2008	+ 3,9	+ 1,4	+ 2,8	+ 7,7	+ 5,5	+ 6,7
Ouvriers						
1991/1992	- 4,1	- 2,9	- 3,3	+ 7,9	+ 4,5	+ 5,0
1992/1993	- 21,3	- 75,2	- 58,1	- 17,1	- 53,9	- 48,4
1993/1994	- 54,1	- 12,0	- 37,1	+ 0,0	+ 0,9	+ 0,7
1994/1995	+ 0,0	- 4,5	- 2,6	+ 2,9	+ 9,3	+ 7,7
1995/1996	+ 5,9	- 9,5	- 2,6	- 8,6	- 17,8	- 15,7
1996/1997	+ 0,0	- 10,5	- 5,4	- 12,5	- 12,4	- 12,4
1997/1998	+ 11,1	- 11,8	0,0	+ 3,6	+ 1,2	+ 1,8
1998/1999	- 25,0	- 40,0	- 31,4	- 24,1	- 31,4	- 29,6
1999/2000	+ 13,3	+ 11,1	+ 12,5	- 9,1	- 6,8	- 7,4
2000/2001	+ 5,9	+ 40,0	+ 18,5	+ 20,0	+ 29,1	+ 26,7
2001/2002	- 33,3	+ 14,3	- 12,5	- 29,2	- 18,3	- 21,1
2002/2003	+ 33,3	- 37,5	- 7,1	+ 17,6	+ 17,2	+ 17,3
2003/2004	+ 487,5	+ 110,0	+ 342,3	+ 565,0	+ 4,4	+ 131,8
2004/2005	+ 9,6	+ 23,8	+ 12,2	+ 34,6	+ 15,5	+ 27,9
2005/2006	+ 14,6	- 3,8	+ 10,9	+ 19,0	- 7,3	+ 10,7
2006/2007	+ 22,0	+ 56,0	+ 28,0	+ 36,6	+ 375,0	+ 125,6
2007/2008	- 15,3	- 25,6	- 17,5	+ 15,1	+ 18,8	+ 17,2

* Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.2-130**Répartition des actifs et actives du secteur financier
par nationalité et par sexe en 1991 et 2008**

Nationalité	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1991									
Luxembourgeois	4526	4157	8683	52,1	47,9	100,0	50,5	51,6	51,0
Etrangers	4429	3904	8333	53,2	46,8	100,0	49,5	48,4	49,0
Ensemble 1991	8955	8061	17016	52,6	47,4	100,0	100,0	100,0	100,0
2008									
Luxembourgeois	5524	3760	9284	59,5	40,5	100,0	23,1	22,2	22,7
Etrangers	18384	13145	31529	58,3	41,7	100,0	76,9	77,8	77,3
Ensemble 2008	23908	16905	40813	58,3	41,7	100,0	100,0	100,0	100,0

* Il s'agit des étrangers résidants et frontaliers.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidants et frontaliers

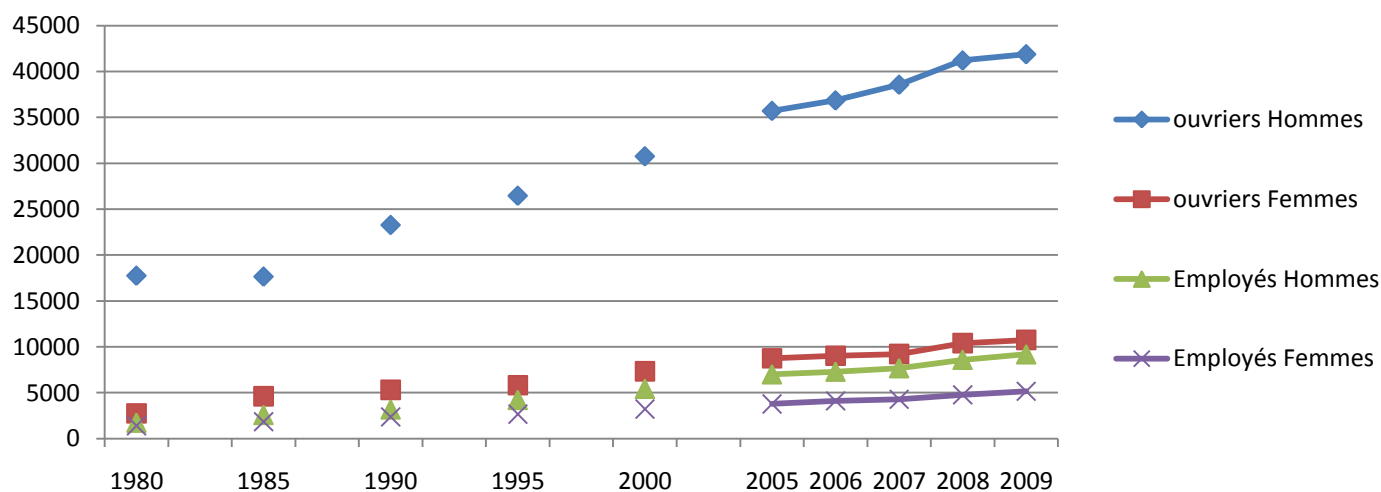
B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

B.01.Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.03. L'artisanat

B.1.1.3-100

Evolution du nombre d'employés et d'ouvriers dans l'artisanat
par sexe entre 1980 et 2009

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers						
1980	17753	2751	20504	86,6	13,4	100,0
1985	17651	4617	22268	79,3	20,7	100,0
1990	23277	5316	28593	81,4	18,6	100,0
1995	26465	5823	32288	82,0	18,0	100,0
2000	30764	7332	38096	80,8	19,2	100,0
2005	35710	8754	44464	80,3	19,7	100,0
2006	36850	9017	45867	80,3	19,7	100,0
2007	38562	9216	47778	80,7	19,3	100,0
2008	41206	10402	51608	79,8	20,2	100,0
2009	41887	10750	52637	79,6	20,4	100,0
Employés						
1980	1751	1405	3156	55,5	44,5	100,0
1985	2593	1836	4429	58,5	41,5	100,0
1990	3190	2363	5553	57,4	42,6	100,0
1995	4229	2667	6896	61,3	38,7	100,0
2000	5436	3224	8660	62,8	37,2	100,0
2005	7011	3780	10791	65,0	35,0	100,0
2006	7297	4105	11402	64,0	36,0	100,0
2007	7671	4286	11957	64,2	35,8	100,0
2008	8590	4772	13362	64,3	35,7	100,0
2009	9185	5164	14349	64,0	36,0	100,0
Salariés						
1980	19504	4156	23660	82,4	17,6	100,0
1985	20244	6453	26697	75,8	24,2	100,0
1990	26467	7679	34146	77,5	22,5	100,0
1995	30694	8490	39184	78,3	21,7	100,0
2000	36200	10556	46756	77,4	22,6	100,0
2005	42721	12534	55255	77,3	22,7	100,0
2006	44147	13122	57269	77,1	22,9	100,0
2007	46233	13502	59735	77,4	22,6	100,0
2008	49796	15174	64970	76,6	23,4	100,0
2009	51072	15914	66986	76,2	23,8	100,0

Source : Chambre des Métiers
Champ : résidents et frontaliers

**Evolution du nombre de salarié-e-s dans l'artisanat
selon le groupe de métiers par sexe entre 1980 et 2009**

Groupe de métiers et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Alimentation						
1980	1269	1203	2472	51,3	48,7	100,0
2000	2138	1974	4112	52,0	48,0	100,0
2003	2410	2012	4422	54,5	45,5	100,0
2006	2581	1857	4438	58,2	41,8	100,0
2009	3150	2155	5305	59,4	40,6	100,0
Mode, santé, hygiène						
1980	422	1464	1886	22,4	77,6	100,0
2000	528	2029	2557	20,6	79,4	100,0
2003	665	2370	3035	21,9	78,1	100,0
2006	653	2587	3240	20,2	79,8	100,0
2009	776	2953	3729	20,8	79,2	100,0
Mécanique						
1980	3222	383	3605	89,4	10,6	100,0
2000	5052	850	5902	85,6	14,4	100,0
2003	5951	1045	6996	85,1	14,9	100,0
2006	6111	1011	7122	85,8	14,2	100,0
2009	7161	1197	8358	85,7	14,3	100,0
Construction et habitat						
1980	13720	935	14655	93,6	6,4	100,0
2000	26908	5210	32118	83,8	16,2	100,0
2003	31359	6499	37858	82,8	17,2	100,0
2006	32884	7210	40094	82,0	18,0	100,0
2009	38076	9059	47135	80,8	19,2	100,0
Communication						
2006	1881	436	2317	81,2	18,8	100,0
2009	1850	502	2352	78,7	21,3	100,0
Métiers divers						
1980	871	171	1042	83,6	16,4	100,0
2000	1574	493	2067	76,1	23,9	100,0
2003	1720	501	2221	77,4	22,6	100,0
2006	37	21	58	63,8	36,2	100,0
2009	59	48	107	55,1	44,9	100,0

Source : Chambre des Métiers
Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.3-120**Répartition des salarié-e-s de l'artisanat par statut professionnel et par sexe en 2009**

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers	41887	10750	52637	79,6	20,4	100,0	82,0	67,6	78,6
Employés	9185	5164	14349	64,0	36,0	100,0	18,0	32,4	21,4
Total Salariés	51072	15914	66986	76,2	23,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.3-130**Répartition des salarié-e-s de l'artisanat en fonction des groupes de métiers, du statut professionnel et du sexe en 2009**

Groupe de métiers et statut	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Alimentation									
Salariés	3150	2155	5305	59,4	40,6	100,0	6,2	13,5	7,9
Ouvriers	2783	1711	4494	61,9	38,1	100,0	5,4	10,8	6,7
Employés	367	444	811	45,3	54,7	100,0	0,7	2,8	1,2
Mode, santé, hygiène									
Salariés	776	2953	3729	20,8	79,2	100,0	1,5	18,6	5,6
Ouvriers	487	2381	2868	17,0	83,0	100,0	1,0	15,0	4,3
Employés	289	572	861	33,6	66,4	100,0	0,6	3,6	1,3
Mécanique									
Salariés	7161	1197	8358	85,7	14,3	100,0	14,0	7,5	12,5
Ouvriers	5237	270	5507	95,1	4,9	100,0	10,3	1,7	8,2
Employés	1924	927	2851	67,5	32,5	100,0	3,8	5,8	4,3
Construction et habitat									
Salariés	38076	9059	47135	80,8	19,2	100,0	74,6	56,9	70,4
Ouvriers	32394	6193	38587	84,0	16,0	100,0	63,4	38,9	57,6
Employés	5682	2866	8548	66,5	33,5	100,0	11,1	18,0	12,8
Communication									
Salariés	1850	502	2352	78,7	21,3	100,0	3,6	3,2	3,5
Ouvriers	953	176	1129	84,4	15,6	100,0	1,9	1,1	1,7
Employés	897	326	1223	73,3	26,7	100,0	1,8	2,0	1,8
Métiers divers									
Salariés	59	48	107	55,1	44,9	100,0	0,1	0,3	0,2
Ouvriers	33	19	52	63,5	36,5	100,0	0,1	0,1	0,1
Employés	26	29	55	47,3	52,7	100,0	0,1	0,2	0,1
Total Salariés	51072	15914	66986	76,2	23,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

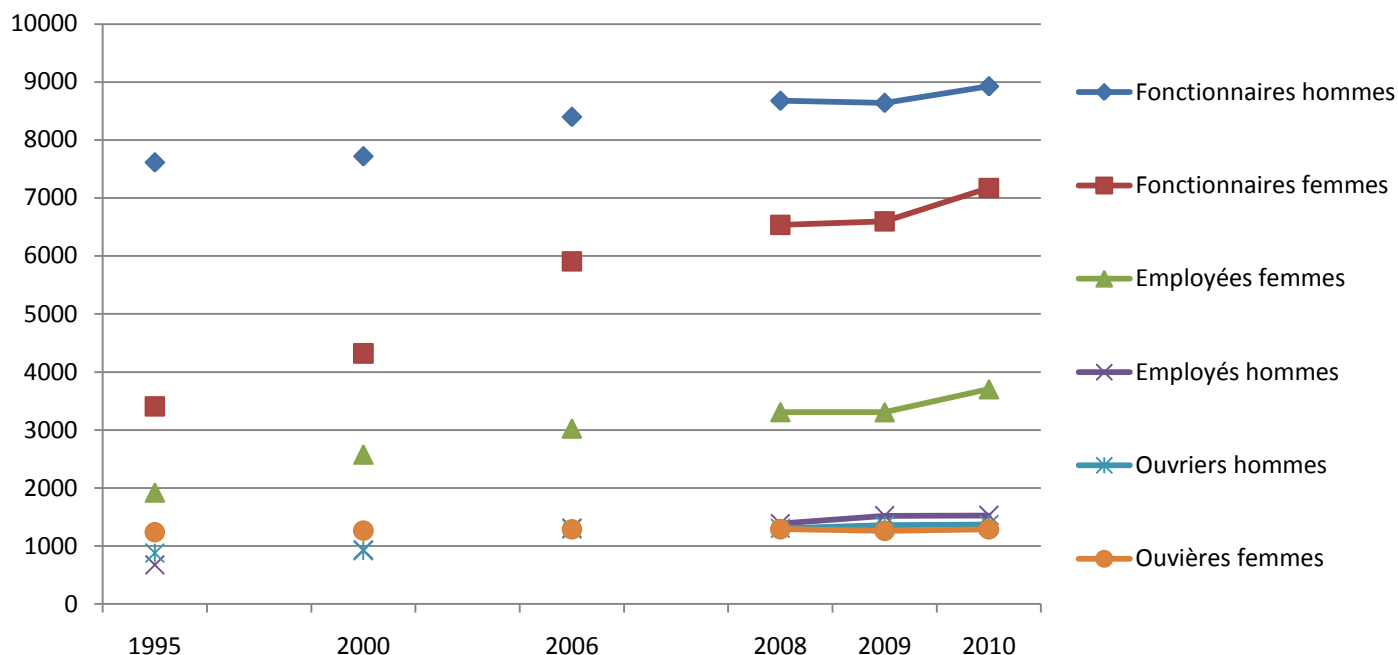
B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.04. La Fonction Publique

B.1.1.4-100

Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique* par statut professionnel et par sexe entre 1995 et 2010



Statut professionnel et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Fonctionnaires						
1995	7614	3407	11021	69,1	30,9	100,0
2000	7719	4321	12040	64,1	35,9	100,0
2004	8175	5224	13399	61,0	39,0	100,0
2006	8398	5908	14306	58,7	41,3	100,0
2008	8676	6538	15214	57,0	43,0	100,0
2009	8639	6598	15237	56,1	43,9	100,0
2010	8925	7172	16097	55,4	44,6	100,0
Employés						
1995	674	1925	2599	25,9	74,1	100,0
2000	933	2579	3512	26,6	73,4	100,0
2004	1151	2419	3570	32,2	67,8	100,0
2006	1307	3027	4334	30,2	69,8	100,0
2008	1386	3310	4696	29,5	70,5	100,0
2009	1522	3309	4831	30,2	69,8	100,0
2010	1527	3704	5231	29,2	70,8	100,0
Ouvriers						
1995	879	1238	2117	41,5	58,5	100,0
2000	920	1266	2186	42,1	57,9	100,0
2004	1257	1250	2507	50,1	49,9	100,0
2006	1296	1286	2582	50,2	49,8	100,0
2008	1305	1291	2596	50,3	49,7	100,0
2009	1359	1261	2620	50,5	49,5	100,0
2010	1371	1287	2658	51,6	48,4	100,0

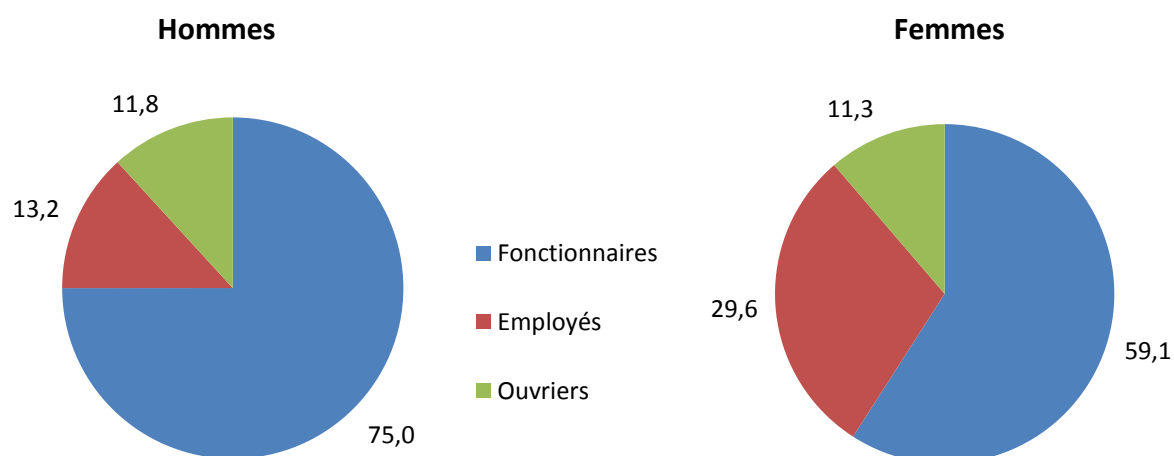
* Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique*
par statut professionnel et par sexe en 2009**

B.1.1.4-110



Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires	8639	6598	15237	56,7	43,3	100,0	75,0	59,1	67,2
Employés	1522	3309	4831	31,5	68,5	100,0	13,2	29,6	21,3
Ouvriers	1359	1261	2620	51,9	48,1	100,0	11,8	11,3	11,5
Total	11520	11168	22688	50,8	49,2	100,0	100,0	100,0	100,0

* Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.4-111

Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique*
par statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2009

Statut professionnel et nationalité	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeois						
Fonctionnaires	57,0	43,0	100,0	77,4	65,5	71,8
Employés	32,0	68,0	100,0	12,1	28,9	20,0
Ouvriers	67,6	32,4	100,0	10,5	5,6	8,2
Total Luxembourgeois	52,8	47,2	100,0	100,0	100,0	100,0
Portugais						
Fonctionnaires	24,1	75,9	100,0	4,8	4,0	4,1
Employés	26,6	73,4	100,0	11,7	8,5	9,1
Ouvriers	19,9	80,1	100,0	83,4	87,6	86,7
Total Portugais	20,7	79,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Français						
Fonctionnaires	45,0	55,0	100,0	11,1	6,3	7,8
Employés	31,7	68,3	100,0	63,0	62,5	62,6
Ouvriers	27,6	72,4	100,0	25,9	31,3	29,6
Total Français	31,5	68,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Allemands						
Fonctionnaires	41,2	58,8	100,0	19,2	10,7	13,1
Employés	23,2	76,8	100,0	57,5	74,3	69,6
Ouvriers	37,8	62,2	100,0	23,3	15,0	17,3
Total Allemands	28,1	71,9	100,0	100,0	100,0	100,0
Belges						
Fonctionnaires	33,3	66,7	100,0	13,3	17,2	15,7
Employés	34,8	65,2	100,0	61,3	74,1	69,1
Ouvriers	65,5	34,5	100,0	25,3	8,6	15,2
Total Belges	39,3	60,7	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres Etrangers UE 25						
Fonctionnaires	27,6	72,4	100,0	19,0	12,8	14,1
Employés	22,0	78,0	100,0	42,9	39,0	39,8
Ouvriers	16,8	83,2	100,0	38,1	48,2	46,1
Total Autres Etrangers UE 25	20,4	79,6	100,0	100,0	100,0	100,0
Etrangers hors UE 25						
Fonctionnaires	34,0	66,0	100,0	68,0	39,3	45,9
Employés	33,3	66,7	100,0	12,0	7,1	8,3
Ouvriers	10,0	90,0	100,0	20,0	53,6	45,9
Total Etrangers hors UE 25	22,9	77,1	100,0	100,0	100,0	100,0

* Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

Répartition des fonctionnaires par type d'administration selon temps plein ou partiel et par sexe en 2009

B.1.1.4-120

Type d'administration	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Temps plein et partiel									
Administration Générale	3777	1895	5672	66,6	33,4	100,0	43,7	28,7	37,2
Magistrature	94	125	219	42,9	57,1	100,0	1,1	1,9	1,4
Force Publique	1717	166	1883	91,2	8,8	100,0	19,9	2,5	12,4
Enseignement	2627	4362	6989	37,6	62,4	100,0	30,4	66,1	45,9
Fonctions spéciales	13	4	17	76,5	23,5	100,0	0,2	0,1	0,1
Douanes	411	46	457	89,9	10,1	100,0	4,8	0,7	3,0
Total temps plein et partiel	8639	6598	15237	56,7	43,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Temps plein									
Administration Générale	3683	1311	4994	73,7	26,3	100,0	43,5	24,9	36,4
Magistrature	94	117	211	44,5	55,5	100,0	1,1	2,2	1,5
Force Publique	1708	135	1843	92,7	7,3	100,0	20,2	2,6	13,4
Enseignement	2568	3652	6220	41,3	58,7	100,0	30,3	69,5	45,3
Fonctions spéciales	13	4	17	76,5	23,5	100,0	0,2	0,1	0,1
Douanes	407	38	445	91,5	8,5	100,0	4,8	0,7	3,2
Total temps plein	8473	5257	13730	61,7	38,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Temps partiel									
Administration Générale	94	584	678	13,9	86,1	100,0	56,6	43,5	45,0
Magistrature	-	8	8	-	100,0	100,0	-	0,6	0,5
Force Publique	9	31	40	22,5	77,5	100,0	5,4	2,3	2,7
Enseignement	59	710	769	7,7	92,3	100,0	35,5	52,9	51,0
Fonctions spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Douanes	4	8	12	33,3	66,7	100,0	2,4	0,6	0,8
Total temps partiel	166	1341	1507	11,0	89,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de la Fonction Publique
Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.4-130

Répartition des fonctionnaires à plein temps par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2009

Type d'administration et carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration générale									
Carrière inférieure	1675	363	2038	82,2	17,8	100,0	45,5	27,7	40,8
Carrière moyenne	1280	700	1980	64,6	35,4	100,0	34,8	53,4	39,6
Carrière supérieure	728	248	976	74,6	25,4	100,0	19,8	18,9	19,5
Total Administration générale	3683	1311	4994	73,7	26,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Magistrature									
Magistrat Cour administrative	4	1	5	80,0	20,0	100,0	4,3	0,9	2,4
Magistrat Cour supérieure de justice	17	18	35	48,6	51,4	100,0	18,1	15,4	16,6
Juge de paix	11	19	30	36,7	63,3	100,0	11,7	16,2	14,2
Magistrat Tribunal administratif	4	4	8	50,0	50,0	100,0	4,3	3,4	3,8
Magistrat du parquet	7	5	12	58,3	41,7	100,0	7,4	4,3	5,7
Magistrat Tribunal d'arrondissement	50	69	119	42,0	58,0	100,0	53,2	59,0	56,4
Procureur général d'Etat	1	-	1	100,0	-	100,0	1,1	-	0,5
Président de la cours supérieure de justice	-	1	1	-	100,0	100,0	-	0,9	0,5
Total Magistrature	94	117	211	44,5	55,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Force publique									
Carrière inférieure	1378	118	1496	92,1	7,9	100,0	80,7	87,4	81,2
Sous-officier de la Force Publique	112	8	120	93,3	6,7	100,0	6,6	5,9	6,5
Officier de la Force Publique	218	9	227	96,0	4,0	100,0	12,8	6,7	12,3
Total Force publique*	1708	135	1843	92,7	7,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Enseignement									
Carrière inférieure	20	1	21	95,2	4,8	100,0	0,8	0,0	0,3
Carrière moyenne	183	49	232	78,9	21,1	100,0	7,1	1,3	3,7
Carrière supérieure	2365	3602	5967	39,6	60,4	100,0	92,1	98,6	95,9
Total Enseignement	2568	3652	6220	41,3	58,7	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonctions spéciales									
Président Cour des comptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Membres du gouvernement	13	4	17	76,5	23,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Total Fonctions spéciales	13	4	17	76,5	23,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Douanes									
Carrière inférieure	331	23	354	93,5	6,5	100,0	81,3	60,5	79,6
Carrière moyenne	76	15	91	83,5	16,5	100,0	18,7	39,5	20,4
Total Douanes	407	38	445	91,5	8,5	100,0	100,0	100,0	100,0

* Y compris le personnel militaire.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

**Part des fonctionnaires à temps partiel par type d'administration,
type de carrière et par sexe en 2009**

B.1.1.4-140

Type d'administration et carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
Administration générale			
Carrière inférieure	2,0	35,5	10,3
Carrière moyenne	3,5	30,7	15,3
Carrière supérieure	1,8	23,0	8,2
Total Administration générale	2,5	30,8	12,0
Total Magistrature	0,0	6,4	3,7
Total Force publique	0,5	18,7	2,1
Enseignement			
Carrière inférieure	0,0	50,0	4,5
Carrière moyenne	1,1	24,6	7,2
Carrière supérieure	2,4	16,1	11,2
Total Enseignement	2,2	16,3	11,0
Total Fonctions spéciales	0,0	0,0	0,0
Total Douanes	1,0	17,4	2,6
Total	1,9	20,3	9,9

Source : Ministère de la Fonction Publique
Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.4-150

Répartition des employé-e-s de la Fonction Publique
par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2009

Type d'administration et carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignement									
Carrière inférieure	14	105	119	11,8	88,2	100,0	2,4	8,2	6,4
Carrière moyenne	516	1087	1603	32,2	67,8	100,0	87,3	85,1	85,8
Carrière supérieure	61	86	147	41,5	58,5	100,0	10,3	6,7	7,9
Total Enseignement	591	1278	1869	31,6	68,4	100,0	100,0	100,0	100,0
Administration générale									
Carrière inférieure	482	1250	1732	27,8	72,2	100,0	51,8	61,5	58,5
Carrière moyenne	267	548	815	32,8	67,2	100,0	28,7	27,0	27,5
Carrière supérieure	182	233	415	43,9	56,1	100,0	19,5	11,5	14,0
Total Administration générale	931	2031	2962	31,4	68,6	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	1522	3309	4831	31,5	68,5	100,0			

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.4-160

Part des employé-e-s de la Fonction Publique à temps partiel par type
d'administration, type de carrière et par sexe en 2009

Type d'administration et carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignement			
Carrière inférieure	28,6	69,5	64,7
Carrière moyenne	28,4	42,3	37,9
Carrière supérieure	29,5	51,2	42,2
Total Enseignement	28,5	45,2	39,9
Administration générale			
Carrière inférieure	6,8	44,0	33,7
Carrière moyenne	8,6	52,2	37,9
Carrière supérieure	11,6	49,8	33,1
Total Administration générale	8,3	46,9	34,8
Total	16,1	46,2	36,7

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique
par type de carrière et par sexe en 2009**

B.1.1.4-170

Carrière*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	6	1009	1015	0,6	99,4	100,0	0,4	80,0	38,7
B	626	160	786	79,6	20,4	100,0	46,1	12,7	30,0
C	183	53	236	77,5	22,5	100,0	13,5	4,2	9,0
D	390	25	415	94,0	6,0	100,0	28,7	2,0	15,8
E	154	14	168	91,7	8,3	100,0	11,3	1,1	6,4
Total	1359	1261	2620	51,9	48,1	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de la Fonction Publique
Champ : résidents et frontaliers

* Définition des carrières :

- A** : Aides ménagers, aides ouvriers, porteurs de journaux
- B** : Aides cuisiniers, ménagers, ouvriers, ouvriers de tri postal
- C** : Chefs ménagers, cuisiniers sans CATP, ouvriers à tâche artisanale
- D** : Chauffeur professionnel
- E** : Artisans avec CATP, magasinier avec CATP

**Part des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique à temps partiel
par type de carrière et par sexe en 2009**

B.1.1.4-180

Carrière*	Hommes	Femmes	Ensemble
A	16,7	87,6	87,2
B	3,4	24,0	7,5
C	3,3	37,7	11,0
D	1,0	36,0	3,1
E	2,6	28,6	4,8
Total	2,6	75,8	37,8

* cf. définitions ci-dessus
Source : Ministère de la Fonction Publique
Champ : résidents et frontaliers

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

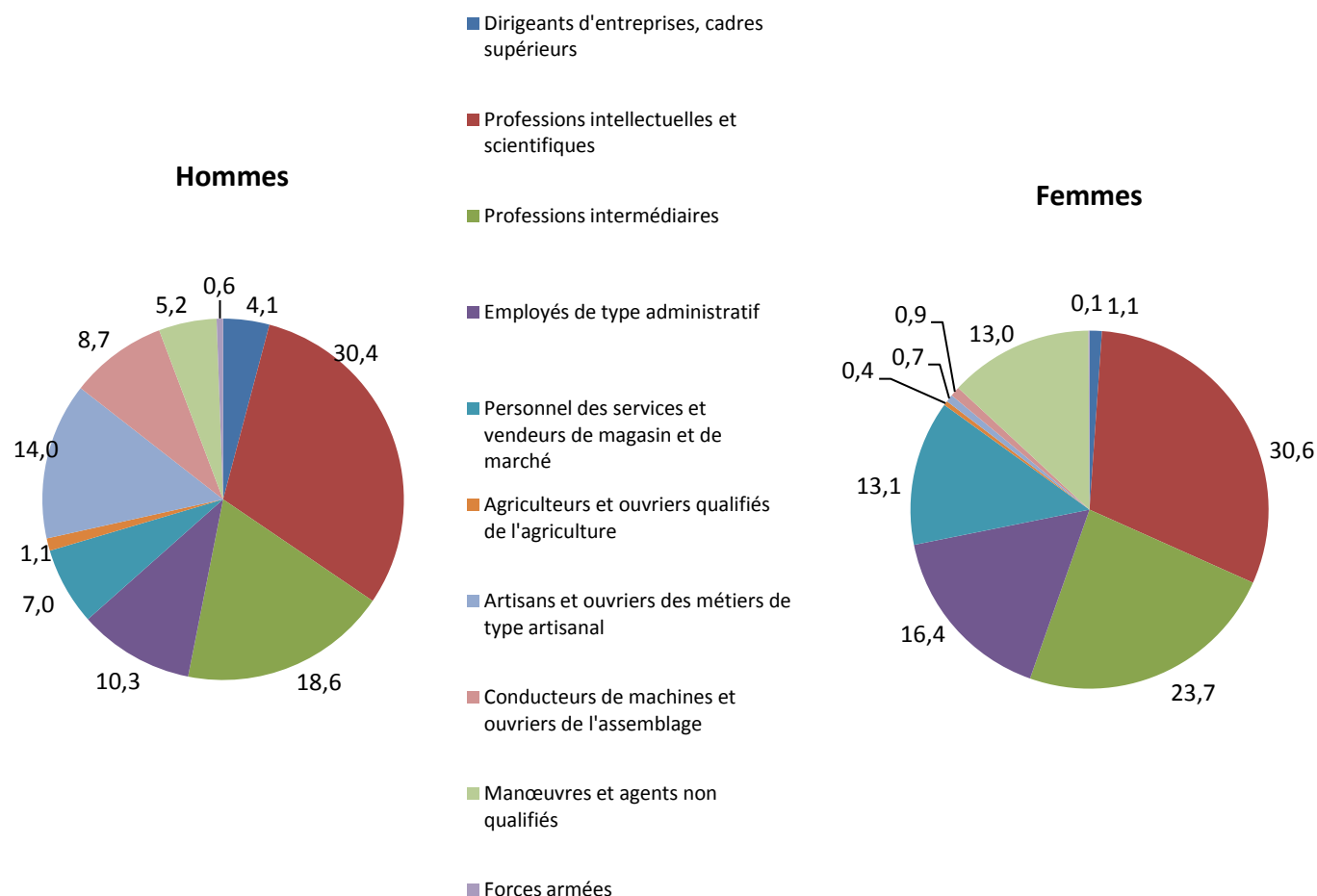
B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.05. Les professions exercées

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession et par sexe en 2009

B.1.1.5-100



Professions exercées selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs	82,6	17,4	100,0	4,1	1,1	2,8
Professions intellectuelles et scientifiques	56,0	44,0	100,0	30,4	30,6	30,5
Professions intermédiaires	50,1	49,9	100,0	18,6	23,7	20,8
Employés de type administratif	44,6	55,4	100,0	10,3	16,4	13,0
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	40,5	59,5	100,0	7,0	13,1	9,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	78,3	21,7	100,0	1,1	0,4	0,8
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	96,4	3,6	100,0	14,0	0,7	8,2
Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	92,7	7,3	100,0	8,7	0,9	5,3
Manœuvres et agents non qualifiés	33,8	66,2	100,0	5,2	13,0	8,6
Forces armées	89,0	11,0	100,0	0,6	0,1	0,4
Ensemble	56,1	43,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B.1.1.5-110

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession, par nationalité et par sexe en 2009

Professions exercées selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Luxembourgeoise	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Etrangers UE 25	Etrangers hors UE 25	Ensemble
Hommes								
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	3,0	1,1	6,7	6,5	7,6	8,1	5,5	4,1
Professions intermédiaires	49,6	10,7	52,2	66,2	71,8	72,5	39,1	49,0
Employés de type administratif	14,1	8,5	4,5	6,3	4,7	6,1	5,5	10,3
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	6,6	5,8	11,0	12,3	6,0	2,3	12,9	7,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	21,1	60,1	22,5	7,5	8,1	9,5	28,1	23,8
Manœuvres et agents non qualifiés	4,9	13,6	3,1	0,7	1,1	1,2	8,0	5,2
Forces armées	0,8	0,3	0,0	0,4	0,6	0,2	0,9	0,6
Ensemble Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes								
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	0,8	0,6	1,3	1,5	2,8	2,3	0,6	1,1
Professions intermédiaires	58,2	15,7	51,9	67,4	74,4	77,5	39,2	54,3
Employés de type administratif	21,1	11,7	20,5	11,4	8,3	10,1	11,4	16,4
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	12,6	20,7	14,1	14,4	6,6	6,7	12,5	13,1
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	2,1	3,6	1,7	0,0	1,0	1,5	0,8	2,0
Manœuvres et agents non qualifiés	5,1	47,6	10,4	5,4	6,8	1,8	35,5	13,0
Forces armées	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Ensemble Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B.1.1.5-120

Part des salarié-e-s de 15-64 ans exerçant une responsabilité d'encadrement ou de supervision par âge et par sexe entre 2003 et 2009

Age	Hommes			Femmes		
	2003	2006	2009	2003	2006	2009
15-30 ans	22,0	10,6	23,4	20,6	6,8	17,4
31-40 ans	34,8	28,3	43,2	25,5	15,9	25,8
41-64 ans	40,9	37,7	51,1	25,5	16,9	24,5
Ensemble	34,7	29,0	42,8	24,2	14,2	23,2

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

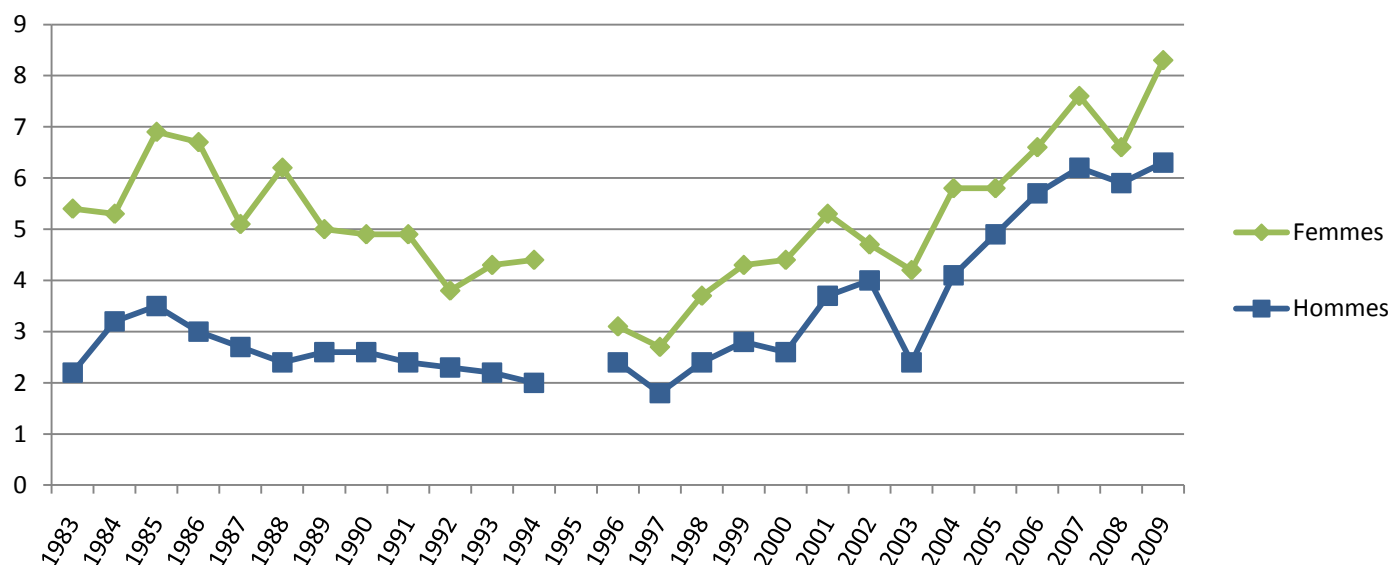
B.01.01.06. Le type de contrat de travail

B.1.1.6-100**Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le type de contrat de travail
et par sexe en 2009**

Type de contrat	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Contrat à Durée Indéterminée	56,9	43,1	100,0	93,7	91,7	92,8
Contrat à Durée Déterminée	47,1	52,9	100,0	6,3	8,3	7,2
Ensemble	56,2	43,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

**Evolution de la part des salarié-e-s de 15-64 ans
ayant un contrat à durée déterminée par sexe entre 1983 et 2009**



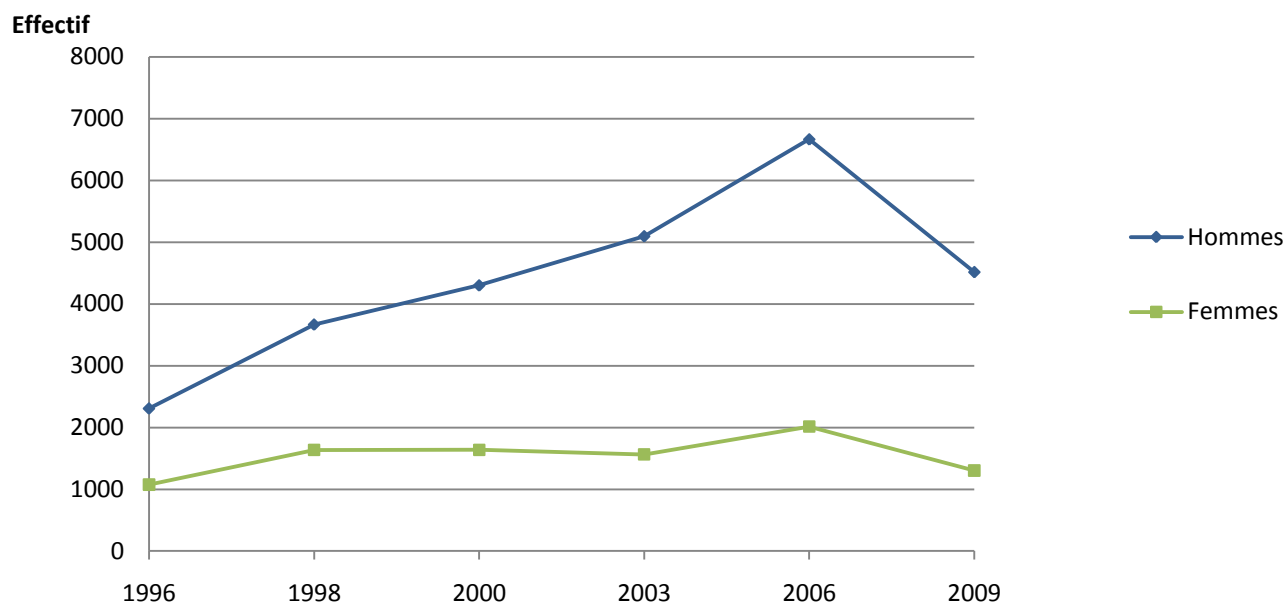
Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1983	2,2	5,4	3,2
1984	3,2	5,3	3,9
1985	3,5	6,9	4,7
1986	3,0	6,7	4,2
1987	2,7	5,1	3,5
1988	2,4	6,2	3,7
1989	2,6	5,0	3,4
1990	2,6	4,9	3,4
1991	2,4	4,9	3,3
1992	2,3	3,8	2,9
1993	2,2	4,3	3,0
1994	2,0	4,4	2,9
1995	nd	nd	nd
1996	2,4	3,1	2,6
1997	1,8	2,7	2,1
1998	2,4	3,7	2,9
1999	2,8	4,3	3,4
2000	2,6	4,4	3,4
2001	3,7	5,3	4,3
2002	4,0	4,7	4,3
2003	2,4	4,2	3,1
2004	4,1	5,8	4,8
2005	4,9	5,8	5,3
2006	5,7	6,6	6,1
2007	6,2	7,6	6,8
2008	5,9	6,6	6,2
2009	6,3	8,3	7,2

nd : non disponible

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec

Champ : résidents

B.1.1.6-110

Répartition des salarié-e-s intérimaires par sexe
entre mars 1996 et mars 2009

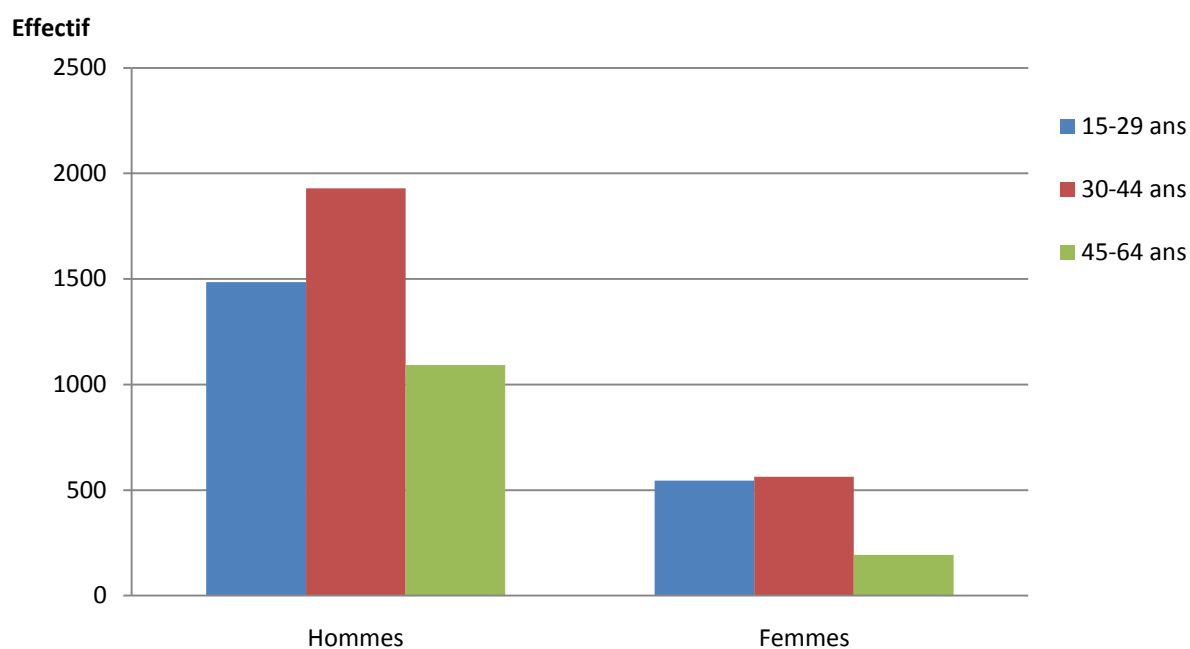
Salariés	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1996	2310	1076	3386	68,2	31,8	100,0
1998	3669	1637	5306	69,1	30,9	100,0
2000	4303	1639	5942	72,4	27,6	100,0
2003	5099	1564	6663	76,5	23,5	100,0
2006	6668	2015	8683	76,8	23,2	100,0
2009	4519	1303	5822	77,6	22,4	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

Répartition des salarié-e-s intérimaires par âge et par sexe en mars 2009

B.1.1.6-120



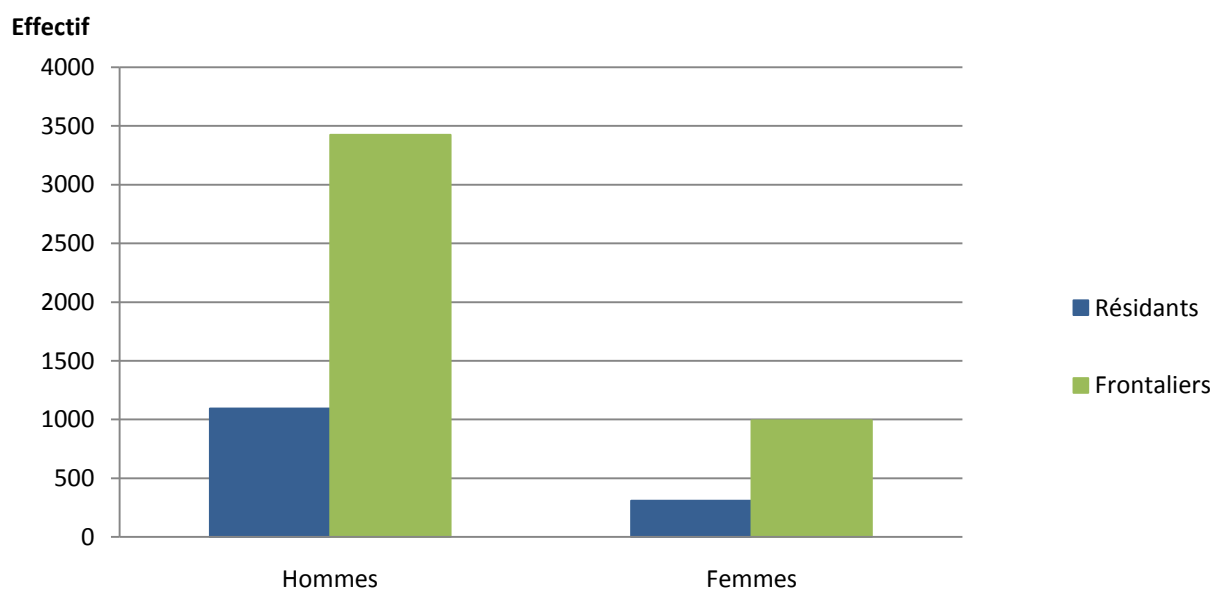
Salariés	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-29 ans	1485	545	2030	73,2	26,8	100,0	33,0	41,9	35,0
30-44 ans	1929	563	2492	77,4	22,6	100,0	42,8	43,2	42,9
45-64 ans	1092	194	1286	84,9	15,1	100,0	24,2	14,9	22,1
Total	4506	1302	5808*	77,6	22,4	100,0	100,0	100,0	100,0

* Les 14 personnes manquantes sont âgées de plus de 64 ans.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.6-130

Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction
du lieu de résidence et du sexe en mars 2009

Lieu de résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résidants	1095	310	1405	77,9	22,1	100,0	24,0	23,6	23,9
Frontaliers	3424	993	4417	77,5	22,5	100,0	76,0	76,4	76,1
Total	4519	1303	5822	77,6	22,4	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

**Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction
du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2009**

B.1.1.6-140

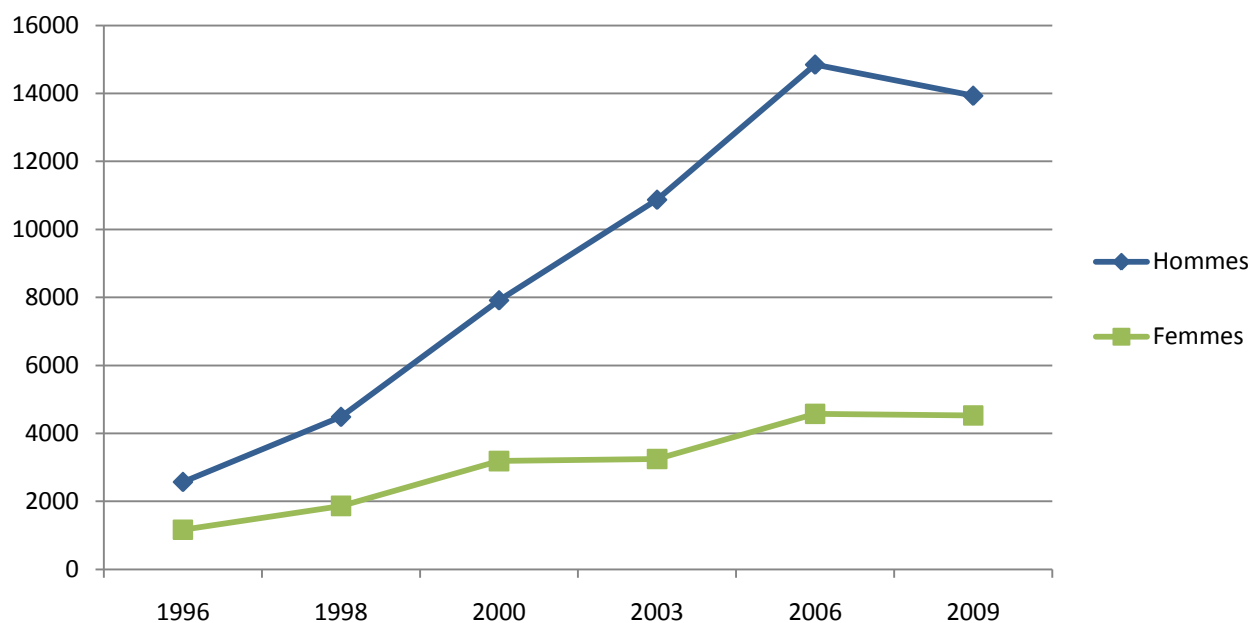
Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résidents									
15-29 ans	334	120	454	73,6	26,4	100,0	30,6	38,8	32,4
30-44 ans	501	141	642	78,0	22,0	100,0	45,8	45,6	45,8
45-64 ans	258	48	306	84,3	15,7	100,0	23,6	15,5	21,8
Total Résidents	1093	309	1402*	78,0	22,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Frontaliers									
15-29 ans	1151	425	1576	73,0	27,0	100,0	33,7	42,8	35,8
30-44 ans	1428	422	1850	77,2	22,8	100,0	41,8	42,5	42,0
45-64 ans	834	146	980	85,1	14,9	100,0	24,4	14,7	22,2
Total Frontaliers	3413	993	4406*	77,5	22,5	100,0	100,0	100,0	100,0

* Les 14 personnes manquantes sont âgées de plus de 64 ans.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.6-160

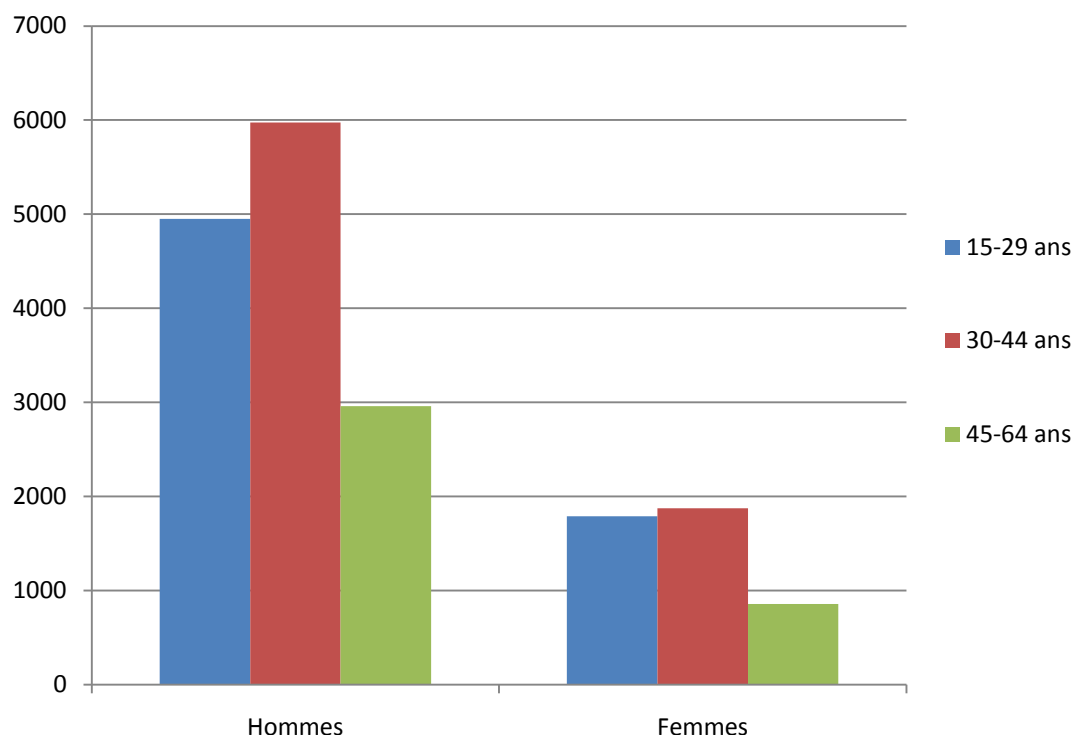
Répartition des missions en fonction du sexe
de l'intérimaire entre mars 1996 et mars 2009

Année	Salariés			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1996	2573	1168	3741	68,8	31,2	100,0
1998	4486	1866	6352	70,6	29,4	100,0
2000	7914	3186	11100	71,3	28,7	100,0
2003	10872	3244	14116	77,0	23,0	100,0
2006	14846	4573	19419	76,5	23,5	100,0
2009	13930	4525	18455	75,5	24,5	100,0

Source : IGSS

Champ : missions des résidents et frontaliers

**Répartition des missions en fonction
de l'âge et du sexe de l'interiminaire en mars 2009**



Age	Salariés			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-29 ans	4951	1791	6742	73,4	26,6	100,0	35,7	39,6	36,6
30-44 ans	5975	1874	7849	76,1	23,9	100,0	43,0	41,4	42,6
45-64 ans	2960	859	3819	77,5	22,5	100,0	21,3	19,0	20,7
Total	13886	4524	18410*	75,4	24,6	100,0	100,0	100,0	100,0

* Les 45 missions manquantes concernent les 14 personnes âgées de plus de 64 ans.

Source : IGSS

Champ : missions des résidents et frontaliers

B.1.1.6-180

Répartition des missions effectuées par des salarié-e-s
en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2009

Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résidents									
15-29 ans	1202	447	1649	72,9	27,1	100,0	35,2	36,3	35,5
30-44 ans	1546	584	2130	72,6	27,4	100,0	45,3	47,4	45,9
45-64 ans	664	202	866	76,7	23,3	100,0	19,5	16,4	18,6
Total Résidents	3412	1233	4645*	73,5	26,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Frontaliers									
15-29 ans	3749	1344	5093	73,6	26,4	100,0	35,8	40,8	37,0
30-44 ans	4429	1290	5719	77,4	22,6	100,0	42,3	39,2	41,5
45-64 ans	2296	657	2953	77,8	22,2	100,0	21,9	20,0	21,5
Total Frontaliers	10474	3291	13765*	76,1	23,9	100,0	100,0	100,0	100,0

* Les 45 missions manquantes concernent les 14 personnes âgées de plus de 64 ans.

Source : IGSS

Champ : missions des résidents et frontaliers

Guide de lecture : 447 missions salariées ont été effectuées par des femmes résidentes de 15 à 29 ans alors que 120 femmes résidentes de 15 à 29 ans travaillaient en tant qu'intérimaires avec le statut de salarié durant le mois de mars 2009. Parmi ces 120 femmes, certaines ont donc effectué plus d'une mission intérimaire.

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.07. La durée du temps de travail et le travail à
temps partiel

B.1.1.7-100

Evolution de la répartition des salarié-e-s selon le temps de travail
et par sexe entre 1988 et 2009

Année	Hommes			Femmes		
	<=120 heures/mois	>120 heures/mois	Ensemble	<=120 heures/mois	>120 heures/mois	Ensemble
1988	5,7	94,3	100,0	21,2	78,8	100,0
1995	4,9	95,1	100,0	24,4	75,6	100,0
1996	4,8	95,2	100,0	24,7	75,3	100,0
1997	4,5	95,5	100,0	24,9	75,1	100,0
1998	5,0	95,0	100,0	25,3	74,7	100,0
1999	5,4	94,6	100,0	25,1	74,9	100,0
2000	5,0	95,0	100,0	25,0	75,0	100,0
2001	5,8	94,2	100,0	24,4	75,6	100,0
2002	4,5	95,5	100,0	26,3	73,7	100,0
2003	4,7	95,3	100,0	26,5	73,5	100,0
2004	4,8	95,2	100,0	26,3	73,7	100,0
2005	5,7	94,3	100,0	26,6	73,4	100,0
2006	6,9	93,1	100,0	26,6	73,4	100,0
2007	5,5	94,5	100,0	26,6	73,4	100,0
2008	6,3	93,7	100,0	26,5	73,5	100,0
2009	6,8	93,2	100,0	26,1	73,9	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.7-110

Répartition des salarié-e-s en fonction du temps de travail mensuel,
du statut professionnel et du sexe en 1999 et 2009

Nombre d'heures mensuel	Salariés		Fonctionnaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1999				
< 64 heures	2,6	6,7	0,1	0,1
64 – 92	1,6	13,5	0,4	16,1
93 – 120	1,8	6,2	0,0	0,2
> 120	94,0	73,7	99,5	83,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
2009*				
< 64 heures	2,5	6,1	0,1	0,6
64 – 92	2,4	14,0	0,9	13,8
93 – 120	1,9	6,6	0,1	0,4
> 120	93,2	73,3	98,9	85,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

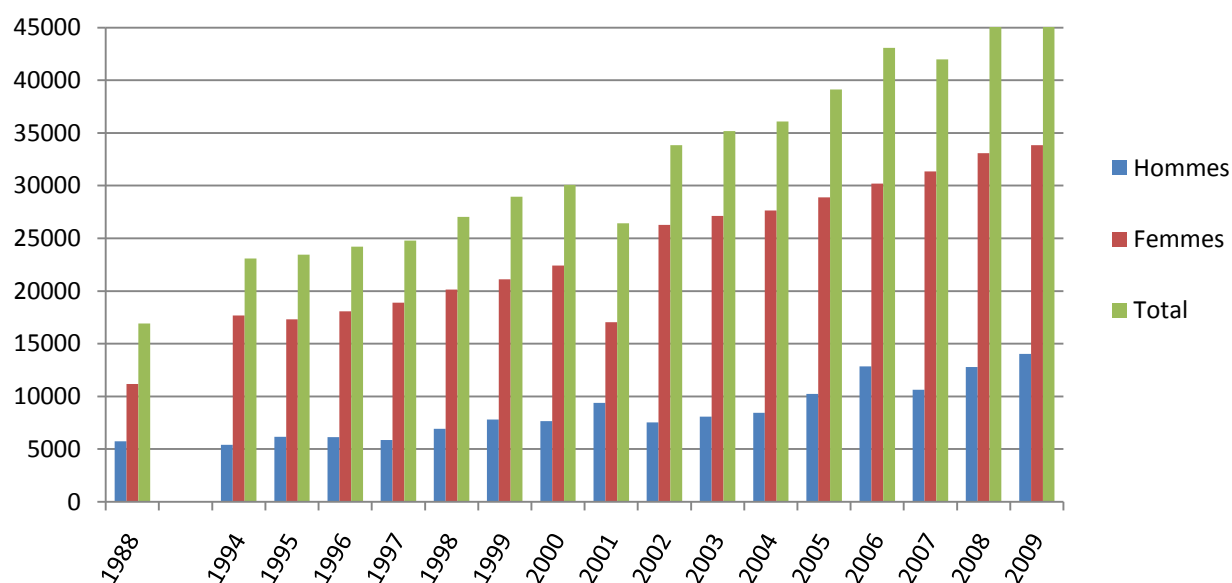
* Les ouvriers et employés privés sont désormais regroupés en salariés.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Evolution du nombre de salarié-e-s travaillant moins de 120 heures
par mois par sexe entre 1988 et 2009**

B.1.1.7-120



Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988	5744	11186	16929	33,9	66,1	100,0
1994	5414	17680	23095	23,4	76,6	100,0
1995	6156	17309	23465	26,2	73,8	100,0
1996	6140	18062	24203	25,4	74,6	100,0
1997	5878	18906	24784	23,7	76,3	100,0
1998	6920	20128	27049	25,6	74,4	100,0
1999	7820	21123	28943	27,0	73,0	100,0
2000	7650	22409	30060	25,5	74,5	100,0
2001	9382	17040	26422	28,7	71,3	100,0
2002	7546	26278	33824	22,3	77,7	100,0
2003	8071	27116	35187	22,9	77,1	100,0
2004	8452	27642	36094	23,4	76,6	100,0
2005	10243	28876	39119	26,2	73,8	100,0
2006	12855	30204	43059	29,9	70,1	100,0
2007	10634	31344	41978	25,3	74,7	100,0
2008	12784	33067	45851	27,9	72,1	100,0
2009	14038	33837	47875	29,3	70,7	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.7-130

Part des salarié-e-s à temps partiel* par branche d'activité économique et par sexe en 2009

Branche d'activité économique	Hommes	Femmes
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	8,5	35,1
Industries extractives	1,0	23,5
Industries manufacturières	12,9	26,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de vapeur et d'air conditionné	1,6	21,8
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,0	31,1
Construction	3,7	31,9
Commerce, réparations automobiles	4,7	23,2
Transports, entreposage et communication	4,0	22,2
Hébergement et restauration	10,6	24,9
Information et communication	3,5	25,4
Activités financières et d'assurance	2,4	16,2
Activités immobilières	12,1	27,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,6	17,4
Activités de services administratifs et de soutien	31,3	46,0
Administration publique	3,7	24,6
Enseignement	14,4	25,4
Santé humaine et sociale	7,0	34,8
Arts, spectacles et activités récréatives	11,2	31,3
Autres activités de services	8,1	32,3
Activités des ménages en tant qu'employeurs	59,8	86,1
Activités extra territoriales	12,5	33,8
Autres activités	9,7	35,4
Total	7,0	28,5

* Ici, un emploi à temps partiel est défini comme un emploi de moins de 30 heures/semaine.

Ne sont pas inclus les stagiaires et apprentis.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.7-140

Part des salarié-e-s à temps partiel* par lieu de résidence et par sexe en 2009

Pays de résidence	Hommes	Femmes
Belgique	7,2	25,1
Allemagne	5,7	26,5
France	8,9	20,5
Luxembourg	6,5	31,4
Ensemble	7,7	29,3

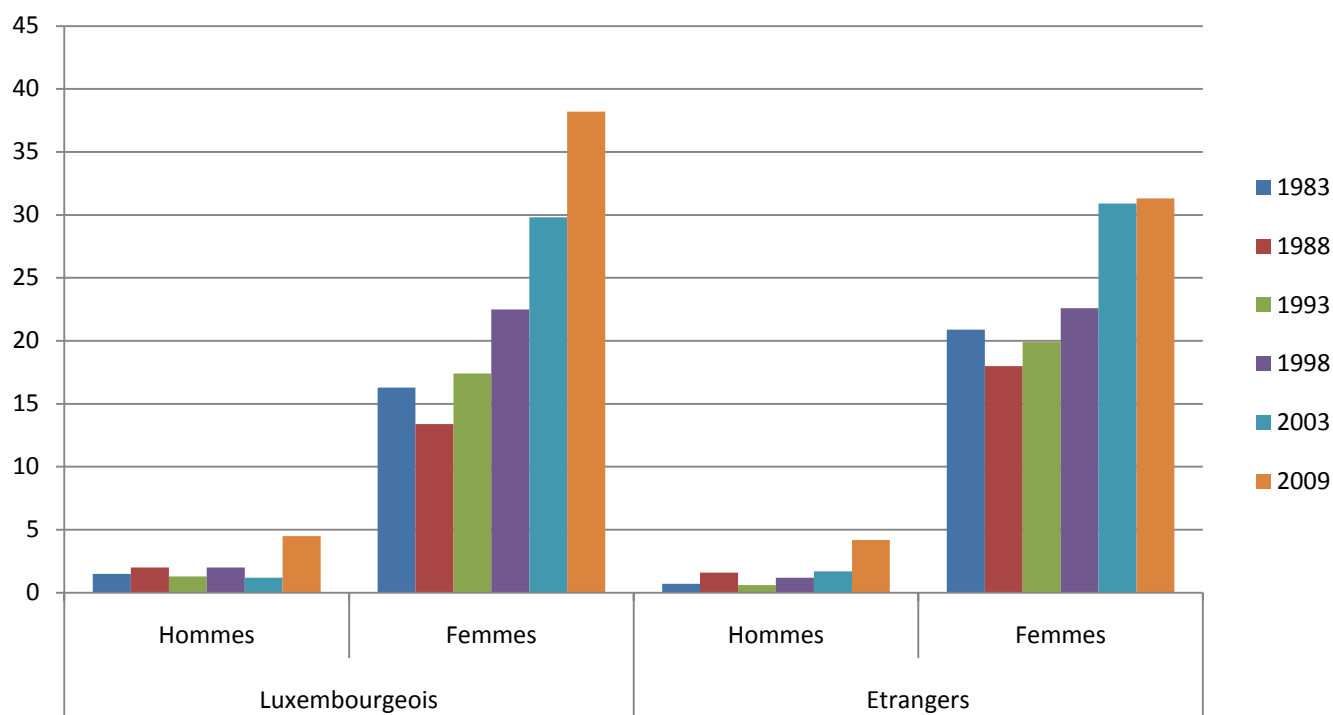
* Ici, un emploi à temps partiel est défini comme un emploi de moins de 30 heures/semaine.

Ne sont pas inclus les stagiaires et apprentis.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Evolution de la part des actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel*
par nationalité et par sexe entre 1983 et 2009 (tous statuts : y compris non-salarié-e-s)**



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	1,5	16,3	0,7	20,9	1,1	17,9
1984	1,5	12,8	1,0	19,2	1,2	14,8
1985	2,5	15,0	2,6	19,0	2,3	16,2
1986	1,7	12,7	2,2	20,7	1,8	15,6
1987	1,8	13,4	1,6	22,9	1,6	17,3
1988	2,0	13,4	1,6	18,0	1,8	15,0
1989	2,0	14,2	1,7	20,5	1,8	16,2
1992	1,3	16,4	1,1	16,8	1,1	16,4
1993	1,3	17,4	0,6	19,9	0,9	18,4
1994	1,3	17,5	0,9	18,7	1,3	19,4
1995	1,4	18,5	1,3	19,9	1,0	20,3
1996	1,3	17,5	0,9	18,7	1,4	18,4
1997	1,2	19,1	0,7	21,0	1,0	20,1
1998	2,0	22,5	1,2	22,6	1,7	22,3
1999	1,7	23,9	1,6	24,7	1,7	24,7
2000	1,9	24,8	1,6	27,3	1,7	25,8
2003	1,2	29,8	1,7	30,9	1,6	30,7
2006	2,5	38,5	2,7	33,4	2,6	36,2
2009	4,5	38,2	4,2	31,3	4,5	34,9

* Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec

Champ : résidents

B.1.1.7-160

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le temps de travail
et par sexe en 2009

Type d'emploi	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Emploi à temps complet	65,2	34,8	100,0	96,3	65,9	82,9
Emploi à temps partiel*	12,3	87,7	100,0	3,7	34,1	17,1
Ensemble	56,2	43,8	100,0	100,0	100,0	100,0

* Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidants

B.1.1.7-170

Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel*
en fonction du type de profession en 2009

Profession selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Temps partiel en %
Dirigeantes d'entreprises, cadres supérieurs	19,7
Professions intellectuelles et scientifiques	22,2
Professions intermédiaires	37,4
Employées de type administratif	35,7
Personnels des services et vendeuses de magasin et de marché	34,2
Ouvrières sur machines, ouvrières artisanales et ouvrières agricoles	20,4
Manœuvres et agents non qualifiés	58,2
Ensemble	34,1

* Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidants

**Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel*
par branche d'activité économique en 2009**

B.1.1.7-180

Branches d'activité économique	Temps partiel en %
Industrie manufacturière	27,7
Construction	41,8
Commerce de gros et de détail	29,1
Hôtels et restaurants	30,3
Transports, entreposage et communications	37,1
Intermédiation financière	28,9
Immobilier, locations, services aux entreprises	31,3
Administration publique	38,7
Education	32,4
Santé	41,1
Autres services aux entreprises	41,2
Ménages employant du personnel domestique	73,4
Organismes internationaux	9,0
Ensemble	34,1

* Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquête lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidents

**Répartition des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel*
en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées en 2009**

B.1.1.7-190

Horaire hebdomadaire habituel	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Moins de 20 heures	22,6	22,6
20 heures	43,7	66,3
De 21 heures à 30 heures	25,7	92,0
Plus de 30 heures	8,0	100,0
Ensemble	100,0	

* Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquête lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidents

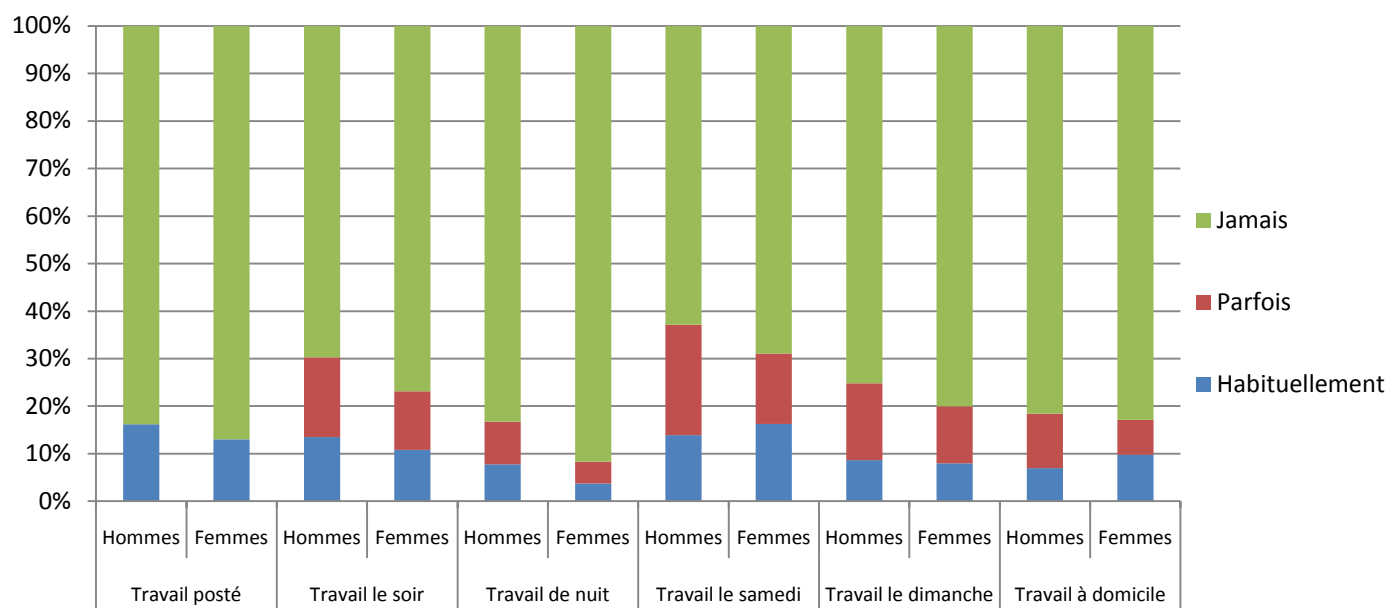
B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.08. Les conditions de travail

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon l'exercice d'un travail atypique et par sexe en 2009



Type de travail et sexe	Pourcentages en lignes			
	Habituellement	Parfois	Jamais	Ensemble
Hommes				
Travail posté	16,2	-	83,8	100,0
Travail le soir	13,5	16,8	69,7	100,0
Travail de nuit	7,7	9,0	83,3	100,0
Travail le samedi	13,9	23,3	62,8	100,0
Travail le dimanche	8,6	16,2	75,2	100,0
Travail à domicile	6,9	11,5	81,6	100,0
Femmes				
Travail posté	13,0	-	87,0	100,0
Travail le soir	10,8	12,3	76,9	100,0
Travail de nuit	3,7	4,6	91,7	100,0
Travail le samedi	16,2	14,8	68,9	100,0
Travail le dimanche	8,0	12,0	80,0	100,0
Travail à domicile	9,8	7,4	82,9	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
 Champ : résidents

B.1.1.8-110**Répartition des actifs et actives de 15-64 ans selon l'exercice d'un télétravail par sexe en 2009 (tous statuts : y compris non-salarié-e-s)**

Exercice d'un télétravail	Hommes	Femmes	Ensemble
Pas de télétravail	92,0	95,7	93,6
Télétravail dont :	8,0	4,3	6,4
- moins de 4 heures	2,6	1,1	2,0
- entre 4 et 7 heures	1,8	0,8	1,3
- entre 8 et 15 heures	1,5	0,9	1,2
- entre 16 et 31 heures	1,1	0,7	1,0
- plus de 32 heures	1,0	0,8	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B.1.1.8-120**Part des salarié-e-s de 15-64 ans travaillant habituellement moins de 40 heures ou à temps partiel désirant travailler un nombre d'heures plus élevé par sexe en 2009**

Souhait de travailler plus d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Ne voudrait pas travailler un nombre d'heures plus élevé	78,5	80,5	80,0
Voudrait travailler un nombre d'heures plus élevé avec :	21,5	19,5	20,0
- un autre emploi	5,0	4,4	4,5
- l'emploi actuel	10,3	9,6	9,7
- d'une autre manière	5,5	4,9	5,0
- ne répond pas	0,6	0,6	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B.1.1.8-130**Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon leur désir de travailler plus, autant ou moins d'heures que le nombre d'heures habituellement prestées par sexe en 2009**

Nombre d'heures presté et désiré	Hommes	Femmes	Ensemble
Voudrait travailler moins d'heures que le nombre d'heures effectivement presté	16,7	20,9	18,5
Voudrait travailler le même nombre d'heures	68,7	62,1	65,9
Voudrait travailler plus d'heures que le nombre d'heures effectivement presté	14,7	16,9	15,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.09. Les salaires et pensions

B.1.1.9-100

Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par statut professionnel entre 2001 et 2009

Statut Professionnel	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport Médian**
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
2001						
Ouvriers	11,65	9,18	78,8	11,16	8,34	74,8
Employés	21,44	15,84	73,9	18,87	14,47	76,7
Fonctionnaires	25,46	26,24	103,1	23,64	24,76	104,7
Ensemble 2001	16,98	14,33	84,4	13,85	12,20	88,1
2003						
Ouvriers	12,59	10,04	79,8	12,00	9,17	76,5
Employés	23,43	17,37	74,2	20,39	15,96	78,3
Fonctionnaires	27,35	28,29	103,5	25,56	26,56	103,9
Ensemble 2003	18,43	15,71	85,3	14,89	13,44	90,3
2006						
Ouvriers	13,50	11,11	82,3	12,80	10,06	78,6
Employés	25,45	19,33	76,0	21,75	17,46	80,3
Fonctionnaires	30,64	31,49	102,8	28,65	29,51	103,0
Ensemble 2006	20,01	17,51	87,5	15,80	14,67	92,8
2009***						
Salariés	20,45	18,19	88,9	15,70	15,15	96,5
Fonctionnaires	33,33	33,76	101,3	31,26	32,35	103,5
Ensemble 2009	21,50	19,30	89,7	16,45	16,03	97,4

* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100

** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100

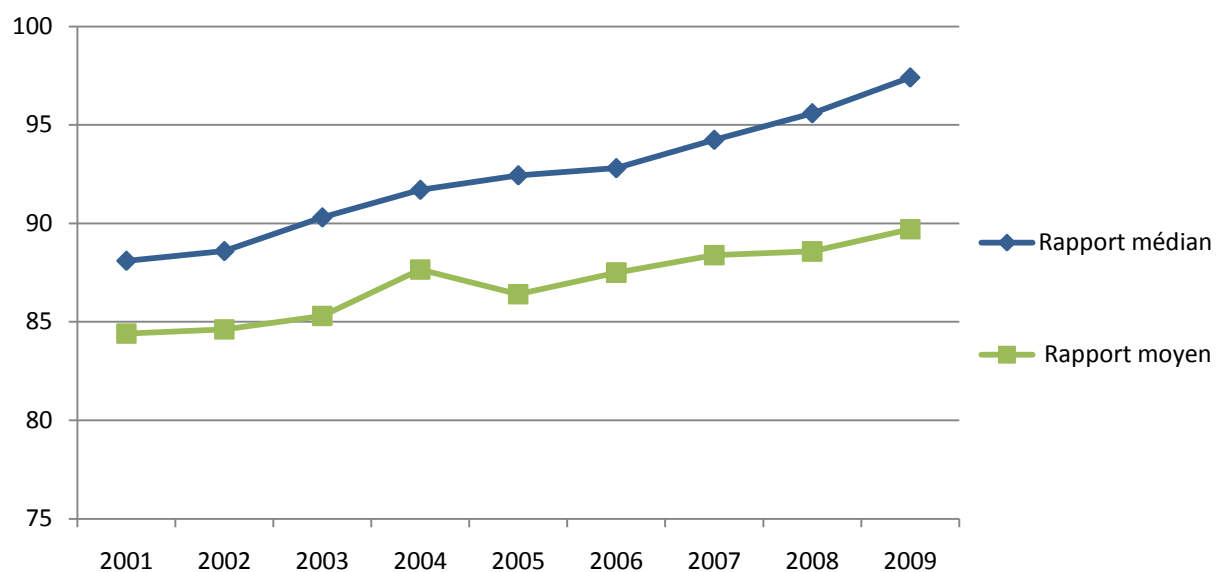
*** Les ouvriers et employés privés sont désormais regroupés en salariés.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

Evolution du rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes entre 2001 et 2009

B.1.1.9-101



Année	Rapport moyen*	Rapport médian**
2001	84,4	88,1
2002	84,6	88,6
2003	85,3	90,3
2004	87,7	91,7
2005	86,4	92,4
2006	87,5	92,8
2007	88,4	94,2
2008	88,6	95,6
2009	89,7	97,4

* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100

** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.9-110**Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian
(en %) entre femmes et hommes par lieu de résidence entre 2001 et 2009**

Lieu de résidence	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian**
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
2001						
Frontaliers	14,93	13,12	87,9	12,51	11,27	90,0
Résidants	18,32	14,89	81,3	15,30	12,75	83,3
Ensemble 2001	16,98	14,33	84,4	13,85	12,20	88,1
2003						
Frontaliers	16,30	14,44	88,6	13,56	12,38	91,3
Résidants	19,94	16,35	82,0	16,52	14,05	85,1
Ensemble 2003	18,43	15,71	85,3	14,89	13,44	90,3
2006						
Frontaliers	17,75	16,14	90,9	14,48	13,59	93,8
Résidants	21,85	18,26	83,6	17,66	15,41	87,3
Ensemble 2006	20,01	17,51	87,5	15,80	14,67	92,8
2009						
Frontaliers	19,24	18,31	95,1	15,31	15,29	99,9
Résidants	23,59	19,88	84,3	18,26	16,49	90,3
Ensemble 2009	21,50	19,30	89,7	16,45	16,03	97,4

* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100

** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

**Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian
(en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité en 2001 et 2009**

B.1.1.9-120

Secteur d'activité	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian**
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
2001						
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	10,23	9,40	91,8	9,24	8,90	96,3
Industries manufacturières	15,86	11,75	74,0	14,06	9,87	70,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	22,43	19,25	85,8	20,39	18,61	91,3
Construction	11,93	11,90	99,7	11,09	10,78	97,2
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	13,81	10,08	73,0	11,55	8,92	77,3
Hôtels, cafés et restaurants	10,07	8,38	83,2	8,95	7,62	85,1
Transports et communication	16,52	14,05	85,0	13,57	13,20	97,3
Intermédiation financière	25,30	18,41	72,8	22,55	17,29	76,7
Immobilier, location et services aux entreprises	17,38	12,22	70,3	14,42	10,38	72,0
Administration publique	22,40	20,08	89,6	20,63	17,94	87,0
Education	20,98	18,91	90,2	19,62	17,60	89,7
Santé et action sociale	22,25	17,02	76,5	19,76	15,50	78,4
Services collectifs, sociaux et personnels	15,80	11,62	73,5	13,36	9,32	69,8
Services domestiques	10,93	9,41	86,1	9,42	9,14	97,0
Activités extra-territoriales	16,17	16,54	102,3	13,55	14,24	105,1
Non déterminés	18,23	13,77	75,5	14,65	11,98	81,8
Ensemble 2001	16,98	14,33	84,4	13,85	12,20	88,1
2009						
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	12,50	12,97	103,7	11,54	11,44	99,2
Industries manufacturières	19,13	16,46	86,1	15,80	13,01	82,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28,33	24,79	87,5	25,45	23,01	90,4
Construction	15,50	15,75	101,6	13,84	13,90	100,5
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	17,61	13,24	75,1	13,85	11,61	83,8
Hôtels, cafés et restaurants	13,59	11,12	81,9	11,97	9,97	83,3
Transports et communication	19,36	18,22	94,1	15,18	16,47	108,5
Intermédiation financière	33,17	25,23	76,1	29,28	23,03	78,6
Immobilier, location et services aux entreprises	22,21	17,23	77,6	17,36	13,92	80,2
Administration publique	29,30	26,62	90,9	26,68	24,73	92,7
Education	28,04	25,09	89,5	24,95	22,68	90,9
Santé et action sociale	24,65	21,95	89,1	21,45	19,53	91,1
Services collectifs, sociaux et personnels	21,92	15,85	72,3	18,55	12,81	69,1
Services domestiques	15,15	12,78	84,4	12,82	12,82	100,0
Activités extra-territoriales	21,18	21,23	100,2	18,65	19,32	103,6
Non déterminés	22,14	16,80	75,9	15,84	13,09	82,6
Ensemble 2009	21,50	19,30	89,7	16,45	16,03	97,4

* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100

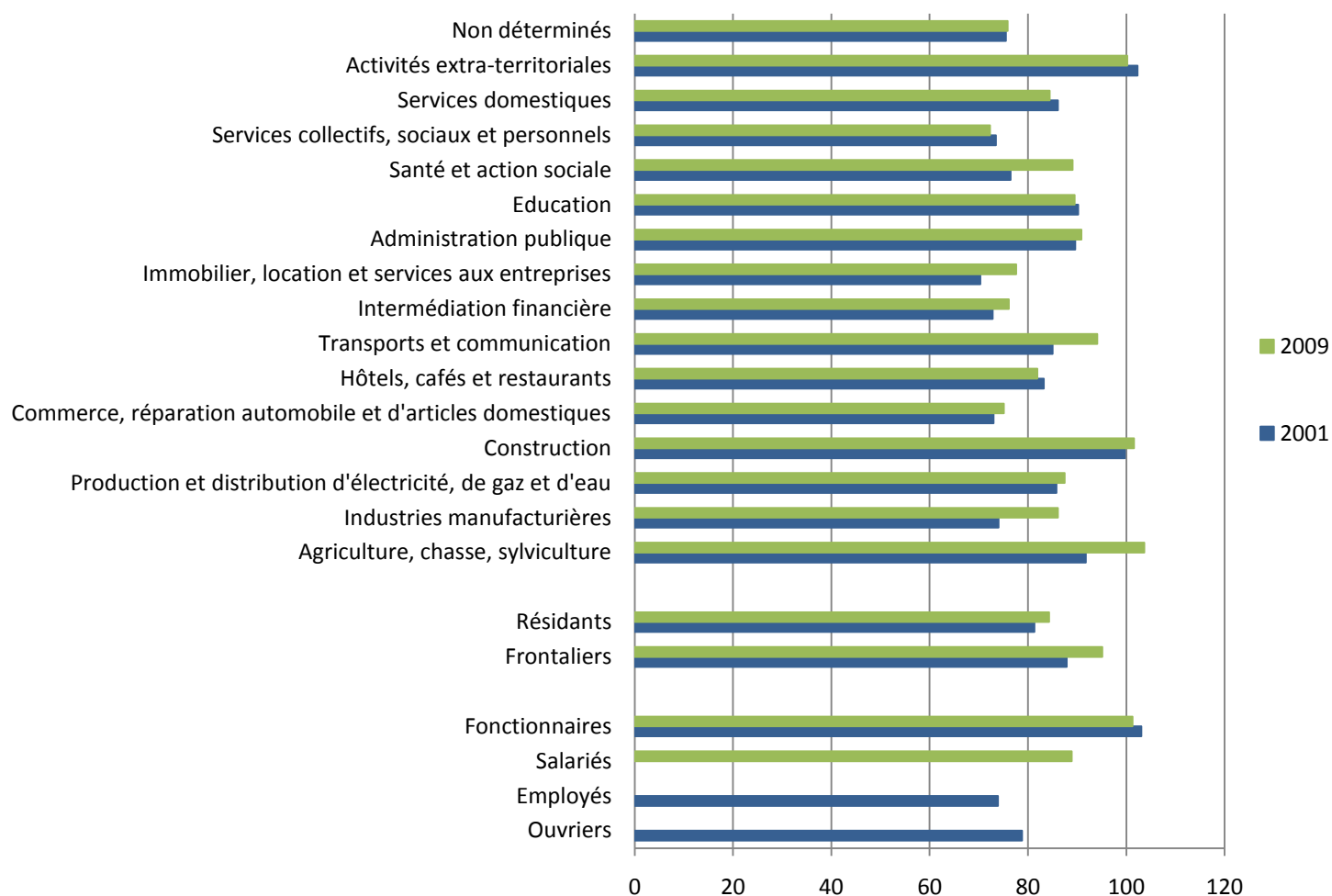
** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100

Pour permettre une comparaison dans le temps, la nomenclature NACE, révision 1 est encore utilisée dans ce tableau.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Rapport de salaire horaire brut moyen* (en %) entre femmes et hommes
par secteur d'activité, lieu de résidence et statut professionnel en 2001 et 2009**



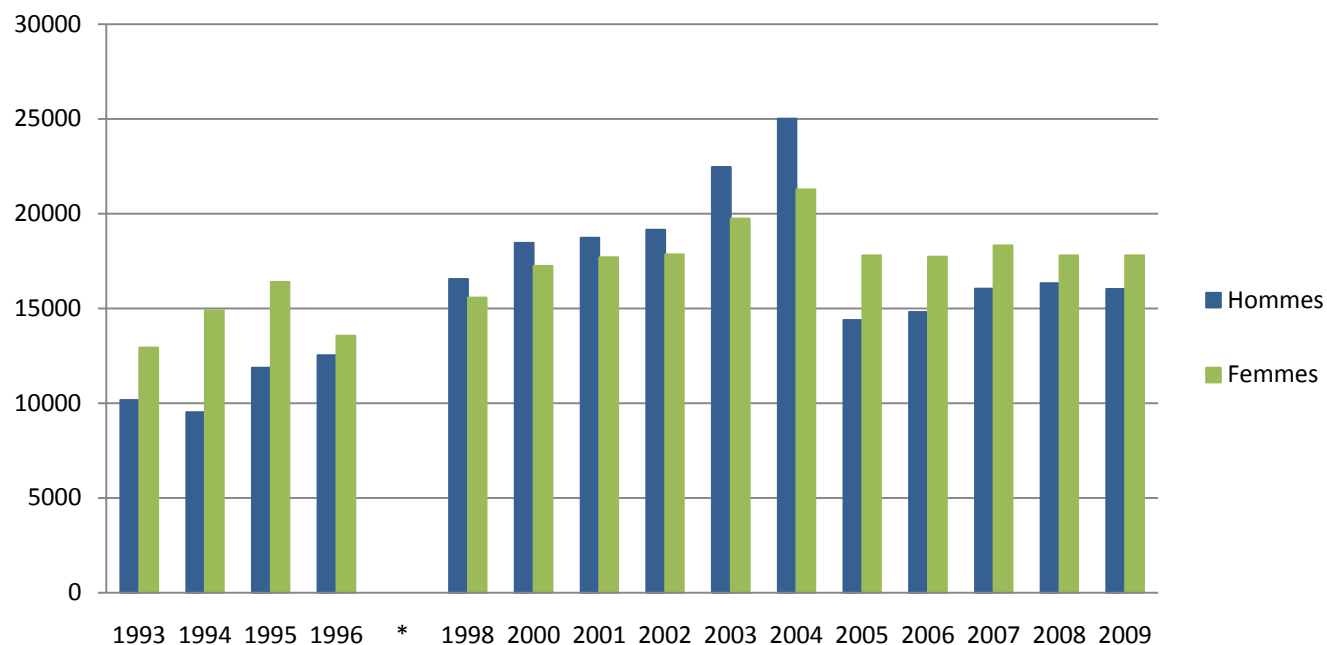
* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Evolution du nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s
au Salaire Social Minimum par sexe entre 1993 et 2009**

B.1.1.9-130

Effectifs

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1993	10160	12930	23090	44,0	56,0	100,0
1994	9525	14895	24420	39,0	61,0	100,0
1995	11880	16400	28280	42,0	58,0	100,0
1996	12530	13570	26100	48,0	52,0	100,0
1997 *						
1998	16550	15575	32125	51,5	48,5	100,0
2000	18465	17240	35705	51,7	48,3	100,0
2001	18725	17695	36420	51,4	48,6	100,0
2002	19160	17860	37020	51,8	48,2	100,0
2003	22465	19750	42215	53,2	46,8	100,0
2004	25020	21280	46300	54,0	46,0	100,0
2005	14396	17799	32195	44,7	55,3	100,0
2006	14808	17741	32549	45,5	54,5	100,0
2007	16045	18323	34368	46,7	53,3	100,0
2008	16328	17811	34139	47,8	52,2	100,0
2009	16022	17806	33828	47,4	52,6	100,0

* données non connues pour l'année 1997.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.9-140**Part des salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum
par branche d'activité économique et par sexe en 2009**

Branche d'activité économique	Hommes	En % des salariés	Femmes	En % des salariées	Total
Agriculture, viticulture et sylviculture	529	37,2	160	39,7	689
Industrie	1563	5,6	1139	18,9	2702
Energie et eau	4	0,4	1	0,6	5
Construction	2907	8,6	377	14,1	3284
Commerce, réparation automobile	2753	12,3	4557	24,8	7310
Hôtels et Restaurants	1862	28,8	3706	51,8	5568
Transports et communications	1522	6,9	450	9,9	1972
Intermédiation financière	129	0,6	176	0,9	305
Immobilier, location, services fournis aux entreprises	2268	7,2	2271	10,1	4539
Services collectifs sociaux et personnels	288	8,3	1094	22,2	1382
Autres services	2197	13,9	3875	11,2	6072
Total	16022	8,5	17806	14,8	33828

La nomenclature NACE, révision 1 est utilisée dans ce tableau.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.9-150**Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire
et par sexe en 2009**

Tranche de salaire horaire	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<= HSSM	11935	10094	22029	54,2	45,8	100,0	9,9	5,3	7,1
HSSM – 2*HSSM	68157	114279	182436	37,4	62,6	100,0	56,7	60,5	59,1
2*HSSM - 3*HSSM	26583	35539	62122	42,8	57,2	100,0	22,1	18,8	20,1
3*HSSM - 4*HSSM	9043	15100	24143	37,5	62,5	100,0	7,5	8,0	7,8
4*HSSM - 5*HSSM	3055	6561	9616	31,8	68,2	100,0	2,5	3,5	3,1
5*HSSM - 6*HSSM	782	3168	3950	19,8	80,2	100,0	0,7	1,7	1,3
6*HSSM - 7*HSSM	297	2215	2512	11,8	88,2	100,0	0,2	1,2	0,8
>7*HSSM	250	1871	2121	11,8	88,2	100,0	0,2	1,0	0,7
Total	120102	188827	308929	38,9	61,1	100,0	100,0	100,0	100,0

HSSM : Salaire Social Minimum Horaire

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire
et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2009**

B.1.1.9-170

Tranche de salaire horaire	Effectifs					Pourcentages en colonnes				
	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total
Hommes										
<=HSSM	613	532	250	8699	10094	12,6	11,9	8,1	4,9	5,3
HSSM – 2*HSSM	3758	2733	2135	105653	114279	77,2	61,4	69,1	59,9	60,5
2*HSSM - 3*HSSM	233	619	398	34289	35539	4,8	13,9	12,9	19,4	18,8
3*HSSM - 4*HSSM	85	283	131	14601	15100	1,7	6,4	4,2	8,3	8,0
4*HSSM - 5*HSSM	36	126	70	6329	6561	0,7	2,8	2,3	3,6	3,5
5*HSSM - 6*HSSM	22	51	53	3042	3168	0,5	1,1	1,7	1,7	1,7
6*HSSM - 7*HSSM	27	45	18	2125	2215	0,6	1,0	0,6	1,2	1,2
> 7*HSSM	91	65	33	1682	1871	1,9	1,5	1,1	1,0	1,0
Total Hommes	4865	4454	3088	176420	188827	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes										
<= HSSM	848	1564	735	8788	11935	11,6	9,4	9,5	9,9	9,9
HSSM - 2*HSSM	5697	9418	4702	48340	68157	77,8	56,3	60,8	54,7	56,7
2*HSSM – 3*HSSM	461	3728	1486	20908	26583	6,3	22,3	19,2	23,7	22,1
3*HSSM – 4*HSSM	166	1363	545	6969	9043	2,3	8,1	7,1	7,9	7,5
4*HSSM – 5*HSSM	66	521	203	2265	3055	0,9	3,1	2,6	2,6	2,5
5*HSSM – 6*HSSM	30	89	42	621	782	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
6*HSSM – 7*HSSM	20	18	8	251	297	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2
> 7*HSSM	34	25	9	182	250	0,5	0,1	0,1	0,2	0,2
Total Femmes	7322	16726	7730	88324	120102	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

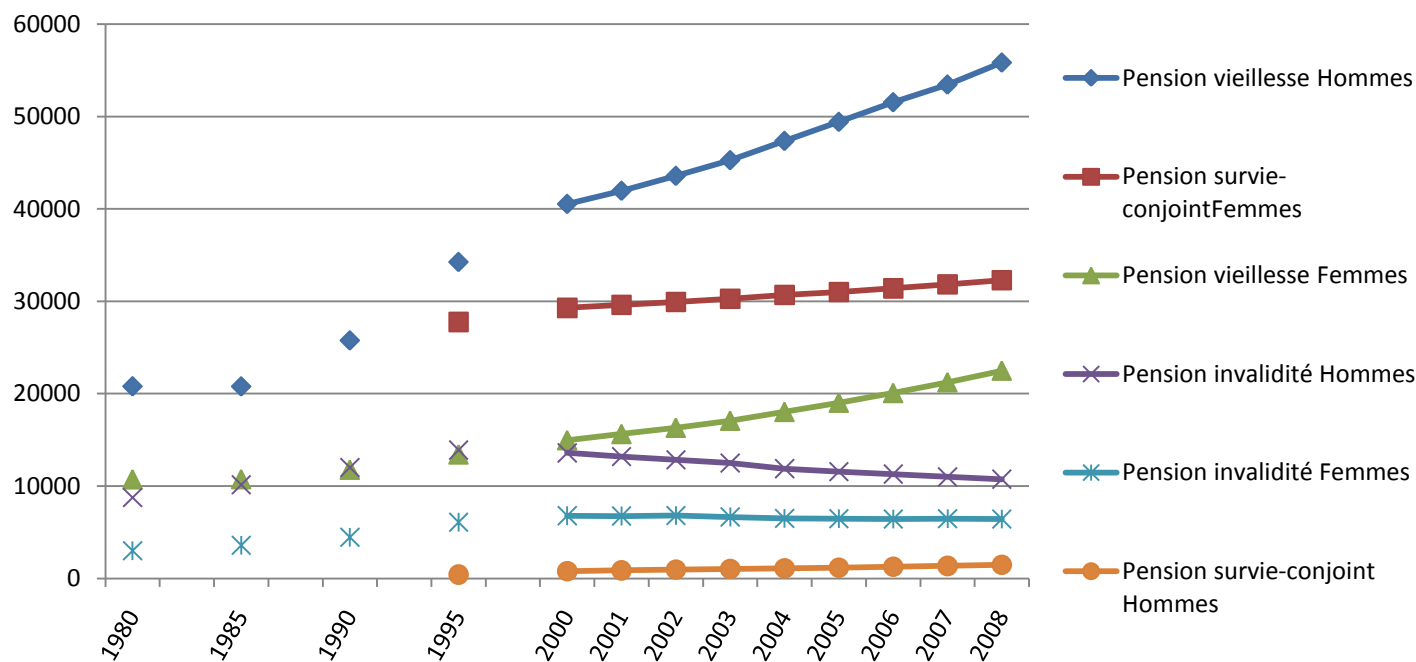
HSSM : Salaire Social Minimum Horaire

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.1.9-190

Evolution du nombre de pensions vieillesse, d'invalidité et de survie-conjoint par sexe entre 1980 et 2008 (avances comprises à partir de 1990)



Catégorie de pension et sexe	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007	2008	% colonne en 2008	Taux de variation 07/08	Variation moyenne annuelle 90/08
Invalidité											
Hommes	8754	10138	12010	13901	13590	11567	10992	10748	62,5	-2,2	-0,6
Femmes	3001	3584	4470	6088	6797	6461	6464	6444	37,5	-0,3	+ 2,1
Ensemble	11755	13722	16480	19989	20387	18028	17456	17192	100,0	-1,5	+ 0,3
Vieillesse											
Hommes	20800	20788	25766	34253	40534	49414	53451	55832	71,3	+ 4,5	+ 4,4
Femmes	10740	10753	11784	13430	14970	19023	21233	22490	28,7	+ 5,9	+ 3,7
Ensemble	31540	31541	37550	47683	55504	68437	74684	78322	100,0	+ 4,9	+ 4,2
Survie-conjoint											
Hommes	*	*	*	425	797	1166	1362	1472	4,4	+ 8,1	*
Femmes	*	*	*	27756	29286	31000	31828	32289	95,6	+ 1,4	*
Ensemble	22081	24142	26037	28181	30083	32166	33190	33761	100,0	+ 1,7	+ 1,5
Toutes catégories	68450	71984	82263	98144	108330	118631	125330	129275		+ 3,1	+ 2,5

* Données ne permettant pas de distinguer les hommes des femmes

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Part des bénéficiaires résidents par catégorie de pension et par sexe
en décembre 2009 (sans les avances)**

B.1.1.9-200

Catégorie de pension	Hommes	Femmes	Ensemble
Pension d'invalidité	58,3	73,4	64,0
Pension de vieillesse	51,4	71,0	57,0
Pension de survie-conjoint	71,2	55,6	56,4

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Montants moyens des pensions par catégorie de pension par lieu de résidence
et par sexe en euros par mois en décembre 2009 (sans les avances)**

B.1.1.9-210

Catégorie de pension	Ensemble des bénéficiaires			Bénéficiaires résidents		
	Hommes	Femmes	Rapport moyen*	Hommes	Femmes	Rapport moyen *
Pension d'invalidité	1658,21	1361,48	82,1	2085,59	1539,60	73,8
Pension de vieillesse	1983,20	1207,41	60,9	3019,63	1505,21	49,8
Pension de survie-conjoint	746,36	1371,71	183,8	837,12	1943,48	232,2

* Rapport moyen = (pension moyenne féminine / pension moyenne masculine)*100

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

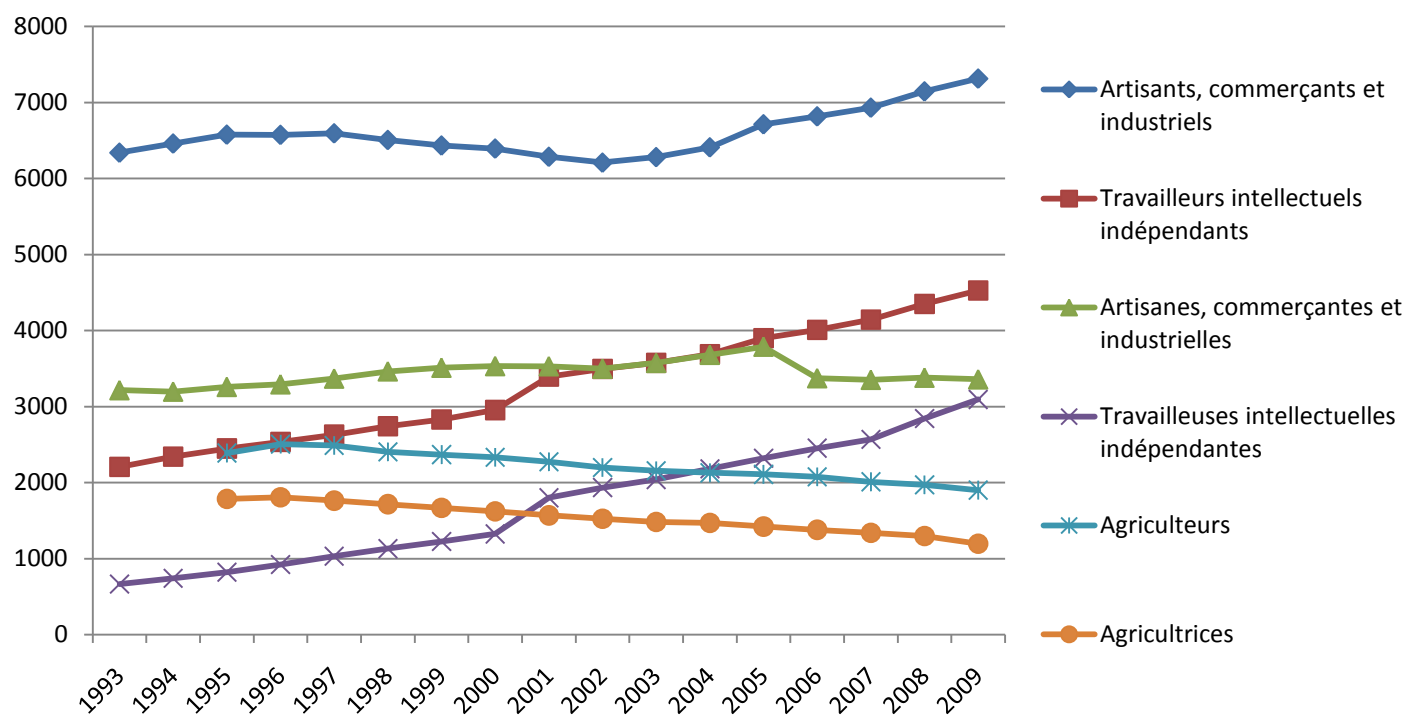
B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.02. Les non-salarié-e-s

**B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de
l'IGSS**

**Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction
du statut professionnel et du sexe entre 1993 et 2009**

B.1.2.1-100



B.1.2.1-100

Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction
du statut professionnel et du sexe entre 1993 et 2009

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Travailleurs intellectuels indépendants						
1993	2206	666	2872	76,8	23,2	100,0
1994	2343	742	3085	75,9	24,1	100,0
1995	2449	822	3271	74,9	25,1	100,0
1996	2536	922	3458	73,3	26,7	100,0
1997	2630	1031	3661	71,8	28,2	100,0
1998	2743	1131	3874	70,8	29,2	100,0
1999	2831	1225	4056	69,8	30,2	100,0
2000	2955	1325	4280	69,0	31,0	100,0
2001*	3395	1801	5196	65,3	34,7	100,0
2002	3495	1935	5430	64,4	35,6	100,0
2003	3576	2041	5617	63,7	36,3	100,0
2004	3690	2182	5872	62,8	37,2	100,0
2005	3901	2320	6221	62,7	37,3	100,0
2006**	4010	2453	6463	62,0	38,0	100,0
2007	4143	2570	6713	61,7	38,3	100,0
2008	4351	2844	7195	60,5	39,5	100,0
2009	4528	3094	7622	59,4	40,6	100,0
Artisans, commerçants et industriels						
1993	6341	3217	9558	66,3	33,7	100,0
1994	6461	3198	9659	66,9	33,1	100,0
1995	6578	3260	9838	66,9	33,1	100,0
1996	6575	3294	9869	66,6	33,4	100,0
1997	6595	3369	9964	66,2	33,8	100,0
1998	6508	3464	9972	65,3	34,7	100,0
1999	6435	3512	9947	64,7	35,3	100,0
2000	6395	3533	9928	64,4	35,6	100,0
2001*	6287	3531	9818	64,0	36,0	100,0
2002	6210	3499	9709	64,0	36,0	100,0
2003	6283	3575	9858	63,7	36,3	100,0
2004	6411	3681	10092	63,5	36,5	100,0
2005	6714	3788	10502	63,9	36,1	100,0
2006**	6818	3374	10192	66,9	33,1	100,0
2007	6932	3353	10285	67,4	32,6	100,0
2008	7146	3381	10527	67,9	32,1	100,0
2009	7314	3359	10673	68,5	31,5	100,0
Agriculteurs						
1995	2390	1786	4176	57,2	42,8	100,0
1996	2507	1808	4315	58,1	41,9	100,0
1997	2490	1763	4253	58,5	41,5	100,0
1998	2404	1716	4120	58,3	41,7	100,0
1999	2369	1668	4037	58,7	41,3	100,0
2000	2334	1621	3955	59,0	41,0	100,0
2001*	2273	1569	3842	59,2	40,8	100,0
2002	2198	1524	3722	59,1	40,9	100,0
2003	2157	1483	3640	59,3	40,7	100,0
2004	2129	1469	3598	59,2	40,8	100,0
2005	2108	1422	3530	59,7	40,3	100,0
2006**	2076	1379	3455	60,1	39,9	100,0
2007	2011	1339	3350	60,0	40,0	100,0
2008	1970	1297	3267	60,3	39,7	100,0
2009	1901	1195	3096	61,4	38,6	100,0

* A partir du 01/01/2001, toute activité professionnelle non salariée accessoire, même à revenu insignifiant dispensée du paiement de cotisations en matière d'assurance maladie et d'assurance pension, est déclarée au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

** Les répercussions de la loi du 25 juillet 2005 sur le statut des dirigeants de sociétés et des conjoints-aidants sont à observer en 2006 (cf. Notes méthodologiques pour plus d'explications).

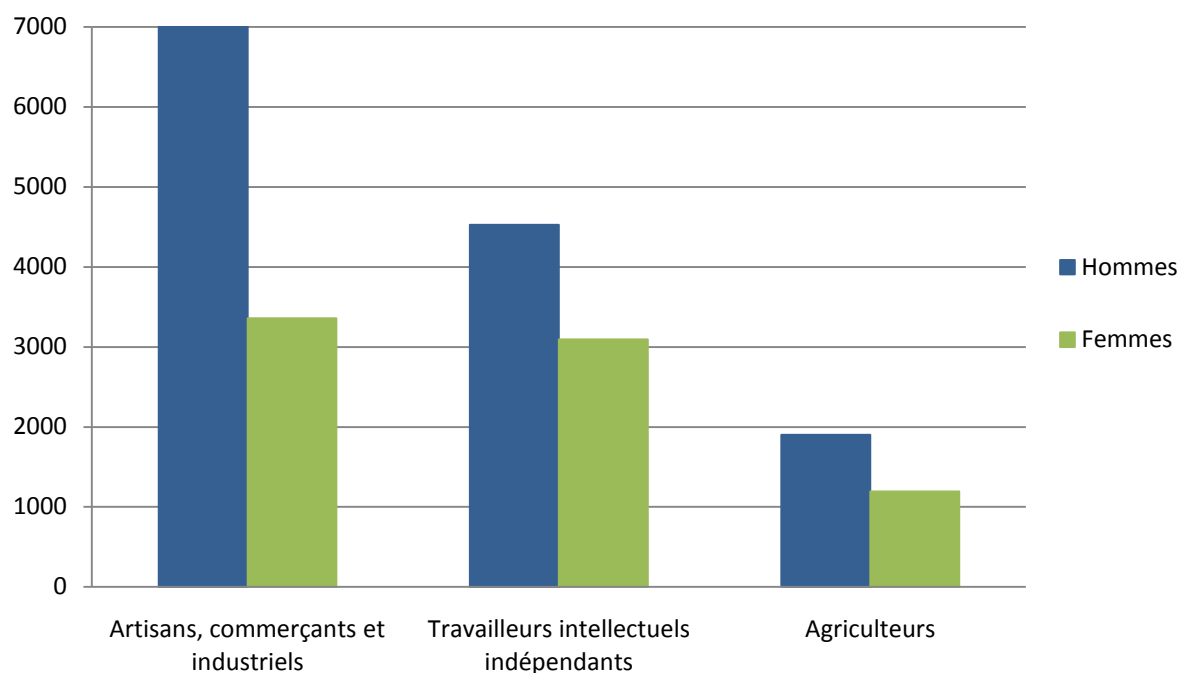
Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel
et par sexe en 2009**

B.1.2.1-110

Effectifs



Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Artisans, commerçants et industriels	7314	3359	10673	68,5	31,5	100,0	53,2	43,9	49,9
Travailleurs intellectuels indépendants	4528	3094	7622	59,4	40,6	100,0	32,9	40,5	35,6
Agriculteurs	1901	1195	3096	61,4	38,6	100,0	13,8	15,6	14,5
Total	13743	7648	21391	64,2	35,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B.1.2.1-111

Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel,
par nationalité et par sexe en 2009

Statut professionnel et nationalité	Effectif			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Artisans, commerçants et industriels									
Luxembourgeois	3254	1721	4975	65,4	34,6	100,0	44,5	51,2	46,6
Portugais	602	406	1008	59,7	40,3	100,0	8,2	12,1	9,4
Français	991	416	1407	70,4	29,6	100,0	13,5	12,4	13,2
Belges	756	187	943	80,2	19,8	100,0	10,3	5,6	8,8
Allemands	648	204	852	76,1	23,9	100,0	8,9	6,1	8,0
Italiens	435	151	586	74,2	25,8	100,0	5,9	4,5	5,5
Néerlandais	106	53	159	66,7	33,3	100,0	1,4	1,6	1,5
Anglais	48	18	66	72,7	27,3	100,0	0,7	0,5	0,6
Autres étrangers	474	203	677	70,0	30,0	100,0	6,5	6,0	6,3
Total	7314	3359	10673	68,5	31,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Travailleurs intellectuels indépendants									
Luxembourgeois	2516	1444	3960	63,5	36,5	100,0	55,6	46,7	52,0
Portugais	58	75	133	43,6	56,4	100,0	1,3	2,4	1,7
Français	592	599	1191	49,7	50,3	100,0	13,1	19,4	15,6
Belges	551	381	932	59,1	40,9	100,0	12,2	12,3	12,2
Allemands	381	265	646	59,0	41,0	100,0	8,4	8,6	8,5
Italiens	92	69	161	57,1	42,9	100,0	2,0	2,2	2,1
Néerlandais	54	32	86	62,8	37,2	100,0	1,2	1,0	1,1
Anglais	76	38	114	66,7	33,3	100,0	1,7	1,2	1,5
Autres étrangers	208	191	399	52,1	47,9	100,0	4,6	6,2	5,2
Total	4528	3094	7622	59,4	40,6	100,0	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs									
Luxembourgeois	1849	1090	2939	62,9	37,1	100,0	97,3	91,2	94,9
Etrangers	52	105	157	33,1	66,9	100,0	2,7	8,8	5,1
Total	1901	1195	3096	61,4	38,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des travailleurs et travailleuses intellectuels indépendants
en fonction de la profession exercée et du sexe en 2009**

B.1.2.1-120

Profession	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agent général d'assurance	113	13	126	89,7	10,3	100,0	2,5	0,4	1,7
Agréé judiciaire	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Architecte	265	96	361	73,4	26,6	100,0	5,9	3,1	4,8
Artiste	51	32	83	61,4	38,6	100,0	1,1	1,0	1,1
Auxiliaire médical	129	145	274	47,1	52,9	100,0	2,9	4,7	3,6
Avocat	748	632	1380	54,2	45,8	100,0	16,7	20,7	18,3
Conjoint aidant	5	119	124	4,0	96,0	100,0	0,1	3,9	1,6
Divers	1906	1484	3390	56,2	43,8	100,0	42,5	48,5	44,9
Expert	15	3	18	83,3	16,7	100,0	0,3	0,1	0,2
Expert-comptable	128	43	171	74,9	25,1	100,0	2,9	1,4	2,3
Gens de lettre	11	0	11	100,0	0,0	100,0	0,2	0,0	0,1
Huissier	11	1	12	91,7	8,3	100,0	0,2	0,0	0,2
Ingénieur-conseil	84	8	92	91,3	8,7	100,0	1,9	0,3	1,2
Mandataire général d'assurance	3	2	5	60,0	40,0	100,0	0,1	0,1	0,1
Médecin	684	272	956	71,5	28,5	100,0	15,2	8,9	12,7
Médecin-dentiste	201	100	301	66,8	33,2	100,0	4,5	3,3	4,0
Métreur	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Musicien	9	1	10	90,0	10,0	100,0	0,2	0,0	0,1
Notaire	10	2	12	83,3	16,7	100,0	0,2	0,1	0,2
Pharmacien	50	28	78	64,1	35,9	100,0	1,1	0,9	1,0
Professeur	12	28	40	30,0	70,0	100,0	0,3	0,9	0,5
Technicien	5	0	5	100,0	0,0	100,0	0,1	0,0	0,1
Vérificateur	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Vétérinaire	43	50	93	46,2	53,8	100,0	1,0	1,6	1,2
Total	4486	3059	7545	59,5	40,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

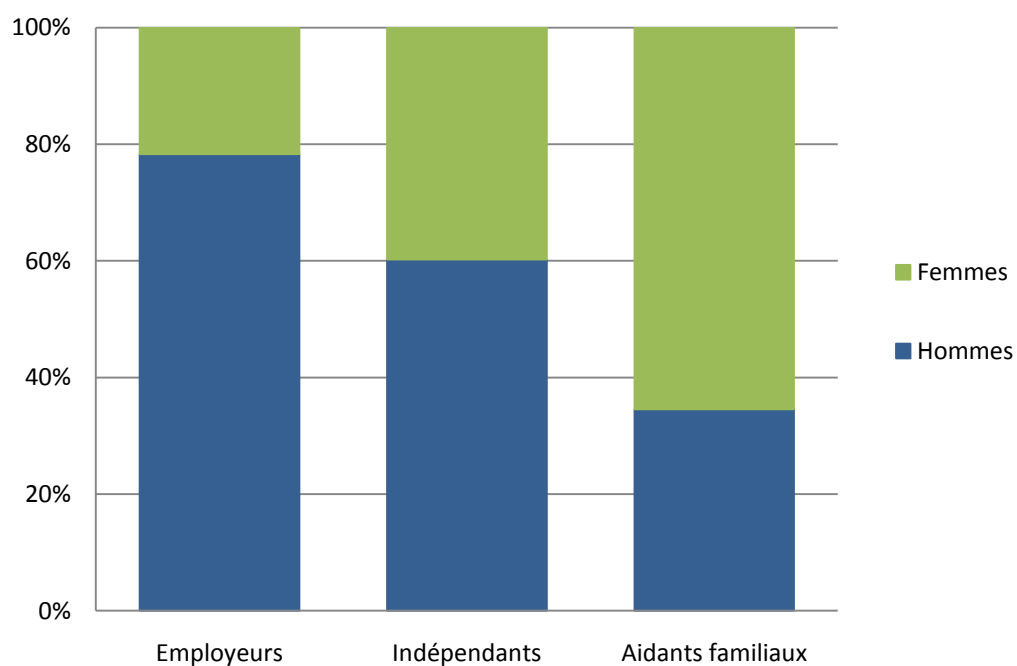
B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.02. Les non-salarié-e-s

**B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de
l'Enquête Forces de Travail du Statec**

Répartition des non-salarié-e-s de 15-64 ans par statut professionnel et par sexe en 2009

B.1.2.2-100



Statut professionnel	Hommes	Femmes	Ensemble
Employeurs	78,3	21,7	100,0
Indépendants	60,3	39,7	100,0
Aidants familiaux	34,5	65,5	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
 Champ : résidents

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.03. La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise

**Part des femmes dans les conseils d'administration
par secteur d'activité et taille en 2003**
– Sélection des entreprises ayant un conseil d'administration –

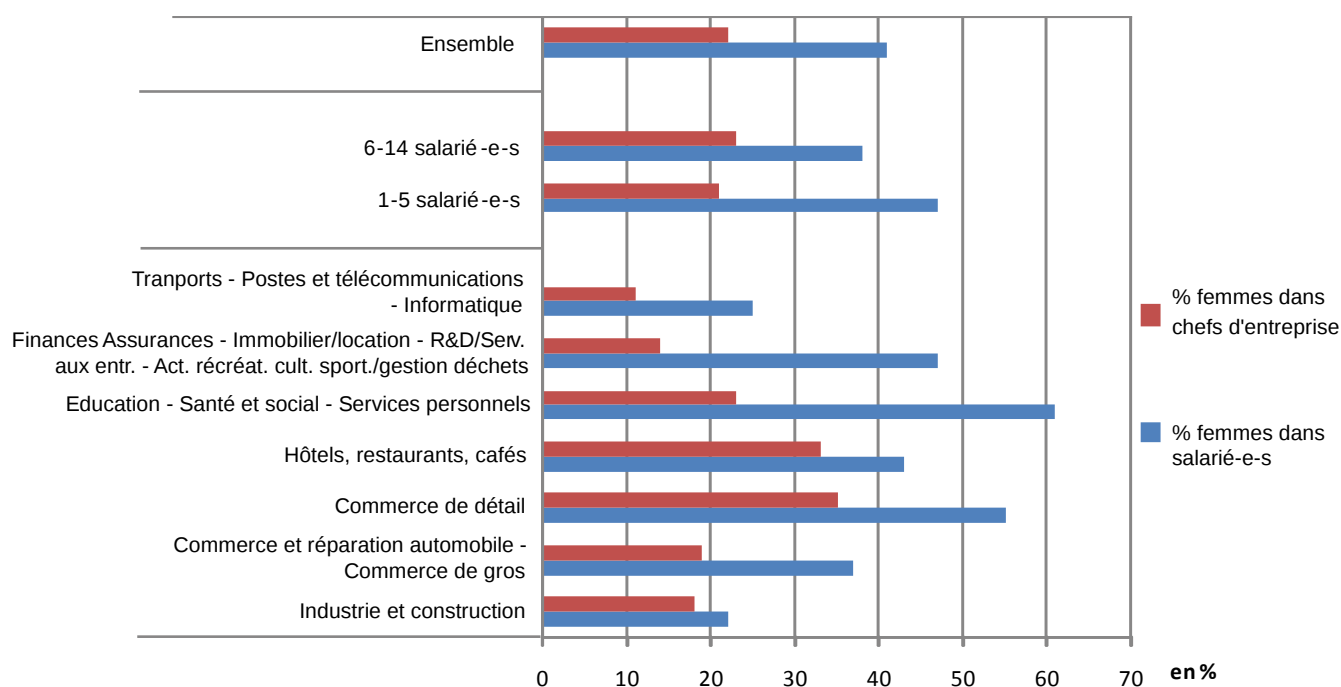
B.1.3-100

Secteur d'activité et taille	2003	
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes ds membres conseil d'administration
Autres ind. extract. - Métallurgie/travail des métaux	8	6
Ind. alim. papier/carton – Fabric. de mach/mach. de bureau	34	8
Ind. textile – Ind. chim./caoutchouc/plastique – Ind. autom. - Bois/ fabrication de meubles - Electricité, gaz et eau	12	15
Construction	6	20
Commerce et réparation automobile - Commerce de gros	35	22
Commerce de détail	65	34
Hôtels, restaurants, cafés	62	26
Transports	15	14
Intermédiation fin. – Assurances – Aux. de finances et assu	45	5
Immobilier/location – R&D/Services aux entr. – Act. récréat. cult. sport./gestion déchets	40	22
Education - Santé et social - Services personnels	75	19
Postes et télécommunications – Informatique	31	12
2-14 salarié-e-s	42	18
15-49 salarié-e-s	30	13
50-99 salarié-e-s	25	11
100 salarié-e-s et +	37	10
Ensemble	35	16

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2003 – Ministère de la Promotion Féminine –
CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers
Champ : résidents et frontaliers

B.1.3-110

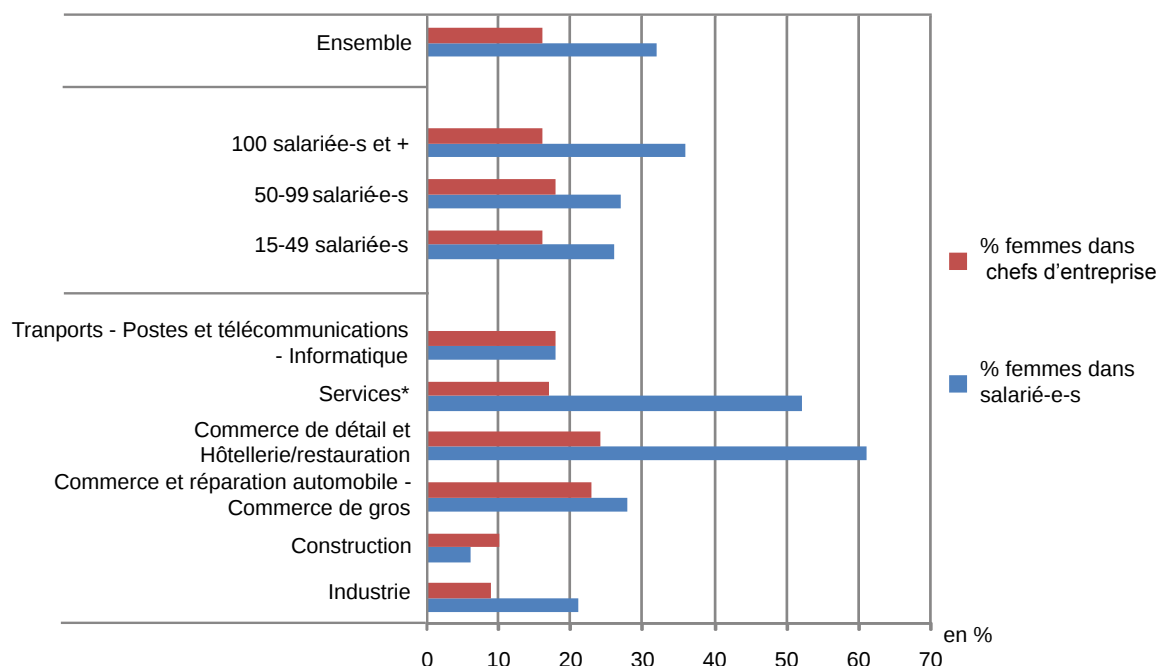
Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2003



Secteur d'activité et taille	2000		2003	
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes ds chefs d'entreprise	% femmes dans salarié-e-s	% femmes ds chefs d'entreprise
Industrie et construction	23	12	22	18
Commerce et réparation automobile – Com. de gros	37	11	37	19
Commerce de détail	50	16	55	35
Hôtels, restaurants, cafés	43	29	43	33
Education - Santé et social - Services personnels	78	30	61	23
Finances Assurances - Immobilier/location – R&D/Serv. aux entr. – Act. récréat. cult. sport./ gestion déchets	46	14	47	14
Transports - Postes et télécommunications - Informatique	31	9	25	11
1-5 salarié-e-s	44	16	47	21
6-14 salarié-e-s	38	16	38	23
Ensemble	40	16	41	22

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2000 et 2003 – Ministère de la Promotion Féminine – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers
 Champ : résidents et frontaliers

**Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises
de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2003**



* Services : Banques et assurances – Immobilier/location – Recherche et développement – Services aux entreprises – Activités récréatives, culturelles, sportives – Santé et social – Services personnels

Secteur d'activité et taille	2000		2003	
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes ds chefs d'entreprise	% femmes dans salarié-e-s	% femmes ds chefs d'entreprise
Industrie	17	4	21	9
Construction	5	11	6	10
Commerce et réparation automobile - Commerce de gros	31	7	28	23
Commerce de détail et Hôtellerie/restauration	58	26	61	24
Finances – Assurances - Immobilier – R&D/Serv. aux entr. – Act. récréat. cult. sport./gestion déchets - Santé/social – Serv. perso	50	11	52	17
Transports - Postes et télécommunications - Informatique	20	8	18	18
15-49 salarié-e-s	30	13	26	16
50-99 salarié-e-s	26	7	27	18
100 salarié-e-s et +	35	10	36	16
Ensemble	33	11	32	16

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2000 et 2003 – Ministère de la Promotion Féminine – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers
Champ : résidents et frontaliers

B.1.3-130**Part des femmes parmi les délégué-e-s du personnel dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité en 2000 et 2003**

Secteur d'activité et taille	2000			2003		
	%femmes dans salarié-e-s	%femmes ds délégués "effectifs"	%femmes ds délégués suppléants	%femmes dans salarié-e-s	%femmes ds délégués "effectifs"	%femmes ds délégués suppléants
Industrie	17	9	14	20	14	16
Construction	5	5	6	6	7	7
Commerce et réparation automobile - Com de gros	31	28	28	26	22	25
Commerce de détail et Hôtellerie/restauration	58	41	52	61	41	55
Finances – Assurances – Immobilier – R&D/	50	38	42	54	40	46
Serv. aux entr. – Act. récréat. cult. sport./gestion						
déchets - Santé et social - Services personnels	20	16	17	19	17	18
Transports - Postes et télécommunications - Informatique						
15-49 salarié-e-s	30	22	27	27	25	26
50-99 salarié-e-s	26	24	18	27	22	23
100 salarié-e-s et +	35	24	27	35	23	30
Ensemble	33	23	25	32	24	27

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2000 et 2003 – Ministère de la Promotion Féminine – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers des entreprises ayant au moins une délégation du personnel

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

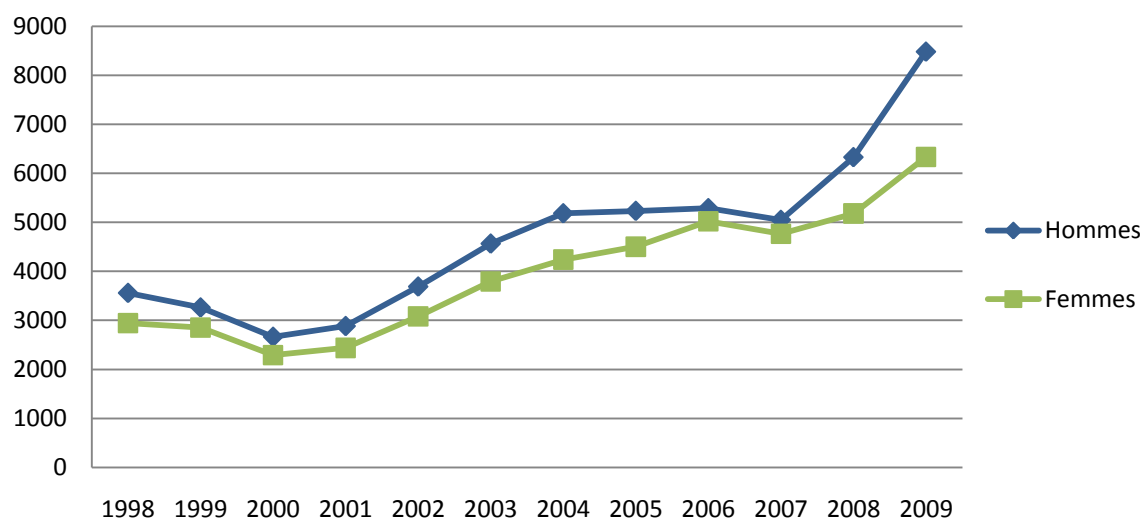
B.02. Situation des femmes et des hommes en recherche d'emploi

B.02.01. La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM

B.2.1-100

Evolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites par sexe
(au 31 décembre de l'année) entre 1998 et 2009

Effectifs



Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1998	3560	2944	6504	54,7	45,3	100,0
1999	3263	2853	6116	53,4	46,6	100,0
2000	2665	2291	4956	53,8	46,2	100,0
2001	2884	2439	5323	54,2	45,8	100,0
2002	3690	3083	6773	54,5	45,5	100,0
2003	4566	3793	8359	54,6	45,4	100,0
2004	5185	4241	9426	55,0	45,0	100,0
2005	5234	4503	9737	53,8	46,2	100,0
2006	5289	5021	10310	51,3	48,7	100,0
2007	5050	4765	9815	51,5	48,5	100,0
2008	6330	5181	11511	55,0	45,0	100,0
2009	8482	6334	14816	57,2	42,8	100,0

Source : ADEM
Champ : résidents

**Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par âge
et par sexe au 31 mai 2010**

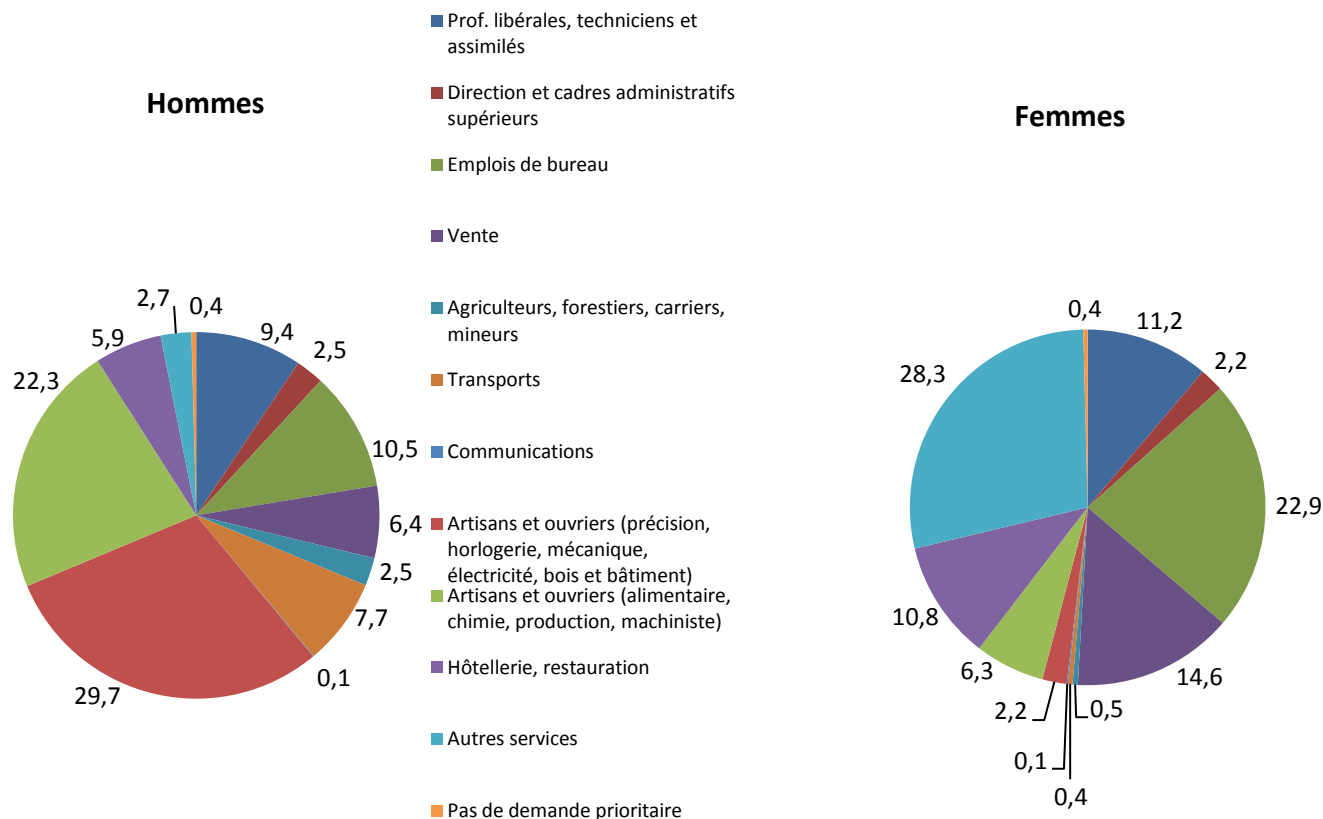
B.2.1-110

Age	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 26 ans	1091	887	1978	55,2	44,8	100,0	14,7	14,7	14,7
de 26 à 30 ans	793	760	1553	51,1	48,9	100,0	10,7	12,6	11,6
de 31 à 40 ans	1774	1591	3365	52,7	47,3	100,0	23,9	26,4	25,0
de 41 à 50 ans	2041	1572	3613	56,5	43,5	100,0	27,5	26,1	26,9
de 51 à 60 ans	1578	1132	2710	58,2	41,8	100,0	21,3	18,8	20,2
plus de 60 ans	143	76	219	65,3	34,7	100,0	1,9	1,3	1,6
Total	7420	6018	13438	55,2	44,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ADEM
Champ : résidents

B.2.1-120

Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession et par sexe au 31 mai 2010



Profession demandée	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Prof. libérales, techniciens et assimilés	697	674	1371	50,8	49,2	100,0	9,4	11,2	10,2
Direction et cadres administratifs supérieurs	184	131	315	58,4	41,6	100,0	2,5	2,2	2,3
Emplois de bureau	781	1377	2158	36,2	63,8	100,0	10,5	22,9	16,1
Vente	472	880	1352	34,9	65,1	100,0	6,4	14,6	10,1
Agriculteurs, forestiers, carriers, mineurs	183	29	212	86,3	13,7	100,0	2,5	0,5	1,6
Transports	571	25	596	95,8	4,2	100,0	7,7	0,4	4,4
Communications	4	7	11	36,4	63,6	100,0	0,1	0,1	0,1
Artisans et ouvriers (précision, horlogerie, mécanique, électricité, bois et bâtiment)	2205	133	2338	94,3	5,7	100,0	29,7	2,2	17,4
Artisans et ouvriers (alimentaire, chimie, production, machiniste)	1652	381	2033	81,3	18,7	100,0	22,3	6,3	15,1
Hôtellerie, restauration	439	652	1091	40,2	59,8	100,0	5,9	10,8	8,1
Autres services	201	1705	1906	10,5	89,5	100,0	2,7	28,3	14,2
Pas de demande prioritaire	31	24	55,0	56,4	43,6	100,0	0,4	0,4	0,4
Total	7420	6018	13438	55,2	44,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ADEM
Champ : résidents

**Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par durée d'inscription
et par sexe au 31 mai 2010**

B.2.1-130

Durée d'inscription	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 1 mois	617	534	1151	53,6	46,4	100,0	8,3	8,9	8,6
entre 1 et 3 mois	961	869	1830	52,5	47,5	100,0	13,0	14,4	13,6
entre 3 et 6 mois	1226	948	2174	56,4	43,6	100,0	16,5	15,8	16,2
entre 6 et 9 mois	978	842	1820	53,7	46,3	100,0	13,2	14,0	13,5
entre 9 et 12 mois	625	505	1130	55,3	44,7	100,0	8,4	8,4	8,4
plus de 12 mois	3013	2320	5333	56,5	43,5	100,0	40,6	38,6	39,7
Total	7420	6018	13438	55,2	44,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ADEM
Champ : résidents

**Répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon l'indemnisation
et le suivi de mesures pour l'emploi par sexe au 31 mai 2010**

B.2.1-140

Indemnisation et mesures pour l'emploi	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Chômeurs indemnisés	3778	2803	6581	57,4	42,6	100,0
Mesures pour l'emploi	2481	1516	3997	62,1	37,9	100,0

Source : ADEM
Champ : résidents

B.2.1-150

Répartition des individus en mesures pour l'emploi selon le type de mesure
et par sexe au 31 mai 2010

Type de mesure pour l'emploi*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Contrat appui-emploi**	177	74	251	70,5	29,5	100,0	7,1	4,9	6,3
Contrat d'initiation-emploi**	425	271	696	61,1	38,9	100,0	17,1	17,9	17,4
Stage de Réinsertion Professionnelle	249	189	438	56,8	43,2	100,0	10,0	12,5	11,0
Formation ADEM	322	300	622	51,8	48,2	100,0	13,0	19,8	15,6
Pool des Assistants	65	47	112	58,0	42,0	100,0	2,6	3,1	2,8
Mesures Spéciales	768	308	1076	71,4	28,6	100,0	31,0	20,3	26,9
Mises au Travail	182	93	275	66,2	33,8	100,0	7,3	6,1	6,9
Affectation Temporaire Indemnisée	293	234	527	55,6	44,4	100,0	11,8	15,4	13,2
Ensemble des mesures pour l'emploi	2481	1516	3997	62,1	37,9	100,0	100,0	100,0	100,0

* Voir le descriptif de ces mesures dans les Notes méthodologiques de ce chapitre.

** Le contrat d'auxiliaire temporaire du secteur privé et du public ainsi que le stage d'insertion en entreprise ont été remplacés par le contrat appui-emploi et le contrat d'initiation-emploi.

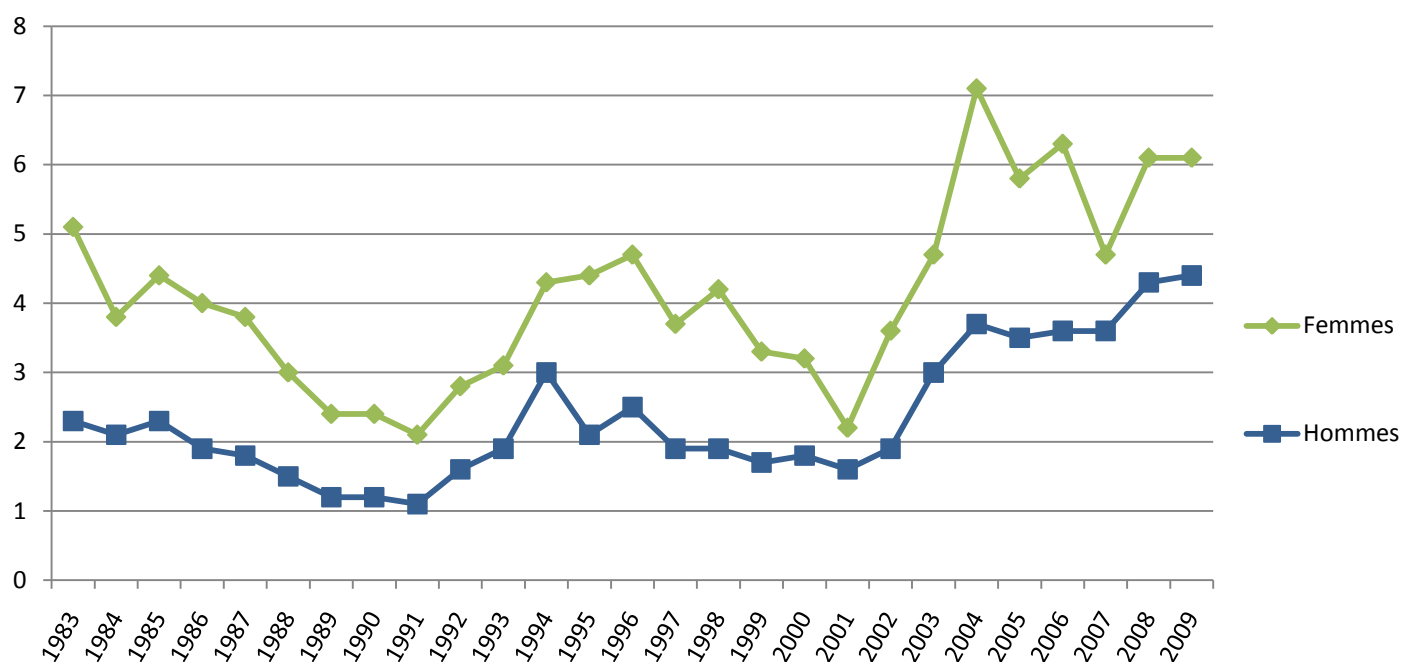
Source : ADEM

Champ : résidents

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

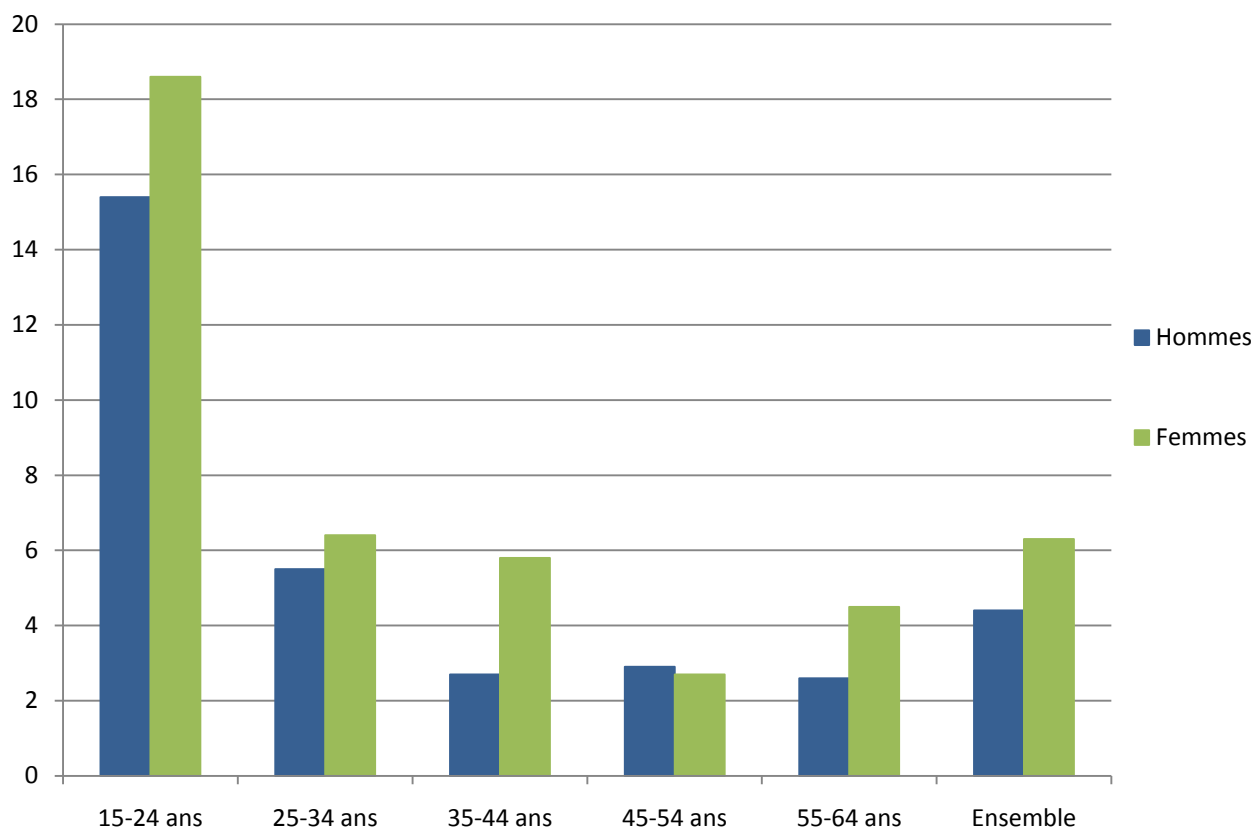
B.02. Situation des femmes et des hommes en recherche d'emploi

B.02.02. Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du Statec



Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1983	2,5	5,2	3,4
1984	2,3	4,4	3,0
1985	2,1	4,3	2,9
1986	1,8	4,0	2,6
1987	1,7	3,8	2,5
1988	1,5	3,0	2,0
1989	1,3	2,7	1,8
1990	1,2	2,5	1,7
1991	1,3	2,3	1,6
1992	1,7	2,8	2,1
1993	2,2	3,3	2,6
1994	2,6	4,1	3,2
1995	2,0	4,3	2,9
1996	2,2	4,2	2,9
1997	2,0	3,9	2,7
1998	1,9	4,0	2,7
1999	1,8	3,3	2,4
2000	1,8	2,9	2,2
2001	1,6	2,4	1,9
2002	2,0	3,5	2,6
2003	3,0	4,9	3,8
2004	3,6	6,8	5,0
2005	3,6	6,0	4,6
2006	3,6	6,0	4,6
2007	3,4	5,1	4,2
2008	4,1	5,9	4,9
2009	4,6	6,0	5,2

Source : Enquêtes Forces de Travail – Statec
Champ : résidents



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	15,4	18,6	16,8
25-34 ans	5,5	6,4	5,9
35-44 ans	2,7	5,8	4,1
45-54 ans	2,9	2,7	2,8
55-64 ans	2,6	4,5	3,4
Ensemble	4,4	6,3	5,2

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
 Champ : résidents

B.2.2-120**Taux de chômage des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2009**

Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeoise	2,8	3,2	3,0
Portugaise	5,1	7,9	6,4
Française	5,2	11,7	8,1
Italienne	5,7	4,4	5,2
Belge	5,3	7,3	6,1
Etrangère UE 25	4,7	6,1	5,3
Etrangère hors UE 25	16,0	22,0	18,7
Ensemble	4,4	6,3	5,2

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

B.2.2-130**Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation et par sexe en 2009**

Niveau de formation général achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire ou inférieur	8,2	8,0	8,1
Secondaire 1 ^{er} cycle	8,7	11,4	9,9
Secondaire 2 ^{ème} cycle	4,2	6,0	5,0
Post-secondaire non supérieur	1,6	2,9	2,1
Etudes supérieures <= DESS	3,7	5,3	4,4
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	1,8	4,5	2,7
Ensemble	4,4	6,3	5,2

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

**Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation,
par nationalité et par sexe en 2009**

B.2.2-131

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Luxembourg	Portugal	Italie	France	Belgique	Autres Etrangers UE 25	Etrangers hors UE 25	Ensemble
Hommes								
Primaire ou inférieur	6,1	8,1	16,2	-	-	-	17,2	8,2
Secondaire 1 ^{er} cycle	6,7	6,5	13,5	14,6	21,4	-	54,1	8,7
Secondaire 2 ^{ème} cycle	3,1	1,9	7,2	8,2	3,5	4,5	18,8	4,2
Post-secondaire non sup.	1,6	-	-	-	12,0	-	-	1,6
Etudes supérieures <= DESS	1,5	8,0	2,3	3,6	5,8	5,2	10,5	3,7
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	1,1	-	-	-	-	2,8	15,1	1,8
Ensemble Hommes	2,8	5,2	5,8	4,6	5,4	4,6	16,6	4,4
Femmes								
Primaire ou inférieur	49,9	5,3	17,0	-	23,5	29,2	20,6	8,1
Secondaire 1 ^{er} cycle	7,6	11,7	-	29,7	41,0	24,6	22,4	11,4
Secondaire 2 ^{ème} cycle	3,1	7,9	2,4	14,1	5,0	5,2	26,8	6,0
Post-secondaire non sup.	-	12,6	-	21,5	-	-	-	2,9
Etudes supérieures <= DESS	2,4	9,7	8,1	9,3	6,6	4,6	17,8	5,3
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	-	16,0	-	12,3	-	3,9	-	4,5
Ensemble Femmes	5,1	8,1	4,6	11,6	7,4	5,5	22,1	6,2

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

**Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses
de 15-64 ans par sexe en 2009**

B.2.2-140

Type d'emploi recherché	Hommes	Femmes	Ensemble
Indépendant ou employeur	7,7	5,7	6,7
Salarié temps complet	50,2	30,2	40,5
Salarié temps complet ou partiel	28,4	29,5	28,9
Salarié temps partiel ou complet	3,0	12,0	7,4
Salarié temps partiel	5,3	14,7	9,9
Non précisé	5,5	8,0	6,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

**Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans
par nationalité et par sexe en 2009**

Type d'emploi recherché	Luxembourg	Portugal	Etrangers	Ensemble
Hommes				
Indépendant ou employeur	2,8	8,3	7,5	5,7
Salarié temps complet	46,5	50,0	36,3	42,3
Salarié temps complet ou partiel	26,8	33,3	42,5	34,9
Salarié temps partiel ou complet	5,6	0,0	1,3	2,9
Salarié temps partiel	9,9	8,3	6,3	8,0
Non précisé	8,5	0,0	6,3	6,3
Ensemble Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes				
Indépendant ou employeur	3,2	5,4	7,3	5,8
Salarié temps complet	17,7	21,6	22,0	20,7
Salarié temps complet ou partiel	38,7	45,9	39,4	40,4
Salarié temps partiel ou complet	6,5	5,4	11,9	9,1
Salarié temps partiel	25,8	13,5	13,8	17,3
Non précisé	8,1	8,1	5,5	6,7
Ensemble Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

NOTES METHODOLOGIQUES

Les données de l'EU-Statistics on Income and Living Conditions d'Eurostat (EU-SILC)

Cette enquête est la source de référence européenne pour estimer les indicateurs monétaires et non monétaires des conditions de vie et de l'inclusion sociale des ménages et des individus les composant. Il s'agit d'une enquête communautaire permettant de collecter des micro-données comparables sur les thèmes suivants : revenus, pauvreté, exclusion sociale, logement, emploi, éducation et santé. En plus de fournir des données annuelles, cette enquête produit également des données longitudinales.

La population de référence englobe les ménages privés résidant sur le territoire national et chacun de ses membres. Les personnes vivant dans des ménages collectifs ou dans des institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

Au Luxembourg, la collecte des données est assurée par le CEPS/INSTEAD.

La Classification Internationale Type de l'Education (CITE) de l'UNESCO

La Classification Internationale Type de l'Education (CITE) a été conçue par l'UNESCO au début des années 70 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ». Elle a été approuvée par la Conférence internationale de l'éducation lors de sa trente-cinquième session (Genève, 1975), puis par la Conférence générale de l'UNESCO quand celle-ci a adopté la Recommandation révisée relative à la normalisation des statistiques de l'éducation lors de sa vingtième session (Paris, 1978).

Six niveaux sont définis :

- Niveau 1 : Ecole primaire, Primaire supérieur, Enseignement complémentaire
- Niveau 2 : Certificat d'enseignement secondaire technique inférieur, Certificat d'apprentissage professionnel, Enseignement secondaire général inférieur
- Niveau 3 : Certificat de Capacité Manuelle (CCM), Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP), Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), Diplôme de technicien (jusque 13^{ème} du régime technique), Bac technique (jusque 13^{ème} ou 14^{ème} du régime technique), Diplôme de fin d'études secondaires
- Niveau 4 : Brevet de maîtrise artisanale
- Niveau 5 : Enseignement supérieur : Bac+2, Bac+3, Bac+4, Bac+5 ou plus (mais sans obtention d'un doctorat)
- Niveau 6 : DEA et Doctorat

Les données sur la formation continue de la Chambre des Métiers

Quatre types de formations continues sont proposés par la Chambre des Métiers :

- Les **cours de gestion** regroupent les différentes questions auxquelles on peut être confronté dans la gestion d'une entreprise : valorisation des ressources humaines, gestion et financement des entreprises, marketing, publicité, etc.
- Les **cours de langues** (LA)
- Les **cours sur les nouvelles technologies**
- Les **cours techniques** (CT) sont destinés à préparer les personnes à exercer leur métier dans les domaines suivants : Alimentation, Mode/Santé/Hygiène, Mécanique, Construction/Habitat, Communication, Autres métiers

Les dernières données disponibles selon le genre datent de 2003. En 2009, la Chambre des Métiers a enregistré près de 3596 participants, bien moins qu'en 2008 (4754) mais autant qu'en 2007 (3525). Dans le détail, la Chambre des Métiers a accueilli 1812 participants aux cours de gestion, 39 aux cours de langues, 220 aux cours de nouvelles technologies et 1525 aux cours techniques.

Les données sur la formation continue du Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)

Les formations proposées par le CNFPC se décomposent en 3 types d'offres :

- **Cours du soir/promotion sociale** : ces cours (principalement cours du soir) s'adressent à des adultes qui veulent se perfectionner dans un domaine spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles. Les cours ont lieu dans les domaines suivants : informatique, comptabilité, couture, mécanique, menuiserie, ferronnerie et soudure.

- **Cours et examens d'apprentissage et de maîtrise** : il s'agit en partie de cours pour apprenti-e-s ou bien de l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.
- **Formation professionnelle continue** : les cours s'adressent à des salarié-e-s et sont organisés en partie sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées. Les cours ont lieu dans les domaines suivants : informatique, aide socio-familiale, électronique, gestion technique de bâtiments, traitement de surfaces, techniques de levage, environnement naturel, environnement humain, communication, services restauration, transport routier, anglais, maçonnerie, mécanique, et soudure.

Les données sur les apprenti-e-s de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce

Suivant la nature de la formation suivie, il y a une intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Salariés.

Les données sur la situation familiale des femmes dans l'Enquête Forces de Travail du Statec

Un **enfant à charge** est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).

Les familles **monoparentales** sont définies comme des familles avec au moins un enfant à charge n'ayant à leur tête qu'un seul parent. Les familles monoparentales ayant à leur tête une femme sont aussi appelées les **mères seules**. Par opposition, les **mères en couple** sont des femmes vivant avec conjoint (mariées ou non mariées) avec au moins un enfant à charge.

Les données sur la garde d'enfants dans l'enquête EU-SILC du CEPS/INSTEAD et du Statec

Cette enquête permet de distinguer la garde d'enfant **formelle** de la garde d'enfant **informelle**. La garde est dite formelle s'il existe un arrangement indirect entre les parents et le gardien, c'est-à-dire si cet arrangement est organisé ou contrôlé par une structure publique ou privée garantissant un certain nombre de critères de qualité. La garde est dite informelle si cet arrangement est direct, c'est-à-dire sans intervention d'une structure entre le gardien et les parents.

Les **structures formelles** de garde d'enfants incluent les centres d'accueil de jour, c'est-à-dire, au Luxembourg, les garderies, crèches, foyers de jour et maisons relais pour enfants. Si les assistants parentaux/nourrices font partie d'une structure alors ils sont recensés dans les gardes formelles. Les enfants ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire qui fréquentent l'éducation préscolaire sont considérés comme bénéficiant d'une garde formelle.

Dans certains États membres, ces statistiques sous-estiment le soutien et le recours aux structures formelles de garde d'enfants en ne prenant pas en considération les modes de garde privée partiellement subventionnés par le gouvernement, au moyen par exemple d'abattements fiscaux.

La **garde informelle** inclue les professionnels de la garde d'enfants (qu'ils exercent au domicile des parents ou à leur propre domicile) s'ils s'arrangent directement avec les parents sans passer par une structure ainsi que tout mode de garde, souvent non rémunéré ou peu rémunéré, assuré par les grands-parents, d'autres membres du ménage, d'autres membres de la famille, des amis ou des voisins.

En 2002, lors du sommet de Barcelone, les objectifs suivants ont été adoptés en matière de garde d'enfants : les États membres devraient éliminer les freins à la participation des femmes au marché du travail et s'efforcer de mettre en place, d'ici 2010, des structures d'accueil :

- pour au moins 33% des enfants âgés de moins de trois ans et
- pour 90% au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.01. Revenus des ménages

**Salaire moyen brut d'un homme vivant en couple en fonction de son âge
et de l'activité de sa conjointe (en euros par mois) en 2008****C.1-100**

Age de l'homme	Seul l'homme travaille	Les deux travaillent
Moins de 30 ans	2758	2995
De 30 ans à 45 ans	5440	4542
Plus de 45 ans	6076	4989
Ensemble	5703	4500

Source : PSELL 2008 – CEPS/INSTEAD

Champ : résidents

Les prestations sociales et familiales au 01.07.2010

L'allocation familiale

Elle est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle est maintenue jusqu'à l'âge de 27 ans, si le bénéficiaire s'adonne à titre principal à des études moyennes, secondaires, secondaires techniques, professionnelles, supérieures ou universitaires au Luxembourg ou à l'étranger, à condition qu'il conserve son domicile légal au Luxembourg. Elle est maintenue jusqu'à l'âge de 27 ans pour la personne atteinte depuis sa minorité d'un handicap d'au moins 50% pour autant que la personne concernée ne touche pas le revenu minimum pour personne handicapée ou autre revenu ou une prestation pour handicapés prévue par un régime étranger supérieur à cette limite et qu'elle suit une formation adaptée à ses capacités.

L'allocation cesse à partir du mois suivant le décès de l'enfant bénéficiaire.

Saut en cas d'études, elle cesse également à titre définitif à partir du mois suivant le mariage ou le partenariat du bénéficiaire.

Elle s'élève à :

- 185,60 euros par mois pour un enfant,
- 220,36 euros par mois pour chaque enfant d'un groupe de deux enfants,
- 267,58 euros par mois pour chaque enfant d'un groupe de trois enfants.

Ce montant est augmenté de 361,82 euros par mois pour chaque enfant de plus.

Ces montants sont majorés mensuellement de :

- 16,17 euros par chaque enfant à partir du mois où il a atteint l'âge de 6 ans,
- 48,52 euros à partir du mois où il a atteint l'âge de 12 ans.

L'allocation spéciale supplémentaire

Tout enfant âgé de moins de 18 ans, atteint d'une ou plusieurs affections constitutives d'une insuffisance ou diminution permanente d'au moins 50% de la capacité physique ou mentale d'un enfant normal du même âge a droit à une allocation spéciale supplémentaire dont le montant est fixé à 185,60 euros par mois.

L'allocation de rentrée scolaire

Elle s'élève à :

* pour un enfant :

- 113,15 euros s'il est âgé de plus de 6 ans,
- 161,67 euros s'il est âgé de plus de 12 ans

* pour un groupe de deux enfants :

- 194,02 euros pour chaque enfant de plus de 6 ans,
- 242,47 euros pour chaque enfant de plus de 12 ans

* pour un groupe de trois enfants et plus :

- 274,82 euros pour chaque enfant de plus de 6 ans,
- 323,34 euros pour chaque enfant de plus de 12 ans

L'allocation d'éducation

Elle est accordée à toute personne domiciliée au Luxembourg, ou relevant du champ d'application communautaire 1408/71 concernant la coordination des régimes de sécurité sociale des travailleurs migrants, élevant ses enfants, n'exerçant pas d'activité professionnelle ou dont le revenu du ménage ne dépasse pas un certain montant. Elle est due de la fin du congé maternité jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 2 ans. Elle est fixée à 485,01 euros par mois quel que soit le nombre d'enfants.

L'allocation de naissance

Elle s'élève à 1740,09 euros.

L'allocation de maternité

Elle est versée pendant une période maximum de 16 semaines à partir de la huitième semaine précédant la date présumée de l'accouchement, et s'élève à 194,02 euros par semaine.

Le congé parental

La loi a pour objet d'accorder, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1778,31 euros brut et 889,15 euros brut par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).

Le Boni pour enfant

A partir de 2008, chaque famille soumise à l'impôt au Luxembourg qui est bénéficiaire d'allocations familiales a droit à une nouvelle prestation, appelée "boni pour enfant". Le boni représente une "bonification d'office", en d'autres termes une attribution automatique, sous forme de prestation, de la modération d'impôt pour enfant, déduite jusqu'ici de l'impôt payé. Il a le double caractère d'une mesure fiscale et d'une prestation familiale. Il est également attribué aux familles qui n'ont pas pu profiter de la modération d'impôt dans le passé.

Le montant mensuel du boni pour enfant a été fixé à 76,88 euros pour chaque enfant bénéficiaire d'allocations familiales.

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.02. Niveau de formation

C.02.01. La formation initiale

**Répartition des élèves dans le système éducatif luxembourgeois
par ordre d'enseignement et par sexe en 2008/2009**

C.2.1-100

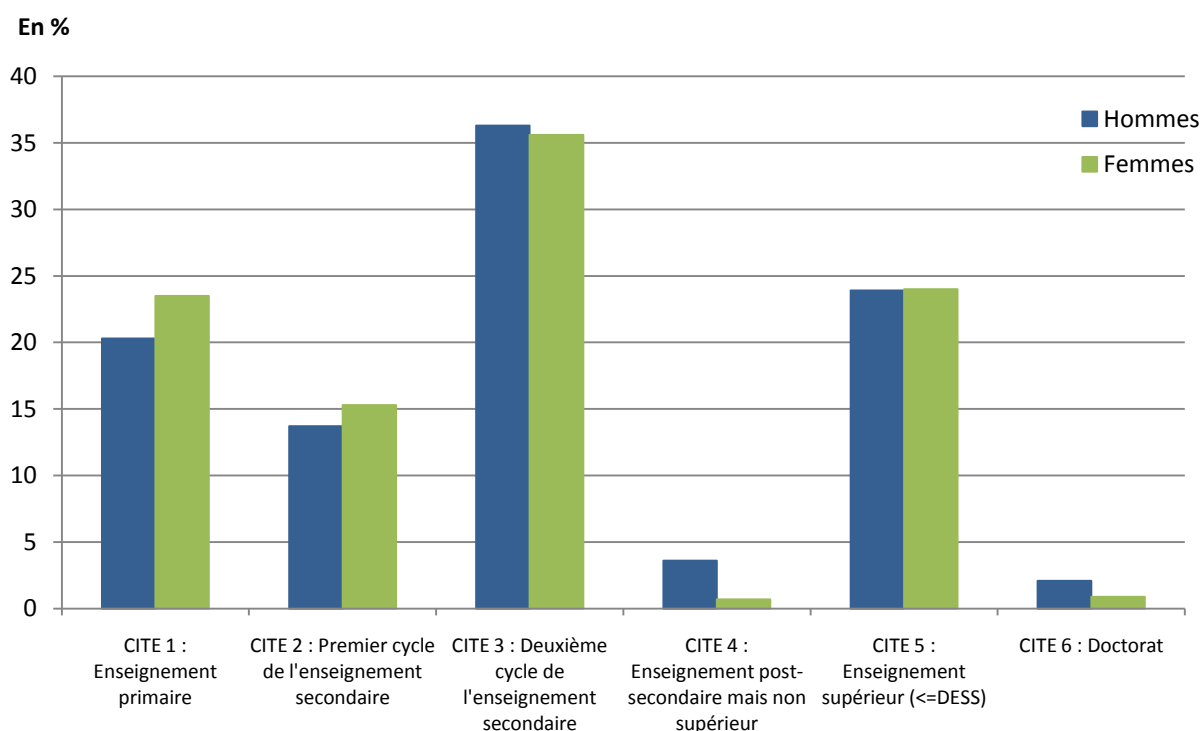
Ordre d'enseignement	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Education précoce	2041	1995	4036	50,6	49,4	100,0
Education préscolaire	5214	4752	9966	52,3	47,7	100,0
Enseignement primaire	16418	15856	32274	50,9	49,1	100,0
Enseignement spécial	137	85	222	61,7	38,3	100,0
Enseignement secondaire	5650	6819	12469	45,3	54,7	100,0
Enseignement secondaire technique	12887	11436	24323	53,0	47,0	100,0
Education différenciée*	429	234	663	64,7	35,3	100,0
Ensemble des élèves	42776	41177	83953	51,0	49,0	100,0

*Hormis les élèves dépassant l'âge de scolarisation.

Source : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports – Les chiffres clés de l'Education Nationale – Statistiques et indicateurs 2008-2009.

C.2.1-110

**Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé
et du sexe en 2008**



Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
CITE 1 : Enseignement primaire	20,3	23,5	21,9
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	13,7	15,3	14,5
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	36,3	35,6	36,0
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	3,6	0,7	2,2
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	23,9	24,0	23,9
CITE 6 : Doctorat	2,1	0,9	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3/EU-SILC – 2008 – CEPS/INSTEAD – Statec
Champ : résidents

**Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé,
de l'âge et du sexe en 2008**

C.2.1-120

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	Ensemble
Hommes						
CITE 1 : Enseignement primaire	12,5	23,0	23,7	24,0	25,1	20,3
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	30,8	5,5	8,4	9,6	9,8	13,7
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	35,7	33,0	36,9	39,1	27,6	36,3
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,6	4,5	5,8	4,2	9,5	3,6
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	20,1	32,0	23,3	18,7	25,2	23,9
CITE 6 : Doctorat	0,3	2,0	1,9	4,4	2,8	2,1
Total Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes						
CITE 1 : Enseignement primaire	13,0	20,2	25,0	34,4	36,1	23,5
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	28,8	8,9	11,3	12,6	10,4	15,3
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	31,1	37,4	40,2	34,5	32,9	35,6
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,2	1,0	0,5	0,1	3,6	0,7
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	26,6	31,5	22,2	16,5	16,5	24,0
CITE 6 : Doctorat	0,3	1,0	0,8	1,8	0,5	0,9
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3/EU-SILC – 2008 – CEPS/INSTEAD – Statec
Champ : résidents

C.2.1-130

**Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé,
de la nationalité et du sexe en 2008**

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Pourcentages en colonnes							Pourcentages en lignes						
	Luxembour-geoise	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Autre	Ensemble	Luxembour-geoise	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Autre	Ensemble
Hommes														
CITE 1 : Enseignement primaire	10,2	64,7	6,8	32,3	5,8	10,0	20,3	28,6	56,8	2,0	5,2	1,0	6,3	100,0
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	15,5	13,2	12,7	10,6	7,1	9,7	13,7	64,0	17,1	5,5	2,5	1,8	9,0	100,0
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	46,2	19,6	28,3	30,7	20,8	25,1	36,3	72,2	9,6	4,7	2,8	2,0	8,8	100,0
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	5,4	0,1	0,8	0,0	2,0	3,5	3,6	84,0	0,4	1,3	0,0	1,9	12,4	100,0
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	21,6	2,3	47,6	24,8	57,4	43,6	23,9	51,3	1,7	12,0	3,4	8,3	23,3	100,0
CITE 6 : Doctorat	1,0	0,0	3,9	1,6	6,9	8,1	2,1	26,9	0,3	10,9	2,4	11,2	48,2	100,0
Total Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	56,7	17,8	6,0	3,3	3,5	12,7	100,0
Femmes														
CITE 1 : Enseignement primaire	17,1	63,4	7,2	29,8	2,9	17,7	23,5	41,3	41,1	1,9	4,5	0,5	10,6	100,0
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	18,2	10,9	11,6	12,7	15,2	11,2	15,3	66,9	10,8	4,7	2,9	4,3	10,3	100,0
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	43,2	19,8	24,4	35,0	30,9	28,9	35,6	68,5	8,5	4,3	3,5	3,8	11,5	100,0
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	1,1	0,0	0,8	0,3	0,0	0,2	0,7	88,5	0,0	6,8	1,3	0,1	3,3	100,0
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	19,9	5,9	53,7	22,2	49,1	39,3	24,0	46,9	3,7	14,1	3,3	9,0	23,1	100,0
CITE 6 : Doctorat	0,5	0,0	2,4	0,1	1,8	2,8	0,9	30,5	0,4	16,4	0,2	8,9	43,6	100,0
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	56,5	15,2	6,3	3,5	4,4	14,1	100,0

Source : PSELL3/EU-SILC – 2008 – CEPS/INSTEAD – Statec
Champ : résidents

**Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé
par sexe en 2009***

C.2.1-140

Domaine de formation	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Programmes généraux	52,7	47,3	100,0	10,9	10,4	10,6
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	26,8	73,2	100,0	2,7	7,8	5,2
Lettres et arts	43,3	56,7	100,0	3,3	4,6	3,9
Langues et cultures étrangères	34,2	65,8	100,0	3,8	7,7	5,7
Sciences sociales, commerce et droit	41,7	58,3	100,0	27,8	41,2	34,3
Sciences, mathématiques et informatique sans distinction possible	60,9	39,1	100,0	1,0	0,7	0,8
Sciences de la vie (biologie, environnement)	41,0	59,0	100,0	1,1	1,6	1,3
Sciences physiques (incluant la physique, la chimie et les sciences de la terre)	60,9	39,1	100,0	2,0	1,3	1,7
Mathématiques et statistiques	64,3	35,7	100,0	1,8	1,1	1,5
Sciences informatiques	85,7	14,3	100,0	4,4	0,8	2,6
Ingénierie, industrie manufacturière et construction	88,6	11,4	100,0	30,1	4,1	17,5
Agriculture et sciences vétérinaires	83,4	16,6	100,0	2,8	0,6	1,7
Santé et protection sociale	25,1	74,9	100,0	3,6	11,4	7,4
Services	42,3	57,7	100,0	4,7	6,7	5,7
Non précisé	49,4	50,6	100,0	0,1	0,1	0,1
Ensemble	51,4	48,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

* Hormis les individus sortis du système scolaire sans formation, au niveau préscolaire ou au niveau primaire ou secondaire 1^{er} cycle car leur enseignement est général.

Champ : résidents

C.2.1-150

**Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé
par sexe et par âge en 2009***

Domaine de formation	Moins de 39 ans						De 40 à 64 ans					
	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Programmes généraux	55,5	44,5	100,0	12,6	10,1	11,3	49,5	50,5	100,0	9,3	10,6	9,9
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	25,6	74,4	100,0	3,3	9,6	6,5	28,9	71,1	100,0	2,2	6,0	4,0
Lettres et arts	36,7	63,3	100,0	3,2	5,6	4,4	51,9	48,1	100,0	3,4	3,5	3,4
Langues et cultures étrangères	30,9	69,1	100,0	3,2	7,3	5,3	37,0	63,0	100,0	4,3	8,2	6,1
Sciences sociales, commerce et droit	43,6	56,4	100,0	30,8	40,0	35,4	39,6	60,4	100,0	25,0	42,4	33,2
Sciences, mathématiques et informatique sans distinction possible	59,2	40,8	100,0	1,3	0,9	1,1	64,3	35,7	100,0	0,7	0,4	0,5
Sciences de la vie (biologie, environnement)	45,7	54,3	100,0	1,4	1,6	1,5	35,3	64,7	100,0	0,8	1,6	1,2
Sciences physiques (incluant la physique, la chimie et les sciences de la terre)	62,5	37,5	100,0	2,1	1,2	1,6	59,2	40,8	100,0	1,9	1,4	1,7
Mathématiques et statistiques	60,1	39,9	100,0	2,0	1,3	1,7	69,8	30,2	100,0	1,7	0,8	1,3
Sciences informatiques	89,3	10,7	100,0	5,6	0,7	3,2	80,2	19,8	100,0	3,2	0,9	2,1
Ingénierie, industrie manufacturière et construction	86,9	13,1	100,0	24,5	3,7	14,1	89,8	10,2	100,0	35,4	4,5	20,8
Agriculture et sciences vétérinaires	75,4	24,6	100,0	2,2	0,7	1,5	89,2	10,8	100,0	3,4	0,5	2,0
Santé et protection sociale	25,3	74,7	100,0	3,5	10,3	6,9	25,0	75,0	100,0	3,7	12,5	7,9
Services	37,9	62,1	100,0	4,2	6,9	5,5	46,5	53,5	100,0	5,1	6,6	5,8
Non précisé	48,2	51,8	100,0	0,1	0,1	0,1	50,0	50,0	100,0	0,1	0,1	0,1
Ensemble	50,1	49,9	100,0	100,0	100,0	100,0	52,7	47,3	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

* Hormis les individus sortis du système scolaire sans formation, au niveau préscolaire ou au niveau primaire ou secondaire 1^{er} cycle car leur enseignement est général.

Champ : résidents

**Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
en fonction du dernier niveau de formation achevé et du sexe en 2009**

C.2.1-160

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire ou inférieur	61,5	45,2	52,6
Secondaire 1 ^{er} cycle	55,5	40,7	47,6
Secondaire 2 ^{ème} cycle	72,8	56,6	64,5
Post-secondaire non supérieur	76,4	73,7	75,4
Etudes supérieures <= DESS	92,0	80,9	86,8
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	94,4	82,3	90,1
Ensemble	76,6	60,7	68,7

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidents

**Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire
en fonction du dernier niveau de formation achevé, de la nationalité
et du sexe en 2009**

C.2.1-170

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Luxembourg	Portugal	Italie	France	Belgique	Autres Etrangers UE 25	Etrangers hors UE 25	Ensemble
Hommes								
Primaire ou inférieur	44,8	74,9	-	-	-	-	-	61,5
Secondaire 1 ^{er} cycle	47,8	80,0	-	-	-	-	-	55,5
Secondaire 2 ^{ème} cycle	71,9	79,3	75,4	72,2	69,8	70,8	72,3	72,8
Post-secondaire non sup,	75,4	-	-	-	-	-	-	76,4
Etudes supérieures <= DESS	87,7	-	98,5	95,3	95,1	95,2	91,2	92,0
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	92,6	-	-	-	-	-	-	94,4
Ensemble Hommes	72,8	79,1	79,1	82,3	82,4	82,8	79,7	76,6
Femmes								
Primaire ou inférieur	24,7	66,8	-	-	-	-	31,6	45,2
Secondaire 1 ^{er} cycle	31,0	73,7	-	-	-	-	-	40,7
Secondaire 2 ^{ème} cycle	54,1	75,8	62,0	66,8	48,5	46,4	60,1	56,6
Post-secondaire non sup,	79,2	-	-	-	-	-	-	73,7
Etudes supérieures <= DESS	83,0	85,7	-	81,2	81,2	79,6	61,4	80,9
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	-	-	-	-	-	85,7	-	82,3
Ensemble Femmes	56,8	73,1	59,7	69,9	62,0	62,7	53,8	60,7

- : Effectifs insuffisants pour un résultat fiable.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidents

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.02. Niveau de formation

C.02.02. La formation continue

Principaux organismes offrant des formations continues

Dispensateur	Formations offertes
Chambre de Commerce	• Création d'entreprises • Formation professionnelle continue (After Work Training Program, formation de perfectionnement, management d'entreprise pour cadres et dirigeants) • Formation professionnelle accélérée pour transporteurs, pour cafetiers, pour futurs commerçants et pour chauffeurs Création en 2003 de l'IFCC, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce qui a pour objet de promouvoir, concevoir, développer et gérer tous moyens, mesures ou programmes de formation visant à assurer un niveau de qualification élevé des ressources humaines employées par les entreprises.
Chambre des Métiers	• cours professionnels destinés aux secteurs suivants : alimentation, mode, santé et hygiène, mécanique, construction et métiers divers • formation au management dans les PME : ressources humaines, moyens de communication, gestion et financement de l'entreprise, organisation interne et management stratégique • séquences d'entraînement pour collaborateurs des PME • cours de maîtrise
Chambre des salariés (LLLC – Luxembourg Lifelong Learning Center)	• formation continue : - cours du soir : informatique et bureautique, comptabilité et contrôle de gestion, droit, action commerciale, compétences sociales, économie et gestion - séminaires : économie, finances et comptabilité, développement personnel et professionnel, bien-être et santé au travail, gestion des ressources humaines, management et qualité, nouvelles technologies de l'information et de la communication, droit - passeport de compétences informatique européen (PCIE) ou European Computer Driving Licence (ECDL) • formations universitaires : DUT (RSE), licence (gestion, psychologie du travail), master (administration des entreprises, marketing et communication des entreprises, banque/finance/assurance, management d'entreprises, ressources humaines) • formations spécialisées : risk management, gestion financière, ingénierie financière, management international et multiculturel, management et coaching des hommes, logistique, droit appliqué pour les salariés des services juridiques, santé et bien-être au travail, sophrologie, cours de langue luxembourgeoise, réseaux informatiques CISCO • formations syndicales
Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité (OLAP)	• workshops en informatique • séminaires et stages interentreprises • cycles de formation • cours concomitants • formations sur-mesure
Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL)	• formations d'insertion pour les employés du secteur bancaire • formations continues : formation bancaire générale, formation aux langues, séminaires, formations de perfectionnement, école de cambiste, académie bancaire européenne
Lycée Technique Privé Emile Metz (LTPEM)	• cours d'électronique, de mécanique • cours de soudage • cours d'hydraulique et de pneumatique • cours d'autocad • métrologie

Dispensateur	Formations offertes
Centre de Recherche Public – Gabriel Lippmann	• formation internet • formation en programmation • formation en management
IST/ Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT) - SITEC – Formation continue de l'ingénieur et du cadre	• formations diplômantes : informatique et innovation (DESS) • formations qualifiantes : cycles de formation, formations inter-entreprises, groupes de travail • formations e-learning • conférences • formations sur mesure
Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT) - SPIRAL-	• formations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication
CEPS/INSTEAD	• International Master in Social Policy Analysis (IMPALLA)
Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Education Nationale (SFA)	• enseignement général et technique • instruction de base • cours de culture générale
Centre de langues Luxembourg	• cours d'accueil, cours intensifs et cours accélérés en allemand, anglais, français, néerlandais, italien, luxembourgeois, portugais et espagnol
Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)	• cours à l'intention de demandeurs d'emplois • cours du soir/promotion sociale • cours et examens d'apprentissage et de maîtrise • cours de formation professionnelle continue pour salariés
Institut d'Etudes Educatives et Sociales (IEES)	• formation professionnelle continue pour personnel socio-éducatif
Institut National d'Administration Publique (INAP)	• cours pour salariés de la Fonction Publique
Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC)	Formations en : • gestion des ressources humaines • informatique L'INFPC, établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, est destiné à médiatiser le concept de formation professionnelle continue au sein du tissu économique, de fédérer l'ensemble des activités socio-économiques et de sous-tendre la mise en place à l'échelle nationale d'un système de réglementation et d'organisation de la formation professionnelle continue. Le portail www.lifelong-learning.lu centralise l'offre et la demande de formation de la formation professionnelle continue.
Communes – Syndicat intercommunal de Gestion Informatique (SIGI)	• séminaires et recyclage pour employés communaux
SYVICOL	• Formation continue des élus communaux
MENFPS / MCESR	Formation continue pour le personnel enseignant : • enseignement primaire (ISERP) • enseignement secondaire et enseignement secondaire technique (SCRIPT)
Ecole supérieure du travail / Ministère du travail et de l'emploi	Formation en droit et fiscalité

Source : Rapport national sur la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg suivant l'article 11 de la déclaration du conseil du 29 mai 1990 sur le programme FORCE, et mis à jour par différents autres moyens.

Pour plus de détails : voir le Répertoire des offreurs de formation, 3ème édition, 2010, INFPC, version téléchargeable sur le portail www.lifelong-learning.lu.

**Répartition des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre
des Salariés par type de cours et par sexe en 2009**

C.2.2-100

Cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Informatique et bureautique	869	730	1599	54,3	45,7	100,0	38,0	24,2	30,2
Comptabilité et contrôle de gestion	518	744	1262	41,0	59,0	100,0	22,7	24,7	23,8
Droit	422	559	981	43,0	57,0	100,0	18,5	18,6	18,5
Action commerciale	81	104	185	43,8	56,2	100,0	3,5	3,5	3,5
Compétences sociales	209	646	855	24,4	75,6	100,0	9,2	21,4	16,1
Economie et gestion	185	229	414	44,7	55,3	100,0	8,1	7,6	7,8
Ensemble	2284	3012	5296	43,1	56,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des Salariés
Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des participants aux formations continues organisées par la Chambre
des Métiers par type de cours et par sexe en 2003**

C.2.2-110

Cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cours de management et d'intérêt général	195	187	382	51,0	49,0	100,0	17,0	30,1	21,6
Cours techniques	842	375	1217	69,2	30,8	100,0	73,5	60,3	68,9
Cours de langues	108	60	168	64,3	35,7	100,0	9,4	9,6	9,5
Total	1145	622	1767	64,8	35,2	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des Métiers
Champ : résidents et frontaliers

C.2.2-120

**Répartition des participants aux cours de formation continue organisés
par les Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de
cours et par sexe entre 2000 et 2009**

Année et type de cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2000									
Promotion sociale/cours du soir	456	231	687	66,4	33,6	100,0	19,7	33,8	22,9
Cours et examens CITP/CCM/CATP	495	161	656	75,5	24,5	100,0	21,4	23,6	21,9
Formation professionnelle continue	1365	291	1656	82,4	17,6	100,0	58,9	42,6	55,2
Total 2000	2316	683	2999	77,2	22,8	100,0	100,0	100,0	100,0
2006									
Promotion sociale/cours du soir	268	346	614	43,6	56,4	100,0	18,4	59,1	30,1
Cours et examens CITP/CCM/CATP	168	0	168	100,0	0	100,0	11,5	0,0	8,2
Formation professionnelle continue	1019	239	1258	81,0	19,0	100,0	70,1	40,9	61,7
Total 2006	1455	585	2040	71,3	28,7	100,0	100,0	100,0	100,0
2009									
Promotion sociale/cours du soir	282	356	638	44,2	55,8	100,0	9,9	38,6	17,0
Cours et examens CITP/CCM/CATP	151	0	151	10,0	0,0	100,0	5,3	0,0	4,0
Formation professionnelle continue	2407	567	2974	80,9	19,1	100,0	84,8	61,4	79,0
Total 2009	2840	923	3763	75,5	24,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CNFPC

Champ : résidents et frontaliers

C.2.2-130

**Répartition des participants aux cours de formation continue
de l'Institut National d'Administration Publique par carrière et par sexe en 2009**

Carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Carrière supérieure	639	302	941	67,9	32,1	100,0	9,6	7,9	9,0
Carrière moyenne	3791	1821	5612	67,6	32,4	100,0	57,2	47,6	53,7
Carrière inférieure	2230	1703	3903	57,1	43,6	100,0	33,6	44,5	37,3
Total	6630	3826	10456	63,4	36,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Institut National d'Administration Publique

Champ : résidents et frontaliers

**Répartition des participants aux cours de formation continue
de l'Institut National d'Administration Publique par type d'administration
et par sexe en 2009**

C.2.2-140

Type d'administration	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration Générale	5486	3312	8798	62,4	37,6	100,0	82,7	86,6	84,1
Magistrature	121	221	342	35,4	64,6	100,0	1,8	5,8	3,3
Force Publique	1023	293	1316	77,7	22,3	100,0	15,4	7,7	12,6
Total	6630	3826	10456	63,4	36,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Institut National d'Administration Publique

Champ : résidents et frontaliers

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.02. Niveau de formation

C.02.03. L'apprentissage

Répartition des apprenti-e-s de la Chambre de Commerce
au cours de l'année 2006/2007

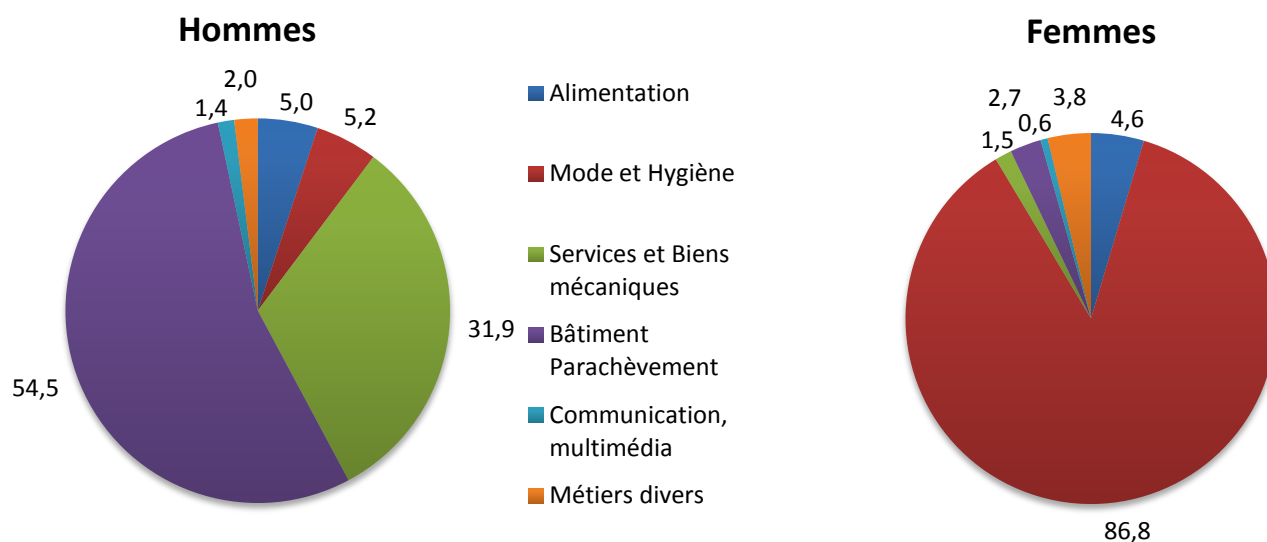
C.2.3-100

Type d'apprentissage	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CATP									
Industrie									
Brasseur - malteur	0	1	1	0,0	100,0	100,0	0,0	0,2	0,1
Mécanicien industriel et de maintenance	12	1	13	92,3	7,7	100,0	3,2	0,2	1,6
Mécanicien d'usinage	3	0	3	100,0	0,0	100,0	0,8	0,0	0,4
Mécanicien d'avions	7	0	7	100,0	0,0	100,0	1,8	0,0	0,8
Electronicien en énergie	10	0	10	100,0	0,0	100,0	2,6	0,0	1,2
Dessinateur du bâtiment	16	5	21	76,2	23,8	100,0	4,2	1,1	2,5
Informaticien qualité	22	0	22	100,0	0,0	100,0	5,8	0,0	2,6
Mécatronicien	31	0	31	100,0	0,0	100,0	8,2	0,0	3,7
Gestionnaire qualité en logistique	18	9	27	66,7	33,3	100,0	4,7	2,0	3,2
Commerce									
Vendeur	82	150	232	35,3	64,7	100,0	21,6	32,8	27,7
Agent de voyage	3	11	14	21,4	78,6	100,0	0,8	2,4	1,7
Décorateur-étalagiste	0	2	2	0,0	100,0	100,0	0,0	0,4	0,2
Décorateur-publicitaire	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,3	0,0	0,1
Employé administratif et commercial	88	139	227	38,8	61,2	100,0	23,2	30,3	27,1
Assistant en pharmacie	0	0	0				0,0	0,0	0,0
Auxiliaires de vie									
Auxiliaires de vie	5	63	68	7,4	92,6	100,0	1,3	13,8	8,1
Horeca									
Cuisinier	24	13	37	64,9	35,1	100,0	6,3	2,8	4,4
Serveur	6	9	15	40,0	60,0	100,0	1,6	2,0	1,8
CITP									
Commerce-Vente	26	41	67	38,8	61,2	100,0	6,8	9,0	8,0
Horeca									
Cuisinier	22	12	34	64,7	35,3	100,0	5,8	2,6	4,1
Serveur	4	2	6	66,7	33,3	100,0	1,1	0,4	0,7
Total CATP et CITP	380	458	838	45,3	54,7	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre de Commerce

C.2.3-110

**Répartition des apprenti-e-s inscrits à la Chambre des Métiers
par filières de formation et par sexe au cours de l'année 2008/2009**



Groupes de métiers	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Alimentation	59	22	81	72,8	27,2	100,0	5,0	4,6	4,9
Mode et Hygiène	61	415	476	12,8	87,2	100,0	5,2	86,8	28,9
Services et Biens mécaniques	373	7	380	98,2	1,8	100,0	31,9	1,5	23,1
Bâtiment Parachèvement	637	13	650	98,0	2,0	100,0	54,5	2,7	39,5
Communication, multimédia	16	3	19	84,2	15,8	100,0	1,4	0,6	1,2
Métiers divers	23	18	41	56,1	43,9	100,0	2,0	3,8	2,5
Total	1169	478	1647	71,0	29,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des Métiers

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.03. Partage des charges familiales

C.03.01. La situation familiale

C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale

C.3.1.1-100**Taux d'activité des 15-64 ans en fonction de l'âge,
de la situation matrimoniale et du sexe en 2009**

Situation matrimoniale	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Ensemble
Hommes						
Célibataires	35,0	88,7	96,4	86,2	50,4	64,4
Mariés	-	98,5	97,9	93,6	45,1	84,5
Veufs	-	-	-	-	31,4	51,8
Divorcés ou légalement séparés	-	-	93,4	90,8	58,9	82,9
Ensemble Hommes	35,1	93,0	96,9	91,7	46,0	76,2
Femmes						
Célibataires	28,8	89,3	91,6	86,1	49,2	57,1
Mariées	-	78,8	71,3	59,3	26,5	60,8
Veuves	-	-	-	58,1	26,4	40,5
Divorcées ou légalement séparées	-	88,8	90,6	87,1	48,9	80,0
Ensemble Femmes	30,7	83,7	76,4	65,3	30,5	60,6

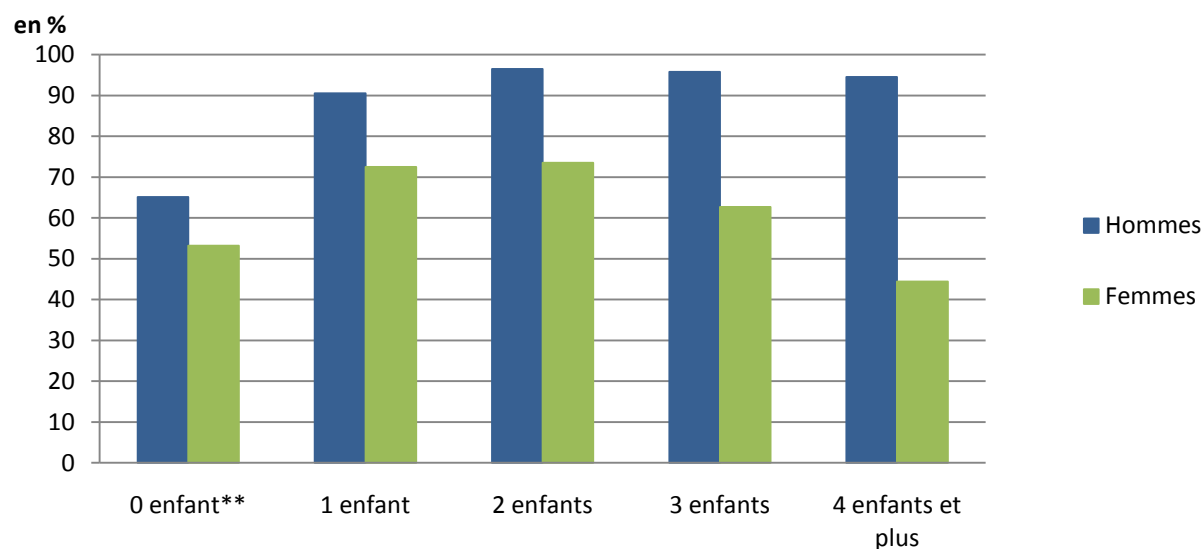
- : Effectifs insuffisants pour un résultat fiable.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidants

**Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge*
et du sexe en 2009**

C.3.1.1-110



Nombre d'enfants à charge	Hommes	Femmes
0 enfant**	65,1	53,2
1 enfant	90,5	72,5
2 enfants	96,5	73,5
3 enfants	95,8	62,7
4 enfants et plus	94,5	44,4

* Un enfant à charge est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).

** Soit il n'y a pas du tout d'enfant, soit il y a un ou plusieurs enfants non à charge.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidents

C.3.1.1-120**Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire* des 15-64 ans
en fonction du nombre d'enfants à charge en 2009**

Nombre d'enfants à charge	Hommes	Femmes
0 enfant	40h12mn	35h07mn
1 enfant	41h20mn	32h35mn
2 enfants	41h01mn	29h58mn
3 enfants et plus	41h53mn	26h58mn
Ensemble	40h45mn	32h47mn

* Exception faite des individus qui déclarent leurs horaires trop variables.

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec

Champ : résidents

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.03. Partage des charges familiales

C.03.01. La situation familiale

C.03.01.02. Les familles monoparentales

C.3.1.2-100

Répartition des ménages privés selon le type de ménage en 2001

Type de ménage	Nombre de ménages	Pourcentages en colonne
Ménages d'une famille	116818	67,9
Couples sans enfants	39455	22,9
<i>sans autres personnes</i>	36973	21,5
<i>avec autres personnes</i>	2482	1,4
Couples avec enfants	62889	36,6
<i>sans autres personnes</i>	56802	33,0
<i>avec autres personnes</i>	6087	3,5
Père avec enfant(s)	3223	1,9
<i>sans autres personnes</i>	2385	1,4
<i>avec autres personnes</i>	838	0,5
Mères avec enfant(s)	11251	6,5
<i>sans autres personnes</i>	9722	5,7
<i>avec autres personnes</i>	1529	0,9
Ménages non familiaux	55135	32,1
Ménages d'isolés	50384	29,3
<i>Homme</i>	22746	13,2
<i>Femme</i>	27638	16,1
Autres types de ménages	4751	2,8
Ensemble des ménages	171953	100,0

Source : Recensement de la Population – Statec

Champ : résidents

Répartition des mères seules et des mères en couple selon le niveau de formation et l'âge en 2009

C.3.1.2-110

Niveau de formation achevé	Mères seules		Mères en couple	
	15-40 ans	41-64 ans	15-40 ans	41-64 ans
Primaire ou inférieur	8,0	6,0	9,6	10,4
Secondaire 1er cycle	10,0	9,8	9,4	8,1
Secondaire 2 ^{ème} cycle	45,9	58,2	44,7	49,3
Post-secondaire non supérieur	3,2	2,1	2,3	2,5
Etudes supérieures <= DESS	31,1	22,2	32,6	26,4
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	1,9	1,7	1,5	3,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
 Champ : résidents

Nombre moyen d'enfants à charge des mères seules, des pères seuls et des mères en couple en 2009

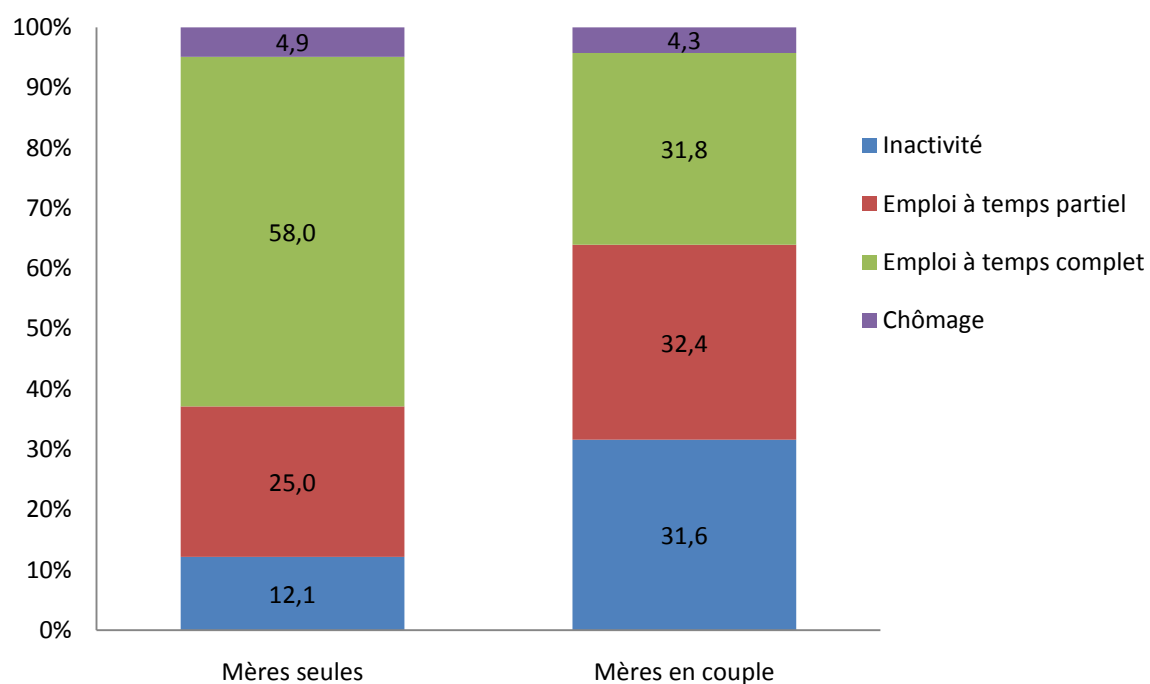
C.3.1.2-120

Situation familiale	Nombre moyen d'enfants à charge
Mères seules	1,48
- dont célibataires	1,28
- dont veuves	1,43
- dont divorcées	1,54
Pères seuls	1,48
Mères en couple	1,92

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
 Champ : résidents

C.3.1.2-130

Répartition des mères seules et des mères en couple de 20 à 55 ans selon le type d'activité principale en 2009



Activité principale	Mères seules 20-55 ans	Mères en couple 20-55 ans	Ensemble des mères 20-55 ans
Inactivité	12,1	31,6	28,9
Emploi à temps partiel	25,0	32,4	31,3
Emploi à temps complet	58,0	31,8	35,4
Chômage	4,9	4,3	4,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidants

Répartition des mères seules et des mères en couple selon le type d'activité principale et l'âge du plus jeune des enfants en 2009

C.3.1.2-140

Activité principale	Enfant 0-4 ans	Enfant 5-9 ans	Enfant 10-17 ans
Mères seules			
Inactivité	13,5	10,9	12,2
Activité à temps partiel	16,9	33,9	24,6
Activité à temps complet	59,1	51,3	60,2
Chômage	10,5	4,0	3,0
Ensemble des mères seules	100,0	100,0	100,0
Mères en couple			
Inactivité	28,5	26,8	37,0
Activité à temps partiel	28,5	37,3	34,0
Activité à temps complet	37,1	31,5	26,7
Chômage	6,0	4,3	2,3
Ensemble des mères en couple	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2009 – Statec
Champ : résidants

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

C.03. Partage des charges familiales

C.03.02. La garde des enfants

**Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés
par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2005 et 2008**

C.3.2-100

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés		Ensemble	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008
Mode de garde collectif ¹	31,1	49,3	35,8	29,5	33,6	36,3
Mode de garde individuel ²	26,6	17,7	26,6	33,1	26,6	27,8
Sphère privée ³	42,4	33,0	37,6	37,4	39,8	35,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3-EU-SILC-2005-2008-CEPS/INSTEAD-Statec

Champ : enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidants.

¹ crèche, foyer de jour, garderie² gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair...³ grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins

**Répartition des enfants de moins de 13 ans selon leur mode de garde
(y compris la garde par les parents) en 2005 et 2008**

C.3.2-101

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés		Ensemble	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008
Garde parentale uniquement	23,3	24,2	51,2	45,7	41,5	39,6
Modes de garde non parentale :						
Mode de garde collectif uniquement ¹	14,6	24,7	14,6	12,7	14,6	16,11
Mode de garde individuel uniquement ²	12,8	11,1	11,1	16,5	11,7	15,0
Sphère privée uniquement ³	25,1	20,1	17,8	17,0	20,3	17,9
Plusieurs modes de garde non parentale	24,2	19,9	5,3	8,0	11,9	11,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3-EU-SILC-2005-CEPS/INSTEAD-Statec

Champ : enfant âgé de moins de 13 ans vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidants.

¹ crèche, foyer de jour, garderie² gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair...³ grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins

C.3.2-110 Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde par nationalité en 2005 et 2008

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés						Enfants scolarisés					
	Luxembourgeois		Portugais		Autre nationalité		Luxembourgeois		Portugais		Autre nationalité	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
Mode de garde collectif ¹	34,2	38,1	15,6	47,8	49,5	66,9	26,4	17,0	39,5	48,4	62,1	54,9
Mode de garde individuel ²	21,1	11,5	42,6	30,3	13,8	12,7	21,8	31,5	39,7	38,3	27,8	34,2
Sphère privée ³	44,7	50,4	41,8	22,0	36,7	20,4	51,9	51,5	20,9	13,3	10,1	10,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3-EU-SILC-2005-2008-CEPS/INSTEAD-Statec

Champ : enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidants.

¹ crèche, foyer de jour, garderie² gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair...³ grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins
C.3.2-111
Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde par quintile de niveau de vie en 2005 et 2008

Mode de garde principal	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
Enfants non scolarisés										
Mode de garde collectif ¹	17,1	38,2	22,6	49,4	24,1	72,1	46,0	34,8	40,8	53,8
Mode de garde individuel ²	34,1	31,8	34,4	17,9	28,2	11,1	4,7	23,7	30,9	5,0
Sphère privée ³	48,8	30,0	43,1	32,7	47,7	16,8	49,3	41,5	28,3	41,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Enfants scolarisés										
Mode de garde collectif ¹	58,9	55,6	49,3	30,9	34,7	23,9	7,1	17,5	35,8	29,2
Mode de garde individuel ²	26,7	33,6	40,0	28,9	21,8	10,2	13,8	42,7	26,6	44,2
Sphère privée ³	14,5	10,8	10,7	40,2	43,5	65,9	79,1	39,8	37,6	26,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3-EU-SILC-2008-CEPS/INSTEAD-Statec

Champ : enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidants.

Note : les enfants sont ici répartis en cinq quintiles de niveau de vie. Pour ce faire, ils ont été classés par ordre croissant de niveau de vie, puis répartis en cinq classes égales : la première classe correspond donc aux 20% d'enfants ayant le niveau de vie le plus faible, et la dernière classe aux 20% d'enfants ayant le niveau de vie le plus élevé.

¹ crèche, foyer de jour, garderie² gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair...³ grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins

Durée hebdomadaire de garde des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2005 et 2008

C.3.2-112

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés		Ensemble	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008
Mode de garde collectif ¹	30 h 24	32 h 28	13 h 31	15 h 11	20 h 37	23 h 17
Mode de garde individuel ²	25 h 50	31 h 18	11 h 56	12 h 31	18 h 16	16 h 38
Sphère privée ³	19 h 50	23 h 22	10 h 20	8 h 50	14 h 57	13 h 26
Ensemble	24 h 43	29 h 16	11 h 53	11 h 55	17 h 44	17 h 54

Source : PSELL3-EU-SILC-2005-2008-CEPS/INSTEAD-Statec

Champ : enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidents.

¹ crèche, foyer de jour, garderie² gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair...³ grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins
Structures d'accueil de jour pour enfants ayant l'agrément du Ministère de la Famille et de l'Intégration au 31 décembre 2008

C.3.2-120

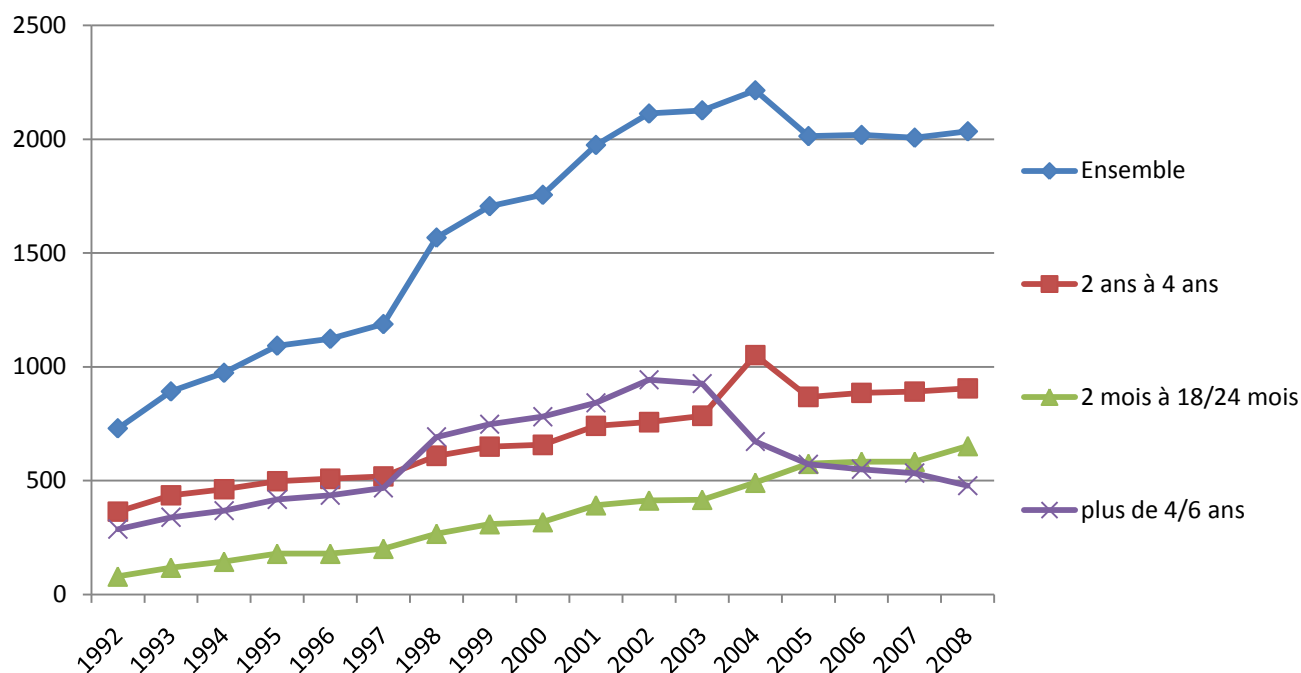
Type de structure	Structures conventionnées		Structures non conventionnées		Ensemble des structures	
	Structures	Places	Structures	Places	Structures	Places
Structures d'accueil agréées accessibles au public dont :						
Crèche (0 à 4 ans)	27	780	65	1601	92	2381
Foyer de jour pour enfants (4 à 12 ans)	0	0	4	102	4	102
Structures combinées (crèche + Foyer de jour) (0-8 ans)	22	1168	16	530	38	1698
Garderies	6	126	11	124	17	250
Benjamin clubs (convention M.E.N.F.P.)	13	156			13	156
Ensemble structures accessibles au public	68	2230	96	2357	164	4587
Structures d'accueil d'entreprises agréées dont :						
Réservées au personnel des institutions européennes	0	0	2	715	2	715
Réservées au personnel d'une institution hospitalière	0	0	4	112	4	112
Réservées au personnel d'une entreprise	0	0	5	186	5	186
Ensemble structures d'entreprise	0	0	11	1013	11	1013
Ensemble structures d'accueil	68	2230	107	3370	175	5600

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

M.E.N.F.P. : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

C.3.2-130

Evolution du nombre de places offertes dans les structures d'accueil conventionnées selon l'âge des enfants entre 1992 et 2008



Année	2 mois à 18/24 mois	2 ans à 4 ans	plus de 4/6 ans	Ensemble
1992	79	364	287	730
1993	118	435	339	892
1994	144	462	368	974
1995	179	497	417	1093
1996	179	508	436	1123
1997	201	518	468	1188
1998	267	609	692	1568
1999	309	649	748	1706
2000	318	657	781	1756
2001	392	741	842	1975
2002	413	757	943	2113
2003	416	785	926	2127
2004	491	1052	672	2215
2005*	574	868	572	2014
2006	583	886	550	2019
2007	583	891	533	2007
2008	652	905	478	2035

* : A partir de 2005, un nouveau concept de « maisons relais pour enfants » a été créé. Une partie des places comptabilisées dans ce tableau en tant que foyer de jour sont désormais recensées dans ce nouveau type de structure (cf. tableau C.3.2.170).

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

**Evolution de la répartition des enfants inscrits dans les structures conventionnées
selon leur durée de placement entre 1998 et 2008**

C.3.2-140

Type d'inscription	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Plein-temps	71,4	75,0	75,7	75,3	75,5	75,1	75,5	76,2	75,2	75,9	74,8
Mi-temps	20,5	20,2	18,4	20,3	20,1	18,5	18,0	17,6	18,1	17,2	18,7
<5 demi-journées par semaine	8,1	4,8	5,9	4,4	4,4	6,4	6,5	6,2	6,7	6,9	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

**Prix de référence estimé et prix réel (en euros) après décompte par place
conventionnée entre 1993 et 2009**

C.3.2-150

Année	Prix de référence estimé	Prix réel après décompte
1993	839	859
1994	850	872
1995	910	913
1996	910	925
1997	945	972
1998	954	884
1999	954	877
2000	892	897
2001	912	991
2002	982	1062
2003	1058	1070
2004	1100	1127
2005	1100	1160
2006	1180	1250
2007	1225	1286
2008	1306	1311
2009	1346	

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

C.3.2-160

**Nombre de demandes de places en structures d'accueil non satisfaites
selon le canton de résidence et l'âge des enfants au 1^{er} novembre 2008**

Canton	Plein-temps		Mi-temps		Total
	0-2 ans	2-4 ans	0-2 ans	2-4 ans	
Capellen	20	2	20	3	45
Clervaux	6	0	5	1	12
Diekirch	10	5	0	1	16
Echternach	15	13	10	11	49
Esch/Alzette	230	94	82	26	432
Grevenmacher	17	7	5	0	29
Luxembourg	138	33	47	10	228
Mersch	42	20	5	2	69
Rédange	6	3	3	0	12
Remich	18	6	9	0	33
Vianden	6	0	1	2	9
Wiltz	3	2	3	2	10
Total	511	185	190	58	944

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration
Champ : résidents et frontaliers

C.3.2-161

**Evolution du nombre de demandes de places en structures d'accueil non satisfaites
selon le canton de résidence et l'âge des enfants entre 1996 et 2008**

Canton	1996	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Capellen	98	63	90	106	80	100	107	95	67	77	45
Clervaux	17	14	22	10	18	28	25	30	29	16	12
Diekirch	37	38	30	23	36	24	54	12	21	17	16
Echternach	41	27	56	76	78	77	80	60	41	45	49
Esch/Alzette	212	303	390	388	512	533	531	448	409	384	432
Grevenmacher	49	56	63	109	61	64	54	100	65	33	29
Luxembourg	282	314	418	456	415	436	404	361	449	224	228
Mersch	48	41	65	38	88	94	83	70	80	73	69
Rédange	29	32	27	14	25	5	14	22	8	9	12
Remich	23	33	34	47	58	34	43	41	41	48	33
Vianden	9	7	15	17	15	9	10	9	6	10	9
Wiltz	17	13	9	20	30	30	18	14	12	6	10
Total	862	941	1219	1304	1416	1434	1423	1262	1228	942	944

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration
Champ : résidents et frontaliers

Evolution du nombre de places en Maisons Relais pour Enfants selon que les enfants sont ou non scolarisés entre 2005 et 2009***C.3.2-170**

Année	Enfants non scolarisés	Enfants scolarisés	Ensemble
2005	64	7936	8000
2006	218	10029	10247
2007	326	11425	11751
2008	933	13538	14471
2009*	1538	16666	18204

* au 31 décembre de chaque année sauf pour 2009 (au 15 décembre)
 Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

Nombre de places pour enfants de moins de 12 ans selon le type de structure d'accueil et la région au 31 décembre 2009**C.3.2-190**

Régions	Maisons Relais pour Enfants	Garderies, foyers de jour et crèches classiques*	Assistants parentaux	Ensemble
Centre	7405	2727	407	10539
Sud	5322	1435	714	7471
Est	2820	374	159	3353
Nord	2934	345	326	3605
Ensemble des régions	18481	4881	1606	24968

* conventionnées ou non conventionnées
 Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

Evolution du nombre d'assistants parentaux agréés et du nombre d'enfants pouvant être accueillis entre 2003 et 2009**C.3.2-200**

Année	Nombre d'assistants parentaux	Nombre d'enfants
2003	18	90
2004	38	181
2005	51	247
2006	73	347
2007	101	437
2008	298	1296
2009	368	1606

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

NOTES METHODOLOGIQUES

Les données sur le Revenu Minimum Garanti (RMG) et les mesures d'insertion du Service National d'Action Sociale (SNAS)

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, un Revenu Minimum Garanti (RMG) a été institué qui confère, dans les conditions fixées par la loi, des moyens d'existence suffisants ainsi que des mesures d'insertion professionnelles et sociales.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le RMG mensuel net est fixé à :

- 1228,63 euros pour une personne seule ou la première personne de la communauté domestique (sont présumées faire partie d'une communauté domestique toutes les personnes qui vivent dans le cadre d'un foyer commun, dont il faut admettre qu'elles disposent d'un budget commun et qui ne peuvent fournir les preuves matérielles qu'elles résident ailleurs) ;

- 1842,95 euros pour une communauté domestique composée de deux adultes.

Pour chaque adulte supplémentaire, le montant de base est augmenté de 351,50 euros.

Pour chaque enfant ayant droit à des allocations familiales qui vit dans la communauté domestique, le montant de base est majoré de 111,72 euros.

Au cas où la communauté domestique doit s'acquitter d'un loyer pour le logement occupé, la limite du revenu minimum mensuel est majorée de la différence entre le loyer effectivement versé et un montant correspondant à 10% de la limite du RMG auquel le ménage aurait droit, sans que cette majoration puisse dépasser le montant de 123,95 €.

Les personnes bénéficiaires du RMG sont tenues de participer à des activités d'insertion professionnelle :

- mesures de formation,
- préparation et recherche d'emploi assistée,
- affectations temporaires indemnisées,
- stages en entreprises.

Le nombre de personnes dispensées des activités d'insertion professionnelle est moins important que celui des personnes dispensées d'inscription à l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi ne signifie pas que la personne soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

La baisse du nombre de ménages touchant uniquement l'indemnité d'insertion est la conséquence de l'augmentation de la tranche immunisable des revenus professionnels pour le calcul du RMG.

Depuis 2007, le changement du découpage des statistiques selon l'origine des versements entraîne une rupture de série.

Les données sur le congé parental de la Caisse Nationale de Prestations Familiales (CNPF)

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'Action National 1998 en faveur de l'emploi a introduit la loi portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. La loi du 22 décembre 2006 y a apporté certaines modifications. Elle accorde, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1778,31 euros/mois et 889,15 euros/mois par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).

Pour plus de détails sur le congé parental : voir l'encadré D.01.01.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.01. Cadre légal

D.01.01. Le congé parental

Le congé parental

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'Action National 1998 (PAN) en faveur de l'emploi a introduit la loi portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. La loi du 22 décembre 2006 y a apporté certaines modifications.

La loi du 12 février 1999 a pour objet d'accorder, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1778,31 euros/mois et 889,15 euros/mois par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).

Le droit au congé parental est un droit individuel de tout parent salarié, non-salarié ou fonctionnaire.

Pour les parents salariés, le contrat de travail est suspendu pendant la période du congé parental mais retrouvera sa vigueur de plein droit au terme du congé parental. Pendant cette même période, les droits sociaux (assurance maladie, assurance pension via baby-years) sont maintenus, ainsi que les autres droits liés à l'ancienneté et autres avantages que le/la salarié-e avait acquis au début de son congé. Pendant le congé parental, le/la salarié-e est protégé-e, au même titre que la femme enceinte ou ayant accouché, par une interdiction légale de licenciement.

Le congé parental doit être pris en entier et en une seule fois. Sous peine de perdre son congé, un des parents doit prendre son congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil. Ce congé est un droit et l'employeur ne peut pas le refuser si les conditions légales sont remplies.

L'autre parent peut prendre son congé parental jusqu'à l'âge de 5 ans accomplis de l'enfant.

Comme les deux parents ne peuvent pas prendre en même temps le congé parental à plein temps, alors que c'est le cas pour le congé à temps partiel, si les deux parents demandent tous les deux le congé parental, la priorité sera accordée à la mère.

Pour le deuxième congé, l'employeur peut, sous certaines conditions strictement délimitées dans la loi, reporter le congé parental au maximum de 2 mois et, pour les entreprises de moins de 15 salarié-e-s, jusqu'à 6 mois. Un deuxième report n'est plus possible et le congé parental doit obligatoirement être accordé à l'échéance du report.

Les parents élevant seuls leur(s) enfant(s) peuvent prendre leur congé parental jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 5 ans.

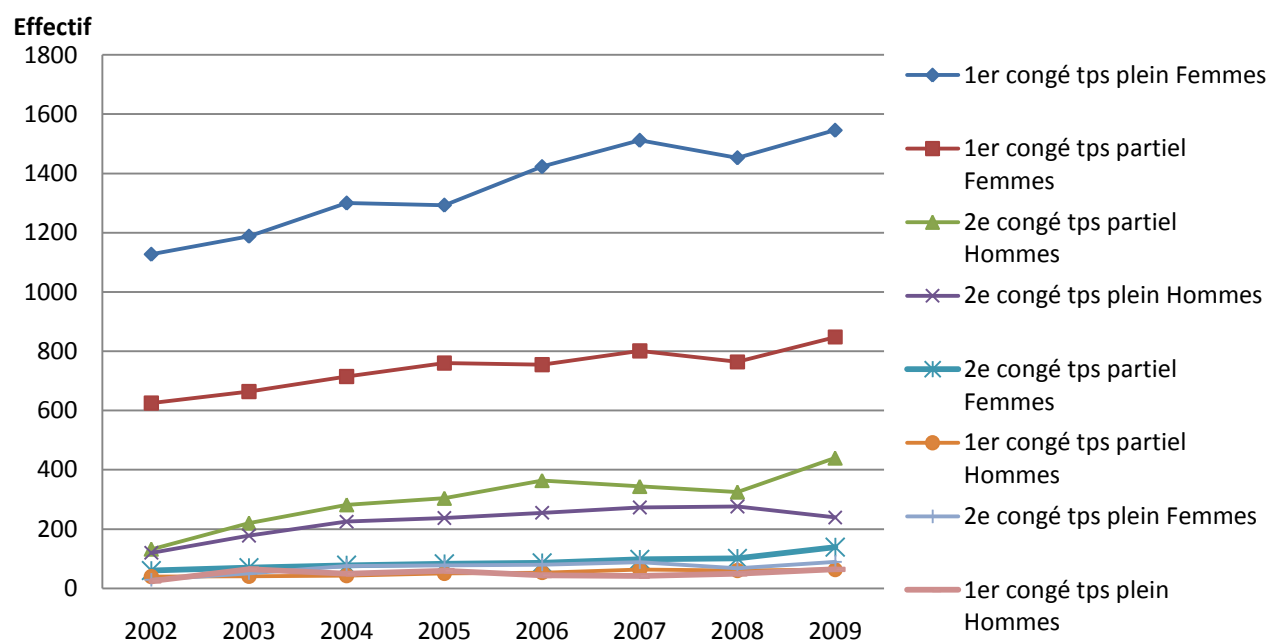
Ces mesures permettent aux entreprises d'engager un remplaçant pendant l'absence due au congé de maternité et au congé parental. L'Etat accompagne financièrement l'engagement de demandeurs et demandeuses d'emploi en remplacement d'un congé parental, consécutif ou non à un congé de maternité.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 décembre 2006, certaines modifications ont été apportées à la loi sur le congé parental concernant :

- la condition d'occupation et de l'affiliation continue,
- les conditions d'octroi du 2^{ème} congé parental,
- les délais de préavis pour la demande de congé parental :
 - fixation d'un délai pour la demande de congé parental consécutif au congé de maternité,
 - allongement du délai pour la demande de congé parental non consécutif au congé de maternité

- la possibilité de report du congé parental pour les personnes sous contrat d'apprentissage,
- la définition de la durée de travail de référence en ce qui concerne le droit au congé parental,
- la durée de travail autorisée pendant le congé parental à temps partiel,
- les conditions dans lesquelles il peut être mis fin au contrat de travail suite au congé parental et de la procédure y afférente,
- le refus du congé parental par l'employeur,
- le sort du contrat de travail pendant le congé parental :
 - protection contre le licenciement expressément étendue au salarié en congé parental à temps partiel,
 - garantie de réinsertion et maintien du lien avec l'entreprise pendant le congé parental,
- le report du congé parental en cas d'interruption par un nouveau congé de maternité ou d'accueil,
- la prise en compte de l'indemnité du congé parental dans le calcul du RMG,
- la cessation du congé parental en cas de décès de l'enfant ou d'échec de la procédure d'adoption,
- la restitution intégrale des mensualités déjà perçues érigée comme sanction de certaines violations,
- l'indemnité de congé parental, devenant saisissable pour couvrir certaines dépenses effectuées dans l'intérêt de la famille,
- les règles relatives au contrat de travail à durée déterminé conclu pour pourvoir au remplacement d'un salarié en congé parental,
- l'introduction de 2 nouveaux congés parentaux non indemnisés.

D.1.1-100

Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 1^{er} janvier de l'année en fonction du type de congé et par sexe entre 2002 et 2009

**Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 1^{er} janvier de l'année
en fonction du type de congé et par sexe entre 2002 et 2009**

D.1.1-100

Année et type de congé	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1^{er} congé parental à temps plein						
2002	25	1127	1152	2,2	97,8	100,0
2003	65	1188	1253	5,2	94,8	100,0
2004	49	1300	1349	3,6	96,4	100,0
2005	59	1293	1352	4,4	95,6	100,0
2006	44	1423	1467	3,0	97,0	100,0
2007	42	1512	1554	2,7	97,3	100,0
2008	49	1453	1502	3,3	96,7	100,0
2009	64	1546	1610	4,0	96,0	100,0
2010	55	1582	1637	3,4	96,6	100,0
1^{er} congé parental à temps partiel						
2002	40	625	665	6,0	94,0	100,0
2003	41	664	705	5,8	94,2	100,0
2004	43	715	758	5,7	94,3	100,0
2005	50	760	810	6,2	93,8	100,0
2006	53	755	808	6,6	93,4	100,0
2007	63	801	864	7,3	92,7	100,0
2008	60	764	824	7,3	92,7	100,0
2009	63	848	911	6,9	93,1	100,0
2010	62	988	1050	5,9	94,1	100,0
2^{ème} congé parental à temps plein						
2002	120	29	149	80,5	19,5	100,0
2003	178	51	229	77,7	22,3	100,0
2004	225	75	300	75,0	25,0	100,0
2005	237	78	315	75,2	24,8	100,0
2006	255	80	335	76,1	23,9	100,0
2007	273	88	361	75,6	24,4	100,0
2008	276	68	344	80,2	19,8	100,0
2009	239	89	328	72,9	27,1	100,0
2010	301	93	394	76,4	23,6	100,0
2^{ème} congé parental à temps partiel						
2002	132	60	192	68,8	31,3	100,0
2003	220	70	290	75,9	24,1	100,0
2004	282	78	360	78,3	21,7	100,0
2005	304	83	387	78,6	21,4	100,0
2006	364	86	450	80,9	19,1	100,0
2007	344	98	442	77,8	22,2	100,0
2008	325	101	426	76,3	23,7	100,0
2009	440	139	579	76,0	24,0	100,0
2010	491	141	632	77,7	22,3	100,0
Ensemble des congés						
2002	317	1841	2158	14,7	85,3	100,0
2003	504	1973	2477	20,3	79,7	100,0
2004	599	2168	2767	21,6	78,4	100,0
2005	650	2214	2864	22,7	77,3	100,0
2006	716	2344	3060	23,4	76,6	100,0
2007	722	2499	3221	22,4	77,6	100,0
2008	710	2386	3096	22,9	77,1	100,0
2009	806	2622	3428	23,5	76,5	100,0
2010	909	2804	3713	24,5	75,5	100,0

(Hors monoparentaux)

Source : Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ : résidents et frontaliers

D.1.1-110

Répartition des indemnités pour congé parental par type de congé
et par sexe au 1^{er} janvier 2010

Type de congé	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Premier congé									
- Plein-temps	55	1582	1637	3,4	96,6	100,0	47,0	61,6	60,9
- Mi-temps	62	988	1050	5,9	94,1	100,0	53,0	38,4	39,1
Ensemble premier congé	117	2570	2687	4,4	95,6	100,0	100,0	100,0	100,0
Deuxième congé									
- Plein-temps	301	93	394	76,4	23,6	100,0	38,0	39,7	38,4
- Mi-temps	491	141	632	77,7	22,3	100,0	62,0	60,3	61,6
Ensemble deuxième congé	792	234	1026	77,2	22,8	100,0	100,0	100,0	100,0
Congé monoparental									
- Plein-temps	0	95	95	0,0	100,0	100,0	0,0	57,9	56,9
- Mi-temps	3	69	72	4,2	95,8	100,0	100,0	42,1	43,1
Ensemble congé monoparental	3	164	167	1,8	98,2	100,0	100,0	100,0	100,0
Tous congés									
- Plein-temps	356	1770	2126	16,7	83,3	100,0	39,0	59,6	54,8
- Mi-temps	556	1198	1754	31,7	68,3	100,0	61,0	40,4	45,2
Ensemble des congés	912	2968	3880	23,5	76,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Caisse Nationale des Prestations Familiales
Champ : résidents et frontaliers

D.1.1-120

Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le type de congé
et le lieu de résidence au 1^{er} janvier 2010

Pays de résidence	Temps plein	Temps partiel	Ensemble
Luxembourg	53,5	62,0	57,3
France	24,5	17,6	21,3
Belgique	12,6	13,7	13,1
Allemagne	9,5	6,8	8,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Caisse Nationale des Prestations Familiales
Champ : résidents et frontaliers

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.01. Cadre légal

D.01.02. Le congé pour raisons familiales

Le congé pour raisons familiales

En même temps que le congé parental, la loi du 12 février 1999 a introduit un congé pour raisons familiales.

Peut prétendre au congé pour raisons familiales, l'assuré ayant à charge un enfant, âgé de moins de 15 ans accomplis, nécessitant en cas de maladie grave, d'accident ou d'autre raison impérieuse de santé la présence de l'un de ses parents. Est considéré comme enfant à charge, l'enfant pour lequel les allocations familiales sont accordées. La durée du congé pour raisons familiales ne peut pas dépasser deux jours par enfant et par an.

La durée du congé pour raisons familiales peut être prorogée, sur avis conforme du contrôle médical de la sécurité sociale, pour les enfants atteints d'une maladie ou d'une déficience d'une gravité exceptionnelle. Sont définies comme telles les affections cancéreuses en phase évolutive, les pathologies entraînant une hospitalisation en secteur aigu d'une durée dépassant deux semaines consécutives.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.01. Cadre légal

D.01.03. La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue

Extrait de lifelong-learning.lu

L'éducation et la formation tout au long de la vie recouvrent toute « activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les capacités, les compétences et /ou qualifications, dans une perspective personnelle, sociale et /ou professionnelle. » –
Source : Cedefop, 2003

A l'heure actuelle, on distingue plusieurs catégories d'acteurs œuvrant sur l'échiquier de la formation professionnelle continue au Luxembourg :

- Les initiateurs et promoteurs, c'est-à-dire l'Etat, les Partenaires sociaux et l'INFPC.
- Les organismes, tels que les services et administrations de l'Etat (MENFP, SFA, CLL, SFP, CNFPC, ADEM, INAP, Université du Luxembourg), les communes, les organes de formation des chambres professionnelles (LSC, LLLC, Centre de qualification de la Chambre des métiers, Cefos), les organismes sectoriels (IFBL, IFSB, ILFMC, CFPC Dr Robert Widong), les centres de recherches (CRP-HT, CRP-GL, CRP-Santé, CEPS/INSTEAD), les autres organes de formation (OLAP, EST, IFES, IFS), les offreurs de formation privés, et les entreprises.
- Les publics, tels que les salarié-e-s du secteur privé, les agents de la fonction publique, les non-salarié-e-s (travailleurs indépendants, professions libérales), les demandeurs d'emploi et les personnes privées.

Depuis l'instauration de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue, l'entreprise constitue le lieu privilégié et institutionnalisé d'**accès collectif** à la formation professionnelle continue et de la mise en œuvre de celle-ci. Le plan de formation est devenu l'outil de management incontournable matérialisant la politique de formation de l'entreprise. Les salarié-e-s sont ainsi impliqués collectivement dans le développement économique et social de l'entreprise.

Du **point de vue individuel**, le/la salarié-e doit savoir qu'il est désormais confronté à l'impérieuse nécessité de prendre en main son destin professionnel. Sa réussite professionnelle, voire privée, est en grande partie conditionnée par l'investissement qu'il va consentir à son développement personnel.

La législation a créé un cadre légal favorisant, à la fois, l'accès collectif et l'accès individuel à la formation professionnelle continue. Celui-ci est possible notamment par les mesures actuelles suivantes *en faveur de l'emploi* :

- **l'aménagement personnel du temps de travail** pour suivre temporairement des formations,
- le **congé sans solde pour formation** pour s'investir dans une action de formation,
- le **congé individuel de formation** pour suivre des formations à titre individuel en conservant son salaire,
- le **congé jeunesse** pour permettre aux responsables d'activités pour jeunes de participer à des formations en conservant leur salaire,
- la **validation des acquis** pour les études universitaires, les formations relatives aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur, les certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique (EST), les brevets de niveau supérieur à l'EST et le brevet de maîtrise,
- le **congé linguistique** pour apprendre le luxembourgeois,
- les autres mesures, comme la déductibilité fiscale.

La loi du 24 octobre 2007 portant création d'un **congé individuel de formation** permet à tout salarié-e ou travailleur indépendant ou exerçant une profession libérale, de bénéficier de 80 jours de congé formation pour participer à des cours, se préparer et participer à des examens, rédiger des mémoires, ou accomplir tout autre travail en relation avec une formation éligible. Sont éligibles les formations offertes soit au Luxembourg, soit à l'étranger par : les chambres professionnelles, les associations privées agréées par le Ministère de l'Education Nationale et les institutions bénéficiant du statut d'école publique ou privée reconnu par les autorités publiques.

La loi du 17 février 2009 introduit un **congé linguistique** et modifie le code du travail pour apprendre ou perfectionner ses connaissances du luxembourgeois. La durée du congé linguistique ne peut pas dépasser 200 heures.

Le règlement grand-ducal du 30 mars 2006 portant déclaration d'obligation générale d'un accord en matière de dialogue social interprofessionnel relatif à l'accès individuel à la formation professionnelle continue a institué un **congé sans solde** pour formation permettant au bénéficiaire de se défaire temporairement de ses engagements professionnels afin de pouvoir suivre une formation professionnelle. La durée cumulée des congés sans solde par salarié est fixée à deux années par employeur au maximum.

Un **aménagement personnel du temps de travail** dans le cadre d'un règlement d'horaire mobile est également envisageable dans le respect des besoins de service et des désirs justifiés des autres salarié-e-s.

Des mesures *en faveur de l'entreprise* concernent le cofinancement de la formation en entreprise et des subsides pour cours de langue luxembourgeoise.

Source : www.lifelong-learning.lu

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.01. Cadre légal

D.01.04. Les actions positives dans les entreprises
du secteur privé

Les actions positives dans les entreprises du secteur privé

Pour supprimer les inégalités de fait entre les femmes et les hommes sur le lieu du travail, il est indispensable de prendre des mesures concrètes au sein des entreprises et à tous les niveaux. Les actions positives constituent un ensemble de mesures en faveur de l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes dans les entreprises.

Les actions positives se placent dans une démarche spécifique du gouvernement, suivie par une société de consultance externe et supervisée par le Ministère de l'Egalité des chances. Cette approche prévoit les étapes suivantes :

1. La phase d'analyse pendant laquelle les informations recueillies sur les activités des entreprises, sa gestion du personnel et ses actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes sont analysées scientifiquement.
2. La phase d'élaboration d'un projet de plan d'actions positives auquel contribuent l'entreprise et le Ministère réunis dans un groupe de travail. Le plan est soumis à l'avis du Comité des Actions positives avant que la Ministre décide d'accorder à l'entreprise un agrément ministériel renouvelable après 2 ans pour la mise en œuvre de mesures en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.
3. La phase de mise en œuvre de l'action positive proprement dite se fait en étroite collaboration entre le Ministère et l'entreprise.

L'action positive sera évaluée afin d'en assurer la durabilité dans l'entreprise et la transférabilité de l'action à d'autres entreprises.

Les actions positives constituent une des mesures du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes adopté le 17 février 2006. Le 15 janvier 2010, le Conseil de Gouvernement a adopté le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes 2009-2014, qui reconduit ce plan pour la nouvelle période législative, à savoir, les années 2009 à 2014. Ce plan sera suivi scientifiquement et évalué pour la fin de l'année 2013.

Les actions positives sont également inscrites comme mesure en faveur de l'emploi dans le Plan d'Innovation et de Plein emploi (processus de Lisbonne).

Prix de l'égalité des femmes et des hommes en entreprise

Le Prix de l'égalité des femmes et des hommes en entreprise est accordé à la meilleure action positive de l'année et pour une année seulement. La sélection des entreprises candidates est faite par le Comité des Actions positives sous la présidence du Ministère de l'Egalité des chances. Une proposition d'entreprise lauréate est soumise pour décision à la Ministre.

Depuis 2009, le Ministère de l'Egalité des Chances a mis à disposition des entreprises, sur son site Internet, en collaboration avec le Statec, un instrument d'évaluation de l'égalité salariale qui permet d'analyser si une entreprise garantit ou non l'égalité de salaire entre femmes et hommes, c'est-à-dire un salaire égal pour un travail égal ou de même valeur.

Cadre légal des Actions positives

Extrait du livre II Réglementation et conditions de travail du Code du travail
Chapitre III - Actions positives

Section 1. Définition et champ d'application

Art. L. 243-1.

(1) On entend par actions positives, des mesures concrètes prévoyant des avantages spécifiques destinés à faciliter l'exercice d'une activité professionnelle par le sexe sous-représenté ou à prévenir ou compenser des désavantages dans la carrière professionnelle.

Les mesures visées au sens du présent chapitre sont :

1. la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du travail ;
2. les mesures concrètes en matière de recrutement se situant avant ou/et après l'embauche ;
3. les actions de formation spéciales ;
4. les mesures relatives à des changements de métier ;
5. les actions de promotion ;
6. les actions favorisant l'accès du sexe sous-représenté aux postes de responsabilité et de décision ;
7. les mesures tendant à une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle.

(2) Les actions positives doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet d'entreprise tel que prévu à la section 2 ci-après.

(3) Par entreprise, on entend tout organisme légalement établi et exerçant la plus grande partie de son activité sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. L. 243-2.

Le présent chapitre vise les actions positives dans le secteur privé de l'économie quelle que soit l'activité professionnelle concernée, mais ne s'applique pas au secteur public.

Section 2. Modalités et critères d'éligibilité

Art. L. 243-3.

(1) Les projets d'actions positives peuvent concerner soit une ou plusieurs entreprises, soit un secteur ou une branche économique.

(2) Au cas où les actions positives sont prévues par une convention collective, celle-ci fixe le cadre général, conformément aux dispositions du présent chapitre. Un plan ou projet d'entreprise peut, dans ce cas, préciser les conditions et modalités pratiques applicables dans un cas déterminé.

(3) Avant leur mise en œuvre, les projets d'actions positives visés sont soumis pour avis au/à la délégué-e à l'égalité et au comité mixte de l'entreprise concernée.

A défaut de délégation du personnel, les projets d'actions sont soumis à l'avis d'un comité dont la composition est fixée par règlement grand-ducal.

Art. L. 243-4.

(1) Les projets d'actions positives visés au présent chapitre doivent préalablement à leur mise en œuvre, obtenir, sur demande écrite, l'approbation du ministre ayant dans ses attributions les Actions positives, qui y statue après avoir entendu en son avis le comité prévu à l'article 243-3, paragraphe (3), dernier alinéa.

(2) En vue de l'obtention de l'agrément ministériel, les critères et les données suivants sont à remplir, respectivement à fournir au ministre :

1. la preuve du caractère innovateur des mesures et actions proposées ;
2. l'analyse succincte de la situation actuelle du sexe sous-représenté dans l'entreprise ;
3. la description des objectifs tous mesurables et réalisables, visés par le projet ;
4. la durée du projet ;
5. la portée du projet ;
6. l'effet multiplicateur du projet ;
7. l'originalité du projet ;
8. les conditions de financement du projet ;
9. les modalités de règlement de conflits éventuels.

Les modalités de la mise en œuvre de ces critères font l'objet d'un règlement grand-ducal.

(3) Les entreprises dont les projets ont été approuvés signent une convention de réalisation du projet avec le ministre ayant dans ses attributions les Actions positives.

Section 3. Financement

Art. L. 243-5.

(1) La contribution de l'Etat se fait sous forme de subvention. Cette subvention varie en fonction du coût total des actions positives de l'entreprise et réalisées au cours de l'exercice d'exploitation.

(2) Le montant de la contribution de l'Etat par projet, les critères d'octroi et de restitution de cette contribution sont inscrits annuellement dans la loi budgétaire. Un règlement grand-ducal peut préciser les modalités d'exécution de la contribution de l'Etat.

Pour des informations supplémentaires sur les actions positives, veuillez consulter le site : www.mega.public.lu.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.01. Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens

Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens

Plusieurs associations œuvrent en faveur de l'insertion ou de la réinsertion des femmes. Voici la présentation de quelques-unes d'entre elles financées en partie par des programmes européens.

L'association «Femmes en Détresse a.s.b.l.»

«Femmes en Détresse a.s.b.l.» a été fondée en 1979. Dans son article 2, l'association est définie ainsi : «L'association a pour objet la création, le développement et la gestion des maisons pour femmes en détresse dans le but d'offrir aux femmes et à leurs enfants une protection efficace contre la violence de l'homme. Elle doit contribuer à améliorer la condition de vie des femmes, notamment en les aidant à s'intégrer à la vie économique et sociale et en leur garantissant une aide psychologique, juridique et sociale dans la mesure du possible».

L'une des actions de l'a.s.b.l. « Femmes en Détresse » est le NAXI, un centre d'insertion professionnelle par la formation pour femmes majeures à la recherche d'un emploi inscrites à l'Administration de l'Emploi. L'objectif principal du projet consiste dans la (ré)insertion directe et de façon durable des femmes sur le marché de l'emploi régulier par une optimisation du profil professionnel et des chances d'embauche du public-cible.

Le NAXI s'adresse à toutes les femmes ayant interrompu leur carrière professionnelle (raison privée ou familiale) et/ou désirant actualiser leur formation scolaire et/ou professionnelle et n'ayant pas de projet professionnel précis.

Les formations proposées par le NAXI sont les suivantes :

- assistance aux personnes ;
- le projet professionnel ;
- le service client et vente ;
- les clés de la réussite ;
- l'atelier lavage et repassage

L'association «Cid-Femmes a.s.b.l.»

L'objectif du Centre d'information et de documentation des femmes « Thers Bodé » (Cid-femmes) est de sensibiliser l'opinion publique aux injustices persistantes à l'égard des femmes et des filles et de lutter contre les discriminations basées sur le sexe. L'association s'investit pour la promotion du travail culturel et scientifique des femmes.

Cette association est l'initiatrice, depuis 2002, du « Girls' Day » (GD) qui vise à promouvoir la diversification des choix professionnels chez les filles et jeunes femmes fréquentant l'enseignement post primaire. Ainsi, le GD leur permet de découvrir durant une journée des métiers et professions encore trop souvent considérées comme atypiques pour les femmes. Il s'agit en particulier des professions et métiers du secteur technique, de l'artisanat technique et des nouvelles technologies de communication. Le Cid-Femmes assume notamment le travail de coordination et d'organisation du projet, et travaille étroitement avec d'autres organisations et institutions, comme le Service à l'Egalité des chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les syndicats, les fédérations et chambres professionnelles et les organisations patronales en collaboration avec les écoles post primaires et en particulier les SPOS. Actuellement la presque totalité des établissements post primaires participe activement au GD. Le GD en tant que projet bisannuel est cofinancé par le FSE et les autorités nationales, à savoir le Ministère de l'Egalité des chances et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. En 2011, le Cid-Femmes devrait se retirer de la coordination du GD pour pouvoir consacrer du temps et de l'énergie à d'autres projets.

L'association «Initiativ Rëm Schaffen »

L'Initiativ Rëm Schaffen a.s.b.l. (Initiative Re-travailler) a été fondée en 1988. Le premier bureau de consultation a ouvert ses portes en août 1989 à Luxembourg-Stadtgrund. Depuis 1996, l'IRS a signé une convention avec le Ministère de l'Egalité des Chances. De 1995-1999, l'IRS a également été subventionnée par le Ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que par le Fonds Social Européen.

L'« Initiativ Rëm Schaffen » s'adresse aux femmes qui cherchent à (ré)intégrer le marché de l'emploi. Elle soutient les femmes lors de l'orientation professionnelle, les conseille sur les possibilités du marché de l'emploi, répond à toutes leurs questions par rapport à la recherche d'un emploi et les informe sur les spécificités du droit du travail.

A côté des consultations individuelles, divers séminaires, des ateliers d'initiation et des stages pratiques en entreprise sont organisés, ainsi que certaines formations :

- formation de secrétaire médical ;
- formation de secrétaire au cabinet d'avocat.

L'association «Zarabina a.s.b.l. - Initiativen fir Fraën»

L'association a pour objet la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes, notamment par le développement d'activités visant l'insertion socio-professionnelle des femmes.

Dans ce contexte, «ZARABINA a.s.b.l. - Initiativen fir Fraën» a réalisé un projet dénommé «Egalité des chances pour femmes dans l'emploi et la formation professionnelle». Ce projet pilote a bénéficié du soutien du Fonds Social Européen, du Fonds pour l'Emploi et des Communes de Clemency, Dudelange, Esch/Alzette, Roeser et Steinfort, dans le cadre du programme communautaire Objectif III FSE (2000 - 2006).

Zarabina a.s.b.l. aborde également la thématique de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans les fonctions dirigeantes ainsi que dans le cas de la création d'entreprise dans le cadre du projet « Mentoring Macht Erfolg – Frauen planen ihren beruflichen Aufstieg ». Le projet de mentoring vise à accroître à long terme l'égalité des chances dans les postes de direction par :

- l'organisation et l'accompagnement de relations de confiance individuelles entre mentor et mentee, lesquelles aident à planifier l'accès à la profession, l'évolution et la reconversion professionnelle de la mentee ;
- la gestion durable et orientée vers les ressources des compétences selon les directives de la société CH-Q, permettant aux femmes de prendre elles-mêmes en main l'organisation de leur carrière professionnelle ;
- des mesures de sensibilisation dans différents groupes cibles, de sorte que la présence des femmes à des postes de direction devienne un fait allant de soi et que cette présence soit prise en compte lorsqu'il s'agit de remplir des postes ;
- des offres spécifiques en matière de formation et de consultance pour femmes créant leur propre entreprise.

La formation continue «EDV-Assistentin mit Schwerpunkt kaufmännisch Tätigkeiten» a été organisée pour la 11^{ème} fois et couvre un domaine qui offre beaucoup de débouchés pour les femmes avec une vraie demande sur le terrain.

L'a.s.b.l. offre également des formations de 3 mois ciblées sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM âgés de plus de 45 ans (formation financée dans un premier temps à 45% par l'Union européenne).

Caritas

Le projet **FORMAflex** (Formation pour personnel de structures de garde flexibles, 2009-2010) fait suite aux projets **FOGAflex** (2001-2004) et **QUALIflex** (2005-2008) qui prévoyaient déjà une formation dans le domaine de l'accueil des enfants pour des personnes souhaitant réintégrer le marché de l'emploi. Ces projets s'inscrivent dans le programme européen **EQUAL** de lutte contre les discriminations et ont bénéficié d'un cofinancement du Fonds Social Européen et du Ministère du Travail et de l'Emploi pour la contrepartie nationale. Ils relèvent d'un partenariat entre la Caritas, l'ADEM, l'AFP-Services, le Forum pour l'Emploi, le LTPES, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle, le Service de la Formation professionnelle, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et ProActif a.s.b.l.

Les résultats des deux précédents projets sont très positifs puisque le taux de personnes ayant trouvé un emploi suite à ces formations est de l'ordre de 65 %. Ces personnes travaillent actuellement en tant qu'aide-éducateur ou aide-éducatrice dans des foyers de jour, crèches ou surtout dans les maisons relais.

L'objectif du projet est de qualifier les personnes cherchant du travail dans le domaine de la garde d'enfants professionnelle et d'accroître ainsi leurs chances de trouver un emploi. L'objectif est également d'augmenter l'estime de soi et la motivation des participants et ainsi créer une dynamique de demandeurs d'emploi pour trouver un nouvel emploi.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

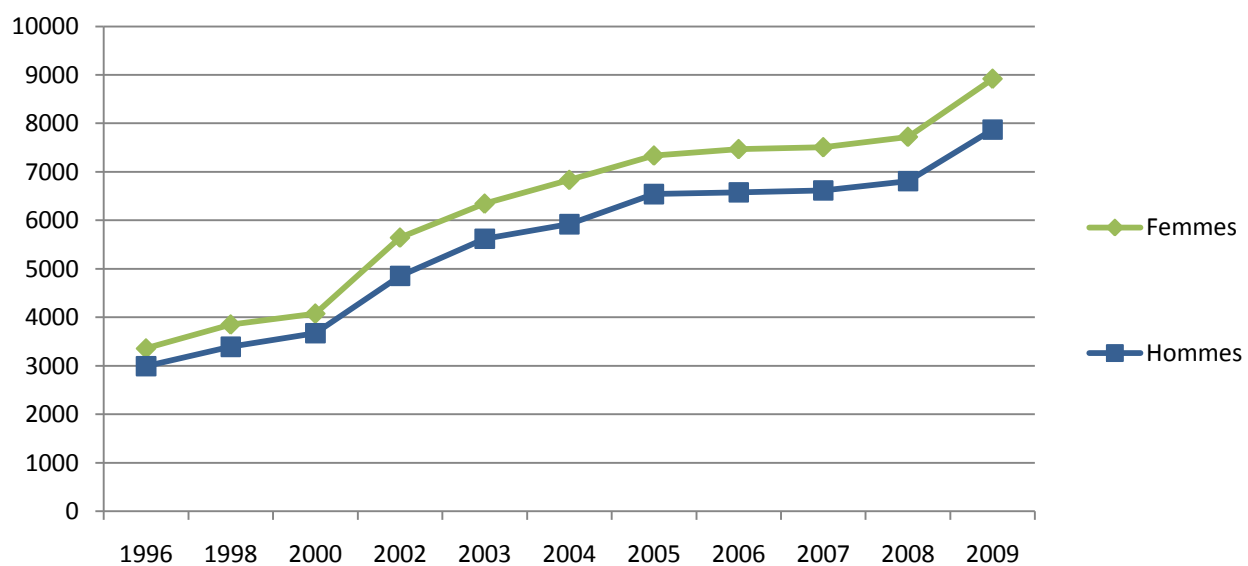
D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.01. Le Revenu Minimum Garanti

**Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG
par sexe entre 1996 et 2009**

D.2.2.1-100



Source : SNAS
Champ : résidents

D.2.2.1-100

Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG
en fonction de l'origine du versement et du sexe entre 1996 et 2009

Année et origine du versement	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Uniquement l'indemnité d'insertion						
1996	245	95	340	72,1	27,9	100,0
1998	410	202	612	67,0	33,0	100,0
2000	545	319	864	63,1	36,9	100,0
2002	528	409	937	56,4	43,6	100,0
2003	518	408	926	55,9	44,1	100,0
2004	379	290	669	56,7	43,3	100,0
2005	265	188	453	58,5	41,5	100,0
2006	309	241	550	56,2	43,8	100,0
2007	181	136	317	57,1	42,9	100,0
2008	200	151	351	57,0	43,0	100,0
2009	328	206	534	61,4	38,6	100,0
Alloc complémentaire RMG d'un office social						
1996	75	98	173	43,4	56,6	100,0
1998	24	40	64	37,5	62,5	100,0
2000	35	14	49	71,4	28,6	100,0
2002	16	11	27	59,2	40,8	100,0
2003	12	10	22	54,5	45,5	100,0
2004	11	9	20	55,0	45,0	100,0
2005	9	5	14	64,3	35,7	100,0
2006	6	6	12	50,0	50,0	100,0
Alloc. complémentaire RMG du FNS						
1996	2674	3166	5840	45,8	54,2	100,0
1998	2958	3611	6569	45,0	55,0	100,0
2000	3091	3745	6836	45,2	54,8	100,0
2002	4310	5223	9533	45,2	54,8	100,0
2003	5090	5925	11015	46,2	53,8	100,0
2004	5531	6533	12064	45,8	54,2	100,0
2005	6267	7141	13408	46,7	53,3	100,0
2006	6264	7220	13484	46,5	53,5	100,0
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)*						
2007						
2008	134	133	267	50,2	49,8	100,0
2009	104	129	233	44,6	55,4	100,0
	118	125	243	48,6	51,4	100,0
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG*						
2007						
2008	6301	7237	13538	46,5	53,5	100,0
2009	6504	7440	13944	46,6	53,4	100,0
	7426	8586	16012	46,4	53,6	100,0
Ensemble						
1996	2994	3359	6353	47,1	52,9	100,0
1998	3392	3853	7245	46,8	53,2	100,0
2000	3671	4078	7749	47,4	52,6	100,0
2002	4854	5643	10497	46,2	53,8	100,0
2003	5620	6343	11963	47,0	53,0	100,0
2004	5921	6832	12753	46,4	53,6	100,0
2005	6541	7334	13875	47,1	52,9	100,0
2006	6579	7467	14046	46,8	53,2	100,0
2007	6616	7506	14122	46,8	53,2	100,0
2008	6808	7720	14528	46,9	53,1	100,0
2009	7872	8917	16789	46,9	53,1	100,0

* à partir de 2007, le découpage des statistiques a changé.

Source : SNAS

Champ : résidents

**Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG
en fonction de l'origine du versement et du sexe au 31 décembre 2009**

D.2.2.1-110

Membres d'un ménage :	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
- touchant uniquement l'indemnité d'insertion	328	206	534	61,4	38,6	100,0	4,2	2,3	3,2
- ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	118	125	243	48,6	51,4	100,0	1,5	1,4	1,4
- ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	7426	8586	16012	46,4	53,6	100,0	94,3	96,3	95,4
Ensemble	7872	8917	16789	46,9	53,1	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SNAS
Champ : résidents

**Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG par âge et
par sexe au 31 décembre 2009**

D.2.2.1-120

Age des membres des ménages	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 18 ans	2597	2353	4950	52,5	47,5	100,0	33,0	26,4	29,5
18-24 ans	494	606	1100	44,9	55,1	100,0	6,3	6,8	6,6
25-29 ans	385	508	893	43,1	56,9	100,0	4,9	5,7	5,3
30-34 ans	473	627	1100	43,0	57,0	100,0	6,0	7,0	6,6
35-39 ans	578	742	1320	43,8	56,2	100,0	7,3	8,3	7,9
40-44 ans	699	786	1485	47,1	52,9	100,0	8,9	8,8	8,8
45-49 ans	706	737	1443	48,9	51,1	100,0	9,0	8,3	8,6
50-54 ans	604	577	1181	51,1	48,9	100,0	7,7	6,5	7,0
55-59 ans	493	512	1005	49,1	50,9	100,0	6,3	5,7	6,0
Plus de 60 ans	843	1469	2312	36,5	63,5	100,0	10,7	16,5	13,8
Ensemble	7872	8917	16789	46,9	53,1	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SNAS
Champ : résidents

D.2.2.1-130**Répartition des ménages bénéficiant du RMG selon la composition familiale du ménage et par sexe de l'attributaire au 31 décembre 2009**

Composition familiale du ménage	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Un adulte sans enfant	2532	2511	5043	50,2	49,8	100,0	63,7	53,2	58,0
Un adulte avec 1 ou plusieurs enfants	93	1443	1536	6,1	93,9	100,0	2,3	30,6	17,7
Deux adultes sans enfants	526	234	760	69,2	30,8	100,0	13,2	5,0	8,7
Deux adultes avec un ou plusieurs enfants	765	493	1258	60,8	39,2	100,0	19,2	10,5	14,5
Trois adultes et plus sans enfant	15	11	26	57,7	42,3	100,0	0,4	0,2	0,3
Trois adultes et plus avec enfants	19	11	30	63,3	36,7	100,0	0,5	0,2	0,3
Autres	26	14	40	65,0	35,0	100,0	0,7	0,3	0,5
Ensemble	3976	4717	8693	45,7	54,3	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SNAS

Champ : résidents

D.2.2.1-140**Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour l'inscription auprès de l'ADEM par sexe au 31 décembre 2009**

Dispenses inscription ADEM	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non-dispensés	715	679	1394	51,3	48,7	100,0	9,1	7,6	8,3
Travailleurs handicapés	59	39	98	60,2	39,8	100,0	0,7	0,4	0,6
Dispensés	7098	8199	15297	46,4	53,6	100,0	90,2	91,9	91,1
Total	7872	8917	16789	46,9	53,1	100,0	100,0	100,0	100,0
Raisons des dispenses :									
Bénéficiaires en âge scolaire	2825	2633	5458	51,8	48,2	100,0	39,8	32,1	35,7
Age élevé du bénéficiaire	560	1111	1671	33,5	66,5	100,0	7,9	13,6	10,9
Incapacité permanente ou transitoire	1339	1564	2903	46,1	53,9	100,0	18,9	19,1	19,0
Enfants à élever ou personne à soigner	7	236	243	2,9	97,1	100,0	0,1	2,9	1,6
En instance	469	491	960	48,9	51,1	100,0	6,6	6,0	6,3
Occupation professionnelle	942	799	1741	54,1	45,9	100,0	13,3	9,7	11,4
Membres non-bénéficiaires	399	238	637	62,6	37,4	100,0	5,6	2,9	4,2
Dispenses pour dépassement plafond	159	801	960	16,6	83,4	100,0	2,2	9,8	6,3
Autres	398	326	724	55,0	45,0	100,0	5,6	4,0	4,7
Total des dispenses	7098	8199	15297	46,4	53,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SNAS

Champ : résidents

**Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG
en fonction des dispenses accordées pour les activités d'insertion
professionnelle par sexe au 31 décembre 2009**

D.2.2.1-150

Dispenses activités d'insertion professionnelle	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non-dispensés	976	869	1845	52,9	47,1	100,0	12,4	9,7	11,0
Dispensés	6896	8048	14944	46,1	53,9	100,0	87,6	90,3	89,0
Total	7872	8917	16789	46,9	53,1	100,0	100,0	100,0	100,0
Raisons des dispenses :									
Bénéficiaires en âge scolaire	2825	2634	5459	51,7	48,3	100,0	41,0	32,7	36,5
Age élevé du bénéficiaire	557	1110	1667	33,4	66,6	100,0	8,1	13,8	11,2
Incapacité permanente ou transitoire	1121	1412	2533	44,3	55,7	100,0	16,3	17,5	16,9
Travailleurs handicapés	13	6	19	68,4	31,6	100,0	0,2	0,1	0,1
Enfant(s) à élever ou personne(s) à soigner	6	229	235	2,6	97,4	100,0	0,1	2,8	1,6
En instance	447	461	908	49,2	50,8	100,0	6,5	5,7	6,1
Occupation professionnelle	963	820	1783	54,0	46,0	100,0	14,0	10,2	11,9
Membres non-bénéficiaires	399	238	637	62,6	37,4	100,0	5,8	3,0	4,3
Dispenses pour dépassement plafond	162	804	966	16,8	83,2	100,0	2,3	10,0	6,5
Autres	403	334	737	54,7	45,3	100,0	5,8	4,2	4,9
Total des dispenses	6896	8048	14944	46,1	53,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SNAS
Champ : résidents

D.2.2.1-160**Répartition des participants aux mesures d'insertion organisées par le SNAS
selon le type de mesure par sexe au 31 décembre 2009**

Type d'activité d'insertion	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Affectations temporaires indemnisées	486	399	885	54,9	45,1	100,0	62,9	54,8	59,0
Stages en entreprise	106	143	249	42,6	57,4	100,0	13,7	19,6	16,6
Contrats subsidiés suivant article 13.3*	181	186	367	49,3	50,7	100,0	23,4	25,5	24,5
Total	773	728	1501	51,5	48,5	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : SNAS

Champ : résidents

* Article 13, alinéa 3 : Cet article dispose que le Fonds national de solidarité peut participer aux frais de personnel occasionnés par l'engagement d'un bénéficiaire de l'indemnité d'insertion par une entreprise privée ou un organisme non marchand, à l'exclusion de l'Etat et des communes, moyennant un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée. La participation porte sur un montant qui ne peut dépasser le salaire social minimum pour une personne adulte non qualifiée et la durée de cette subvention est limitée au maximum à 36 mois, voire à 42 mois en cas d'un engagement d'une personne du sexe sous-représenté.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

**D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi
de l'ADEM**

Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM

Ces mesures sont proposées par l'Administration de l'emploi. On y distingue : les aides financières, les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, les mesures en faveur des personnes âgées de plus de 30 ans et d'autres mesures non réservées à un groupe spécifique de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'ADEM dispose d'un service de l'emploi féminin spécifique pour les femmes.

Les aides financières

On y distingue :

1. L'indemnisation du chômage complet

En cas de cessation des relations d'emploi le travailleur sans emploi a droit à l'octroi d'une indemnité de chômage complet pourvu qu'il réponde aux conditions d'admission fixées par la loi.

2. L'occupation temporaire indemnisée

Sur proposition du Ministre du travail et de l'emploi, le Gouvernement en conseil peut décider l'organisation de travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi indemnisés. Le service Placement fournira plus de renseignements.

3. Les aides à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée

Le fonds pour l'emploi rembourse aux employeurs du secteur privé les parts employeurs et assuré des cotisations de sécurité sociale à condition qu'ils engagent des chômeurs âgés ou de longue durée, indemnisés ou non.

4. Les aides à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi

Le fonds pour l'emploi peut accorder une indemnité pour frais de déplacement dans le cas où le bénéficiaire réside en territoire luxembourgeois et est reclassé dans un emploi durable en territoire luxembourgeois à une distance supérieure à 15 km du lieu de sa résidence habituelle.

5. La garantie des créances du salarié en cas de faillite de l'employeur

L'insolvabilité de l'employeur comporte pour les salarié-e-s qu'il emploie des conséquences économiques et sociales particulièrement graves. Ceci est vrai surtout pour le travailleur dont l'employeur a été déclaré en état de faillite et qui doit résilier de plein droit le contrat de travail qui le liait à l'entreprise. Le salarié-e touché par la faillite de l'employeur s'adresse au curateur de la faillite qui transmet les déclarations de créance pour vérification à l'ADEM.

6. L'aide au réemploi

Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

7. L'aide à la création d'entreprise

Une aide à la création ou la reprise d'une entreprise légalement établie au Luxembourg et y exerçant ses activités peut être accordée par le Ministre du travail et de l'emploi aux demandeurs d'emploi sans emploi.

8. L'indemnité compensatoire

L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

Les mesures en faveur de l'emploi spécialement destinées aux jeunes âgés de moins de 30 ans

On y distingue :

1. Le contrat d'initiation à l'emploi

Ce contrat, réservé aux promoteurs qui peuvent offrir au jeune demandeur d'emploi une réelle perspective d'emploi à la fin du contrat, a pour finalité d'assurer au jeune pendant les heures de travail une formation pratique facilitant l'intégration sur le marché du travail.

2. Le contrat d'appui-emploi

L'objectif de ce type de contrat est d'offrir au jeune demandeur d'emploi de moins de trente ans accomplis une initiation et/ou une formation pratique et théorique en vue d'augmenter ses compétences et de faciliter son intégration respectivement sa réintégration sur le marché du travail. Sont visés les promoteurs n'ayant pas la forme juridique d'une société commerciale au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Les aides et primes de promotion de l'apprentissage

Le Ministre du travail et de l'emploi peut attribuer, à charge du fonds pour l'emploi, des aides financières de promotion de l'apprentissage. Il peut également attribuer des primes d'orientation aux jeunes demandeurs d'emploi qui s'insèrent dans la vie active comme salarié-e-s sous le couvert d'un contrat de travail ou comme apprentis sous le couvert d'un contrat d'apprentissage.

4. L'aide au réemploi

Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

5. L'indemnité compensatoire

L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans

On y distingue :

1. Le stage de réinsertion professionnelle

Ce stage est destiné aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans et recevant une formation théorique et pratique auprès d'un employeur.

2. L'occupation temporaire indemnisée

Sur proposition du Ministre du travail et de l'emploi, le Gouvernement en conseil peut décider l'organisation de travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi indemnisés.

3. L'aide au réemploi

Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

4. L'indemnité compensatoire

L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

Les autres mesures en faveur de l'emploi

On y distingue :

1. Les mesures de formation

Les mesures de formation doivent permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

2. L'apprentissage pour adultes

Cette mesure de formation, à charge du fonds pour l'emploi permet aux personnes enregistrées à l'ADEM de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant aux certificats de CITP, CCM et CATP.

3. Le pool des assistants

Il s'agit d'un pool de personnes rémunérées, chargées d'assister les directeurs des établissements post primaires dans la surveillance et dans les domaines périscolaire et administratif.

4. Les mesures spéciales

Ces mesures sont destinées aux demandeurs d'emploi et sont pris en charge par des associations sans but lucratif.

5. Les mesures de formation, de rééducation, d'insertion et de placement des travailleurs handicapés

Lorsque la qualité de travailleur handicapé a été reconnue, la Commission d'orientation et de reclassement professionnel peut proposer au directeur de l'Administration de l'emploi, selon l'âge du candidat, son degré d'invalidité ou la nature de son invalidité, et compte tenu de ses capacités antérieures, des mesures de placement, de formation ou de rééducation professionnelles, des mesures d'initiation ou des stages d'adaptation ou de réadaptation au travail.

Le service de l'emploi féminin

Le service de l'emploi féminin a pour missions :

- de soutenir les demandeurs d'emploi de sexe féminin dans leur recherche d'un emploi soit par l'organisation d'ateliers soit par l'entretien individuel,
- de sensibiliser le personnel de l'ADEM en ce qui concerne l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi,
- de collaborer étroitement avec le Service de la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et les associations féminines œuvrant dans le domaine de l'emploi en matière de mesures de formations,
- de collaborer avec le Ministère de l'Egalité des Chances.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances

Les services à l'égalité des chances

Extrait du document : *Pour l'égalité entre femmes et hommes – Services communaux à l'égalité des chances* (descriptif technique du fonctionnement des services, recommandations, exemples de bonnes pratiques), Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg, septembre 2008.

Depuis la création du Réseau des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en 2003, le cadre politique et réglementaire en matière d'égalité entre femmes et hommes a fortement évolué. Le Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg a rédigé en 2008 un manuel à l'adresse des communes envisageant la création d'un service communal ou régional à l'égalité. Le texte qui suit s'en inspire et plus de détails sur les différents services y sont disponibles.

Le premier service à l'égalité des chances est créé en 1989 (Bettembourg), le second 10 années plus tard en 1999 (Sanem). Trois années après, les créations de services s'enchaînent : 2002 (Esch-sur-Alzette, a.s.b.l. « Service à l'égalité des chances Réiden » et Ville de Luxembourg avec une tâche partielle au sein du service du personnel et temps plein depuis 2006), 2003 (Dudelange avec une décharge de 10h, depuis 2006 avec une demi-tâche), 2004 (Differdange, Echternach), 2005 (Schifflange).

Si dans les années 80 le premier service, nommé « Femme et Famille » avait comme mission principale d'assister les femmes de la commune ainsi que de conseiller le collège des bourgmestre et échevins en matière de garde et de scolarisation des enfants, les missions ont évolué - depuis les années 90 - vers un objectif, d'abord de soutien aux femmes dans tous les domaines de la vie courante puis de promotion de l'égalité effective des droits et des potentialités des hommes et des femmes. Les services créés à partir de 2002 sont désormais identifiés et nommés « services à l'égalité des chances entre femmes et hommes » ; à l'exception d'un d'entre eux, le Genderhaus, qui fait, de par son nom déjà, référence à la mission du gender mainstreaming. Les tâches confiées aux services se diversifient et dépassent largement celles de conseil, d'information et d'orientation des femmes de la commune. Elles sont de plus en plus de nature, d'un côté, à s'intégrer dans la politique communale globale et, de l'autre, à permettre la conception et la réalisation de manifestations, de projets et de coopérations diverses en vue d'une action proactive et visible vers l'extérieur. Trois services se voient plus explicitement confier des missions étroitement liées à la politique communale globale (Dudelange, Esch-sur-Alzette et Luxembourg). La Ville de Luxembourg a opté pour la création d'un poste de délégué-e à l'égalité sous l'autorité directe du collège, et non d'un service à part.

Par délibération communale, le conseil communal désigne, parmi les membres du collège des bourgmestre et échevins, le délégué politique à l'égalité entre femmes et hommes qui sera responsable de la politique communale d'égalité entre femmes et hommes. Ses missions sont les suivantes :

- représenter au niveau de la commune, la personne responsable de l'égalité entre femmes et hommes ;
- soulever, systématiquement, la question, si la nouvelle action ou le nouveau projet engagé par la commune respecte l'aspect de l'égalité entre femmes et hommes ;
- promouvoir l'institution d'une commission à l'égalité entre femmes et hommes, entretenir le contact avec cette commission et appuyer ses travaux ;
- promouvoir la création d'un service à l'égalité entre femmes et hommes sur base communale ; entretenir le contact avec ce service et appuyer ses travaux ;
- encourager le "networking" entre les associations de femmes ;
- se manifester publiquement, informer, sensibiliser la population locale.

Par ailleurs, chaque administration communale désigne une commission à l'égalité entre femmes et hommes dont les missions sont les suivantes :

- émettre des avis sur les projets envisagés par la commune (mesures horizontales) ;
- répondre aux demandes d'avis du conseil communal et prendre des initiatives propres en matière d'égalité entre femmes et hommes ;
- entretenir le contact avec la/le délégué-e politique à l'égalité entre femmes et hommes ;
- stimuler la réflexion et le débat politique en matière d'égalité entre femmes et hommes ;
- promouvoir l'approche du genre (gender mainstreaming) à tous les niveaux de la politique communale ;
- proposer un plan d'action prenant en compte les objectifs à atteindre ;
- collaborer avec les autres commissions consultatives de la commune et avec les associations œuvrant dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes ;
- se manifester publiquement, organiser des manifestations diverses (conférences, formations, expositions...) ;
- promouvoir la création d'un service à l'égalité entre femmes et hommes sur base communale, entretenir le contact avec ce service et appuyer ses travaux.

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

**D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation
Professionnelle Continue**

Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue

Extrait de www.cnfpc.lu

Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) organise :

- des cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelles (COIP) ;
- des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle ;
- des cours d'apprentissage pour adultes, tels que le certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), le certificat de capacité manuelle (CCM) ;
- des formations à caractère général ou spécifique pour les besoins d'entreprises, des secteurs professionnels ou des associations sur la demande du ministre du travail ;
- des cours du soir.

Le Centre se concentre dans les secteurs de formations artisanaux et industriels que ce soit pour les jeunes menacés d'exclusion faute d'avoir pu obtenir une qualification initiale ainsi que pour les adultes confrontés à l'exigence d'adapter leur savoir professionnel à un environnement changeant en permanence. Par la formation professionnelle, le Centre s'engage à élaborer des concepts de formation permettant l'acquisition et le développement des compétences auprès des apprenants. Dans un esprit d'innovation, le Centre doit se donner les moyens non seulement d'améliorer la qualité des biens et services qu'il offre, mais également de consolider les compétences acquises pour les personnes à la recherche de nouvelles qualifications.

Les **COIP** sont destinés aux élèves âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans pour lesquels la décision du conseil de classe ne prévoit pas l'avancement dans les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, pour les élèves qui ne trouvent pas de poste d'apprentissage ainsi que pour ceux ayant quitté prématurément l'école et sur demande de l'Action locale pour jeunes.

Les COIP concernent les métiers du bâtiment, de l'électricité, de la mécanique automobile, du bois, du métal, de la peinture, de la vente, des soins corporels (par exemple coiffure) et de l'habillement (par exemple couture). Ils ne représentent plus exclusivement une mesure antichômage, comme c'était le cas jusqu'en 2007, mais font partie intégrante du système formel d'éducation et de formation. Ils permettent de construire un projet professionnel réaliste grâce à des rencontres avec des responsables qui présentent leurs métiers. Des stages en entreprises permettent de valider le projet de chacun et chacune et d'acquérir les premiers gestes professionnels. Cette formation permet à chacun de bénéficier d'une remise à niveau sur les savoirs de base en enseignement général (communication, calcul, éducation civique et sociale, technologies d'information et de communication, éducation physique et sportive). Ce travail est construit en lien direct avec le projet professionnel. La formation est individualisée pour répondre au mieux aux besoins de chaque personne et permettre à chacun d'apprendre à apprendre et à y prendre plaisir. Elle propose à chacun de bénéficier d'un coaching personnalisé pour réussir son parcours.

Les **cours de formations professionnelles continues** concernent les domaines suivants : la couture, la comptabilité, le dessin technique, l'électrotechnique, les engins de levage, le forgeage, la maçonnerie, la mécanique, la menuiserie, la soudure, le tournage fraisage et l'informatique.

La reconversion professionnelle peut se faire dans les domaines d'aide-bureau, d'aide-polyvalente, d'aide-serrurier, de bureautique, d'initiation en bureautique, de retouches en confection, de service restauration, de soudure, d'opérateur sur machines CNC.

Les **cours d'apprentissage pour adultes** sont réservés aux adultes admis à l'apprentissage adultes.

Le **certificat d'aptitude technique et professionnelle** concerne les métiers de vendeur, d'électricien, et d'installateur sanitaire / chauffage, et le **certificat d'initiation technique et professionnelle** concerne les métiers de vendeur, d'installateur sanitaire / chauffage et de mécanicien d'autos et de motos.

Même si certaines formations sont régulièrement répétées depuis des années, l'offre de formation du CNFPC ne repose pas sur un programme annuel rigide et préfixé. Les formations offertes répondent au contraire le plus souvent à une demande précise d'une entreprise privée, d'une commune ou d'une administration publique qui veulent former soit leurs propres agents soit une collectivité professionnelle, ce qui est souvent le cas si le demandeur est par exemple une association représentant un secteur ou une profession précise.

En collaboration avec le demandeur et des spécialistes du secteur concerné, le CNFPC établit les contenus de la formation, la durée des modules et le contact avec les formateurs potentiels. Très souvent les formateurs participent eux-mêmes déjà à l'élaboration du programme de formation.

La durée des formations varie entre une demi-journée et plusieurs semaines. Les formations longues se font normalement au rythme d'une journée de formation par semaine.

Conformément au Règlement grand-ducal du 24 août 2007 relatifs aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle, les participants qui peuvent se prévaloir d'un taux de présence d'au moins 80% et qui ont réussi l'épreuve d'évaluation, reçoivent un certificat de formation. Dans tous les autres cas (formation sans évaluation, taux de présence et/ou note insuffisante), les participants reçoivent une simple attestation. Les certificats et attestations délivrés sont homologués par l'Institut National d'Administration Publique.

D.2.2.4-100

**Répartition des demandeurs et demandeuses d'emploi participant
aux mesures des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue
par type de mesure et par sexe entre 2000 et 2009**

Année et type de mesure	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2000									
Mesures d'initiation et de formation	452	346	798	56,6	43,4	100,0	67,6	75,7	70,9
Mesures complémentaires*	217	111	328	66,2	33,8	100,0	32,4	24,3	29,1
Total 2000	669	457	1126	59,4	40,6	100,0	100,0	100,0	100,0
2003									
Mesures d'initiation et de formation	470	417	887	53,0	47,0	100,0	71,1	78,4	74,4
Mesures complémentaires*	191	115	306	62,4	37,6	100,0	28,9	21,6	25,6
Total 2003	661	532	1193	55,4	44,6	100,0	100,0	100,0	100,0
2006									
Mesures d'initiation et de formation	400	401	801	50,0	50,0	100,0	63,7	77,7	70,0
Mesures complémentaires*	228	115	343	66,5	33,5	100,0	36,3	22,3	30,0
Total 2006	628	516	1144	54,9	45,1	100,0	100,0	100,0	100,0
2009									
Mesures d'initiation et de formation	73	181	254**	28,7	71,3	100,0	36,5	60,1	50,7
Mesures complémentaires*	127	120	247	51,4	48,6	100,0	63,5	39,9	49,3
Total 2009	200	301	501	39,9	60,1	100,0	100,0	100,0	100,0

*Pool de ressources et projets de coopération

**Ce nombre a diminué sensiblement pour cause d'un changement de législation : les COIP (Cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelle) ont été intégrés dans le système formel d'éducation et s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans qui ne remplissent pas les critères pour accéder au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique ou qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi. Ils ne sont donc plus considérés comme demandeurs d'emploi.

Source : CNFPC

Champ : résidents

ABREVIATIONS

ADEM	Administration de l'Emploi
BCL	Banque Centrale du Luxembourg
BIT	Bureau International du Travail
CCSS	Centre Commun de la Sécurité Sociale
CEPS/INSTEAD	Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development
CITE (ISCED)	Classification Internationale Type de l'Education
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CITP (ISCO)	Classification Internationale Type des Professions
CNAP	Caisse Nationale d'Assurance Pension
CNFPC	Centre National de Formation Professionnelle Continue
CNPF	Caisse Nationale des Prestations Familiales
CNS	Caisse Nationale de Santé
CSL	Caisse des Salariés du Luxembourg
EFT-UE	Enquête Forces de Travail de l'Union Européenne
Eurostat	Office Statistique des Communautés Européennes
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions
HSSM	Salaire Social Minimum Horaire
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
INAP	Institut National d'Administration Publique
NACE	Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NACELUX	Version luxembourgeoise de la NACE
PAN	Plan d'Action National
PSELL	Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg"
RMG	Revenu Minimum Garanti
SSM	Salaire Social Minimum
SNAS	Service National d'Action Sociale
Statec	Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques
TII	Travailleur Intellectuel Indépendant
UE	Union Européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

BIBLIOGRAPHIE

Bases de données utilisées (par ordre d'apparition dans le rapport) :

Enquêtes Forces de Travail de l'Union Européenne – Eurostat
Recensements de la Population – Statec
Enquêtes Forces de Travail 2009 – Statec
Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) – Ministère de la Sécurité Sociale
Banque Centrale du Luxembourg (BCL)
Chambre des métiers du Grand-Duché de Luxembourg
Ministère de la Fonction Publique
Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2001 et 2004 –Ministère de la Promotion Féminine – Chambre de Commerce – chambre des Métiers – CEPS/INSTEAD
Administration de l'Emploi (ADEM) – Ministère du Travail et de l'Emploi
Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL) – CEPS/INSTEAD
Chambre des Employés Privés Luxembourg (CEP-L)
Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)
Institut National d'Administration Publique (INAP) – Ministère de la Fonction Publique et de la réforme administrative
Chambre de Commerce
Service des foyers de jour pour enfants – Ministère de la Famille et de l'Intégration
Caisse Nationale des Prestations Familiales (CNPF)
Service National d'Action Sociale (SNAS) – Ministère de la Sécurité Sociale

Publications

Aperçu sur la Législation de la Sécurité Sociale au Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de la Sécurité Sociale – Inspection Générale de la Sécurité Sociale
Artisanat : Annuaire Statistique – Centre de Promotion et de Recherche – Chambre des Métiers
Bousselin, A., *Disponibilité locale des structures collectives d'accueil de jeunes enfants. Etat des lieux et lien avec l'emploi des mères de jeunes enfants*. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2008, Mai 2010, CEPS/INSTEAD
Bousselin, A., *L'impact du chèque-service accueil sur les dépenses de garde d'enfants : Estimation par méthode de simulation*. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en janvier 2009, Juin 2010, CEPS/INSTEAD
Brosius, Jacques, *L'analyse des flux de main-d'œuvre au Luxembourg : l'impact de la crise économique sur le marché du travail*, Working paper à paraître, 2011, CEPS/INSTEAD
Bulletins de l'emploi – ADEM – CEPS/INSTEAD
Communiqué de presse, 172/2008, *Un quart des enfants de moins de 3 ans étaient accueillis dans des structures formelles de garde*, décembre 2008, Eurostat
Communiqué de presse, 109/2009, *Le chômage des jeunes – Cinq millions de jeunes au chômage dans l'UE27 au premier trimestre 2009*, juillet 2009, Eurostat
Communiqué de presse, 159/2009, *Moins d'heures travaillées dans l'UE27 et plus de travail à temps partiel*, novembre 2009, Eurostat

Communiqué de presse, euroindicateurs, 113/2010, *Le taux de chômage stable à 10% dans la zone euro – stable à 9,6% dans l'UE27*, juillet 2010, Eurostat.

Communiqué de presse, euroindicateurs, 84/2010, *Stabilité de l'emploi dans la zone euro et baisse de 0,2% dans l'UE27*, juin 2010, Eurostat

L'économie luxembourgeoise au 20ème siècle – Statec – 1999

Les chiffres clés de l'Education Nationale – Statistiques et indicateurs, Ministère de l'Education Nationale de la Formation professionnelle et des Sports.

NACELUX Rév. 2 – Version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne – Introduction, structure et notes explicatives, Statec, 2010

Note de conjoncture 1/10, juin 2010, Statec

Pour l'égalité entre femmes et hommes – Services communaux à l'égalité des chances (descriptif technique du fonctionnement des services, recommandations, exemples de bonnes pratiques), Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg, septembre 2008.

Rapports d'activité du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Rapport Général sur la Sécurité Sociale au Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de la Sécurité Sociale – Inspection Générale de la Sécurité Sociale

Rapports d'activité du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Rapports d'activité du Ministère de l'Egalité des Chances

Rapports d'activité du Service National d'Action Sociale

Statistical annex to the annual report on equality between women and men 2010, Commission staff working document accompanying document to the Report from the Commission to the Council, the European parliament, the European economic and social committee and the Committee of the regions, 2009

Statistiques en Bref, 20/2010, *Impact of the crisis on unemployment so far less pronounced in the EU than in the US*, 2010, Eurostat

The provision of childcare services. A comparative review of 30 european countries, European Commission's expert group on Gender and Employment Issues (EGGE), mars 2009



B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-1
www.ceps.lu